

Livré-sur-Changeon, Ille-et-Vilaine

ZAC de l'Abbaye

Rapport de diagnostic archéologique

sous la direction de
Elen Esnault

les contributions de
Frédéric Boumier
Emmanuelle Coffineau
Véronique Guitton
Hervé Paitier
Pierre Poilpré



Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné
Tel. 02 23 36 00 40

Avril 2014

Livré-sur-Changeon, Ille-et-Vilaine

ZAC de l'Abbaye

Rapport de diagnostic archéologique

sous la direction de
Elen Esnault

avec les contributions de
Frédéric Boumier
Emmanuelle Coffineau
Véronique Guitton
Hervé Paitier
Pierre Poilpré

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné
Tel. 02 23 36 00 40

avril 2014

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine

Commune
Livré-sur-Changeon

Adresse ou lieu-dit
ZAC de l'Abbaye

Codes

code INSEE

Propriétaire du terrain
BBR
7 rue du Père Janvier
35000 Rennes

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2013-316 et 2013-317

Numéro de l'opération
D 0226 84
Numéro de l'autorisation de fouille
2013-236

Opérateur d'archéologie
Inrap Grand-Ouest
Responsable scientifique de l'opération
Elen Esnault, INRAP

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

fouille
du 7/10/2013 au 25/10/2013
post-fouille
du 11/03/2014 au 4/04/2014

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

X: 377 600m
Y: 6 789 900m
Z :115m NGF

Références cadastrales

Commune
Livré-sur-Changeon

section(s)
YL
AC

parcelle(s)
n° 20 et 21p
n° 65, 76, 77, 78, 79

Notice scientifique

Le diagnostic, réalisé sur l'emprise de l'ancien prieuré de Livré-sur-Changeon, a livré de nombreuses informations sur la mise en place progressive du bourg et a notamment été marqué par la découverte inédite d'un enclos fortifié, qui semble immédiatement antérieur à l'installation du prieuré. Le fossé qui entoure l'église est doublé d'un rempart. Lors du diagnostic, une entrée a pu être localisée au nord, à l'opposé du bourg. Ces vestiges sont réutilisés et complétés (ajout d'un fossé extérieur concentrique) par le prieuré lors de sa mise en place au début du XIe siècle avant que le site ne soit profondément modifié au Bas Moyen-âge. Malgré son déclassement en ferme au cours de l'époque moderne, la structuration médiévale est encore perceptible aujourd'hui avec notamment des vestiges encore bien conservés comme la grange d'îmière datée par dendrochronologie de 1401-1402. Le diagnostic a révélé à la fois une densité de vestiges dans un très bon état de conservation, lié à l'histoire du prieuré mais également un site alto-médiéval qui lui semble antérieur et peut correspondre à une résidence aristocratique. Avant la donation à l'Abbaye St Florent de Saumur, Livré est en effet une possession ducale. Signalons enfin, que le mobilier archéologique abonde, marqué notamment par la mise au jour de lots de céramique importants (des X-XIIe siècles et XV-XVIe siècles en particulier) mais aussi de bois (structure ou vaisselle) dans un bon état de conservation et offrant un fort potentiel de datation (des échantillons ont été datés par dendrochronologie lors du diagnostic révélant une datation de la fin du Xe et du XIe siècles).

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Elen Esnault, Inrap	Responsable d'opération	Responsable d'opération

Equipe de fouille

Rozenn Battais
Julie Cavanillas

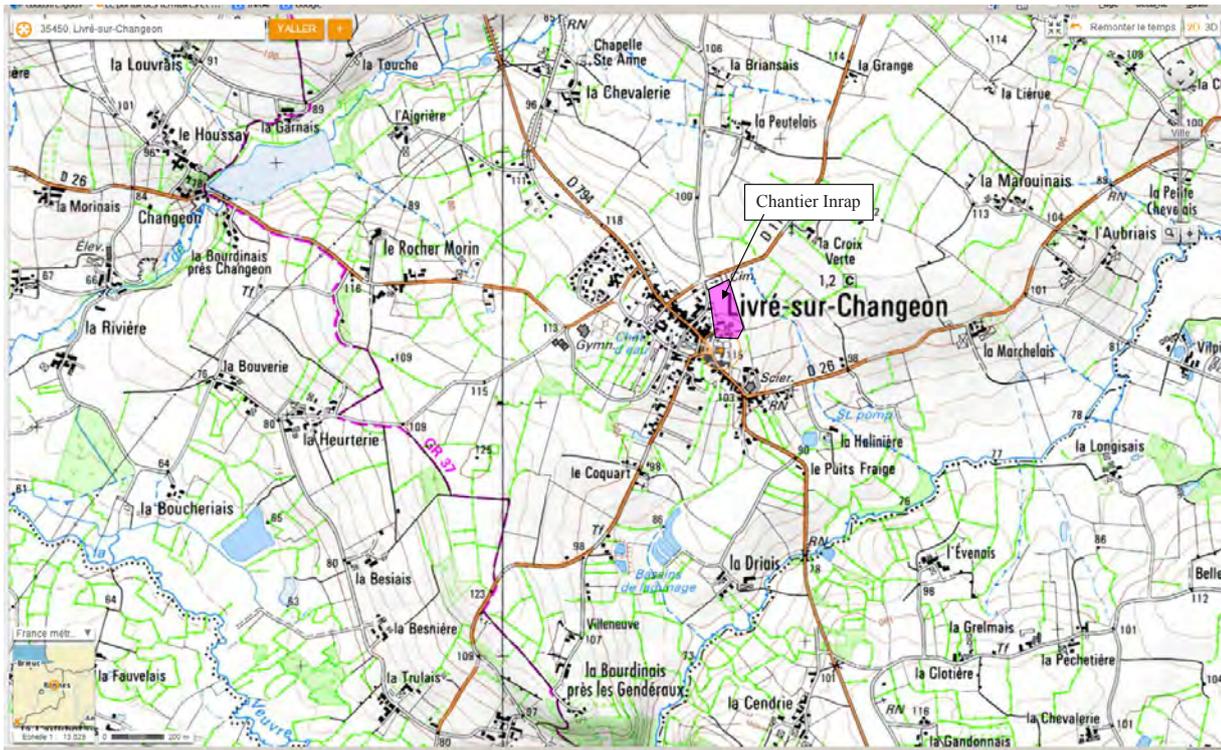
Avec les contributions de

Frédéric Boumier, topographe
Emmanuelle Coffineau, céramologue
Véronique Guitton, xylogue
Hervé Paitier, photographe
Pierre Poilpré, étude documentaire

Photo de couverture : H. Paitier, INRAP

Sauf mention contraire, les photos sont de R. Battais, J. Cavanillas et E. Esnault.

Localisation de l'opération



Sommaire

données administratives	p7
1- présentation générale	p13
1-1 contexte de l'intervention	p14
1-2 méthodologie	p14
1-3 présentation du site	p15
2- résultats de l'opération	p17
2-1 les tranchées positives	p19
2-2 les tranchées déterminantes pour la compréhension du site	p30
2-3 le bâti	p47
3- interprétation des résultats	p65
3-1 une occupation alto-médiévale	p66
3-2 l'installation du prieuré	p69
3-3 les vicissitudes du prieuré	p70
3-4 le déclassement progressif du prieuré	p75
4-conclusion	p77
5- annexes	p81
Rapport d'étude du mobilier, E. Coffineau	p82
Rapport de dendrochronologie, Dendrotech, la grange dîmière	p91
Rapport de dendrochronologie, Dendrotech, les bois gorgés d'eau	p120
Etude documentaire, P. Poilpré	p147
Pré-inventaire des bois gorgés d'eau, V. Guitton	p206
Bibliographie	p207
Inventaires	p207

Arrêté de prescription

DA. 05. 04. 56. 01



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

REÇU LE
22
06 JAN. 2013

I.N.R.A.P. G.O.

**ARRETE INITIAL n° 2013-316 définissant les modalités de saisine
et le calendrier prévisionnel d'une opération soumise
à un diagnostic archéologique et réalisée par tranches successives**

modifiant l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2011-158 du 1^{er} août 2011

VU le code du patrimoine, notamment son livre V notamment son article R 523-21 relatif aux opérations réalisées par tranches successives,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU le dossier de réalisation de la ZAC de l'abbaye à LIVRE-SUR-CHANGEON envoyé le 22 juillet 2011 par la S.E.M.L. Espace Entreprises du Pays de Fougères, pour la société BBR, concessionnaire pour la commune de Livré-sur-Changeon ; reçu le 24 juillet 2011 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2011-158 du 1^{er} août 2011

VU la demande de réalisation en deux phases du diagnostic en raison d'un accès différé à la parcelle section AC n° 51a, envoyée le 25 novembre 2013 par la société BBR ; reçue le 26 novembre par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, l'emprise orientale de la ZAC se développe autour de l'actuelle église paroissiale Notre-Dame, appartenant à l'origine à un ensemble plus vaste, un prieuré de bénédictins fondé en 1023 situé dans l'assiette des travaux ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés seront réalisés par tranches successives dont il convient de définir le calendrier prévisionnel et les modalités de saisine ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté de diagnostic n° 2011-158 du 1^{er} août 2011 est modifié comme suit : « Le présent arrêté définit les délais de saisine du Préfet de région pour chaque tranche de

travaux r alis s sur le terrain sis en :

R gion : Bretagne
D partement : Ille-et-Vilaine
Commune : LIVRE-SUR-CHANGEON
Lieu-dit : ZAC de l'abbaye
Cadastre : section : YL parcelles : 20, 21p
section : AC parcelles : 65, 51a, 76, 77, 78, 79

Le diagnostic arch ologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d' tude qui s'ach ve par la remise du rapport sur les r sultats obtenus. »

Article 2 : L'article 2 de l'arr t  de diagnostic n  2011-158 du 1 r ao t 2011 est modifi  comme suit : « Les diagnostics seront r alis s sous la ma trise d'ouvrage de l'op rateur d'arch ologie pr ventive retenu. Les conditions de leur r alisation seront fix es contractuellement en application des articles R. 523-30   R. 523-38 du Code du patrimoine susvis  et   l'occasion de chaque arr t  de prescription correspondant aux tranches pr visionnelles d finies   l'article 3.

Il seront ex cut s conform ment aux projets d'op rations  labor s par cet op rateur sur la base des prescriptions qui seront annex es   chaque arr t  de prescription correspondant aux tranches pr visionnelles d finies   l'article 3. »

Article 3 : L'article 3 de l'arr t  de diagnostic n  2011-158 du 1 r ao t 2011 est modifi  comme suit : « Les op rations de diagnostic seront r alis es selon le calendrier pr visionnel et le p rim tre suivants :

- Tranche 1 : 2013
section : YL parcelles : 20, 21p
section : AC parcelles : 65, 76, 77, 78, 79
- Tranche 2 :   partir de 2014
section AC, parcelle 51a. »

Article 4 - L'article 4 de l'arr t  de diagnostic n  2011-158 du 1 r ao t 2011 est modifi  comme suit : « Modalit s de saisine :

Chaque tranche vis e   l'article 3 fera l'objet d'un arr t  de prescription sp cifique.
Pour chaque tranche, la Soci t  BBR devra saisir Monsieur le Pr fet de la r gion de Bretagne, Pr fet d'Ille-et-Vilaine par courrier, au plus tard 6 mois avant l'engagement de chaque tranche afin que l'arr t  de prescription correspondant puisse  tre pris.

Pour chaque saisine, la Soci t  BBR devra transmettre   Monsieur le Pr fet de la r gion de Bretagne, Pr fet d'Ille-et-Vilaine un dossier comportant l'emprise des travaux envisag s sur fond parcellaire avec l'indication pr cise des num ros de parcelles cadastrales et de la superficie des travaux en m². »

Article 5: Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société BBR, 7 rue du Père Janvier, 35000 RENNES, et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le **20 DEC. 2013**

le Préfet de région Bretagne,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



destinataires : société BBR
Inrap
copie à : - mairie de Livré-sur-Changeon
- SEML Espaces Entreprises du Pays de Fougères,
50 rue Nationale, BP 10151, 35301 Fougères cedex
- préfecture d'Ille-et-Vilaine



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

REÇU LE
23
06 JAN. 2013

I.N.R.A.P. G.O.

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2013-317 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'arrêté initial n° 213-316 définissant les modalités de saisine et le calendrier prévisionnel d'une opération soumise à un diagnostic archéologique et réalisée par tranches successives modifiant l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2011-158 du 1^{er} août 2011

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

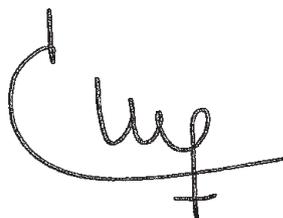
Région : Bretagne
 Département : Ille-et-Vilaine
 Commune : LIVRE-SUR-CHANGEON
 Lieu-dit : ZAC de l'abbaye – **Tranche 1**
 Cadastre : section : YL parcelles : 20, 21p
 section : AC parcelles : 65, 76, 77, 78, 79

Les principes méthodologiques et les objectifs du cahier des charges scientifiques restent inchangés.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société BBR, 7 rue du Père Janvier, 35000 RENNES, et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le **20 DEC. 2013**

le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



destinataires : société BBR
Inrap

copie à : - mairie de Livré-sur-Changeon
- SEML Espaces Entreprises du Pays de Fougères,
50 rue Nationale, BP 10151, 35301 Fougères cedex
- Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Autorisation de fouille



Libert  -  galit  - Fraternit 
R PUBLIQUE FRAN AISE

RE U LE
1448
16 SEP. 2013

I.N.R.A.P.

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Arr t  n  2013-236 portant d signation du responsable scientifique
de l'op ration d'arch ologie pr ventive prescrite par arr t  n  2011-158**

**le Pr fet de la r gion de Bretagne,
Pr fet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arr t  pr fectoral n  2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant d l gation de signature   M. Fran ois ERLNBACH, directeur r gional des affaires culturelles ;

VU l'arr t  n  2011-158 portant prescription d'un diagnostic arch ologique   r aliser   D022684 - Livr -sur-Changeon - ZAC de l'abbaye (35) ;

CONSIDERANT que le responsable d'op ration n'a pas  t  d sign  par l'arr t  susvis  ;

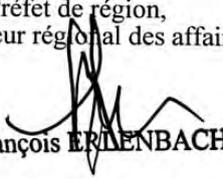
ARRETE

Article 1 r : Madame Elen ESNAULT - Institut national de recherches arch ologiques pr ventives - est d sign (e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arr t  n  2011-158 susvis .

Article 2 : Le directeur r gional des affaires culturelles est charg  de l'ex cution du pr sent arr t , qui sera notifi  au directeur de l'INRAP et   la mairie de Livr -sur-Changeon.

Fait   Rennes, le 04 SEP. 2013

pour le Pr fet de r gion,
le directeur r gional des affaires culturelles


Fran ois ERLNBACH

destinataires : INRAP

copie   E. Esnault
mairie de Livr -sur-Changeon

1 Présentation générale

1 présentation générale

1-1 contexte et enjeu de l'intervention

Le diagnostic a été effectué sur l'emprise de l'ancien prieuré de Livré-sur-Changeon préalablement à un projet de ZAC (fig. 1). Une étude documentaire¹, réalisée en amont, a permis d'orienter le diagnostic qui s'est attaché à la fois au sondage du sous-sol mais également à l'étude des bâtiments encore en élévation. L'objectif du diagnostic était de documenter le prieuré de son installation jusqu'à son déclin en étudiant ses composantes (auditoire, halle, grange), d'établir l'appartenance éventuelle des bâtiments agricoles actuels au prieuré, et de caler chronologiquement la grange dîmière. Le diagnostic avait également pour objet de mettre éventuellement en évidence une occupation antérieure au prieuré. A. de la Borderie évoque en effet un site déserté par les invasions normandes, sous-entendant par là-même une occupation². Notons enfin qu'un diagnostic avait été réalisé en 1999 dans l'église. Celui-ci avait révélé la présence de plusieurs états préromans du chevet³.

¹Pierre Poilpré, étude documentaire préalable au diagnostic archéologique de la ZAC de l'Abbaye (Livré-sur-Changeon, Ille-et-Vilaine), 2013

²BORDERIE 1868, p. 230

³TOURNIER, BATT 1999

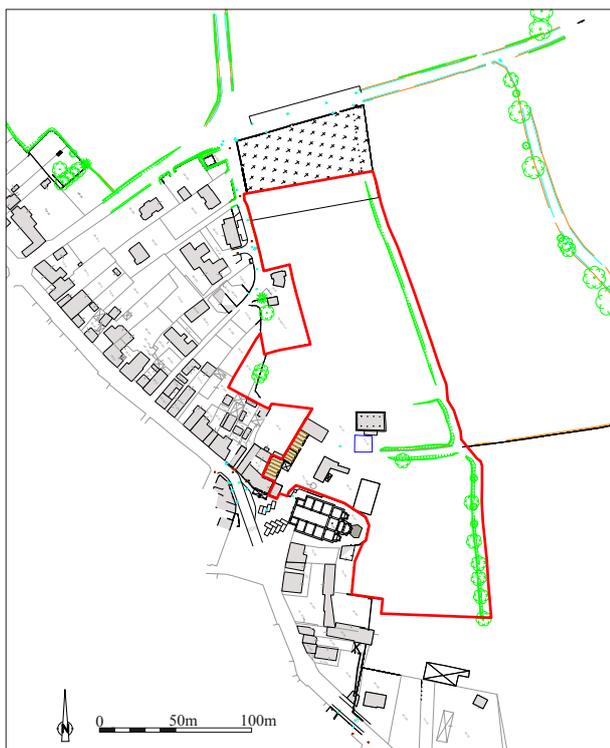


Fig. 1 L'emprise du diagnostic

1-2 méthodologie

Le diagnostic archéologique s'est déroulé du 7 au 25 octobre 2013. Plusieurs méthodologies ont été appliquées.

En dehors de l'emprise du prieuré, le terrain a été balayé par des tranchées de 20m positionnées en quinconce. Elles ont été réalisées avec une pelle sur chenilles de 15 tonnes avec godet lisse jusqu'à apparition du substrat, soit à une profondeur variant entre 0,40 et 1,20m.

Dans l'emprise du prieuré et à ses abords, la même méthode de sondage a été appliquée. Toutefois, la densité des vestiges nous a incités à ouvrir régulièrement des vignettes ou faire des tranchées complémentaires afin de comprendre l'enchevêtrement des structures. Plusieurs structures ont été sondées afin de caractériser leur nature, leur comblement et récolter du mobilier afin de pouvoir asseoir une datation. Ces sondages ont été réalisés le plus souvent de façon mécanique, les petites structures ont été sondées manuellement. Précisons que dans la cour de la ferme, l'enlèvement du bitume a nécessité un godet à dent.

Des sondages à la mini-pelle de 5,5 tonnes ont par ailleurs été réalisés dans la grange dîmière avec pour objectif d'obtenir une stratigraphie liée à l'installation de ce bâtiment et éventuellement une chronologie relative. La grange ainsi que les bâtiments agricoles situés dans l'emprise ont par ailleurs fait l'objet d'une étude de bâti afin de déterminer leur ancienneté et par conséquent leur appartenance éventuelle au prieuré.

Chaque tranchée a fait l'objet d'un enregistrement sur une fiche « tranchée » détaillant, pour les tranchées positives, le nombre de structures identifiées, leur description et leur localisation précise sur un plan. Les tranchées denses en vestiges et qui ont nécessité l'ouverture de vignettes complémentaires ont fait l'objet d'un relevé en plan au 50e ou au 20e. Les coupes obtenues lors des sondages dans les structures ont été photographiées et relevées.

De manière générale, un levé en plan des sondages et des vestiges a été réalisé par un topographe.

L'étude de bâti s'est attachée à l'observation des maçonneries et des charpentes afin d'établir une chronologie relative des bâtiments et identifier les évolutions possibles. Pour ce faire, une nacelle a été mise à disposition pendant 2 jours et un échafaudage roulant pendant une semaine. Chaque élément observé a été isolé comme unité stratigraphique et enregistré sur une fiche du type ArchéoDATA, complétée par des relevés graphiques et des photographies. La grange a fait l'objet d'une attention toute particulière afin de mettre en évidence les différents états éventuels.

Trois sépultures ont été mises au jour à proxi-

mité de l'église. La contrainte de leur emplacement n'a pas permis de faire intervenir la pelle mécanique pour agrandir la tranchée et les fouiller intégralement. Ainsi, seul un nettoyage de surface a été réalisé. Il a néanmoins permis de recueillir du mobilier céramique.

Précisons enfin, que lors des sondages dans des structures profondes, des bois ont été mis au jour. Après avoir été dégagés, relevés et photographiés, ils ont été prélevés, reconditionnés et inventoriés⁴. Cependant les moyens attribués au diagnostic n'ont pas permis d'envisager une étude approfondie qui pourrait être menée en cas de fouille archéologique.

De même, le prélèvement de sédiment réalisé dans la fosse FA (TR32) ne fera pas l'objet d'analyse dans le cadre du diagnostic.

En revanche, le mobilier céramique a été traité et est présenté en annexe.

Nous avons également souhaité faire dater la grange à dîme par dendrochronologie. En effet, attribuée communément au XVI^e siècle, sa datation ne nous semblait pas satisfaisante en raison du déclin du prieuré

⁴ voir le tableau en annexe

à partir du début du XV^e siècle mais également en regard du type de structure. Plusieurs exemples de granges semblables ont été datés avec certitude entre le XIII^e et le XV^e siècle. Suite à l'étude du bâti qui a montré l'homogénéité des fermes, celles-ci ont été datées par dendrochronologie⁵. Le résultat obtenu est cohérent avec l'histoire du prieuré et a permis de rectifier la datation communément admise.

Malgré l'absence de moyens à consacrer à l'étude des bois, Dendrotech a cependant procédé à un échantillonnage des bois gorgés d'eau pour réaliser une datation.

1-3 présentation du site

Livré-sur-Changeon est implanté sur les Marches de Bretagne, plus précisément entre Saint Aubin-du-Cormier et Vitré, à proximité de la voie antique reliant Rennes à Jublains.

Le site concerné par le diagnostic est situé sur le point culminant de Livré, à une altitude de 115m NGF (**fig. 2**).

⁵ Les datations de dendrochronologie ont été réalisées par *Dendrotech*

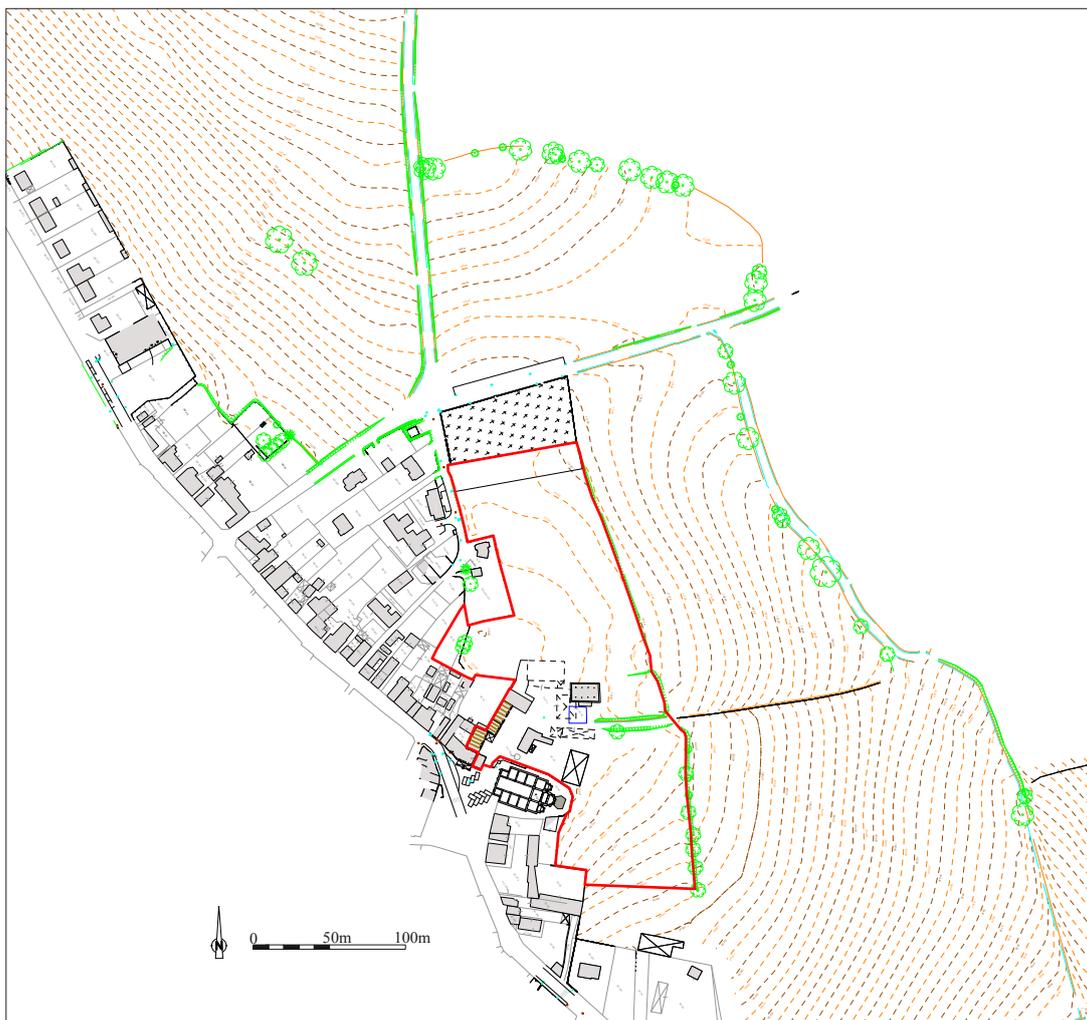


Fig. 2 La topographie naturelle

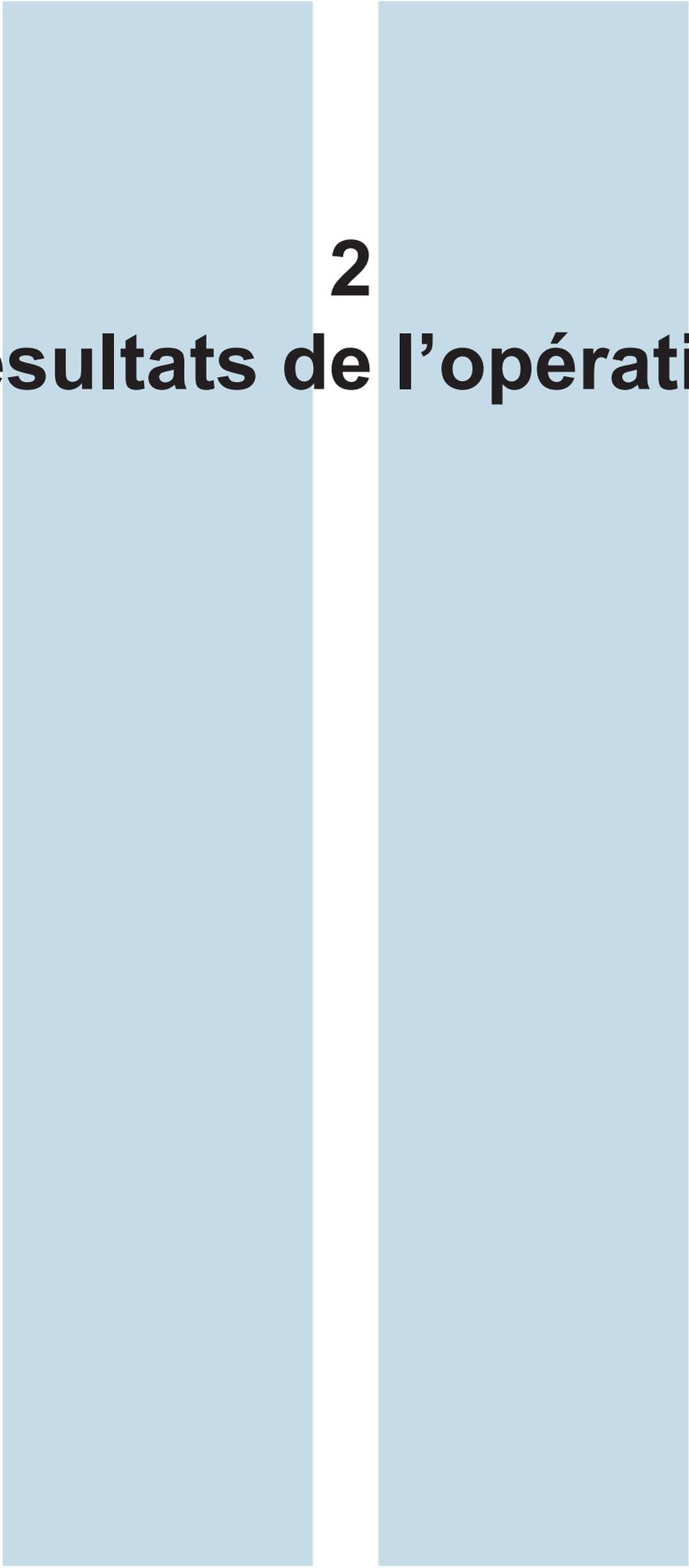
La ZAC de l'Abbaye se situe sur l'emprise d'un ancien prieuré dont la fondation remonte au XI^e siècle. Cet établissement religieux représente la première implantation de l'abbaye St Florent de Saumur en Bretagne, suite à une donation du duc Geoffroy 1^{er} (992-1008). Si le texte relatif à la donation n'existe plus aujourd'hui, Alain III, fils du précédent, confirme la donation dans un acte daté entre 1013 et 1022.

Le prieuré, qui s'installe *a priori* sur un site déserté après les invasions normandes d'après A. de la borderie, semble se mettre en place à partir des années 1010 ou 1020 et se développer progressivement au cours des XI^e et XII^e siècles. Alain III confirme la donation et y ajoute un droit de justice et d'administration. Si l'organisation du prieuré n'est pas connue pour ces périodes, on peut cependant imaginer, en regard du pouvoir qu'il lui est attribué, qu'il était déjà doté d'un auditoire, d'une prison, d'un gibet et d'une grange dîmière. Cependant, le climat d'expansion est mis à mal alors que Conan IV confie la paroisse à Robert III, seigneur de Vitré entre 1156 et 1166. Le prieuré semble alors faire l'objet de dommages matériels importants.

Malgré un climat tendu entre les moines et la maison de Vitré, la situation paraît cependant apaisée durant les décennies suivantes et se calme tout-à-fait lorsque la seigneurie de Vitré passe aux mains des comtes de Laval.

En 1395, le prieuré est victime de destructions partielles menées par des officiers du duc, destructions qui seront suivies d'une reconstruction plus ou moins importante du site, à laquelle on peut attribuer la grange dîmière. Cette impulsion sera la dernière puisque très rapidement, l'abbaye se désengage annonçant ainsi le déclin du prieuré qui est géré, dès la fin du XV^e siècle par un fermier.

Le site est définitivement détaché de l'abbaye en 1606 lorsqu'il entre en possession des Jésuites de Rennes qui le conservent jusqu'en 1762. Il est ensuite confié à des fermiers durant une trentaine d'années avant d'être acheté par un avocat vitréen dont la descendance achèvera de transformer le prieuré en exploitation agricole lorsqu'en 1887, la maison prieurale, dans un état de vétusté avancée, est détruite au profit de la construction des bas-côtés septentrionaux de l'église. Cette même année voit l'édification de la maison située au milieu de la cour et encore visible aujourd'hui.



2 Résultats de l'opération

2- résultats de l'opération

42 tranchées ont été réalisées (fig. 3). Parmi elles, 28 se sont avérées positives. Nous présenterons dans un premier temps les tranchées positives en détaillant les structures mises au jour. Nous nous attarderons

cependant d'avantage sur les tranchées qui ont livré une densité de vestiges archéologiques déterminante pour la compréhension du site. Ce sont également ces dernières qui ont fait l'objet de vignettes et de sondages. Enfin, nous présenterons l'étude réalisée sur les bâtiments en élévation.



Fig. 3 Implantation de tranchées. Les tranchées positives sont en gris dans l'encart en haut à droite.

2-1 les tranchées positives

La tranchée 10 (terre végétale : 20cm/profondeur substrat : 50cm)

Hormis une cave à pommier, deux faits ont été identifiés (fig. 4). Le premier est un fossé de 70cm de large orienté est-ouest et comblé par un sédiment brun-gris homogène comportant des traces de charbons (F1). Le deuxième fait est une fosse informe en partie sous la berme dont les dimensions minimales sont 1,60/1,00m (F2).

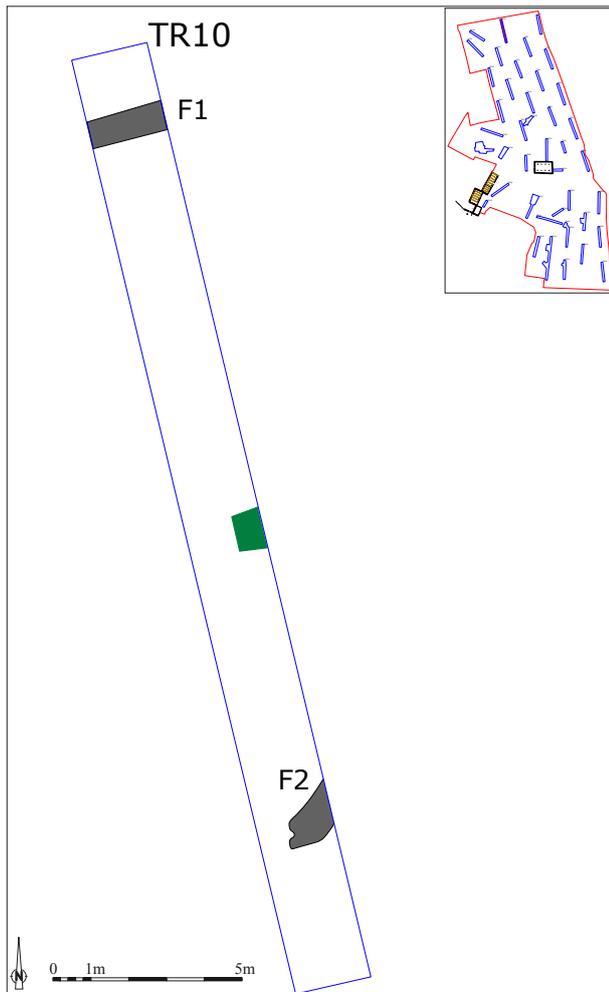


Fig. 4 La tranchée 10

La tranchée 11 (terre végétale : 20cm/profondeur substrat : 55cm)

Un fossé orienté nord-sud a été mis au jour (F1). Large d'un peu moins d'un mètre, il est comblé par un limon gris pâle très oxydé avec des traces de charbons. L'oxydation est plus prononcée sur le bord sud. Ce fossé de parcelle est visible sur le cadastre napoléonien (fig. 5).

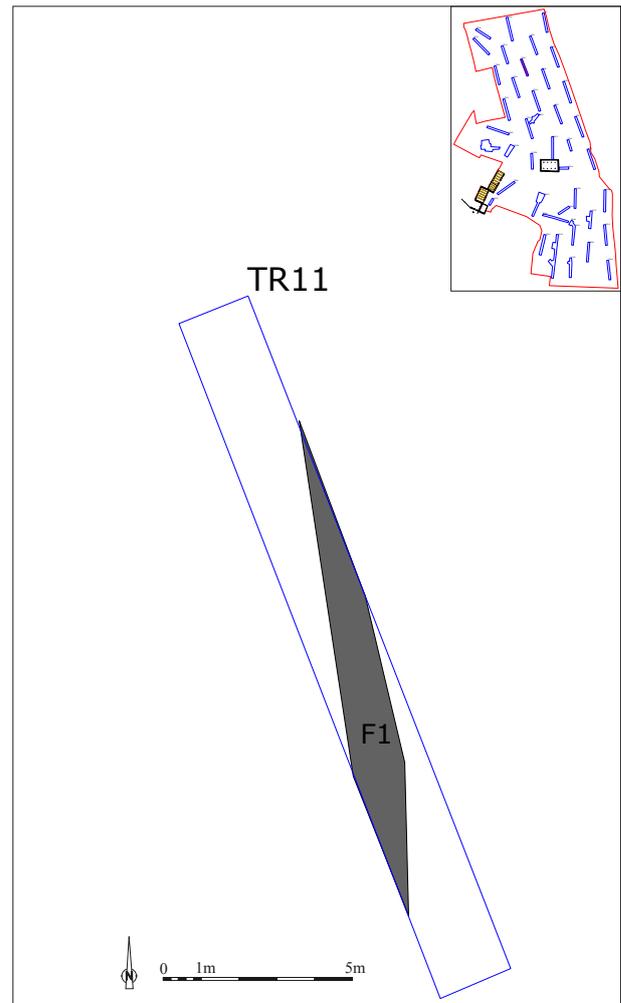


Fig. 5 La tranchée 11

La tranchée 13 (terre végétale : 25cm/profondeur substrat : 65cm)

Plusieurs structures ont été mises au jour. La première est un fossé de 70cm de largeur orienté nord-ouest/sud-est avec un comblement hétérogène mêlé de cailloux, de substrat remanié et de limon gris (F1). Un deuxième fossé est-ouest a été dégagé (F2). D'une largeur de 40cm, il est comblé par un limon brun homogène avec des ardoises. Deux fosses sont apparues avec un comblement identique au fait 2 (F3 et F4). En partie masquée sous la berme, leurs dimensions minimales respectives sont de 1,20/1,50m et de 0,90/2,10m (fig. 6).

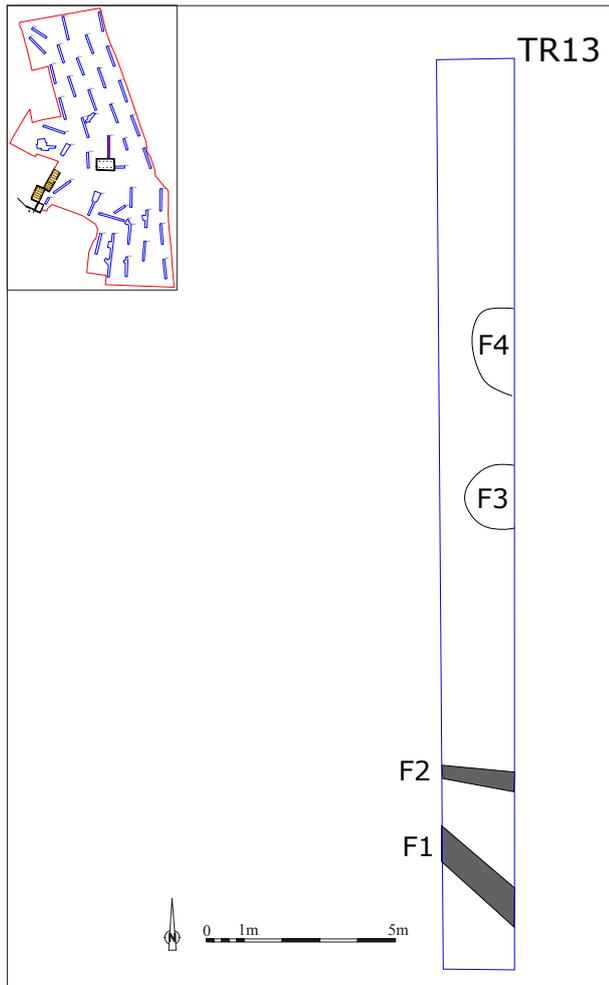


Fig. 6 La tranchée 13

La tranchée 14 (terre végétale : 25cm/profondeur substrat : 65cm)

Une structure large et peu profonde a été mise en évidence (F1). Orientée nord-sud, elle mesure environ 5,00m de large pour 40cm de profondeur. Elle est comblée par un sédiment hétérogène composé d'un limon gris avec de gros blocs et des ardoises (US 1 et 2). Ces niveaux recourent un remplissage plus homogène (US 3) qui recouvre un premier comblement argileux, relativement hydromorphe (US 4). Il peut s'agir d'un chemin creux. (fig. 7, 8 et 9)

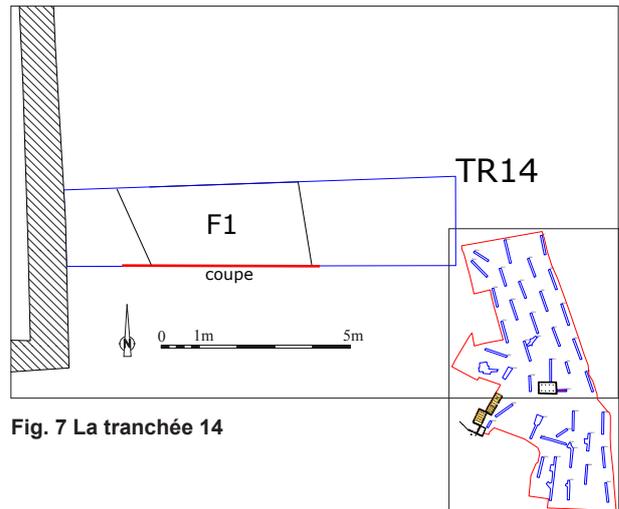


Fig. 7 La tranchée 14



Fig. 8 La tranchée 14

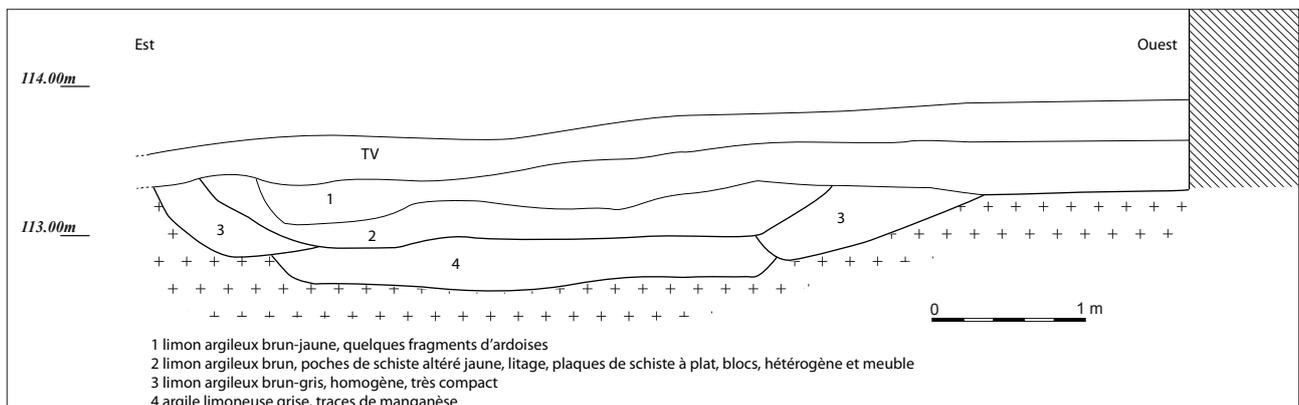


Fig. 9 Tranchée 14, F1, coupe est-ouest

La tranchée 15 (terre végétale : 20cm/profondeur substrat : 40cm)

Cette tranchée comporte deux fosses en partie dégagées. La première mesure 80cm de large minimum pour une longueur de 2,50m (F1). Elle est comblée par un limon gris clair oxydé. La deuxième mesure environ 70cm de large pour une longueur de 1m maximum (F2). Son remplissage est légèrement différent de la première avec un limon gris clair à ocre comportant quelques charbons (fig. 10).

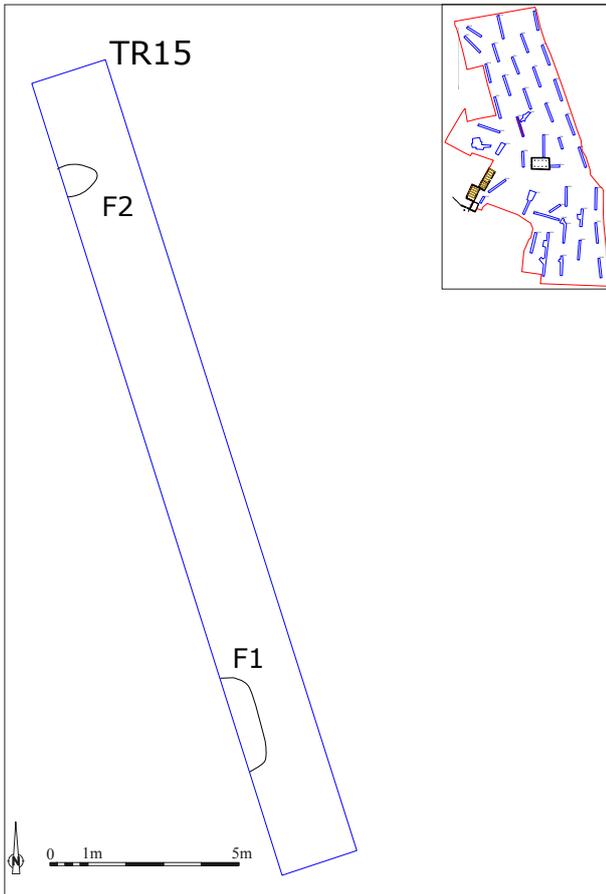


Fig. 10 La tranchée 15

La tranchée 17 (terre végétale : 20cm/profondeur substrat : 40cm)

Un fossé nord-sud est apparu dans cette tranchée (F1). Il mesure 65cm de large. Son comblement se caractérise par un sédiment brun moyen avec des traces de charbon et d'oxydation. Un fragment de panse médiévale a été recueilli dans la tranchée. Il n'appartient pas à la structure F1 (fig. 11).

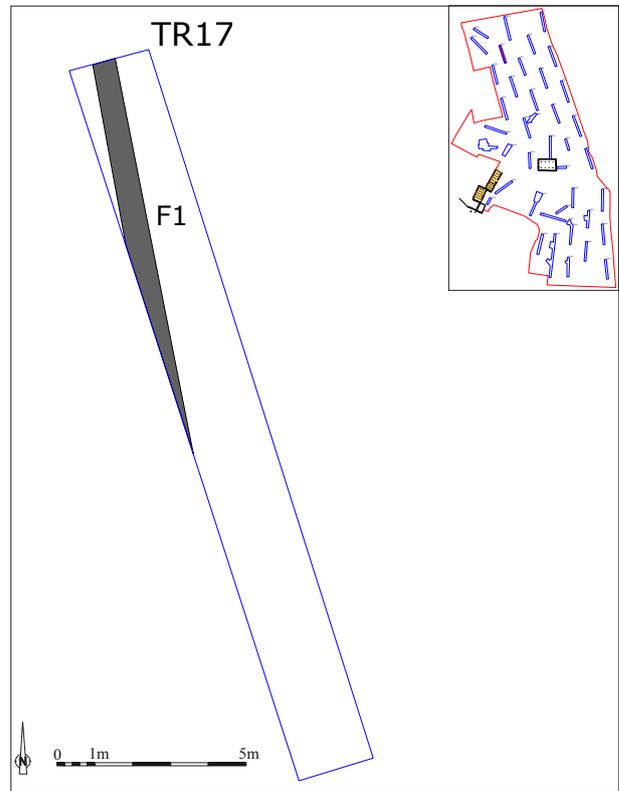


Fig. 11 La tranchée 17

La tranchée 18 (terre végétale : 20cm/profondeur substrat : 50cm)

Deux faits ont été mis en évidence. Le fossé F1, orienté nord-sud, mesure une quarantaine de centimètres de large. Il est comblé par un limon brun moyen avec des traces de charbons. Le deuxième fait, orienté nord-est/sud-ouest fait un peu plus de 3m de large (F2). Il est comblé par un limon brun moyen avec des traces de charbons et de petits cailloux. Sa fonction est indéterminée (fig. 12).

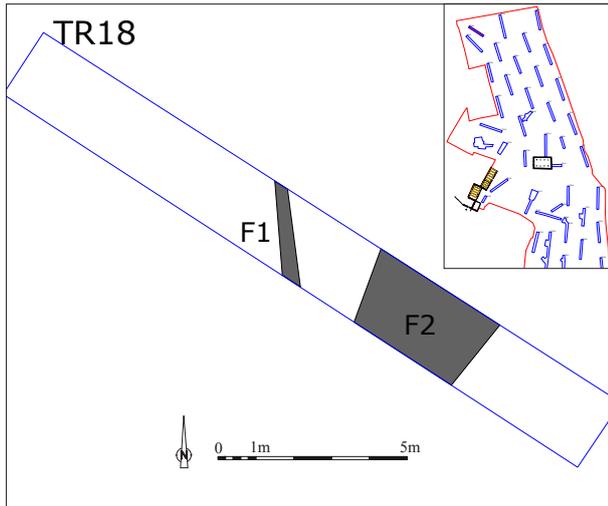


Fig. 12 La tranchée 18

La tranchée 20 (terre végétale : 25cm/profondeur substrat : 60cm)

Deux petites fosses ont été mises au jour, sans doute des trous de poteaux. La première, informe, mesure 25cm sur 40cm et est comblée par un limon brun (F1). La deuxième, circulaire, mesure 30cm de diamètre et est comblée par un limon brun (F2). Du mobilier hors structure a été trouvé. Il est attribué à la fin du Xe siècle-XIIe siècle (fig. 13).

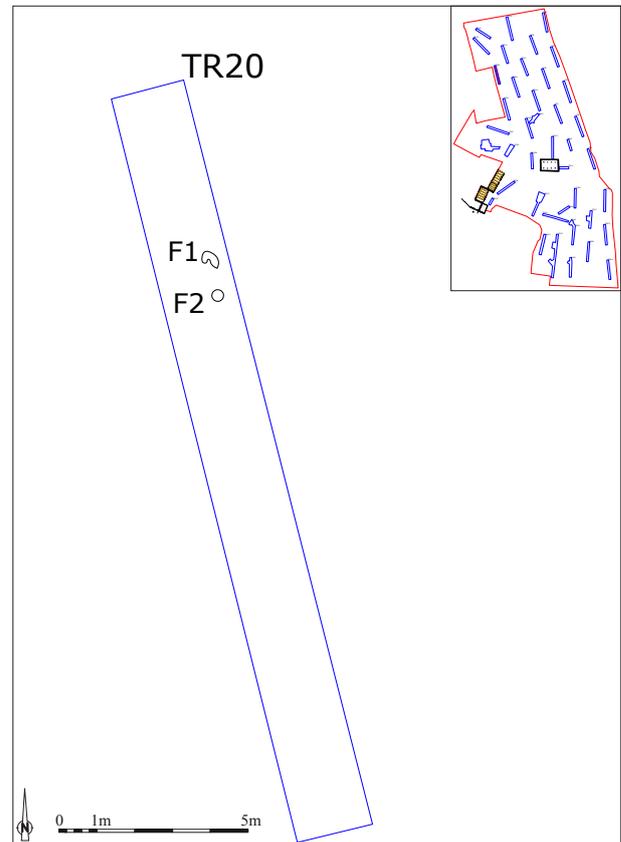


Fig. 13 La tranchée 20

La tranchée 22 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 60cm)

Cette tranchée a révélé de nombreux faits (fig. 14). Un premier fait sud-ouest/nord-est est apparu (F1). Il mesure 1,70m de large. Son comblement est hétérogène avec un limon brun mélangé à de l'ardoise et des cailloux. Un entrelacs de petits fossés apparaît au milieu de la tranchée. Le premier, nord-sud, fait 0,90m de large et est comblé par un limon brun avec des blocs (F2). Le deuxième, qui vient se greffer dessus, est orienté est-ouest, mesure 60cm de large et possède le même comblement (F3). Enfin, le dernier, comblé avec le même sédiment, est orienté nord-sud et fait 40cm de large (F4). Cet ensemble n'a pas été sondé et la nature du comblement n'a pas permis de mettre en évidence une chronologie relative.

A l'est de cet ensemble, une fosse apparaît en partie (F5). Ces dimensions minimales sont de 1,20m par 0,90m. Son comblement est hétérogène, mêlant limon brun et substrat remanié avec des charbons.

Enfin, les derniers faits peuvent être identifiés comme des trous de poteaux (F6 et F7). De diamètre de 40cm, ils sont tous les deux comblés par du substrat remanié.

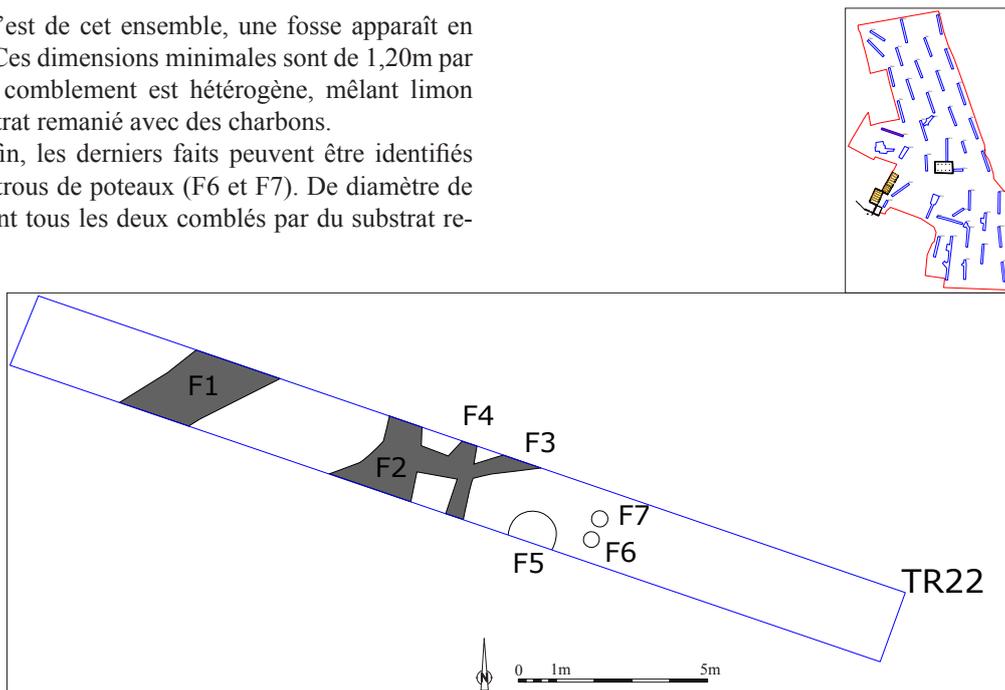


Fig. 14 La tranchée 22

La tranch e 24 (terre v g tale : 20cm/profondeur substrat : 65cm)

3 foss s orient s est-ouest ont  t  mis en  vidence (fig. 15). Le premier mesure 2,30m de large et est combl  par un limon brun-gris oxyd  avec des traces de charbons, m lang  de nombreux blocs, parfois de taille importante (F1). Le deuxi me foss  mesure 1,40m de large (F4). Son comblement limoneux comprend des petits blocs et de tessons de c ramique attribu s au XVIe si cle et   la p riode protohistorique. Le dernier foss  mesure 1,60m de large (F5). Son comblement est proche de celui du fait 4, cependant il est plus oxyd . Il a livr  du mobilier protohistorique.

Deux fosses ont  galement  t  d couvertes, chacune partiellement d gag es. La premi re mesure 0,90m sur 30cm minimum (F2). La seconde fait 1,50m sur 1,10m minimum de largeur (F3). Leur comblement de limon argileux brun-gris est similaire.

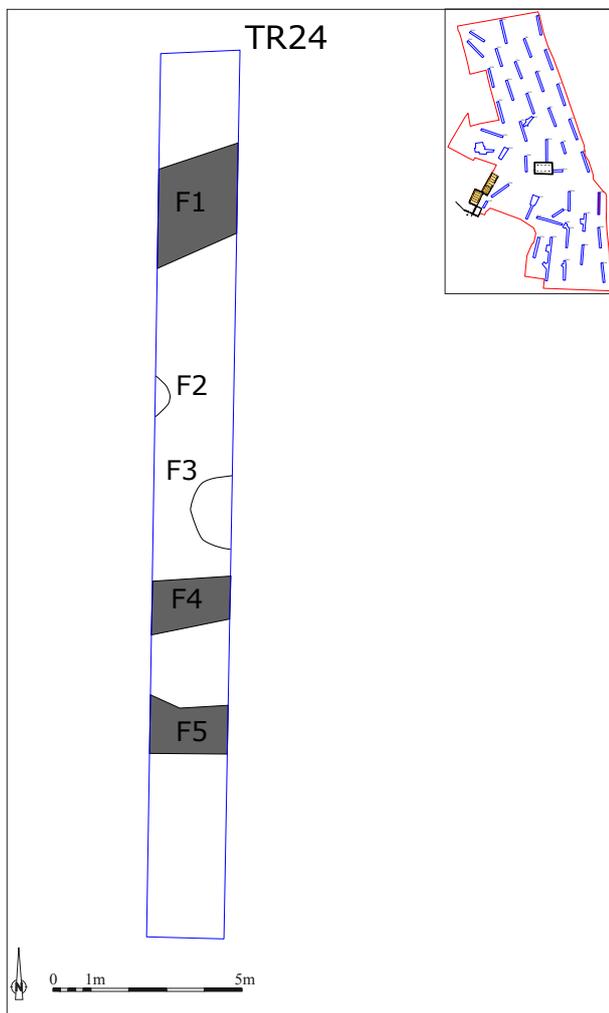


Fig. 15 La tranch e 24

La tranch e 28 (terre v g tale : 20cm/profondeur substrat : 60cm)

4 faits ont  t  identifi s (fig. 16). Le premier est un foss  orient  est-ouest qui mesure environ 2m de large (F1). Son bord nord est cependant masqu  par une conduite d'eau et n'a pas pu  tre mis en  vidence pendant le diagnostic. Son comblement est brun oxyd  et contient de la c ramique dat e des XI-XIIe si cles. Le second fait est parall le au premier (F2). Il mesure 3,20m de large et comporte de nombreux blocs localis s au centre du comblement de limon brun. Il est possible que cette structure soit un chemin carrossable marqu  par des orni res.

La tranch e a livr   galement deux fosses. La premi re peut  tre un trou de poteau, combl  par un limon brun (F3). Elle mesure 36cm de diam tre. La seconde, au comblement limoneux brun-gris, lessiv , est de forme oblongue (F4). Elle mesure 100/70cm.

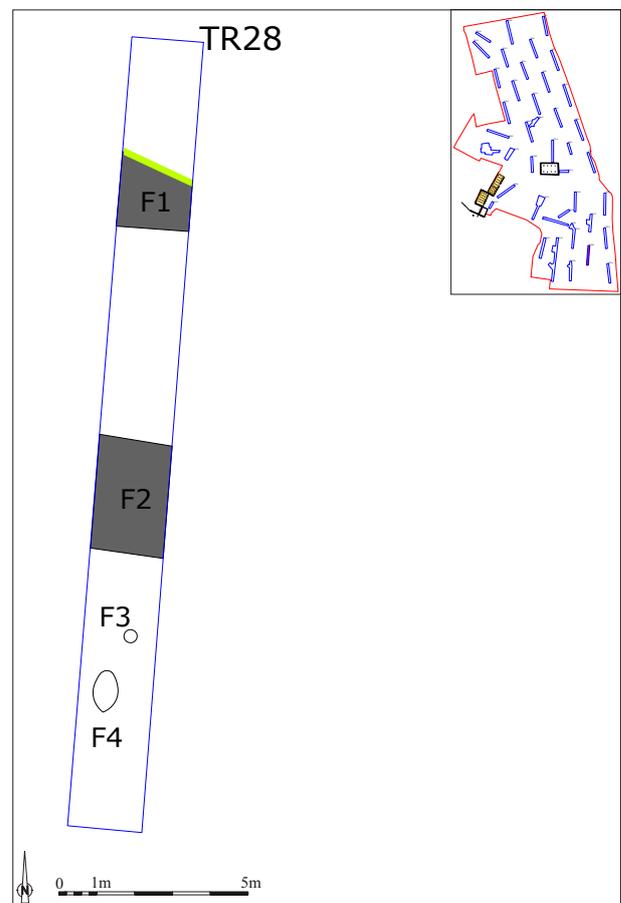


Fig. 16 La tranch e 28. La canalisation d'eau est marqu e en jaune.

La tranchée 29 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 70cm)

Cette tranchée est perturbée en son centre par une pollution liée à une dalle goudronnée (fig. 17). Néanmoins, deux fossés sont visibles de part et d'autre, tout deux orientés nord-sud. Le premier mesure 60cm de large (F1). Il est comblé par un limon brun-gris avec des plaquettes de schiste. Le deuxième fossé fait 90cm de large et est légèrement incurvé (F2). La nature du comblement est identique à celle du fait 1, néanmoins, on note la présence de traces de charbons. Une troisième structure, en grande partie en dehors de la tranchée, vient se raccorder sur le fait 2 (F3). Son comblement est identique au précédent avec de blocs de quartz en plus.

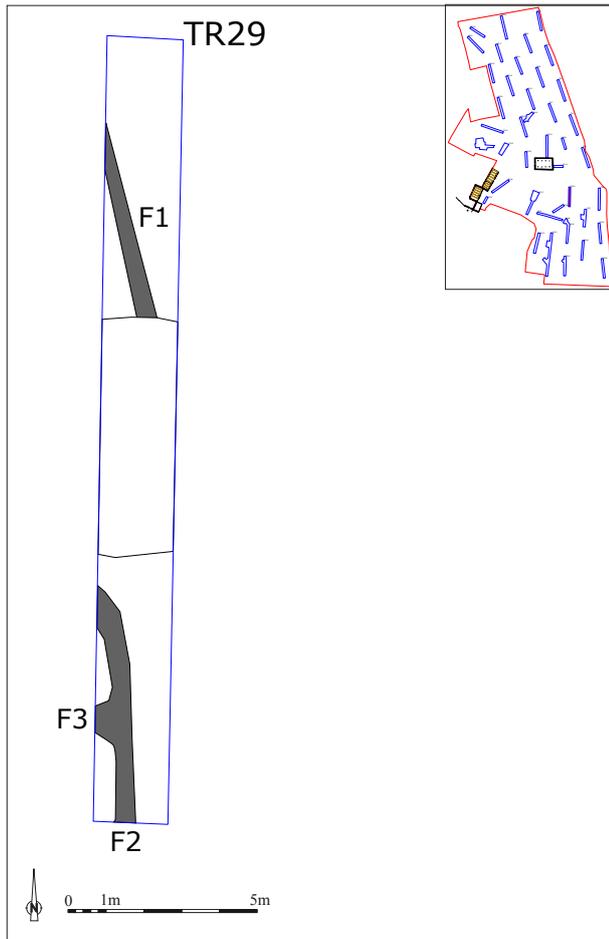


Fig. 17 La tranchée 29

La tranchée 30 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 70cm)

La tranchée 30 est caractérisée par une succession de trous de poteau alignés selon un axe nord-sud (fig. 18). Leurs dimensions varient de 30cm de diamètre (F1, 2 et 10) à 35cm de diamètre (F. 3 et 4) jusqu'à 60cm de diamètre (F6, 7 et 9). Leur comblement change également. Généralement composé d'un limon brun-gris (F1, 2, 4, 7 et 10), le comblement peut être gris-jaune (F3), gris pâle lessivé (F6) ou gris très oxydé (F9). La contemporanéité de ces structures n'a pu être vérifiée lors du diagnostic. Néanmoins, c'est une des rares tranchées à avoir livré autant de trous de poteau, qui plus est, alignés.

Dans l'axe perpendiculairement à cet alignement, se trouve une série de faits parallèles. Le premier, d'une largeur de 1,50m, est composé d'un limon brun-gris dans lequel sont noyés des blocs de moyen et gros calibre (F5). Un peu plus au sud, deux fossés de 50cm de large montrent un comblement limoneux gris très oxydé (F8 et 11).

Enfin, on note la présence d'une fosse, en grande partie en dehors de la tranchée (F12). Elle mesure au minimum 75cm sur 1,40m. Son comblement est limoneux et gris. 2 tessons médiévaux hors structure ont été prélevés dans la tranchée.

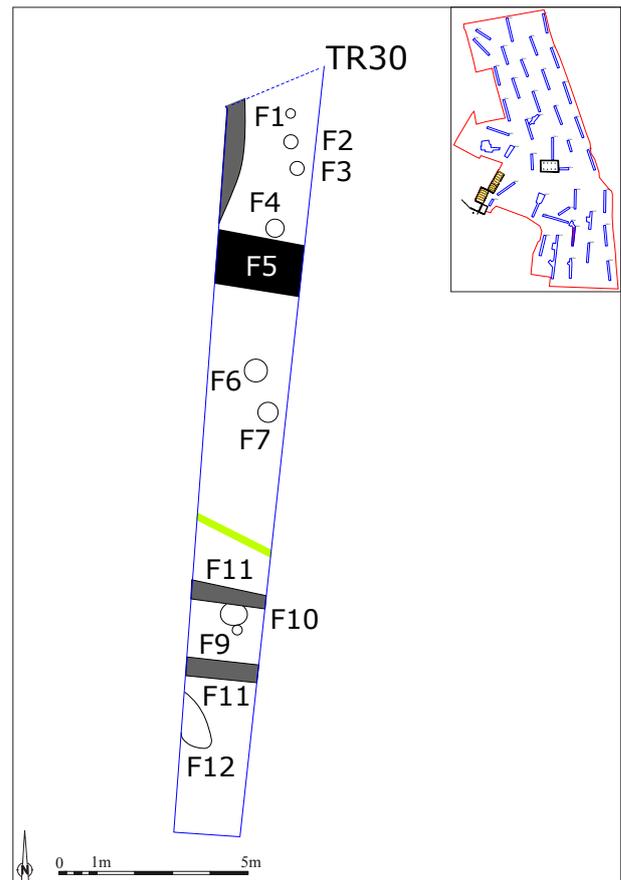


Fig. 18 La tranchée 30 (en jaune : une canalisation d'eau).

La tranchée 34 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 60 à 100cm)

Cette tranchée se caractérise par une profondeur d'apparition des vestiges importante (fig. 19).

Un autre fossé orienté sensiblement nord-ouest/sud-est se trouve plus au sud (F4). Il mesure environ 60cm de large. Il est comblé par un limon gris clair quelque peu oxydé. Ses bords sont irréguliers marqués par la présence d'appendices circulaires (poteaux ?).

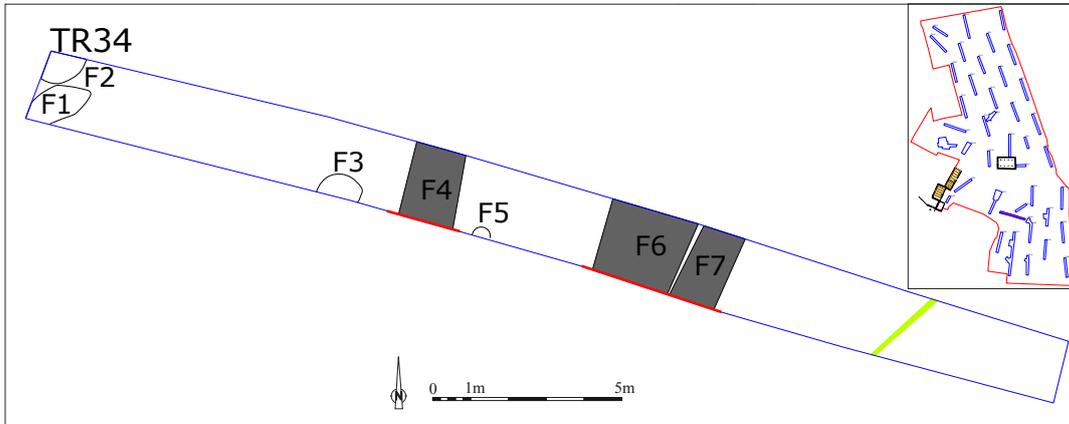


Fig. 19 La tranchée 34

Trois fossés orientés nord-sud ont été identifiés. Les deux premiers de 1,10m de large (F4 et 6), le troisième de 1, 10m (F7). Le premier a un comblement de terre végétale mêlée à des matériaux de démolition (ardoises, briques, quelques blocs) (F4). Son profil montre des bords verticaux et un fond plat qui peut laisser penser à une tranchée de récupération de mur (fig. 20 et 21).

Le comblement du second est plus homogène. Il est composé d'un limon brun-gris oxydé avec des traces de charbon (F6). Le dernier a quant à lui un comblement brun avec quelques ardoises (F7) (fig. 22 et 23). Ces trois fossés ont été sondés et montrent un profil différent.

4 fosses ont été mises au jour partiellement. Les deux premières présentent une forme plutôt oblongue (F1 et 2). Les deux autres ne sont pas suffisamment dégagées pour préciser leur forme. Leurs dimensions sont variables. Les trois premières font environ 70 à 80cm de large (F1, 2 et 3). Leur comblement sont également très disparates : limon gris clair (F1), mélange de limon gris et de substrat remanié (F2), et enfin limon gris plutôt argileux (F3 et F5).

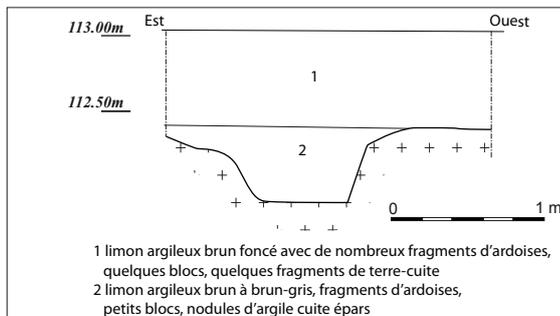


Fig. 20 Tranchée 34, F4, coupe est-ouest



Fig. 21 Tranchée 34, F4, vue de la coupe

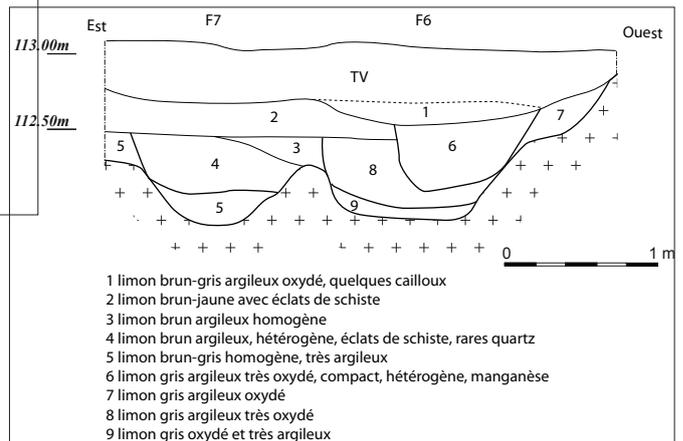


Fig. 22 Tranchée 34, F6 et 7, coupe est-ouest

- 1 limon brun-gris argileux oxydé, quelques cailloux
- 2 limon brun-jaune avec éclats de schiste
- 3 limon brun argileux homogène
- 4 limon brun argileux, hétérogène, éclats de schiste, rares quartz
- 5 limon brun-gris homogène, très argileux
- 6 limon gris argileux très oxydé, compact, hétérogène, manganèse
- 7 limon gris argileux oxydé
- 8 limon gris argileux très oxydé
- 9 limon gris oxydé et très argileux



Fig. 23 Tranchée 34, F6 et 7, vue de la coupe

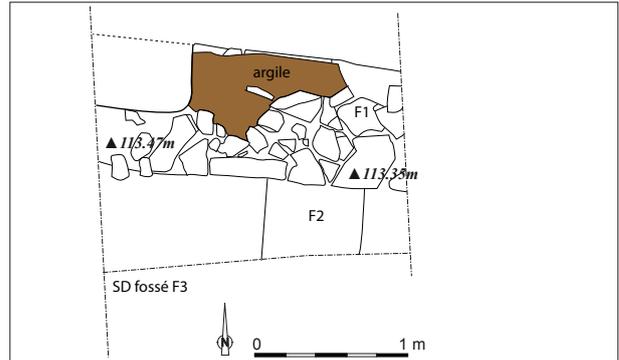


Fig. 25 Tranchée 34, F1, plan du mur

La tranchée 38 (terre végétale : 25cm/profondeur substrat : 90cm)
 Cette tranchée a livré deux fossés, une fosse et un mur (fig. 24).

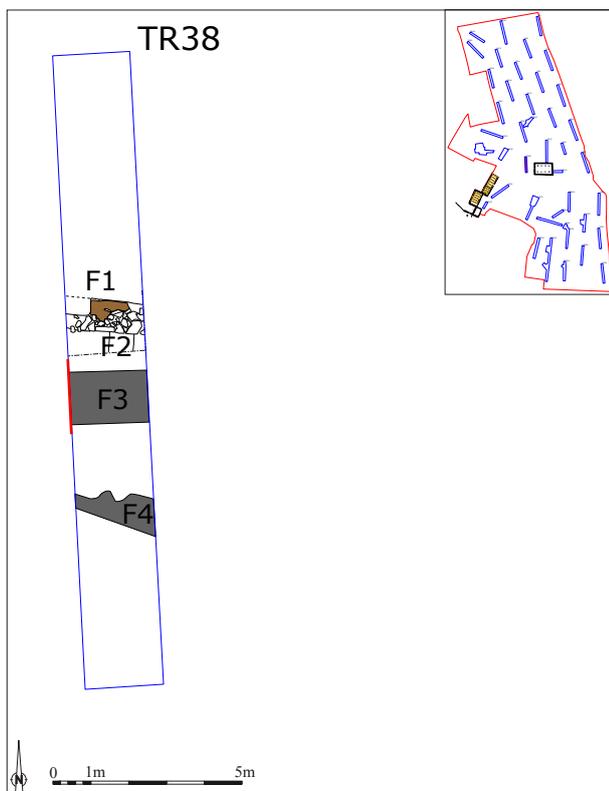


Fig. 24 La tranchée 38



Fig. 26 Tranchée 34, le mur F1, vue vers l'est. On remarque qu'il est dans le prolongement de l'angle de la grange dîmière, visible au fond.

Le mur F1 mesure 1m de large et est orienté est-ouest. Seule une assise est conservée partiellement. Le parement est constitué de blocs de grès blanc posé à plat. Le mur est posé sur une bande d'argile ocre. Côté nord, le parement n'est plus conservé et laisse entrevoir la bande d'argile qui a été par ailleurs rubéfiée (fig. 25 et 26).

Une fosse combl e par un limon gris avec traces de charbon m lang    de l'ardoise et des blocs de gr s rose, prend appui sur le mur (F2). De forme rectangulaire, la fosse mesure 30cm sur 70cm. Au sud et parall le au mur, se situe le foss  F3, large de 1,40m. Son comblement limoneux gris est homog ne (fig. 27 et 28).

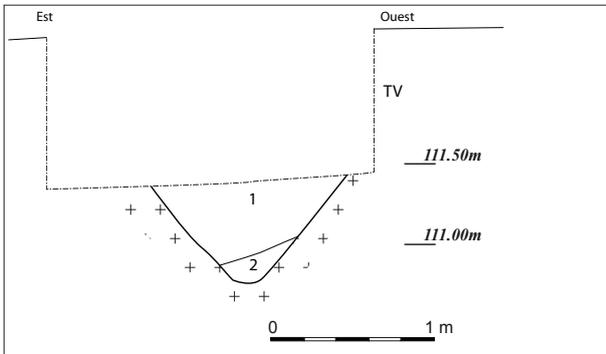


Fig. 27 Tranch e 34, F3, coupe sud-nord



Fig. 28 Tranch e 34, F3, coupe

La tranch e 39 (terre v g tale : 30cm/profondeur substrat : 55cm)

Cette tranch e a  t  r alis e   l'emplacement d'une grange figurant sur le cadastre napol onien (fig. 29). Un mur orient  nord-ouest/sud-est est apparu au d marrage de la tranch e (F1). Partiellement d gag , sa largeur n'est pas connue. Cependant, il affleure plus ou moins sous l'herbe. Il est compos  d'un petit appareil de gr s rouge. Parall les au mur, 3 fosses de dimensions identiques (1m de diam tre) et situ es   entraxes r guli res ont  t  mises au jour. Leurs comblements sont pourtant diff rents : la premi re est combl e par un limon brun argileux avec des fragments d'ardoises et de rares blocs (F2), la seconde par un s diment gris tr s argileux avec traces de charbons et quelques gros blocs (F3) et enfin la derni re est combl e par un limon gris oxyd  (F6). Au nord de ces trois fosses, se situe un foss  orient  est-ouest de 80cm de large (F4). Il est combl  par un limon argileux gris. Imm diatement au nord du foss  se trouve un trou de poteau isol  de 50cm de large (F5), combl  par le m me type de s diment que le foss .

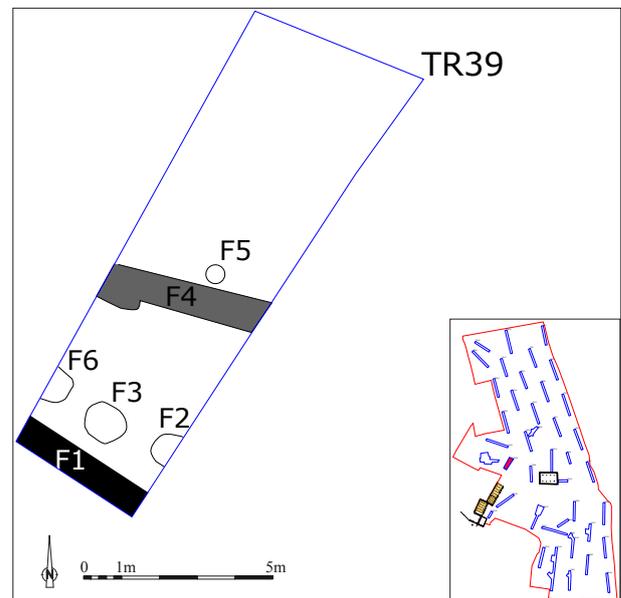
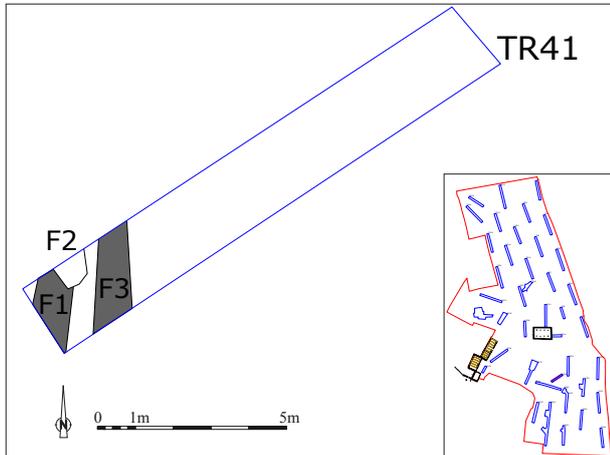


Fig. 29 La tranch e 39

La tranchée 41 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 60cm)

Deux fossés orientés nord-sud ont été mis au jour (**fig. 30**). Le premier, de 1m de large, est comblé par un limon gris oxydé (F1). Il est coupé à l'ouest par une fosse partiellement mise au jour dans la tranchée (F2), comblée par un limon argileux gris. Le second fossé, dont le comblement argileux gris comporte des ardoises, mesure 80cm de large (F3).

**Fig. 30** La tranchée 41

2-2 les tranchées déterminantes pour la compréhension du site

La tranchée 21 (terre végétale : 20cm/profondeur substrat : 40cm)

La tranchée 21 a livré un trou de poteau de 40cm de diamètre au comblement brun-beige (F1) et un fossé orienté est-ouest (F2) (fig. 31). Ce dernier, d'une largeur de 4,60m, a fait l'objet d'un sondage mécanique. Plusieurs unités stratigraphiques ont été observées. Elles peuvent être regroupées en 4 phases : le fossé est comblé dans un premier temps par l'US 6 dont la nature hydromorphe est cohérente pour ce contexte ; un remblai de substrat remanié est ensuite déversé (US 5) puis l'ensemble est recoupé et de nouveau comblé (US 4) ; enfin, le fossé est une dernière fois recreusé pour être finalement définitivement comblé (US 1, 2 et 3). L'US 1 a livré de la céramique résiduelle attribuée aux XVI-XVIIe siècles (fig. 32 et 33). Ce fossé, visible sur le cadastre napoléonien, apparaît encore dans le paysage sur les photos aériennes récentes (fig. 34).

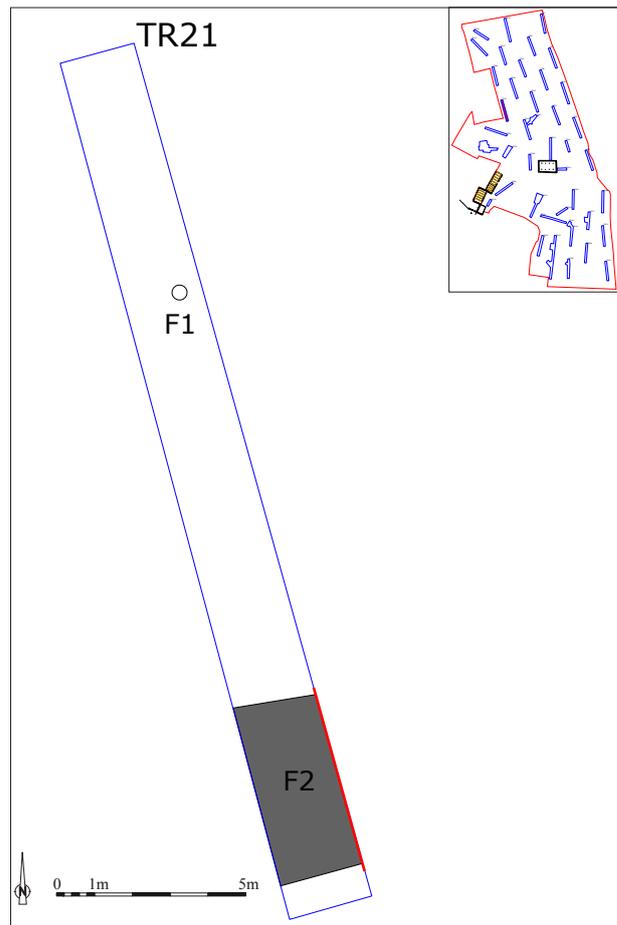


Fig. 31 La tranchée 21

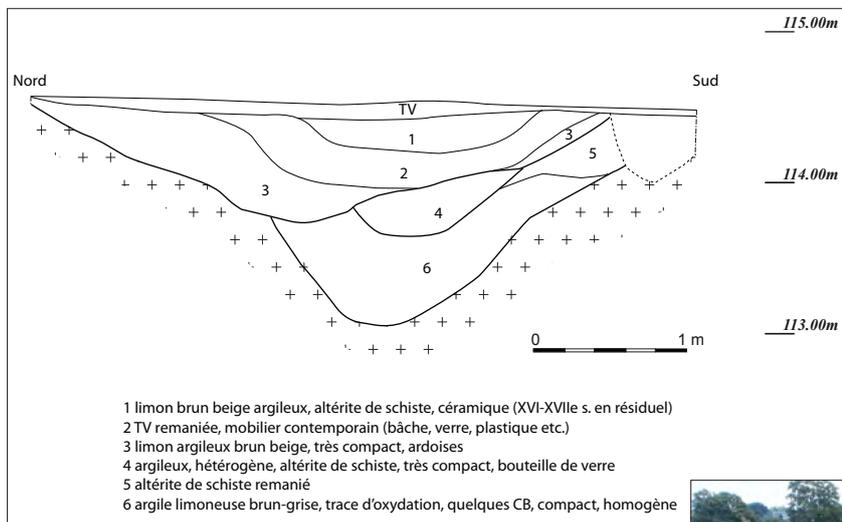


Fig. 32 Tranchée 21, F2, coupe nord-sud



Fig. 33 Tranchée 21, F2, coupe



Fig. 34 Vue aérienne où l'on voit encore le fossé circulaire mis au jour dans la tranchée 21 (géoportail).

La tranchée 23 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 70 à 120cm)

Plusieurs faits de nature différente ont été mis au jour : 3 fossés orientés est-ouest (F1, 2 et 6), 2 trous de poteaux (F3 et 4), et une citerne (F5) (fig. 35).

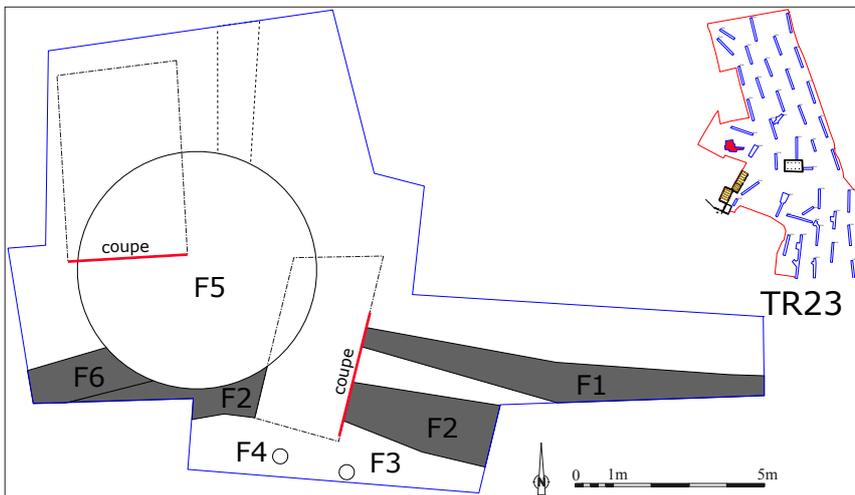


Fig. 35 La tranchée 23

Le premier fossé a une largeur de 60cm et une profondeur de 30cm (F1). Son tracé se poursuit jusqu'à la citerne et ne semble pas se poursuivre au-delà. Il est coupé par le creusement de cette dernière. Le fossé est comblé par un limon argileux gris moyen homogène (US 1). Le second fossé est tangent à la citerne (F2). Sa largeur est de 1,10m pour une profondeur de 40cm. Il présente un profil à fond plat. Il est comblé dans un premier temps par une argile grise homogène peu épaisse qui peut correspondre à des alluvions et par conséquent au fonctionnement du fossé (US 3). Le second comblement est homogène et se caractérise par un limon gris-ocre, plutôt clair et oxydé (US 2) (fig. 36 et 37). Le troisième fossé n'a pas été sondé. Il présente une largeur de 1,10m et se caractérise en surface par un comblement argileux gris foncé (F6).

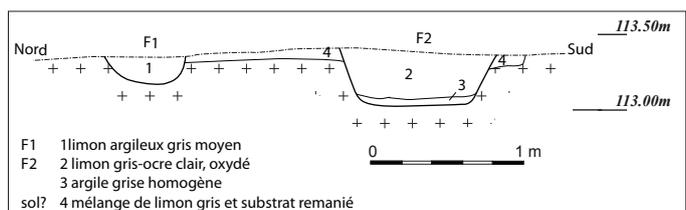


Fig. 36 Tranchée 23, F1 et F2, coupe nord-sud



Fig. 37 Tranchée 23, F1 et F2, coupe

Les deux trous de poteaux, d'un diam tre de 40cm, sont situ s au sud des foss s (F3 et 4). Ils sont combl s par un m lange de limon gris et substrat remani .

Enfin, la citerne se pr sente comme une surface parfaitement ronde de plus de 5,50m de diam tre o  apparaissent plusieurs comblements concentriques (fig. 38). Elle a fait l'objet d'un sondage sur son quart nord-



Fig. 38 Tranch e 23, F5, vue g n rale vers le nord-ouest.

ouest qui a permis d'atteindre le fond   2,75m de hauteur. La forme de la citerne est un c ne invers    fond plat. Elle est remplie par deux types de s diment. Le premier, qui comble la fosse depuis le fond jusqu'  une hauteur de 2,10m environ, est caract ris  par une succession de niveaux hydromorphes dont les plus r cents contiennent de la c ramique dat e des XI-XIIe si cles (US 4 et 6). Plusieurs niveaux ont livr  des  l ments en bois travaill s (US 7 et 15). La derni re phase de comblement est marqu e par un recreusement de la surface des comblements ant rieurs puis par l'ajout d'une s rie de 3 remplissages dont le plus anciens a livr  de la c ramique des XV-XVIe si cles (US 1, 2 et 3) (fig. 39 et 40).



Fig. 40 Tranch e 23, F5, coupe. Pour des raisons de s curit , la coupe a  t  r alis e en deux temps.

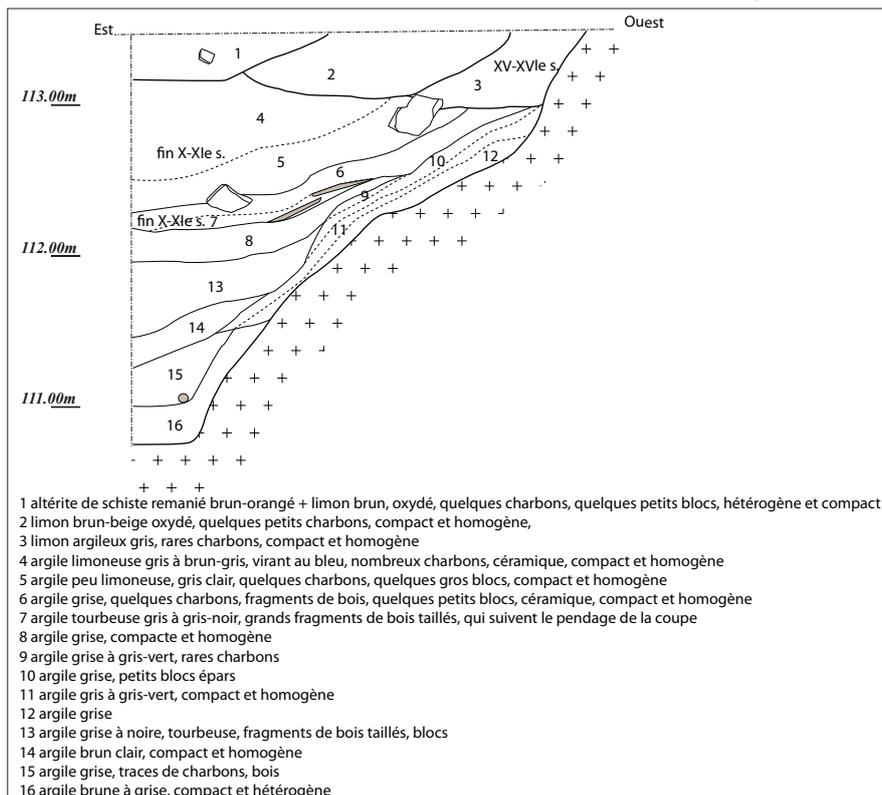


Fig. 39 Tranch e 23, F5, coupe est-ouest

La tranchée 27 (terre végétale : 35cm/profondeur substrat : 90cm)

La tranchée 27 a permis de suivre un fossé sur presque 19m (F7) (fig. 41). Orienté nord-sud, il mesure 1,30m de large pour une profondeur de 65cm. Il est comblé par un premier sédiment limoneux gris clair qui peut correspondre aux alluvions (US 2), puis par un second caractérisé par un limon gris moyen oxydé (US 1) (fig. 42 et 43). Son profil est en V. Plusieurs trous de poteaux alignés sont situés sur le tracé du fossé (F1, 2, 3, 8 et 9). Leur diamètre varie entre 25 et 50cm et leur comblement sont sensiblement identiques allant du brun au brun-gris. Le fait F1 a livré de la céramique protohistorique et des XV-XVIe siècles. 2 tessons gallo-romains, hors structure, ont également été recueillis.

Deux fosses ont été mises au jour, partiellement masquée par la berme. La première mesure au minimum 60 sur 80cm. Elle est comblée par un limon argileux gris avec de la céramique médiévale (F4). La deuxième fait au minimum 60 sur 40cm. Son comblement limoneux vire du brun-gris au brun-jaune (F5).

Enfin, une dernière structure vient rencontrer le fossé F7 perpendiculairement à l'est (F6). La chronologie relative entre les deux n'a pu être observée de manière fiable. Cependant, F6 ne se poursuit pas au-delà de F7.

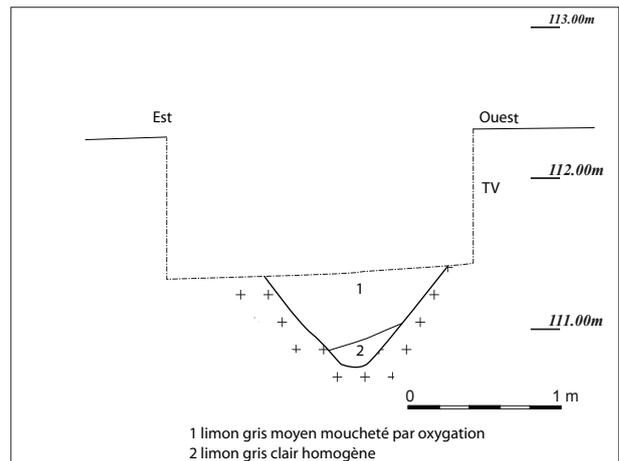


Fig. 42 Tranchée 27, F7, coupe est-ouest



Fig. 43 Tranchée 27, F7, coupe

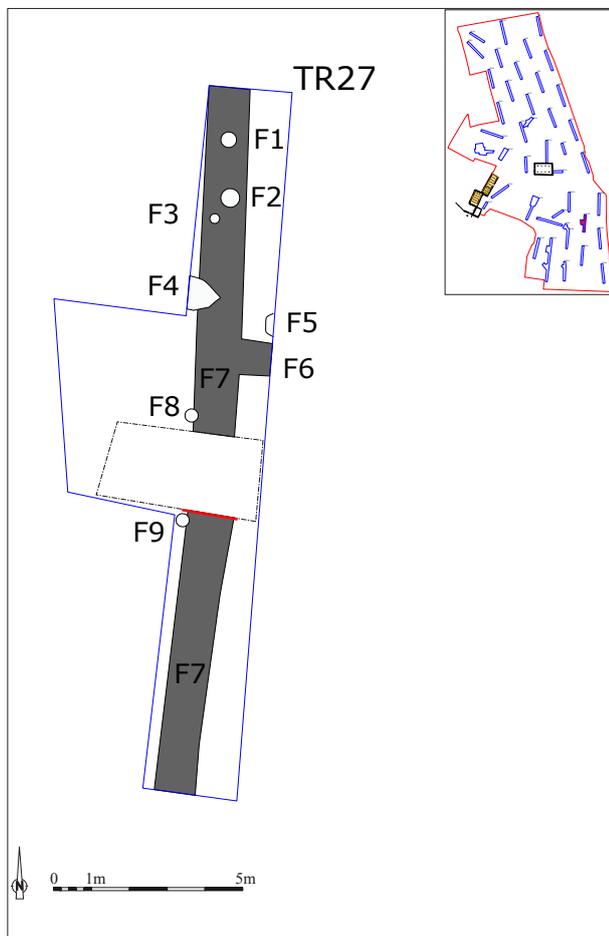


Fig. 41 La tranchée 27

La tranch e 31 (terre v g tale : 30cm/profondeur substrat : 90cm)

3 structures sont apparues (**fig. 44**). La premi re est un foss  nord-sud dont la tranch e a mis en  vidence la courbe (F1). Large de 1,50m, il est profond de 50cm et montre un profil en V tr s  vas . Deux comblements sont visibles dans lesquels de la c ramique attribu e aux XV-XVIe si cles a  t  recueillie (**fig. 45 et 46**).

Un second foss  est-ouest vient intercepter le premier (F2). Orient e est-ouest, il mesure 1,10m de large. Son comblement limoneux brun-gris oxyd  est m l    quelques blocs. Si sa relation stratigraphique avec le premier foss  F1 n'est pas claire, il semble n anmoins recouper une structure ant rieure (F3). Ce foss  mesure 60cm de large et est orient  nord-est/sud-ouest. De la c ramique m di vale et gallo-romaine hors structure a  t  recueillie dans la tranch e.

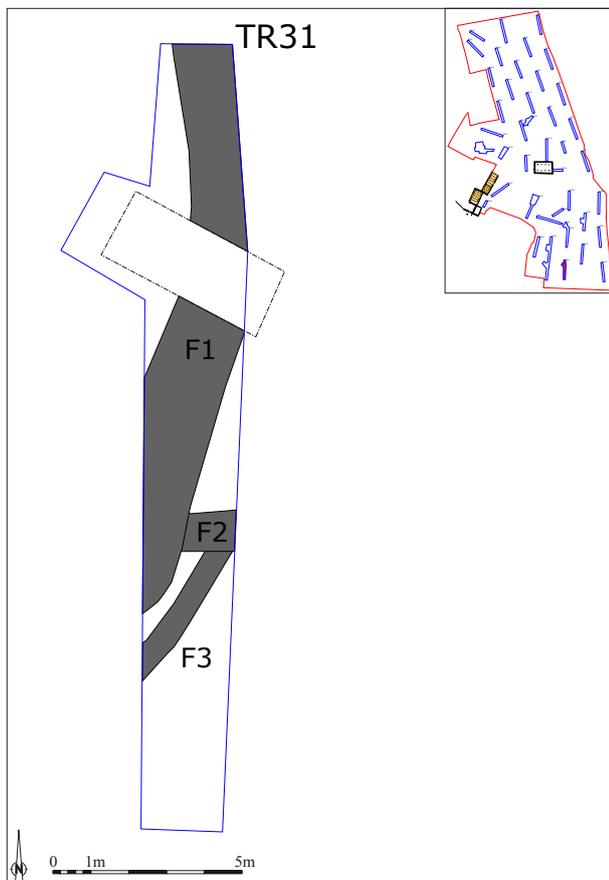
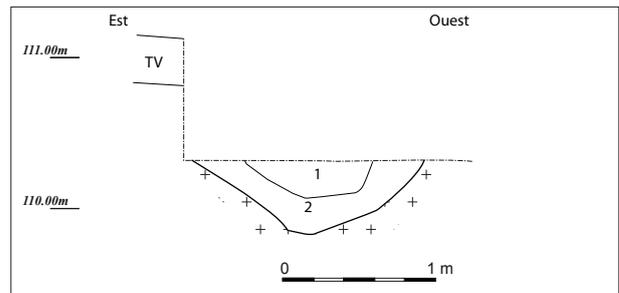


Fig. 44 La tranch e 31



1 limon fin brun-gris panach , nombreuses traces d'oxydation, meuble, homog ne, c ramique
2 argile limoneuse gris panach , quelques fragments d'ardoises, compacte et homog ne

Fig. 45 Tranch e 31, F1, coupe est-ouest.



Fig. 46 Tranch e 31, F1

La tranchée 32 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 50cm)

La tranchée 32 est une des plus riches en vestiges (**fig. 47**). 17 faits ont été répertoriés. 4 fossés est-ouest (F3, 7, 10 et 17), 2 fossés nord-est/sud-ouest (F1 et 12), 2 structures complexes avec murs (F15 et 16), 2 fosses (F4 et 5), 7 trous de poteaux (F2, 6, 8, 9, 11, 13 et 14).

Le premier fossé est-ouest mesure 50cm de large (F3), le second 60cm (F7), le troisième fait presque 1m de large (F11) et enfin le dernier mesure 1,20m de large (F17). Leur comblement varie du limon brun-gris à brun-jaune. Ils n'ont pas été sondés pendant le diagnostic.

Un des deux fossés apparaissant en diagonal par rapport à la première trame de fossés a fait l'objet d'un sondage (F12). Le second fossé n'est en effet apparu que sur une surface réduite dans l'angle de la tranchée (F1). Le sondage a fait apparaître trois structures : le fossé F12, une fosse et un recusement de l'ensemble (**fig.48, 49 et 50**).

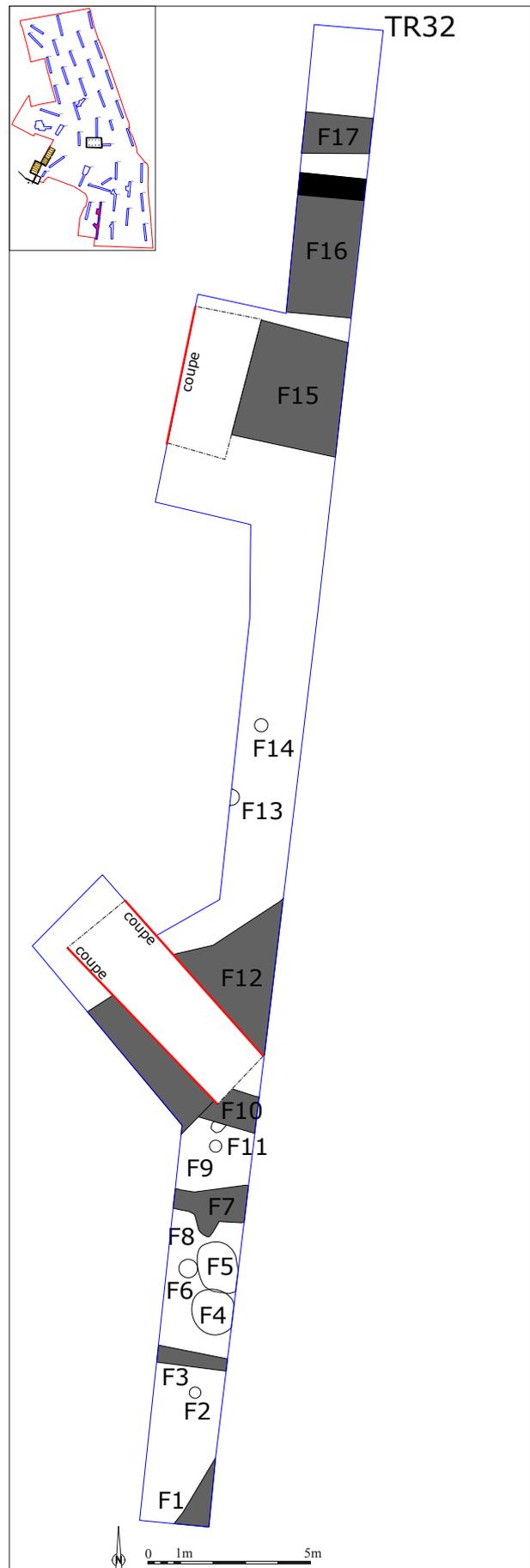


Fig. 47 La tranchée 32

Le fossé, large de 3,25m, est profond de 1,25m et présente un profil arrondi à fond plat. Deux comblements lui sont attribués : le premier situé au fond en fine couche est dû aux alluvions (US 12), le second marque l'abandon du fossé (US 12). Ce dernier comblement est coupé par une fosse (FA) qui mesure 3,80m de large pour une profondeur de 1,50m environ. Elle se présente sous la forme d'un cône inversé. Le fond de la fosse est mar-

qué par une pellicule d'argile gris clair (US 10) recouvert par un épais niveau très hydromorphe, oxydé contenant de nombreux charbons et de la céramique attribuée à la fin du Xe-XIIe siècles (US 9). La nature du comblement reste proche mais l'oxydation et la présence de charbons vont en diminuant dans les niveaux supérieurs (US 6 et 5). Un creusement large (4m) et peu profond (60cm) vient couper les deux structures. Il est comblé par un limon brun à brun-gris (US 2 et 3) puis par un mélange de substrat remanié et limon brun (US 1).

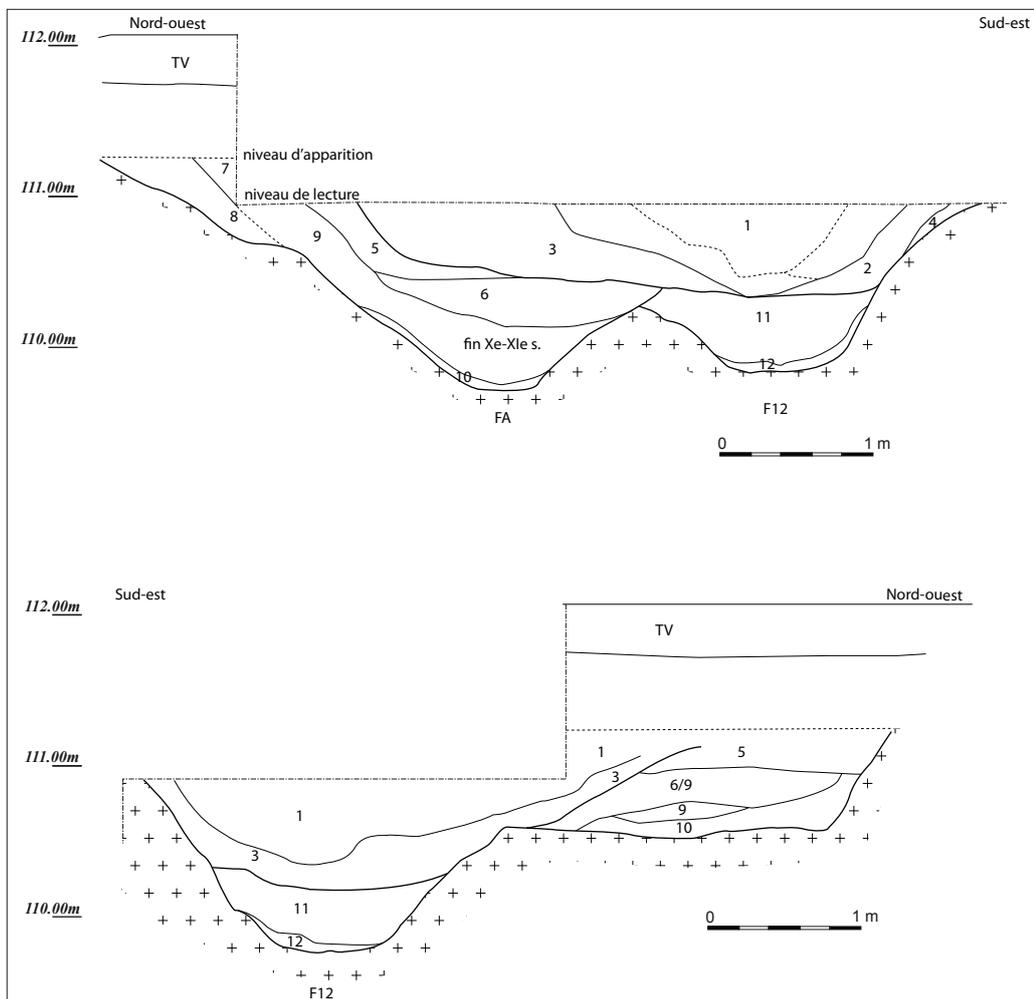


Fig. 48 Tranchée 32, F12, coupes



Fig. 49 Tranchée 32, F12, coupe nord-est



Fig. 50 Tranchée 32, F12, coupe sud-ouest

Au nord de la tranchée sont apparues deux structures larges de 1,20m et 4,30m (F15 et 16). Ces deux structures, caractérisées par un limon argileux brun, ont la particularité d'être associées chacune à des concentrations de blocs. Pour le F16, il peut s'agir d'un mur, situé en limite nord de la structure, qui mesure 70cm de large. Le fait 15 montre, quant à lui, un alignement non orga-

nisé de 50cm de large environ. Le fait F15 a été sondé. En coupe, on observe une tranchée de récupération où subsistent quelques blocs dans un limon très meuble (US 1), ainsi qu'un petit fossé large de 2m et profond de 50cm (US 3 et 4) (fig. 51 et 52). Le fossé paraît antérieur à la tranchée de récupération. Le cadastre napoléonien indique à cet endroit, un passage entre deux limites parcelaires (fig. 53).

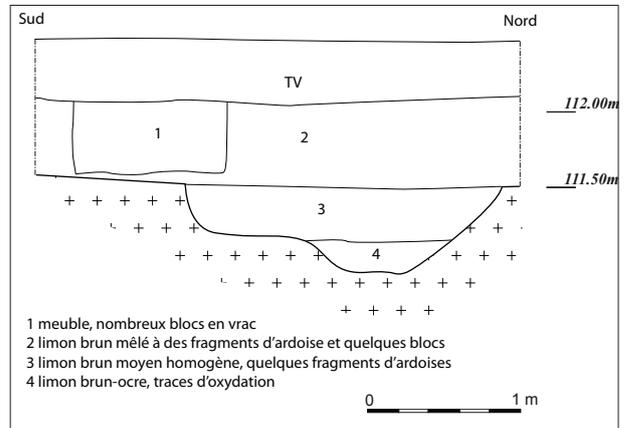


Fig. 51 Tranchée 32, F15, coupe ouest



Fig. 52 Tranchée 32, F15, coupe

3 P 5383 - Section D4 de la Chevalair. Parcelles 1092-1548



Fig. 53 le cadastre napoléonien, 1827

Les 7 trous de poteaux sont align s suivant le m me axe orient  nord-sud, except  les trous F6 et F13 l g rement plus   l'ouest. Leur diam tre varie de 35   55cm et leur comblement est sensiblement identique : limon brun-gris   nuance gris-jaune. Seul le fait 6 a  t  sond . D'un diam tre de 45cm, il est profond de 20cm. Le fant me du poteau (US 1) et l'avant trou (US 2) ont  t  observ s. Le trou de poteau peut  tre attribu  aux XI-XIIIe si cles gr ce   la c ramique qu'il a livr e (**fig. 54 et 55**).

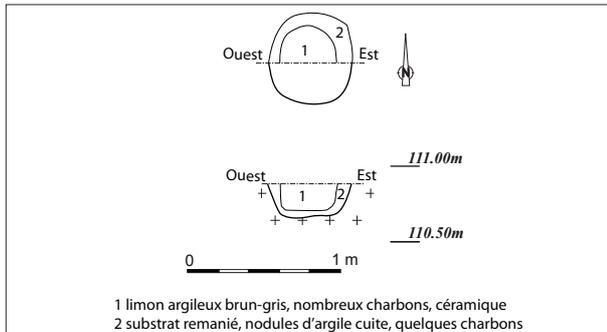


Fig. 54 Tranch e 32, F6



Fig. 55 Tranch e 32, F6

La tranch e 33 (terre v g tale : 25cm/profondeur substrat : entre 50 et 90cm)

La tranch e 33 a livr  plusieurs vestiges (**fig. 56**). Un premier foss  est-ouest a  t  identifi  (F1). Large de 65cm, il est combl  par une argile grise-orang e grasse. Un deuxi me foss  est apparu au nord du premier (F2). Il est orient  nord-est/sud-ouest et mesure 2m de large. Il n'a pas  t  sond  pendant le diagnostic, cependant deux complements sont visibles en surface. Un premier comblement de substrat remani  m l    de l'argile orang e-grise appara t sur le flanc sud-est du foss  (US 1). Il est recouvert par un dernier comblement semblable mais beaucoup plus orang  (US 2). Ce foss  est coup  au nord par un alignement de blocs en gr s blanc m l s   de la terre v g tale et orient  est-ouest (F3). Il mesure 1,10m de large. Une canalisation d'eau situ e au nord du mur ne nous a pas permis de descendre au niveau de l'apparition des vestiges. Ce n'est que 3,80m plus loin, que nous avons pu poursuivre la tranch e et descendre   90cm o  sont apparus les vestiges d'un mur en moyen appareil de gr s blanc parement  (F6). Il mesure 70cm de large. (photo relev ) Au sud, le mur fait un retour vers l'ouest. Cependant, il a  t  r cup r  en grande partie et seule la

tranch e de r cup ration, nettement visible, permet de conna tre le trac  du mur. Deux structures prennent appui sur l'angle, l'une depuis le sud (F4), l'autre depuis l'est (F5). Larges de 40cm et remplies de terre v g tale, elles peuvent s'apparenter   des tranch es de r cup ration plus qu'  des foss s.

Enfin, une fosse est apparue   proximit  des ces vestiges (F7). Mesurant au minimum 60 sur 80cm, elle est combl e par un limon argileux ocre.

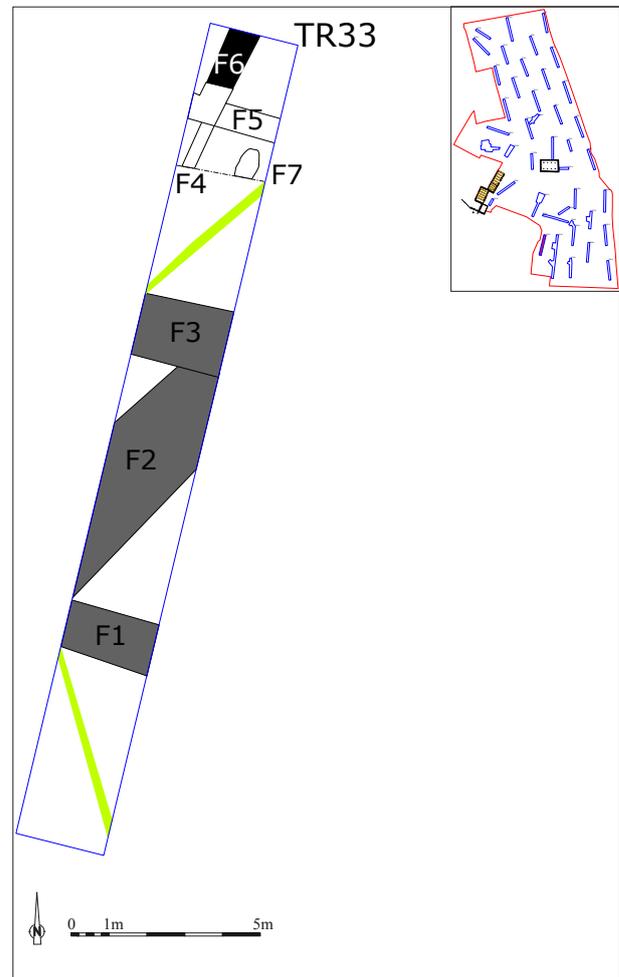


Fig. 56 La tranch e 33

La tranch e 35 (apparition vestiges : sous bitume/profondeur substrat : 50cm)

La tranch e 35 a  t  implant e   proximit  du logis prieural sans toutefois s'approcher des b timents ou des murs existants afin de ne pas les d stabiliser (**fig. 57**). Deux r seaux parall les   la tranch e ont emp ch  de descendre jusqu'au substrat sur toute la surface de la tranch e. Cependant, des vestiges sont apparus d s l'enl vement du b ton. Au sud de la tranch e, un amas de blocs de gr s m lang    de l'argile grise a  t  localis  (F1). Orient  nord-ouest/sud-est, il peut correspondre   un vestige de mur tr s boulevers  (**fig. 58**). On observe sur le cadastre napol onien un retour de b timent   l'arri re du logis prieural. Le mur F1 peut correspondre au pignon nord de ce b timent. Le fait F1 est bord  au nord par une tranch e, large de 1m, profonde de 35cm et combl e par une argile grise (F2). Au nord de la tranch e, on

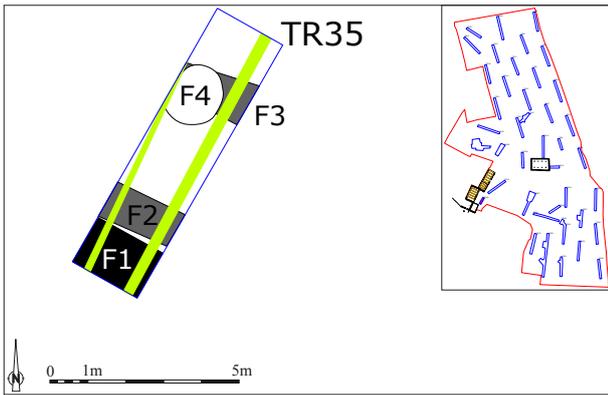


Fig. 57 La tranchée 35

observe un fossé est-ouest de 1m de large comblé par une argile grise (F3). Ce fossé est coupé par une structure circulaire de 1,50m de diamètre, au comblement hétérogène mêlé à des blocs de pierre (F4) : le comblement central est composé d'un limon sableux beige tandis que le comblement périphérique est un limon argileux gris. Cette structure s'apparente vraisemblablement à un puits (fig. 59).



Fig. 58 Tranchée 35, F1, vue vers le sud-est. On observe l'amas de blocs non organisés qui apparaît sous le bitume.



Fig. 59 Tranchée 35, F4, vue vers l'est. On distingue, au premier plan, la structure F3 coupée par le réseau contemporain.

La tranchée 36 (apparition vestiges : sous bitume /profondeur substrat : non atteint)

A environ 6,50m de la tranchée 35, une nouvelle tranchée a été implantée en travers de la cour de la ferme (fig. 60). Immédiatement sous le bitume, sont apparues deux maçonneries qui semblent chaînées l'une à l'autre. La première est orientée nord-sud (F3). Elle mesure 1,40m de large et est composé d'un moyen appareil de grès blanc et rouge lié à de l'argile (fig. 61). Perpendiculaire à ce mur, une autre maçonnerie a été en partie dégagée (F4). Son parement sud n'a pas pu être observé, portant sa largeur à 1,20m minimum. Son parement nord a cependant été mis au jour sur une longueur de 4,50m. Légèrement en glacis, il met en œuvre un grand appareil de grès blanc. Le blocage est constitué d'un petit appareil de grès irrégulier (fig. 62 et 63). Ce mur imposant est bordé au nord par un fossé de 5m de largeur (F5). Un sondage a été entrepris dans le fossé afin d'en connaître le profil, la profondeur et le type de comblement. Il a dû être interrompu à une profondeur de 2,10m. En effet, la localisation de la tranchée, entre deux bâtiments,

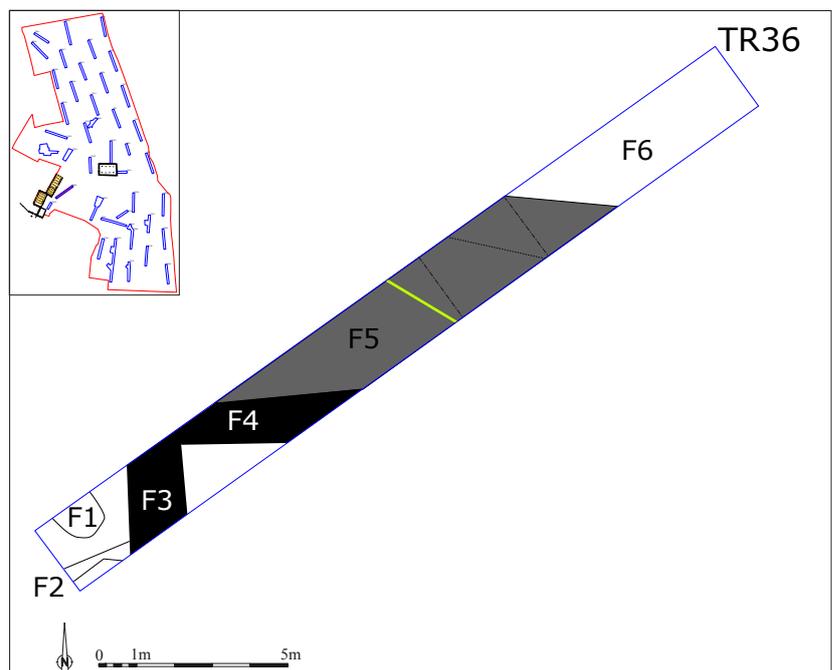


Fig. 60 La tranchée 36

ne permettait pas d'entreprendre les paliers nécessaires à la sécurité (fig. 64). Cependant, le sondage a permis d'identifier 2 types de comblements : le plus récent est hétérogène, principalement composé de substrat remanié brun-rouge-orange, mêlé à des blocs et des ardoises (US 1). Il recouvre un comblement plus homogène de limon gris hydromorphe encore très chargée en eau (fig. 65). Le fossé et son comblement son recouvert par un niveau d'argile beige en surface qui sert de lit de pose à un sol de grès et quartz très émoussés qui a livré de la céramique des XV-XVIe siècles (F6) (fig. 66).



Fig. 61 Tranchée 36, F3



Fig. 62 Tranchée 36, F4. On observe que les vestiges apparaissent immédiatement sous le bitume.



Fig. 63 Tranchée 36, F3 et F4



Fig. 64 Tranchée 36, relevé des vestiges

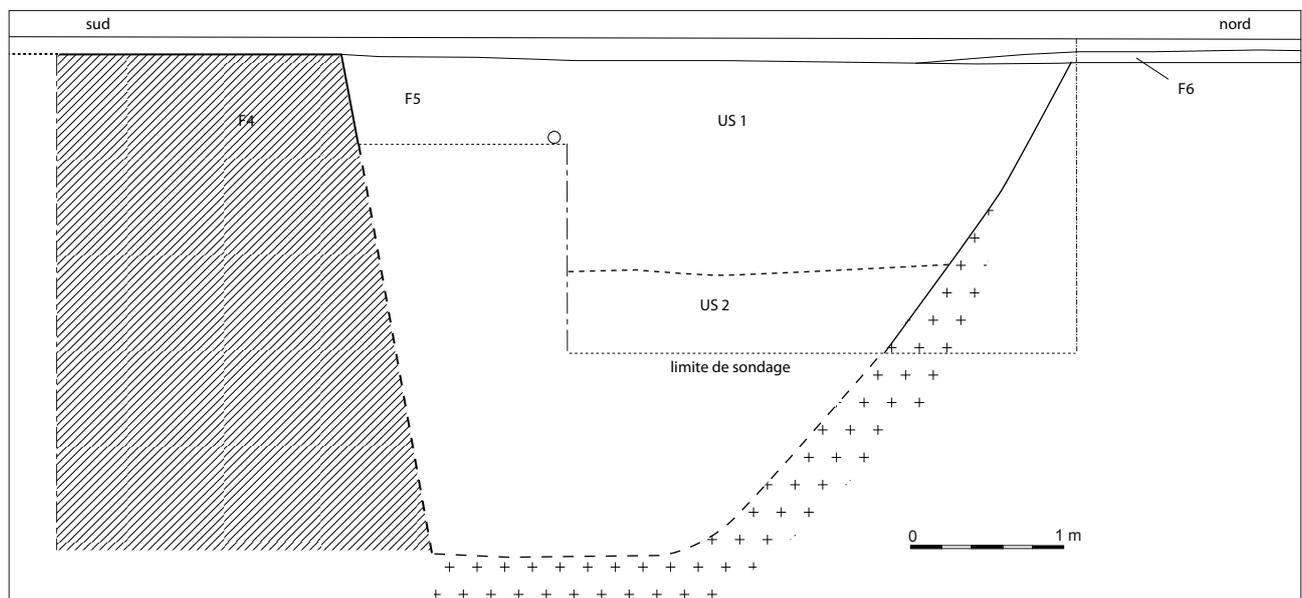


Fig. 65 Tranchée 36, coupe sur le rempart et le fossé.



Fig. 66 Tranchée 36, F6. Au premier plan, on observe le sol de cour F6. A l'arrière plan, on voit le sondage profond pratiqué dans le fossé qui borde le rempart (F5).

La tranchée 37 (terre végétale : 20cm/profondeur substrat : 80 à 100cm)

La tranchée 37 a permis de mettre au jour un certain nombre de vestiges avant de faire l'objet d'une extension importante (fig. 67). Un premier mur est apparu au sud (F1). Partiellement dégagé, sa largeur minimum est de 60cm. Il est composé d'un moyen appareil de moellons équarris de grès blanc et rouge. Il sert d'appui à un remblai hétérogène qui tapisse le fond de la tranchée (fig. 68).

Dans ce remblai, 3 fosses ont été identifiées, en grande partie masquée par la berme. La première mesure 75cm de large (F2). Son comblement très meuble mêlant argile grise, cailloux, et charbons a révélé des os d'immaturs associés à de la céramique. Cette fosse est identifiée comme une sépulture. La datation de la céramique permet de l'attribuer aux XI-XIIe siècles. La seconde fosse est également une sépulture (F3). Elle est comblée par un limon brun avec quelques charbons contenant de la céramique et de nombreux os d'immaturs. Elle a été datée des XIII-XIVe siècles. Enfin, la dernière fosse contient elle aussi des ossements d'immaturs dans un limon argileux brun-gris avec des inclusions de charbons et de tessons de céramique (F4). Elle est attribuée au XIVe siècle. Nous observons dans les deux dernières fosses la présence de gros blocs de grès qui ont pu matérialiser un coffrage.

Plus à l'est, un mur de 70cm de large a été dégagé (F5). Il est réalisé en moyen appareil de grès blanc et rouge lié à de l'argile. Orienté nord-sud, il opère un retour vers l'ouest à son extrémité sud. Le mur F5 prend

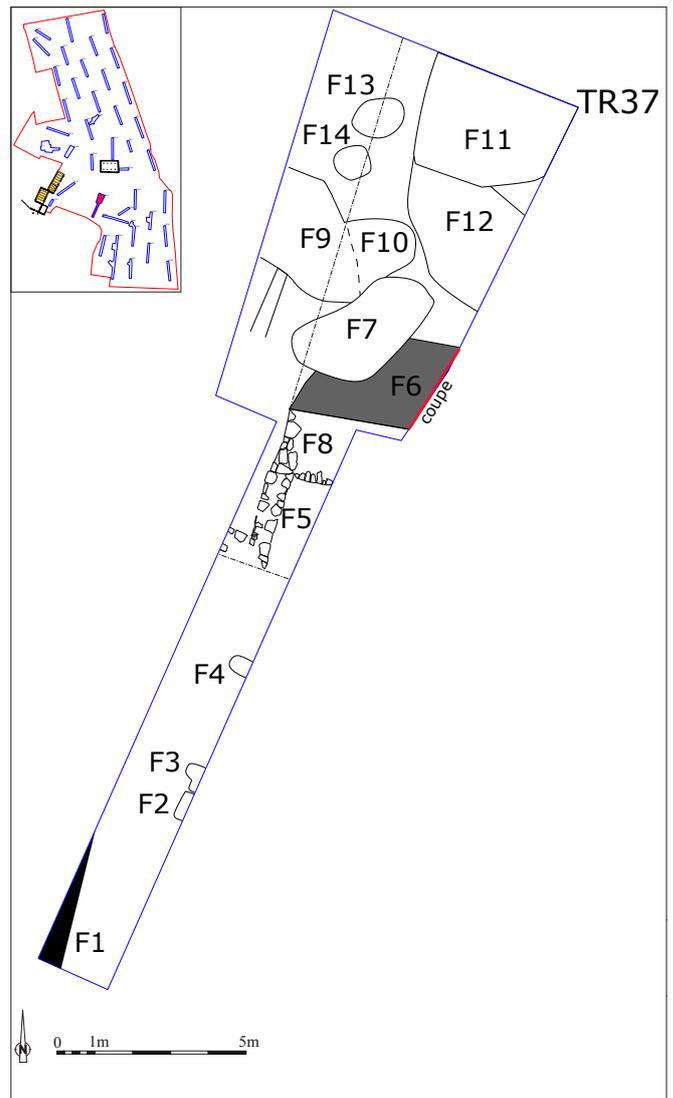


Fig. 67 La tranchée 37



Fig. 68 Tranchée 37, le mur F1



Fig. 69 Tranchée 37, on observe au premier plan le mur F8 qui sert d'appui au mur F5 à l'arrière-plan.

appui sur une maçonnerie imposante orientée est-ouest (F8) (**fig. 69**). Large de 1,80m, le mur s'interrompt à l'ouest, là où vient se greffer le mur F5. L'appareil est composé de petits et moyens blocs de grès gris-brun. Son parement nord est en léger glacis. Ces deux murs sont recouverts d'un remblai ayant livré une quantité importante de céramique qui a été datée du XVI^e siècle. Le mur F8 est bordé au nord par un fossé qui s'interrompt au droit de l'arrêt du mur observé à l'ouest (F6). Au vu de l'importance des vestiges dans cette partie de la tranchée, il a été décidé d'élargir la tranchée de manière à pouvoir réaliser un sondage profond dans le fossé F6 en tout sécurité. Le sondage a montré qu'il s'agissait bien d'une extrémité de fossé lié au mur F8. Large de 2,50m, le fossé est profond de 3,10m. Les niveaux de comblements supérieurs ont pu être fouillés à la pelle mécanique en procédant par passes régulières, ce qui a permis de nettoyer



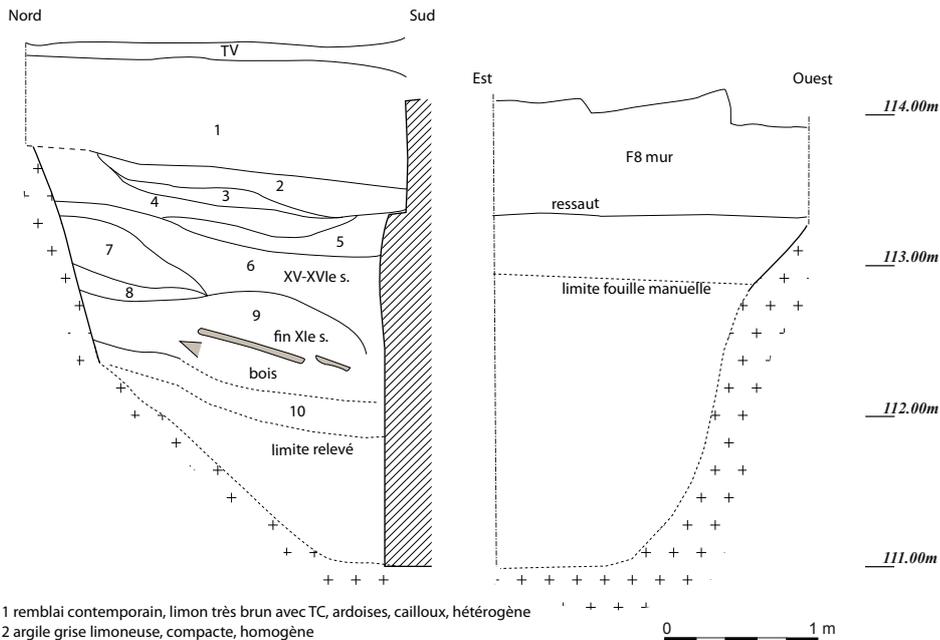
Fig. 70 Tranchée 37, vue d'ensemble de la fouille du fossé F6.



Fig. 70 Tranchée 37, le rempart F8 en cours de dégagement. On remarque la remontée du substrat dans l'angle en bas à droite du rempart, signalant l'interruption du fossé au droit de l'arrêt du rempart.

et relevé au fur et à mesure le mur F8 et la coupe dans le fossé (**fig. 70 et 71**). Cependant, en raison de la profondeur importante du fossé, les derniers niveaux n'ont pu être documentés que depuis la berme. En effet, la proximité du hangar n'a pas permis de poursuivre les paliers nécessaires à une descente en toute sécurité. 3 séries de comblements ont pu néanmoins être observées (**fig. 72, 73 et 74**). La plus récente se compose d'une succession de remblais hétérogènes en couches relativement fines (US 2 à 8). L'US 6 a livré de la céramique attribuée aux XV-XVI^e siècles. Ces remblais viennent sceller un comblement plus homogène et hydromorphe (US 9) où sont apparus de nombreux morceaux de bois provenant très vraisemblablement d'une structure effondrée (**fig. 73**). Ces bois ont fait l'objet d'une attention toute particulière lors du prélèvement sur place et du conditionnement. Les premières observations sur le terrain ont montré qu'il s'agit de bois travaillés, ce qui a été confirmé par l'étude réalisée par Véronique Guitton et Dendrotech. 6 échantillons sur 7 ont été datés par dendrochronologie. Ils ont révélés deux datations : la première de la fin du Xe siècle (878-994), la seconde de la fin du XI^e siècle (950-1094)⁶. Ces éléments de bois se sont déposés sur un comblement primaire du fossé (US 10).

⁶ Voir le rapport des bois gorgés d'eau en annexe.



- 1 remblai contemporain, limon tr s brun avec TC, ardoises, cailloux, h t rog ne
 2 argile grise limoneuse, compacte, homog ne
 3 schiste alt r  jaune
 4 limon argileux brun-gris
 5 schiste alt r  jaune (substrat remani )
 6 argile limoneuse brune, homog ne
 7 limon argileux brun avec schiste alt r  jaune, h t rog ne
 8 argile limoneuse grise, homog ne
 9 argile hydromorphe gris-noir+mat re organique en d composition, bois++, vaisselle en bois
 10 argile hydromorphe tr s sombre, tr s humide et oxyd e

Fig. 72 Tranch e 37, coupe dans le foss  F6.



Fig. 73 Tranch e 37, suite de la coupe dans le foss  F6 avec apparition des bois.



Fig. 74 Tranch e 37, vue en plan depuis le sommet du rempart des bois.

Le reste de la tranch e 37 a livr  d'autres structures dont 5 fosses (F7, 9, 10, 11 et 12) et deux trous de poteaux (F13 et 14).

La fosse F7, qui mesure 3,60m de long pour 1,80m de large, est combl e par un s diment argileux charbonneux qui a livr  de la c ramique attribu e XIV-XV  s. Cependant, cette fosse coupe les derniers complements du foss  F6, lesquels avaient livr  du mobilier dat  du XV-XVI  s. Le mobilier issu de la fosse 7 peut donc  tre r siduel. Cette fosse coupe  galement la fosse F9 qui mesure 2m de large sur 3,50m minimum qui recoupe elle-m me une autre fosse d'1,50m de diam tre (F10). Ces deux structures sont combl es par un limon brun relativement homog ne. Plus au nord, la structure F12 est en partie masqu e par la berme, nous ne connais-

sons donc pas son  tendue et ne pouvons d terminer s'il s'agit d'un foss  ou d'une fosse. N anmoins, on observe qu'elle s'aligne   l'ouest dans le prolongement de l'arr t du foss  F6 et du mur F8. De plus, elle poss de le m me type de comblement de surface que le foss  F6. Cette structure est coup e au nord par une vaste t che gris-bleut e, h t rog ne, incluant de nombreux blocs (F11). Ce fait mesure 3,70m de large pour une longueur minimale de 3m.

Seul le trou de poteau F14 a été sondé. D'un diamètre de 90cm, il est très arasé et ne mesure que 12cm de profondeur. Il est comblé par un limon gris-brun homogène (fig. 75).

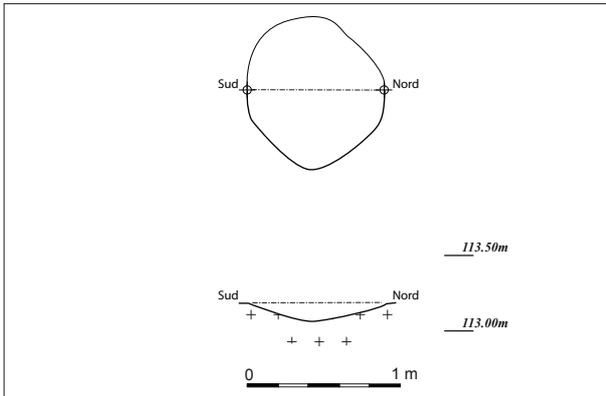


Fig. 75 Tranchée 37, F14

La tranchée 40 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 70cm)

La tranchée 40 se situe dans le prolongement nord-ouest de la tranchée 30 (fig. 76). 3 faits sont apparus. Le premier est un trou de poteau de 45cm de diamètre, au comblement brun avec quelques cailloux (F1). Ce trou de poteau se situe dans l'alignement des 8 trous observés dans la tranchée 30. Le deuxième est orienté nord-ouest/sud-est (F2). Long de 2,30m pour 40cm de large, son identification et sa fonction restent incertaine. Le troisième fait est caractérisé par un fossé qui opère un virage dans la tranchée (F3). Ce dernier a été sondé. Il mesure 2,80m de large pour une profondeur de 1m et présente un profil plutôt arrondi aux parois évasées (fig. 77 et 78). On observe un premier comblement dans le fond du fossé composé d'une argile grise (US 6). Celui-ci correspond probablement aux alluvions. Sa surface est marquée par une pellicule blanche de ruissellement d'eau (US 5). Sur sa paroi orientale, une poche de limon gris clair avec cailloux peut correspondre à un effondrement de la paroi (US 4) qui est ensuite scellé par des niveaux limoneux gris oxydés (US 2 et 3). Enfin, on trouve un dernier niveau limoneux beige, non hydromorphe (US 1).

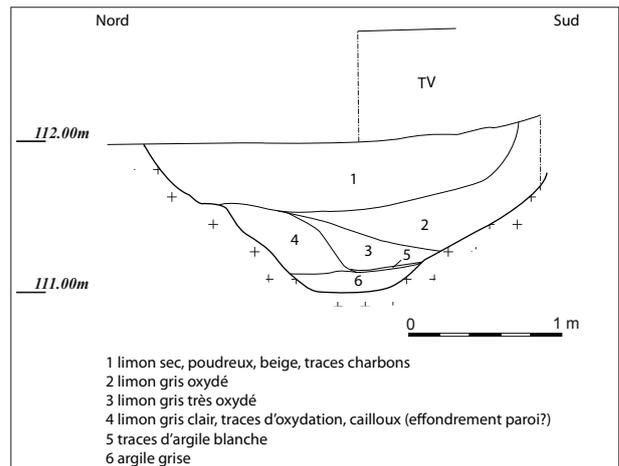


Fig. 77 Tranchée 40, F3, coupe nord-sud



Fig. 78 Tranchée 40, coupe de F3

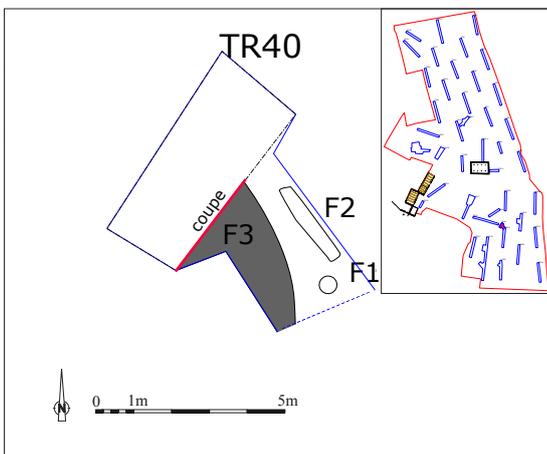


Fig. 76 La tranchée 40

La tranchée 42 (terre végétale : 30cm/profondeur substrat : 60cm)

La tranchée 42 a livré un fossé (F1) (fig. 79). Très peu visible en surface, celui mesure pourtant plus de 4m d'ouverture pour une profondeur de 1,25m. 4 phases de comblements ont été observées (fig. 80 et 81). Une succession de niveaux argileux gris-beige plus ou moins oxydés, avec ou sans blocs, forment le premier comblement (US 10, 11 et 12). Viennent ensuite des remblais successifs composés principalement de limon brun-jaune plus ou moins compact (US 6, 7, 8, 9 et 13). Le fossé est ensuite recreusé une première fois avant d'être comblé par des limons brun-gris oxydés (US 3, 4 et 5). Enfin, le fossé est marqué par un nouveau creusement peu profond mais assez large (40cm de profondeur pour 2,40m minimum de large) qui est comblé par des niveaux limoneux brun-gris plus ou moins oxydés (US 1 et 2).



Fig. 81 Tranchée 42, F1, vue de la coupe dans le fossé.

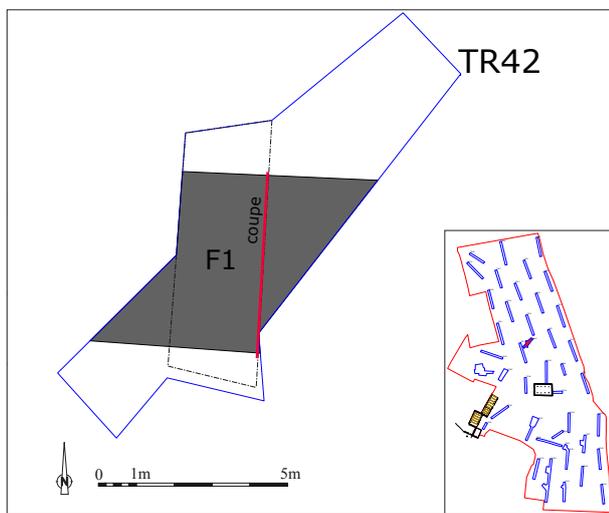


Fig. 79 La tranchée 42

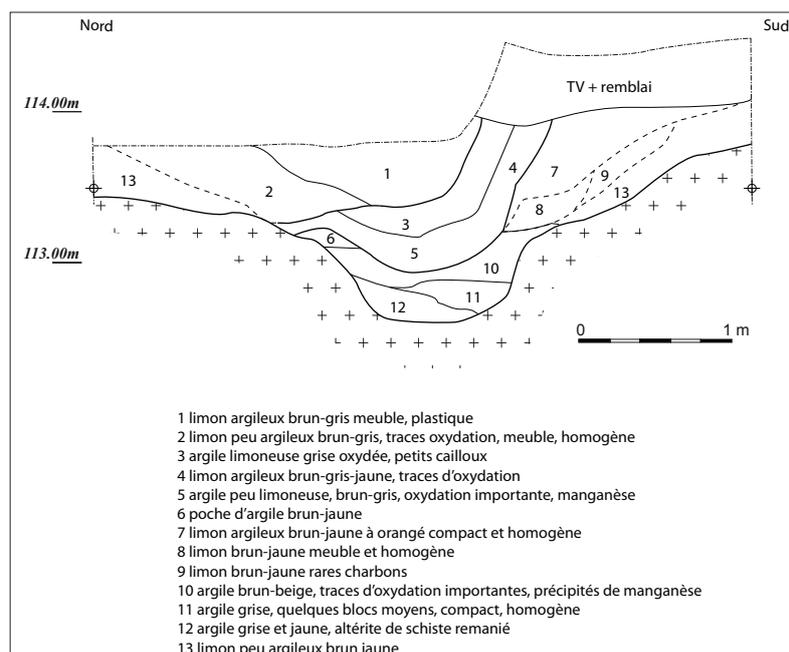


Fig. 80 Tranchée 42, F1, coupe nord-sud

2-3 le bâti

En plus du sondage du terrain, le diagnostic a eu pour objet l'étude des bâtiments en élévation inscrits dans l'emprise de la future ZAC. L'objectif a été de déterminer les bâtiments ayant une origine ancienne liée au prieuré. Les observations archéologiques se sont par conséquent concentrées sur les bâtiments aujourd'hui à usage d'étables situés au nord-ouest de l'emprise du prieuré ainsi que sur la grange dîmière isolée au nord-est du prieuré. Le bâtiment sur rue, autrefois, halle surmonté d'un auditoire et qui abrite aujourd'hui une épicerie, est hors de l'emprise de diagnostic et n'a donc pas fait l'objet d'étude archéologique. Une rapide observation des

façades extérieures a toutefois été menée.

Les bâtiments agricoles

Le procès verbal dressé en 1763 offre une description précise des bâtiments. Nous reprenons sous forme de tableau les correspondances possibles entre les bâtiments visibles aujourd'hui et ceux du procès-verbal.

4 bâtiments forment actuellement la limite nord-ouest du prieuré, que nous numérotons du bâtiment 1 (côté bourg) au bâtiment 4 (au nord) pour faciliter la compréhension.

1763							2013			
désignation	Anciennes mesures			Transcription en ml			ml			désignation
	L	l	h	L	l	h	L	l	h	
Portail d'entrée	16 P		12 à 13 P	5,20		3,9 à 4,22	6,91		4,53	Portail d'entrée
porte cochère	9 P		11 P	2,92		3,57	3,05		3,80	Porte condamnée
porte piétonne	3,5 P		6 P	1,13		1,95	1,14		2,00	Porte condamnée
Boulangerie	5 à 6 T		12 P	9,75 à 11,70		3,9				Epicerie
porche : 3 piliers		12 P			3,9					porche
auditoire	5 à 6 T	12 P	12 P du sol	9,75 à 11,70	3,9	3,9				auditoire
Cour principale										Cour
Limite sud	32 à 33 T			62,33 à 64,32						
Limite ouest	32 à 33 T			62,33 à 64,32			65,15			D'après vestiges
Limite nord	27 à 28 T			52,62 à 54, 57			56,20			D'après vestiges
Limite est	37 à 38 T			72,11 à 74,00						
Bâtiments ouest										Bâtiments ouest
Fournil										
Pressoir	21 T	24 à	12 à	41,58	7,8 à	3,9 à	37,98	7,57 à 9,80	3,80 à 4,80	étable/écurie
Etable vaches	2 P	27 P	14 P		8,77	4,55				
Etable bœufs										
Ecurie										
Refuge à porcs	4 T	4 T		7,80	7,80					disparu
Grange	3 T 2 P			6,50						disparu
Mur nord	16 T 3 P		4 à 5 P	32,16		1,3 à 1,62				disparu
Grange	11 T	6 T 2 P		21,44	12,34		19,67	12,64	3,8 égout 8,00 faitage	Grange dîmière

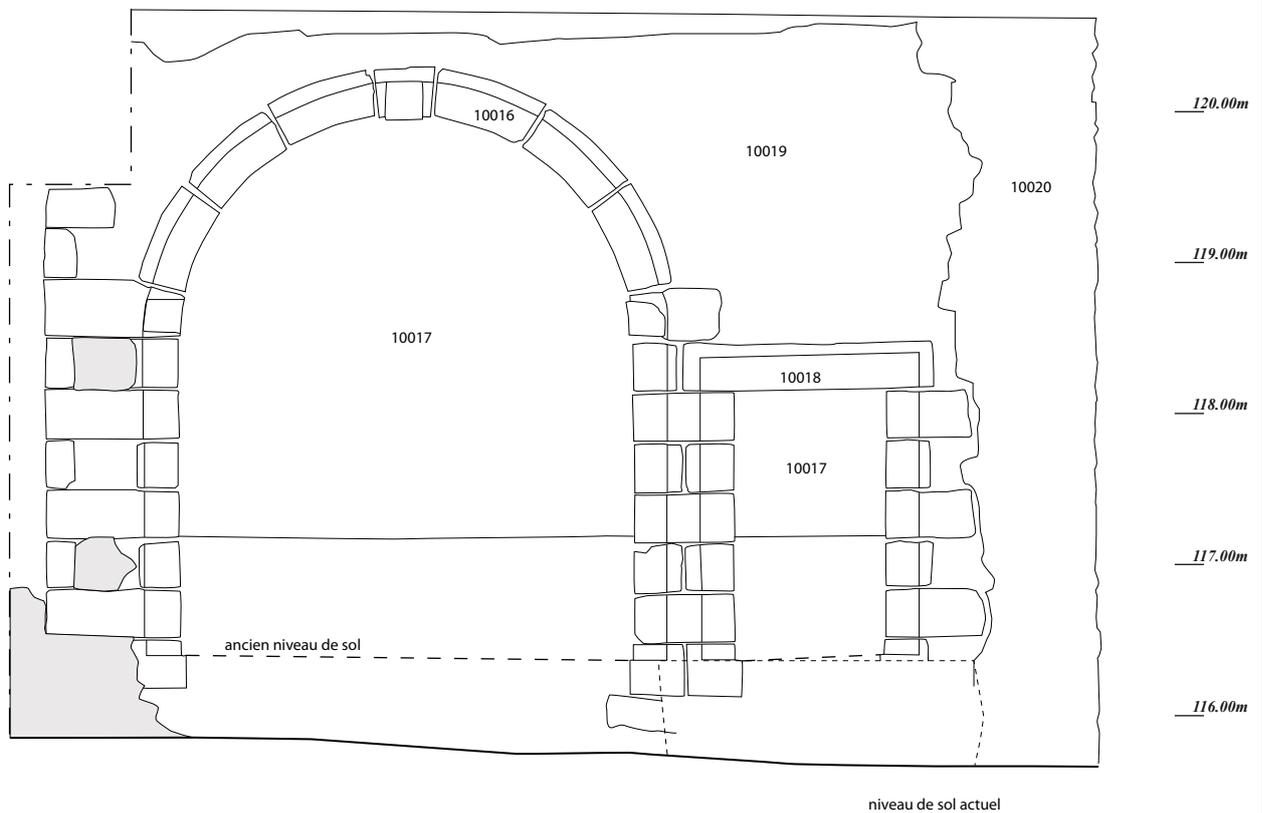
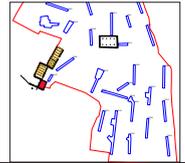


Fig. 82 Le portail d'entrée

0 1 m

Le bâtiment 1

Le premier est un entrepôt en agglomérés sur soubassements maçonnés qui s'appuie sur le portail d'entrée du prieuré. Le portail est composé d'une porte cochère et d'une porte piétonne, avec encadrement en pierre de taille de granit souligné d'une bandeau plat (US 10016 et 10018). La porte cochère en couverte en plein-cintre, la porte piétonne par un linteau droit (fig. 82). Ces deux portes sont chaînées au mur du portail composé d'un petit appareil de grès irrégulier (US 10019). Elles sont condamnées aujourd'hui par des maçonneries en agglomérés sur soubassement de grès (US 10007). Une reprise est visible à l'est de la porte piétonne : l'angle est repris

sur toute la hauteur avec en soubassement des pierres de taille de grès gris surmontées d'un petit appareil de grès blanc et rouge en remploi (US 10020). Cette reprise est liée à la démolition du logis prieural qui prolongeait le portail à l'est. A l'ouest, on observe que les pierres de taille formant le piédroit de la porte cochère sont celles d'un pilier appartenant au bâtiment voisin, celui dit de la « boulangerie » dans le texte de 1763. L'état actuel du portail semble correspondre à la description faite dans le procès verbal de 1763. La reprise d'angle peut en outre être attribuée à 1887 puisque c'est cette année-là que le logis du prieur est détruit. (fig. 83) On observe que la démolition du logis du prieur s'est accompagnée probablement d'un décaissement des sols puis que le sol actuel



Fig. 83 Dessin d'E.-R. Ducrest de Villeneuve, milieu du XIXe siècle, AD35, 4J154

est 70cm plus bas que le seuil des deux portes.

A l'intérieur de l'entrepôt actuel, le mur ouest n'est pas l'ancien gouttereau de la boulangerie décrite en 1763., même s'il semble chaîné à la porte cochère. Il est composé d'un appareil irrégulier et vaguement assis de moellons de grès blanc et rouge (US 10021). Aucune trace d'ancienne ouverture n'a été observée sur ce

gouttereau. Or, une visite dans l'épicerie actuelle, nous a permis d'observer une porte en granit avec encadrement chanfreiné situé sur l'autre parement du mur. Du côté de l'entrepôt, le parement est très vraisemblablement remonté. D'ailleurs, aucune trace des ouvertures visibles sur la photo suivante qui est antérieure à 1950, n'apparaît (fig. 84)⁷. Après 4,92m à partir de la façade sur rue, ce mur est dérasé à 1,15m de hauteur. En effet, le bâtiment

⁷ Cette photographie nous a été transmise par le propriétaire actuel de l'épicerie. Le hangar qui correspond au bâtiment 1 n'est pas encore construit, or il apparaît déjà en 1950 sur les photos aériennes (géobretagne), ce qui permet d'affiner la fourchette chronologique pour cette photographie.



Fig. 84 Vue de la cour de la ferme 1ère 1/2 du XXe siècle

abritant « la boulangerie » a  t  r duit de moiti  de mani re   former une cour   l'arri re o  se trouvent des apentis.

Dans la continuit  de mur 10021 au nord,   l'ext rieur de l'entrep t, un angle de mur est visible (US 10007). Compos  d'un petit appareil de moellons  quarris de gr s beige li    la terre, ce mur sert d'appui au b timent 2 (**fig. 85**). Ce chaînage d'angle n'est plus visible dans l'entrep t. Il correspond   l'angle de l'ancien pignon nord de la « boulangerie ». Avec la d molition de

la moiti  du b timent afin de cr er une cour int rieure, le pignon est aujourd'hui d solidaris  du reste du b timent d'origine et a  t  int gr  au b timent 2. L'ancien parement ext rieur du b timent 1 est devenu le parement int rieur du b timent 2.



Fig. 85 Le pignon de l'ancienne boulangerie (US 10007) sur lequel s'appuie le b timent 2.

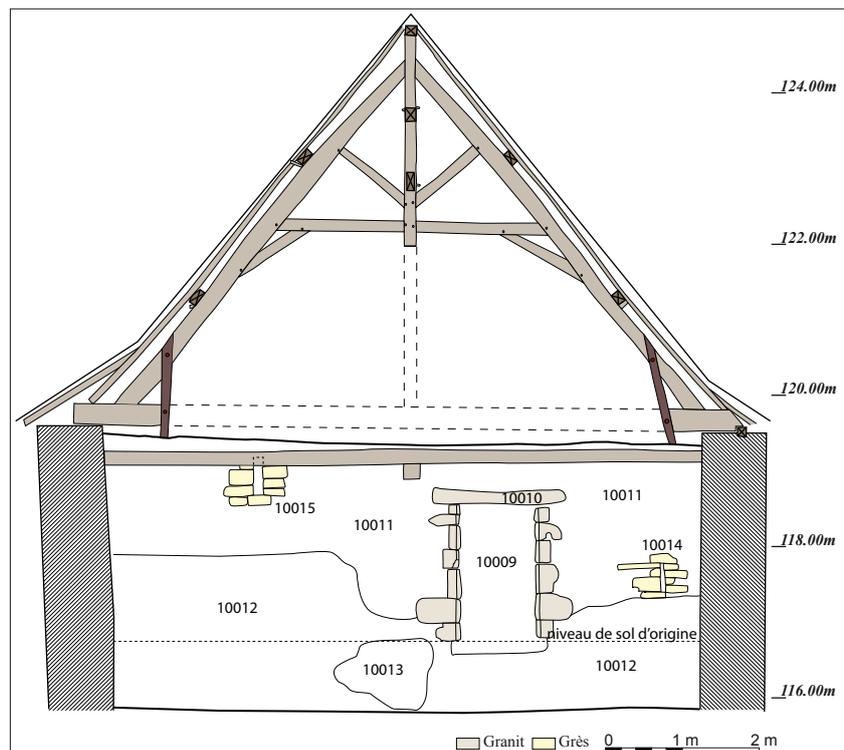


Fig. 86 Le pignon de l'ancienne boulangerie devenu le parement intérieur du bâtiment 2.



Fig. 87 La porte 10010.

Le bâtiment 2

Le bâtiment 2 est situé dans un renforcement à l'ouest, dans le prolongement du bâtiment 1 contre l'ancien pignon duquel il s'appuie au sud (fig. 86 et 87). Ce pignon est construit en appareil irrégulier de moellons de grès rouge et blanc lié à la terre (US 10011). L'appareil est assisé. 3 ouvertures sont liées au mur : une ancienne porte (US 10010) aujourd'hui condamnée (US 10009) et deux petits jours (US 10014 et 10015). L'encadrement de la porte est en pierre de taille de granit chanfreiné avec un linteau en bois, le seuil a disparu. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux jaune. La porte mesure 1m de large pour une hauteur de 1,80m. Le jour 10014 fait 6cm de large sur 40 cm de hauteur. Son encadrement en moellons équarris de grès est lié à la terre. Le petit fenêtrage 10015 est quant à elle en partie masquée par le plafond actuel. Son encadrement est en moyen appareil de moellons bien équarris de grès gris. Elle mesure 14cm de large sur 50cm de hauteur. L'emplacement du seuil de la porte 10010 se situe aujourd'hui à 1m du sol actuel. On observe en effet une reprise de maçonnerie en sous-œuvre sur toute la longueur du pignon (US 10012). Le petit appareil de grès gris est irrégulier et non assisé. Cette reprise correspond à un décaissement du sol d'origine. Nous avons déjà noté un décaissement au niveau du portail d'entrée.

Le bâtiment mesure 7,70m sur 14,70m à l'intérieur des murs. Il se compose d'un rez-de-chaussée en terre battue surmonté d'un comble. La façade extérieure du gouttereau oriental est composée d'un petit appareil assisé et régulier de moellons équarris de grès gris lié à la



Fig. 88 La façade du bâtiment 2.

terre (US 10004) (**fig. 88**). On note l'emploi de quelques blocs de granit très rubéfiés en remploi. Les joints sont recouverts d'un mortier de chaux beige-rosé. Cette maçonnerie comporte deux jours (US 10004-1 et 10004-2). Leur encadrement est en petit appareil de grès gris avec linteau et appui en bois. Elles mesurent chacune 52cm de large pour 76cm de hauteur. 3 abouts de poutre sortant sont visibles. Ils paraissent chaînés au parement extérieur.

Deux reprises sont visibles. La première correspond à l'installation de la porte 10006-1 (US 10006). L'appareil, relativement régulier et assisé, de moellons équarris de grès gris est lié au ciment ou à la chaux friable à forte granulométrie. On note l'emploi de quelques granits. Aucun traitement particulier n'est apporté aux piédroits de la porte qui est couverte par un linteau en bois. Cette reprise s'appuie au sud sur l'angle de mur 10007. Une seconde porte est percée au nord (US 10005-1).

L'appareil de grès gris-beige est très régulier, le module des moellons équarris est constant. L'ensemble est lié au mortier de chaux orangé très compact et à forte granulométrie. Cet appareil forme les piédroits de la porte 10005-1, couverte par un linteau en bois, et l'encadrement du jour 10005-2. Le second gouttereau situé à l'ouest et le pignon situé au nord semblent chaînés. En revanche, le gouttereau ouest s'appuie sur le pignon sud. Il est composé d'un jour et d'une porte donnant sur le jardin situé à l'ouest, décrit comme faisant partie du prieuré en 1763.

La charpente a fait l'objet d'observations archéologiques. La 3e ferme en partant du nord a été relevée (**fig. 89**). Elle est composée de deux arbalétriers avec entrain principal et entrain retroussé. Le poinçon descend d'une pièce depuis le faitage jusqu'à l'entrain principal. Des liens relient l'arbalétrier au poinçon mais aussi à l'entrain retroussé. Les assemblages sont à tenons et mortaises chevillés. Les bois possèdent des marques

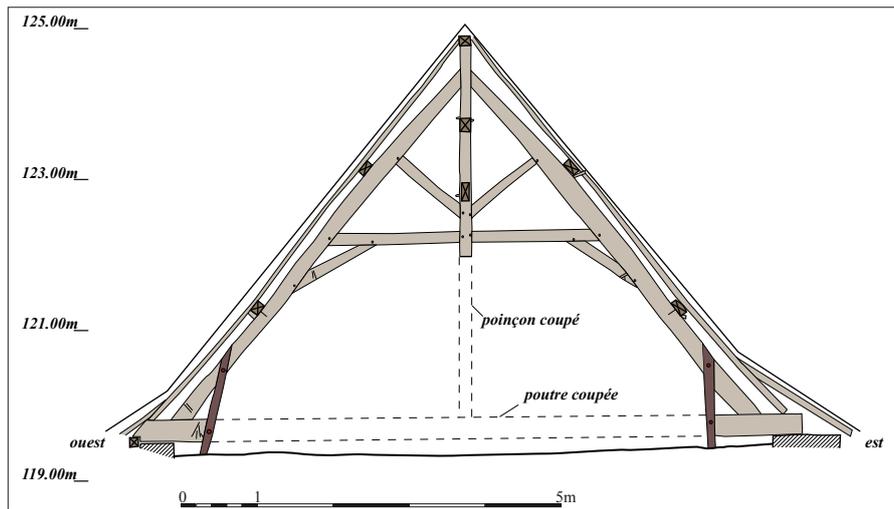


Fig. 89 Relevé de la 3e ferme en partant du nord, bâtiment 2. On observe la transformation qui a consisté à couper le poinçon et l'entrait principal pour abaisser le niveau de plancher. Des jambes de forces boulonnées ont été ajoutées pour contreventer la structure.



Fig. 90 Vue de la cour créée en démolissant la moitié nord du bâtiment dit de «la boulangerie» (sur la gauche). On observe sur les deux pignons les pannes, la sous-faîtière et les croix de saint-André de la charpent qui se prolongeait à l'origine sur les deux bâtiments. Un pignon en pierre te brique est venu fermer l'ancienne boulangerie tandis qu'un pan de bois enduit ferme le bâtiment 2.

de charpentier. Dans le sens longitudinal, la charpente est contreventée par une panne faîtière doublée d'une sous-faîtière. Les deux sont reliées entre elles par des liens obliques. La sous-faîtière est également reliée aux poinçons par des liens. Des traces de sciage de long ont été notées. L'observation de la charpente montre par ailleurs qu'elle présente des anomalies : sur chaque ferme, le poinçon et l'entrait principal ont été coupés et la structure a été renforcée par des jambes de forces boulonnées. Ces travaux qui peuvent être attribués au XIXe ou début du XXe siècle résultent de la volonté d'abaisser le plancher et sont peut-être à mettre en relation avec le décaissement observé sur le pignon sud. Le plancher actuel est plus bas de 80cm par rapport au plancher d'origine.

Une autre transformation majeure de la charpente est visible à l'extérieur. Nous avons signalé plus haut que le bâtiment 1 dit de « la boulangerie » a été raccourci pour aménager une cour. Avant cette modification, la toiture se poursuivait jusqu'au pignon nord. Il

semble même que la toiture des bâtiments 1 et 2 n'est formée qu'une seule et même entité. On observe en effet sur les deux pignons en vis-à-vis que les pannes, situées à la même hauteur et dans le prolongement les unes des autres, ont été coupées (fig. 90). De plus le pignon sud du bâtiment 2 n'est maçonné qu'au rez-de-chaussée. Le

comble est fermé par un pan de bois.

Le bâtiment 3

Le bâtiment 3 sert d'appui au bâtiment 2 et au bâtiment 4. Il leur est donc antérieur (**fig. 91**). Ses dimensions extérieures sont de 7,60m de large sur 9,90m de long. Il possède un étage de comble à surcroît portant la hauteur de la façade à 4,25m. Les murs présentent un glacis plus ou moins prononcé, surtout visible sur le pignon nord. Le parement de la façade principale est constitué d'un petit appareil irrégulier et non assisé de moellons de grès gris clair et pourpre lié à la terre (US 10001). Un mortier de chaux rose recouvre les joints. Au rez-de-chaussée, la façade est percée d'une porte (US 10001-1) couverte par un linteau en bois. Des chaînages en bois sont également visibles à mi hauteur des piédroits. Par-

faitement chaînée au mur côté sud, la porte semble avoir été reprise sur son piédroit nord. Au sud de la porte, la fenêtre d'origine (US 1001-2), couverte par un linteau en bois comportant la trace de 3 barreaux, a été raccourcie en remontant l'allège. Sur le pignon sud, une porte a été percée à postériori (US 10001-3) tout comme la porte 10001-6 sur la façade orientale. Les poutres formant le plancher de l'étage sont traversantes. Elles apparaissent bien chaînées au mur. A l'intérieur, les poutres sont marquées d'un chanfrein sur leurs arêtes inférieures. Le chanfrein est interrompu à entraxe irrégulier pour laisser place à un trou d'environ 4cm de diamètre qui correspond à la mise en œuvre des poutres dans la maçonnerie. A l'étage, le jour 10000-4, protégé par 3 barreaux, est chaîné à la maçonnerie. En revanche, la gerbière 10001-5 recoupe la maçonnerie. Elle possède également des

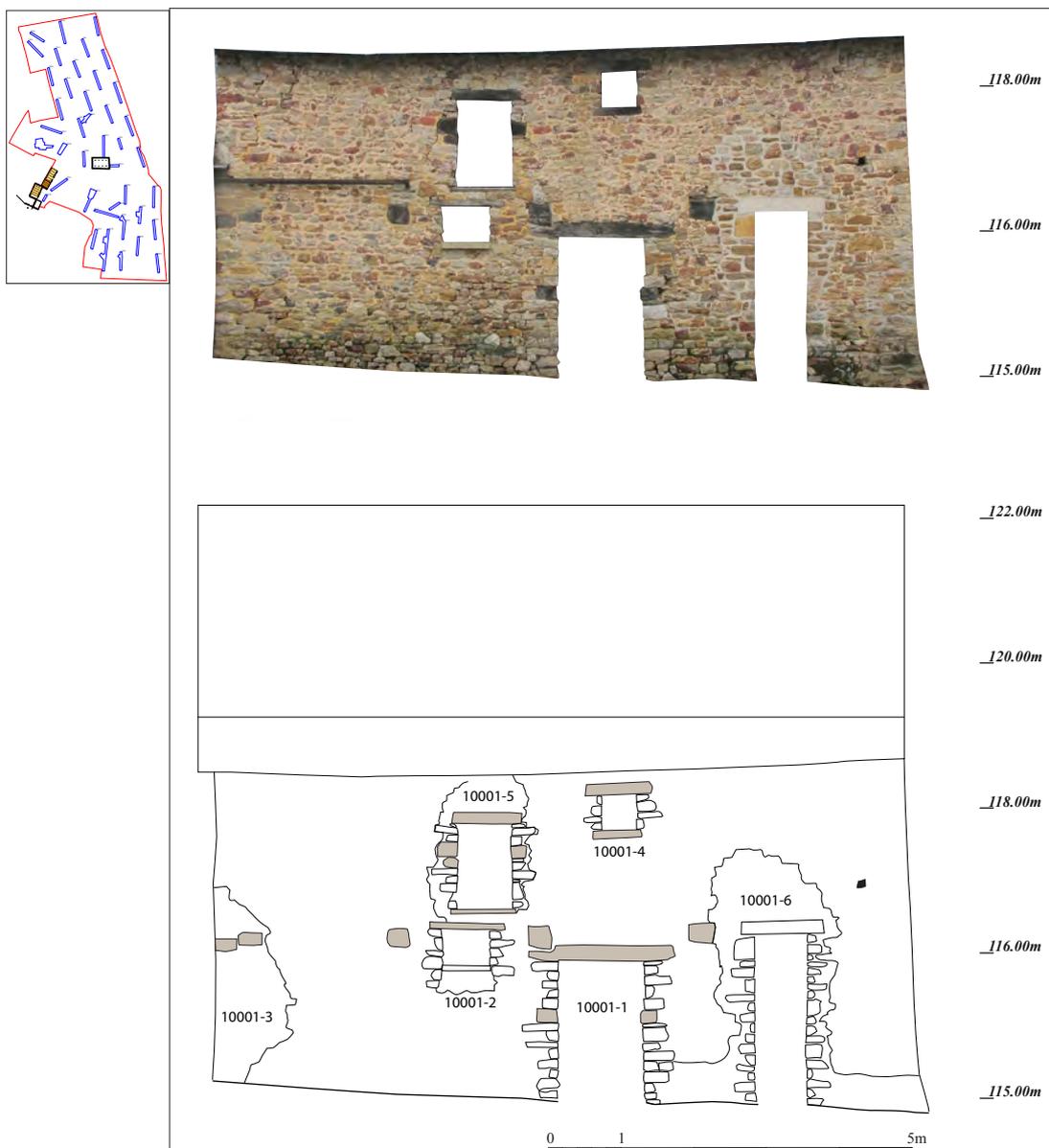


Fig. 91 La façade du bâtiment 3.

pièces de chaînage en bois dans les jambages.

La charpente est formée de trois fermes dont les bois semblent dégrossis à la hache (**fig. 92**). Chaque ferme est composée de deux arbalétriers reliés par un entrait principal et un entrait retroussé. Ce dernier reçoit le poinçon. On observe que l'entrait principal possède un

chanfrein sur ses 4 arêtes, chanfrein arrêté par un congé aux extrémités. En raison du plancher très dégradé de l'étage, aucun relevé précis de charpente n'a été entrepris malgré le fait qu'il s'agisse du bâtiment le plus ancien. Enfin, notons qu'une porte a été reperçée *a posteriori* pour relier les étages des bâtiments 2 et 3.



Fig. 92 Vue de la charpente du bâtiment 3



Fig. 93 La faade du bˆtiment 4.

Le bˆtiment 4

Le bˆtiment 4 s'appuie sur le pr c dent (fig. 93). Il mesure 13,44m de faade pour une largeur int rieure de 6,16m. A l'instar du bˆtiment 3, il poss de  galement un  tage   surcro t sous comble. La faade principale est compos e d'un petit appareil irr gulier de moellons de gr s gris clair li    la terre (US 10002). Lors du nettoyage des maonneries, des tessons de c ramiques et de verre ont  t  mis en  vidence en calage dans un joint. Ils ont  t  attribu s aux XVI-XVII si cles. S'ils sont bien li s   la maonnerie d'origine, ils permettent alors de dater le bˆtiment. Hormis des r am nagements ponctuels, les ouvertures du rez-de-chauss e sont toutes int gr es   la maonnerie. On observe une porte coch re (US 10002-1), une porte pi tonne (US 10002-2), et trois jours (US 10002-3, 10002-4 et 10002-5). Les all ges de ces derni res ont toutes  t  remont es. L'ouverture la plus au nord poss de dans son linteau la trace de trois barreaux,

ce qui n'est pas le cas de deux autres, laissant penser que le linteau est sans doute en remploi. Hormis la porte coch re, ces ouvertures poss dent des cha nages en bois dans leurs jambages. A l' tage, on trouve deux ouvertures. La gerbi re 10003-1 s'inscrit dans une reprise de maonnerie plus large li e au mortier de chaux sableux (US 10003). Le jour 10002-6 est aujourd'hui condamn  par une maonnerie identique   l'US 10003.

Les poutres du plancher sont traversantes. A l' tage, la charpente est compos e de 4 fermes constitu es d'un entrait principal et d'un entrait retrouss  (fig. 94 et 95). Ce dernier reoit un poinon. Aucun lien ne vient renforcer la structure. Les assemblages sont   tenons et mortaises chevill s et les bois portent des marques de charpentier. La panne fa ti re est doubl e d'une sous-fa ti re reli e au poinon par des liens. Alors que les arbal triers sont marqu s par un sciage de long, l'entrait principal semble d bit    la hache (fig. 96).

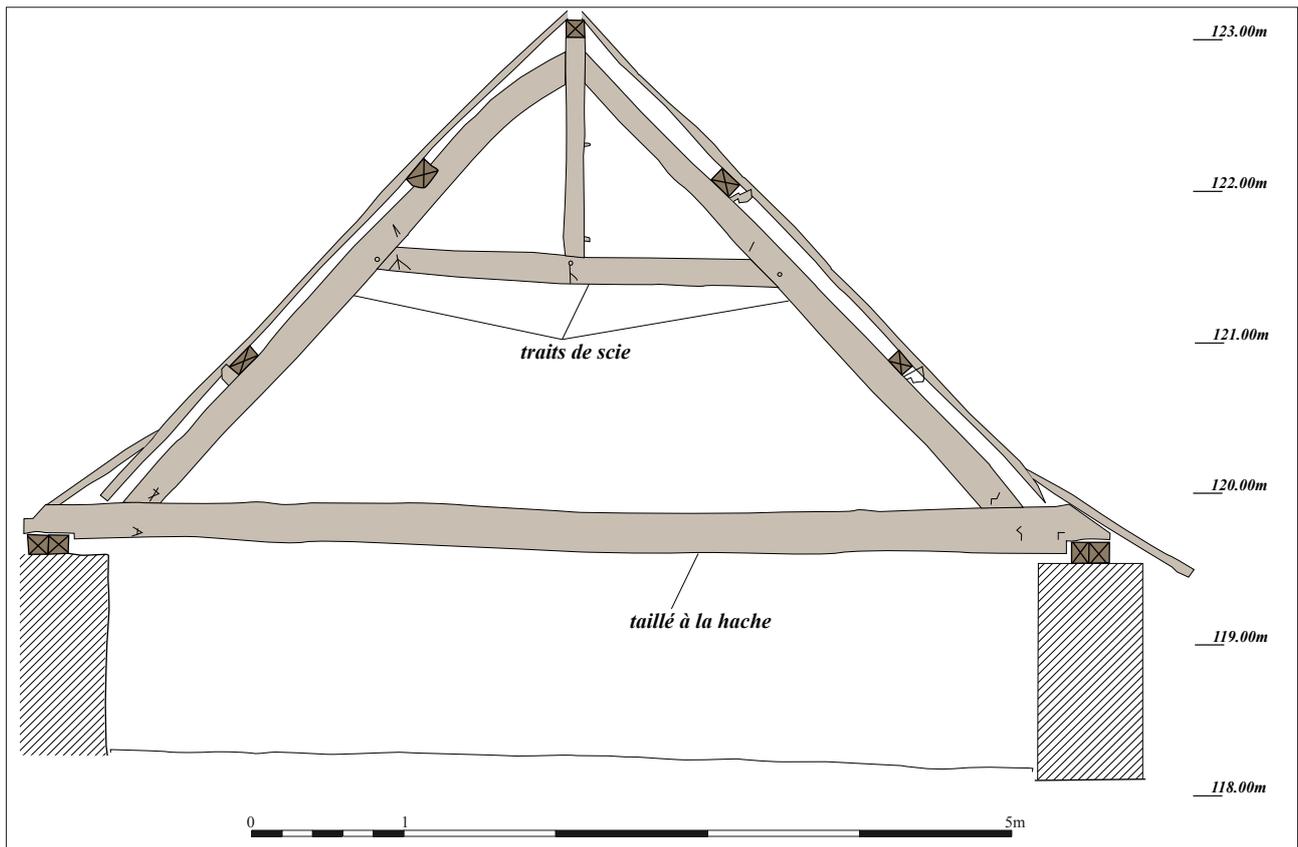


Fig. 94 Relevé de la 3e ferme en partant du nord, bâtiment 4.



Fig. 95 Vue générale de la charpente, bâtiment 4.



Fig. 96 Détail de marques de charpentier sur l'entraît et l'arbalétrier.

Un dernier bâtiment perpendiculaire au précédent ferme la cour au nord. Il s'agit d'une grange dont l'architecture est typique du courant du XXe siècle. Nous ne nous attarderons pas dessus.

En conclusion, l'observation rapide de cet ensemble de bâtiments agricoles permet d'obtenir une chronologie relative générale avec une mise en évidence de remaniements ponctuels. Cependant, aucun élément architectural ne permet d'affiner la datation. Ce constat est dû d'une part à l'architecture modeste de ce type d'édifice et d'autre part, au fait que les charpentes, bien qu'elles soient toutes différentes, peuvent aussi bien dater de la fin du Moyen-âge que de la fin de l'époque moderne.

Trois certitudes ressortent malgré tout de ces observations. La première est qu'il s'agit effectivement de bâtiments à vocation agricole. En effet, aucune cheminée n'a été mise en évidence. La seconde est que ces bâtiments, de part leurs dimensions sont ceux décrits dans le procès verbal de 1763, ce qui indique un *Terminus Ante Quem*, ce qui semble confirmé par la céramique retrou-

vée dans la maçonnerie du bâtiment 4 qui est sans doute un des plus récent (XVI-XVIIe siècle).

Plusieurs états sont également attestés. Le bâtiment 3 apparaît comme le plus ancien. Il se démarque d'ailleurs des autres de part ses maçonneries, son type de charpente, et ses murs en glacis. Il sert d'appui au bâtiment 4 au nord qui peut être du XVI-XVIIe siècle, et au bâtiment 2 au sud. Ce dernier s'appuie au sud sur un pignon plus ancien appartenant à un bâtiment sur rue. Il s'agit, à l'origine, d'un pignon donnant sur un espace extérieur et non sur un autre bâtiment comme l'indiquent les deux jours visibles. En phase de construction, il semble donc y avoir un premier bâtiment sur la rue, qui sert d'appui ensuite à une extension au nord. La charpente du premier est allongée pour couvrir la nouvelle partie et créer un seul et même comble. Enfin, le premier bâtiment est réduit en longueur de manière à aménager une cour. Son ancien pignon nord sert alors de pignon sud à l'extension qui n'en avait pas puisqu'elle s'appuyait directement sur

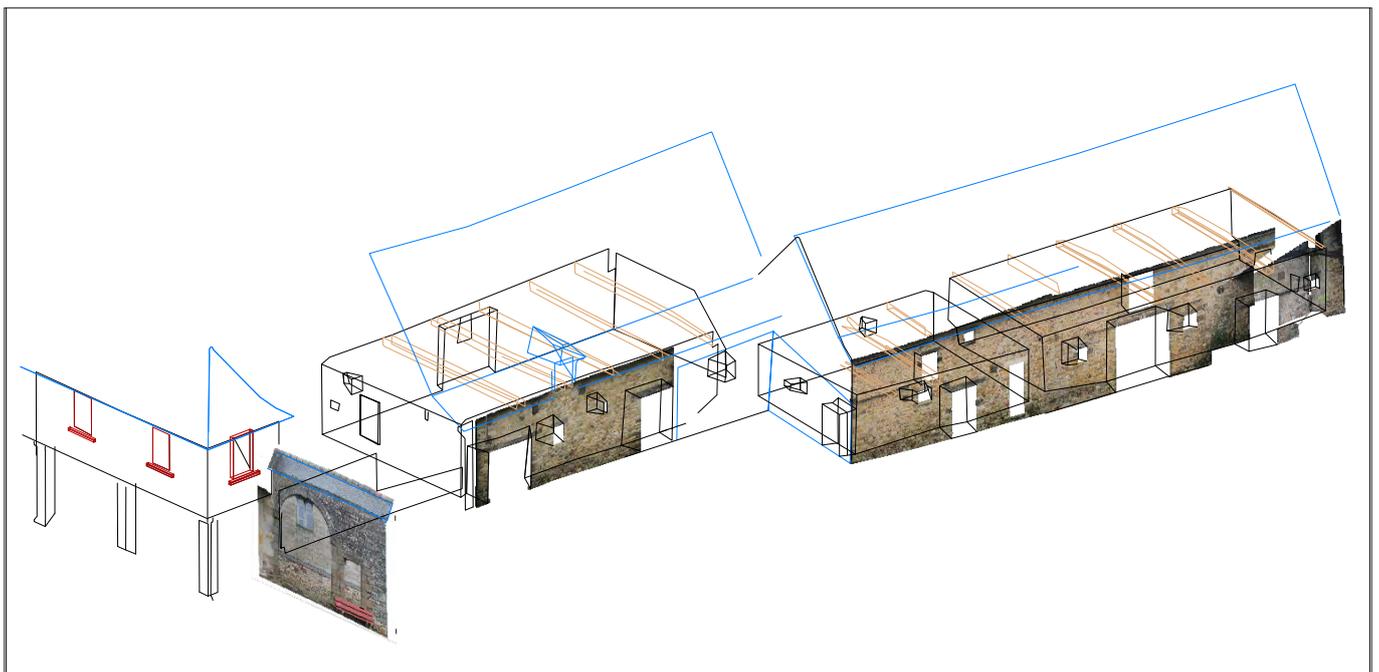


Fig. 97 Vue générale des bâtiments (relevé 3D F. Boumier).

le premier bâtiment (fig. 97).

La grange dîmière

La grange dîmière se présente comme un bâtiment rectangulaire couvert par une toiture à coyau prononcé. Large de 12,64m et longue de 19,67m, la grange est ouverte sur son pignon ouest par une porte piétonne

et une porte cochère. La porte cochère, centrée sur le pignon, est large de 3m pour une hauteur de 3,30m (US 20009). Elle est couverte par un arc segmentaire. Au sud se trouve la porte piétonne qui mesure 66cm de large pour 1,73m de hauteur sous arc segmentaire (US 20008). La porte centrale est surmontée d'une fente de 1m de hauteur sur 8cm de large (US 20010). Ces trois ouvertures semblent en partie reprises dans la maçonnerie 20005.



Fig. 98 Vue générale des bâtiments (relevé 3D F. Boumier).

Cependant, les nombreux d sordres alt rent fortement la lecture. Les fissures sont en effet nombreuses (**fig. 98**). Un autre jour est visible sur le pignon oppos  (US 20011). Il mesure 34cm de large sur 78 de hauteur et poss de un linteau et un appui en bois. Ses deux jambages sont chanfrein s (**fig. 99**). La ma onnerie de la grange est homog ne malgr  de nombreux d sordres, principalement des fruits et d vers (US 20005). Elle pr sente un petit appareil assis de moellons  quarris de gr s gris et rouge li s   la terre. Le pignon oriental est fond  sur de gros blocs apparents. Des r fections tr s ponctuelles sont visibles, l'une dans l'angle sud-est (US 20006), l'autre



Fig. 99 Le jour 20011.

dans l'angle sud-ouest (US 20007).

  l'int rieur, la grange se compose d'une nef principale et de deux bas-c t s form s par une charpente caract ristique de ce type d' difice (**fig. 100**). Les 4 fermes sont compos es d'une structure principale avec arbal triers reposant sur un entrait qui re oit un poin on. L'entrait poss de un chanfrein sur ses ar tes inf rieures tandis que le poin on en poss de un sur chaque ar te. Les chanfreins se terminent par un cong  biseaut . Les arbal triers portent 3 pannes qui ont  t  recal es sur les  chantignoles d'origine   l'aide de diff rentes cales. L'entrait porte de part et d'autre sur des pannes sabli res soutenues par des poteaux de 35cm de section environ. Des aisseliers relient les poteaux aux entrails. La structure des bas-c t s est r alis e par des demi-entrails reposant d'un c t  sur une panne sabli re pos e sur le mur gouttereau et de l'autre assembl e sur le poteau. Le demi-entrait re oit un arbal trier qui vient s'assembler en partie haute du poteau. Cette structure sert de support au coyau de la toiture form  par des chevrons qui viennent se cheviller sur les chevrons de la toiture principale (**fig.**



Fig. 100 Vue g n rale (S. Dalibard, 2011).

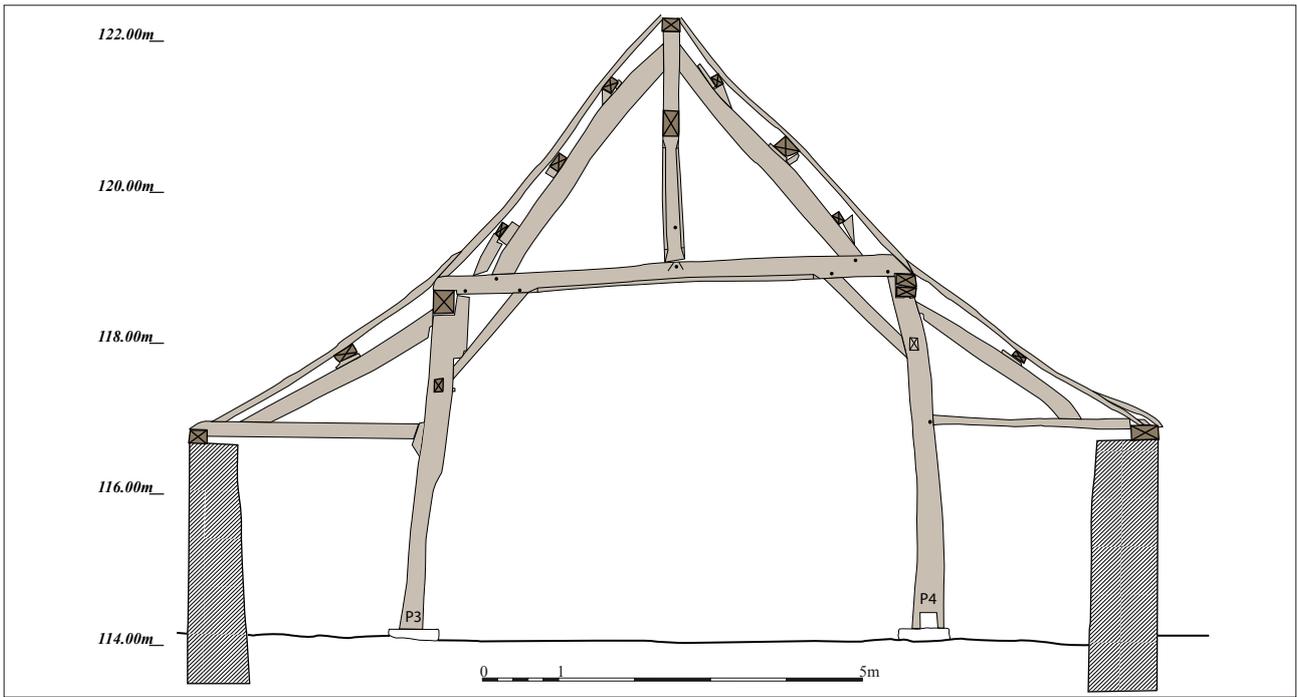


Fig. 101 Relevé de la ferme n°2.

101). Les 8 poteaux sont posés sur des blocs de pierre plus ou moins bien calés. La structure, de façon générale, montre des désordres importants (déversement vers l'extérieur, liens tombés, poteaux creux, etc.) et des réparations (liens remplacés, poteaux contrefortés, etc.). Si les parties hautes des fermes sont toutes semblables et présentent une grande cohérence d'ensemble, ce n'est pas le cas des poteaux (fig. 102). Sur les 8 poteaux, seuls deux

présentent des similitudes (poteaux 2 et 8). La tête du poteau s'amincit grâce à un biseau pour rester ensuite de section constante sur toute leur longueur. Ils présentent un chanfrein sur leurs 4 arêtes, terminé par un congé biseauté à l'instar de ce qui a été observé sur les entrails et les poinçons. Ces deux poteaux apparaissent également comme les plus abîmés. Ils sont en effet creux. Le poteau n°8 a dû être renforcé pour résister au poids de la char-

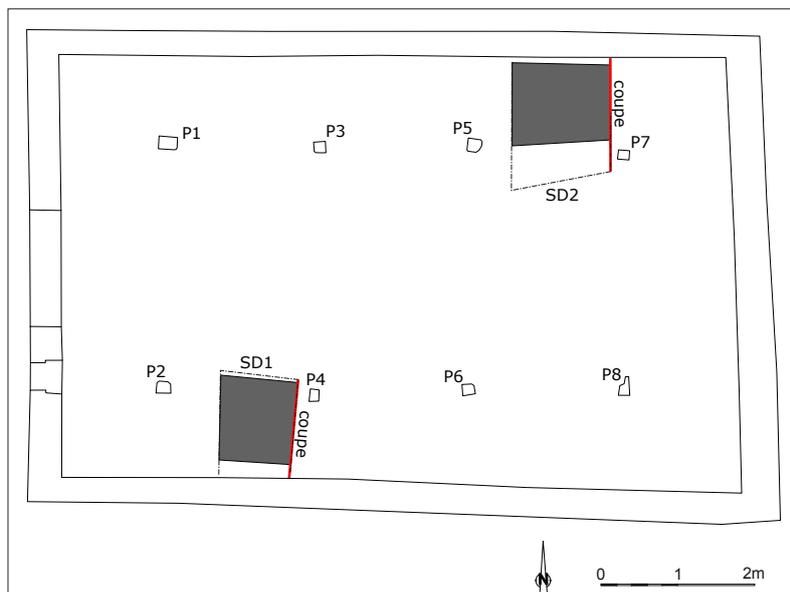


Fig. 102 plan de la grange dimière.

penne.

Les autres poteaux sont tous différents. Certains sont élargis à leur sommet, d'autres possèdent une mou-

lure qui indiquent qu'ils sont en remploi (**fig. 103**). Plusieurs poteaux possèdent des encoches à leur base. Cependant, le remaniement des poteaux ne permet pas d'en

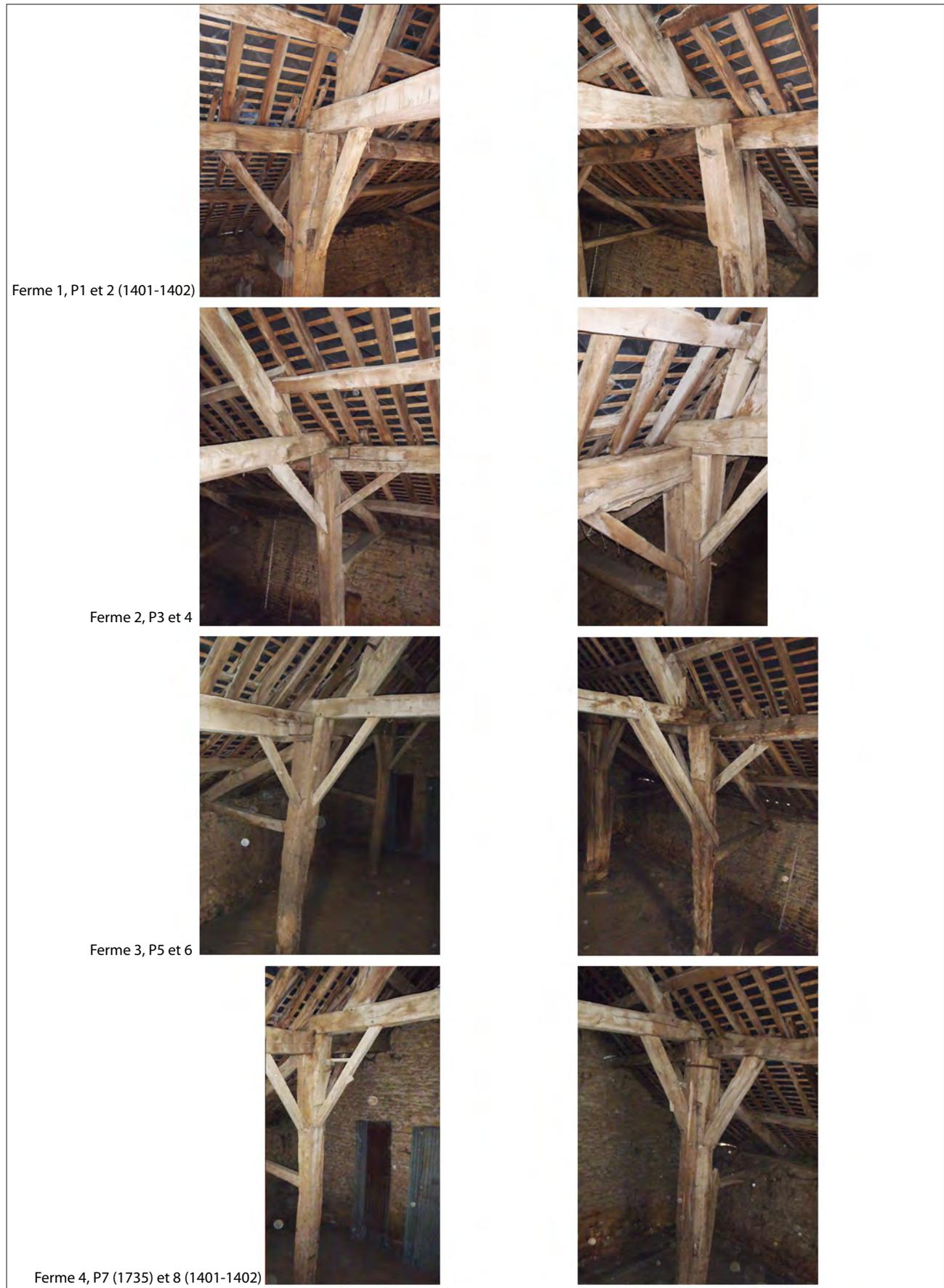


Fig. 103 Les poteaux.

connaître l'usage. On peut imaginer que ces encoches recevaient des lambourdes destinées à supporter un plancher. Cet aménagement, localisé exclusivement sur les bas-côtés, pouvait servir à stocker les récoltes à l'abri de l'humidité du sol.

L'observation archéologique de la grange montre une homogénéité des parties hautes et des maçonneries, malgré un remplacement probable de plusieurs poteaux. Sa datation, communément attribuée au XVI^e siècle, ne nous semblait cependant pas cohérente pour deux raisons. D'une part, l'étude documentaire a montré que le prieuré tombe en désuétude dès le début du XV^e siècle. Il n'y a donc pas de raison que les moines continuent à construire après cette date. De plus, l'architecture de la grange se rapproche d'avantage des granges dimières des XIII-XV^e siècles dont plusieurs ont été da-

tées par dendrochronologie.

Deux sondages ont par conséquent été réalisés dans la grange afin d'obtenir des informations sur la chronologie relative et récolter du mobilier pouvant offrir une datation absolue. Le premier sondage a été réalisé au pied du poteau P7, le second au pied du poteau P4. (fig. 102). Le premier sondage a révélé la présence d'un fossé est-ouest. Le fossé, de deux mètres de large environ, présente un profil plat (fig. 104 et 105). Il est comblé par du limon gris, plus ou moins argileux et oxydé (US 4 et 5). Un épais remblai (US 2) vient sceller le fossé et la tranchée de fondation de la grange (US 3). L'ensemble est recouvert par des niveaux de terre battue sur lesquels



Fig. 105 Le sondage 1.

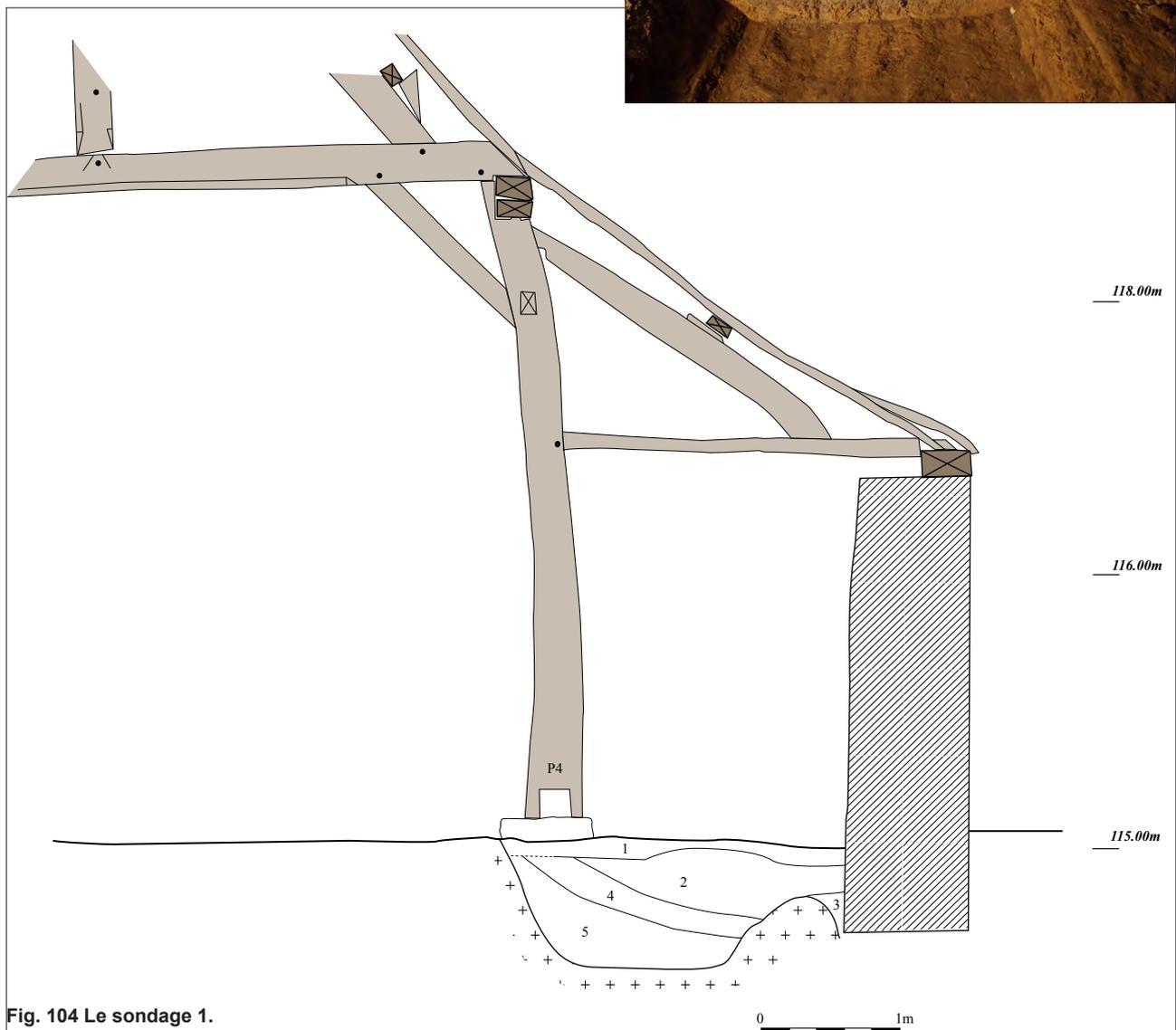


Fig. 104 Le sondage 1.

sont pos s les blocs de fondations des poteaux (US 1).

Le deuxi me sondage a  galement permis de mettre au jour une structure qui semble  tre un foss  orient  est-ouest (US 10). Large de 1,90m, le fond n'a pas pu  tre atteint en raison de l'instabilit  de l' difice (**fig. 106 et 107**). Il est en partie rempli par un comblement argileux sombre et tr s charg  en eau o  sont conserv s des fragments de bois (US 9). Ces derniers ont fait l'objet de pr l vement et de conditionnement mais n'ont pas  t   tudi s lors du pr sent diagnostic. Un second remblaiement vient combler le foss  (US 5). Celui-ci comporte de nombreux blocs qui ont sans doute une fonction de radier pour la future grange en cours de construction. On observe que ce comblement est r alis  apr s la tranch e de fondation de la grange puisqu'il vient la recouvrir (US 8). Ce comblement sert en outre de support   un niveau d'argile (US 4) qui fait probablement office de chape pour la pose des sols en terre-battue (US 2 et 3). On remarque que ces niveaux de sols, qui s'appuient sur la fondation

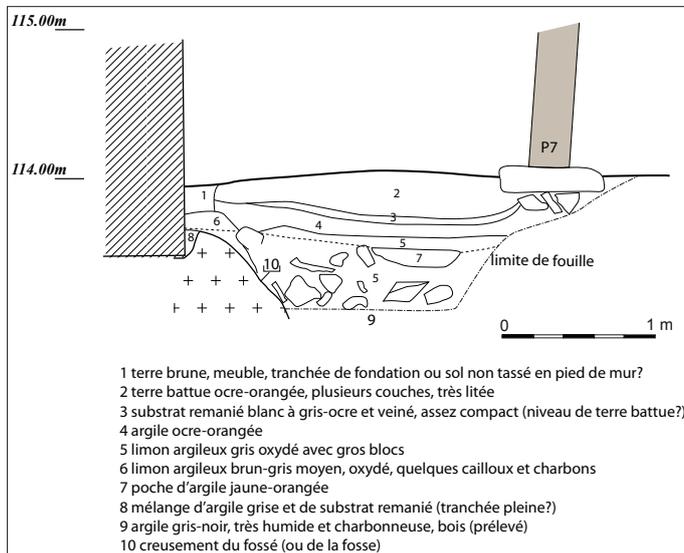


Fig. 106 Le sondage 2.

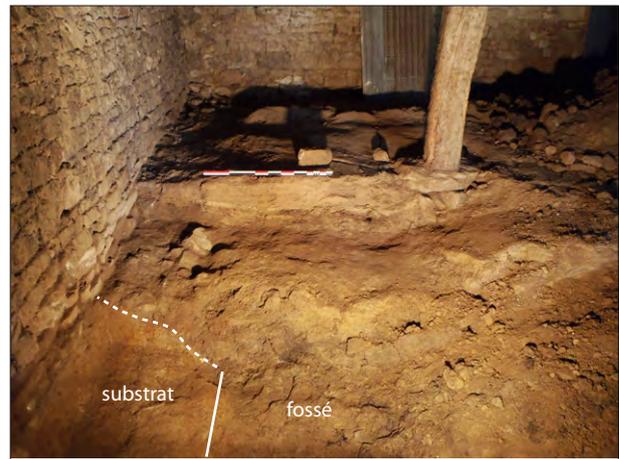


Fig. 107 Vue g n rale du sondage 2.

du poteau n 7, se sont peu   peu affaiss s dans le foss .

Les sols en terre-battue ont probablement fait l'objet de nombreuses r fections. Ces deux sondages permettent d'observer que la grange s'est install e sur un r seau fossoy  ant rieur encore en fonction, qu'elle a d'ailleurs fini de combler. En revanche, l'objectif d'obtenir des informations chronologiques sur la construction de la grange, n'a malheureusement pas  t  atteint. Nous avons proc d    une datation par dendrochronologie sur les bois qui nous semblaient faire partie de la structure d'origine. (**fig. 108**). Sur 16  chantillons, 15 ont  t  datant. Le r sultat obtenu est parfaitement coh rent par rapport   l' tude arch ologique : la grange a  t  construite en 1401-1402. Les parties hautes des fermes, les chevrons, les liens et les poteaux 2 et 8 sont d'origine. Les autres poteaux ont  t  remplac s au fur et   mesure

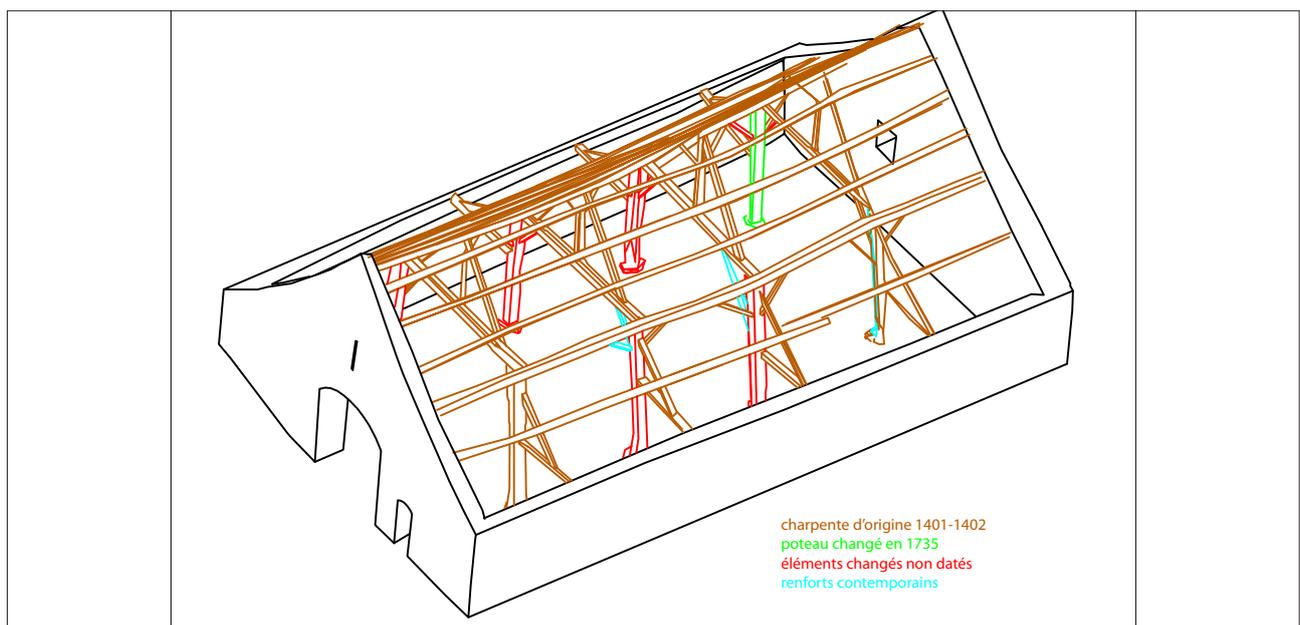


Fig. 108 Datation de la charpente.

3

Interprétation des résultats

de leur vétusté. Le poteau 7 a d'ailleurs été daté de 1735.

3- interprétation des résultats

3-1 une occupation alto-médiévale

Hormis le fossé F5 (TR24) qui a livré du mobilier protohistorique, les seuls éléments d'occupation ancienne sont résiduels et épars sur l'emprise du diagnostic

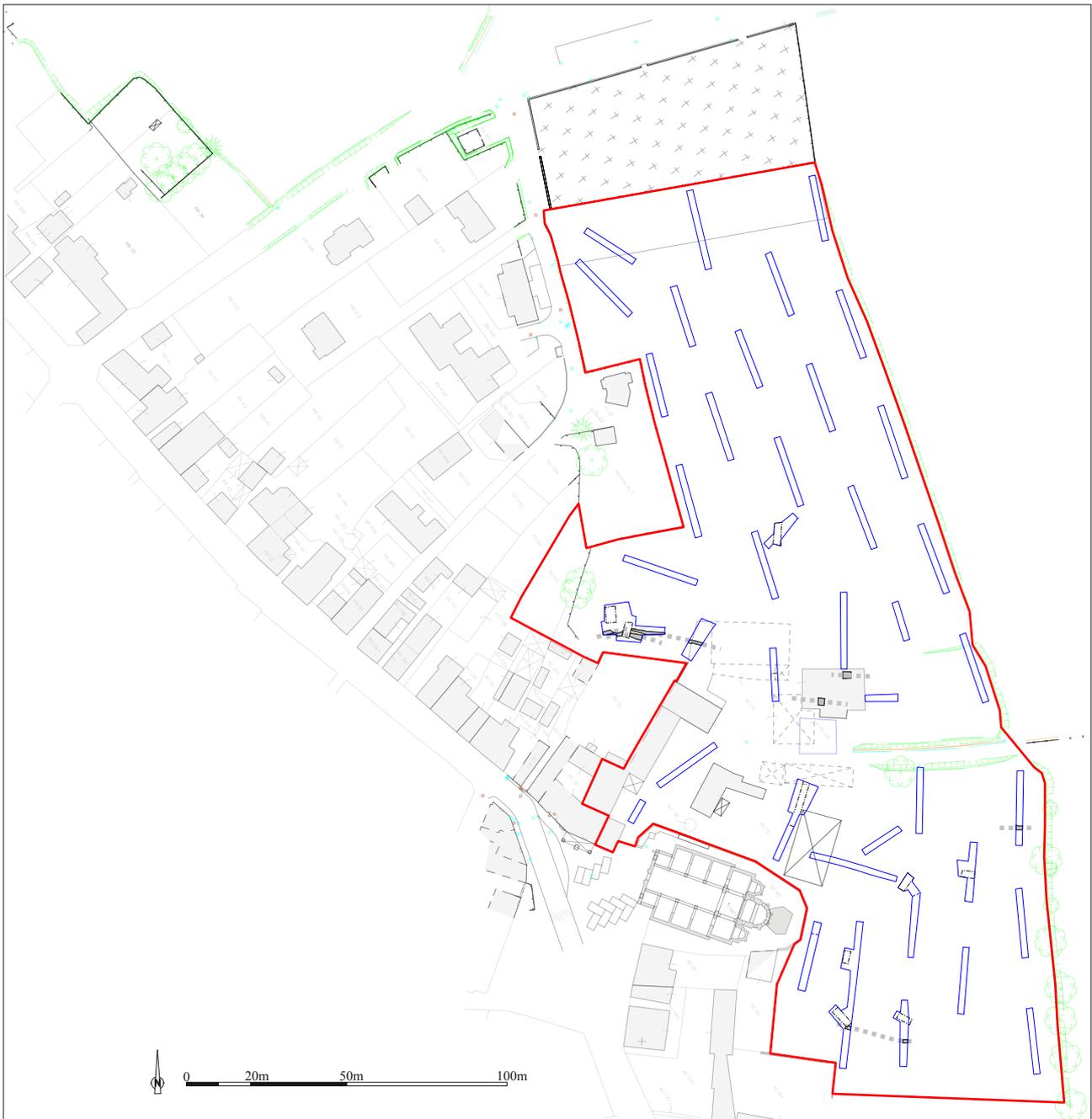


Fig. 109 Les structures anciennes, antérieures au Haut-Moyen-âge, datées par chronologie relative ou par le mobilier.

(TR1 : la Tène, TR27 et 31 : gallo-romain) (**fig. 109**).

En revanche, la période alto-médiévale semble bien représentée, si ce n'est par le mobilier, du moins par les structures (**fig. 110**). Parmi elles, on reconnaît un fossé important (TR32, F12 et TR37, F6). Dans la tranchée 32, le comblement du fossé F12 est coupé par une fosse ayant livré du mobilier des XI-XIIIe siècles. Le creusement du fossé F12 est donc antérieur à cette datation. De même, le fossé F6 de la tranchée 37 a livré de nombreux éléments en bois, provenant sans doute d'une structure effondrée (US 9). Ces éléments, datés par dendrochronologie,

ont montré deux phases, une de la fin du Xe siècle, la seconde de la fin du XIe siècle. Ils scellent un premier comblement du fossé (US 10).

Enfin, la citerne mise au jour dans la tranchée 23 (F5) a livré des lots importants de céramique attribués aux XI-XIIIe siècles (US 4 et 6). Une fois de plus, ces comblements bien datés font partie des dernières phases de fonctionnement de la structure, ce qui indique une construction plus ancienne. La citerne semble se situer au centre d'un réseau fossé qui s'y déverse ou qui, en



Fig. 110 Les structures médiévales antérieures à l'installation du prieuré (fond de plan : cadastre napoléonien et contemporain).

tout cas, lui est ant rieur (TR23, F1, 2 et 6).

D'apr s le plan g n ral, certaines structures peuvent  tre associ es. Des axes forts s'esquissent   travers le diagnostic. Un syst me fossoy  concentrique se dessine notamment autour de l' glise. Parmi les foss s qui circonscrivent l' glise, on peut associer le foss  F12 (TR32), le foss  F1 (TR40), le foss  F6 (TR37) et enfin le foss  F5 (TR36). Les deux derniers foss s sont associ s   une structure ma onn e imposante identifi e comme un rempart (TR36, F4 et TR37, F8). D'ailleurs, la largeur et la profondeur des foss s situ s au pied du rempart sont accentu es. Seule la partie sommitale de l'enclos semble faire l'objet d'une fortification « en dur ». Le reste du trac  est probablement doubl  d'un talus. C'est d'ailleurs dans la partie sommitale que se trouvent les vestiges de b timents. Dans la tranch e 35, le mur F3 semble cha n  au rempart F4. Ces dimensions importantes (1,40m de large) en font un mur de b timent monumental. La tranch e 37 a permis, quant   elle, de localiser une entr e. En effet, on observe que le foss  F6 et le rempart F8 sont interrompus dans le m me axe. Une construction vient d'ailleurs prendre appui sur le rempart dans le m me alignement (F5). Il peut s'agir d'une tour-porte. L' glise se trouve  galement au centre de cette fortification. D'ailleurs, le mur mis au jour lors du diagnostic de 1999 et interpr t  comme le premier chevet plat, se situe dans l'axe du mur de la porte. Au vu des r sultats du diagnostic et en toute l gitimit , on peut se poser la question de la fonction du b timent identifi e comme la premi re  glise : v ritable  glise ou aula seigneuriale ? On remarque d'ailleurs que l' glise n'est pas parfaite-

ment orient e mais d sax e vers le sud.

Un autre foss , encore visible en partie sur le cadastre napol onien, ceinture le premier (TR21, F2/TR42, F1/TR27, F7/TR31, F1). Les trac s observ s lors du diagnostic sont parfaitement coh rents avec le cadastre napol onien (**fig. 111**). Cependant, les coupes montrent un profil diff rent pour les foss s F7 (TR27) et F1 (TR31). Seul le sondage dans la tranch e 21 a permis d'obtenir du mobilier. Il s'agit d'un fragment de pot dat  des XVI-XVIIe si cles, trouv  dans l'US 1. La coupe montre 3 phases principales de fonctionnement du foss  dont l'US 1 forme la derni re. Aucun  l ment ne permet donc d'associer ce foss  ext rieur au foss  fortifi . Il peut  tre contemporain mais il peut  galement  tre post rieur.

Rappelons que les bois gorg s d'eau issus du foss  F6 (TR37) ont donn  une datation de la fin du Xe si cle. Ces diff rents vestiges ainsi que la chronologie relative semblent pr figurer un site imm diatement ant rieur   l'installation du prieur , site d fensif organis  et structur  comme en t moignent le rempart doubl  d'un foss , l'importance des b timents int rieurs, et la citerne imposante. L'acc s   cette fortification se fait   l'oppos  du bourg actuel, par le front nord. Le fait que Livr  soit une possession ducal peut abonder en ce sens. Il ne serait pas invraisemblable d'imaginer une r sidence aristocratique   mi-chemin entre Saint Aubin-du-Cormier et Vitr .

Ces premiers vestiges sont, en tout cas, les pr mices d'une structuration du paysage qui va s'affiner dans le

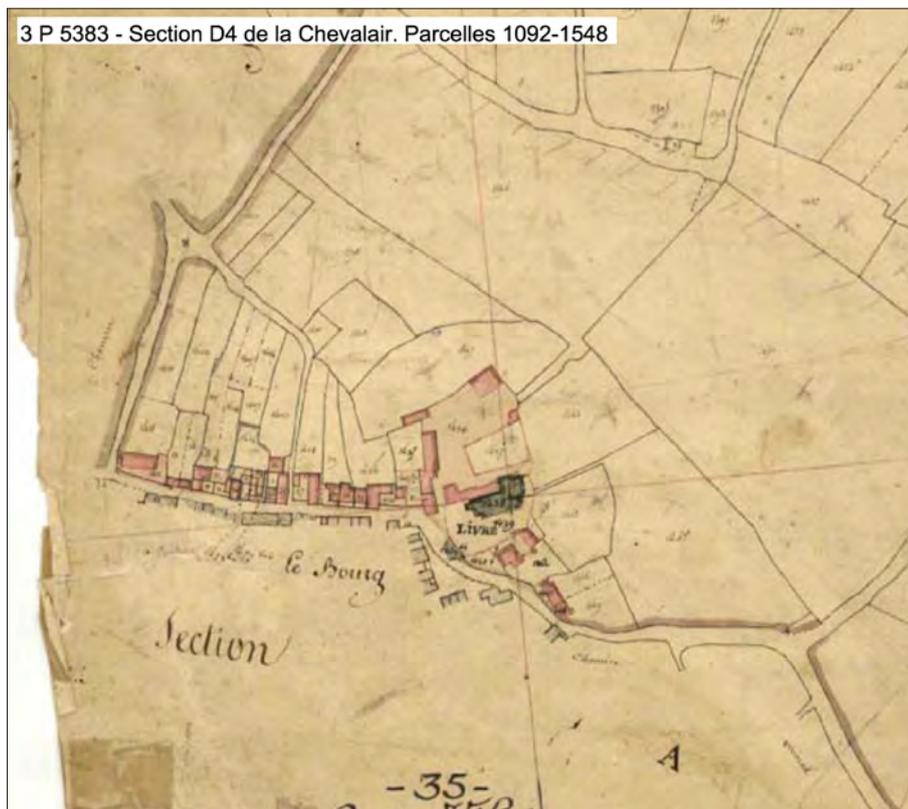


Fig. 111 Le cadastre napol onien. On observe la r manence de trac s circulaires anciens.

temps avec l'installation du prieuré.

3-2 l'installation du prieuré

Le prieuré semble investir un site déjà structuré dont il va assurer la continuité. La citerne, plus ancienne, est quasiment comblée aux XI-XIIe siècles. Le fossé F6 (TR37) est (ré-) utilisé. Le prieuré est donc circonscrit dans cet enclos qui, s'il était à l'origine défensif, devient paroissial. Les aménagements liés à la fortification antérieure sont repris notamment au niveau de l'entrée comme l'attestent les bois trouvés dans le fossé : il ne s'agit probablement pas d'une structure de franchissement étant donné que le fossé s'interrompt pour laisser le passage. En revanche, le nombre de planches et bardeaux peuvent indiquer un chemin de ronde sur hourds, à moins qu'il ne s'agisse de vantaux de portes. L'étude des bois permettrait de répondre à ces questions. La datation d'un échantillonnage a permis d'apporter une deuxième phase de datation de la fin du XIe siècle (950-1094). Le site

va continuer à évoluer et s'organiser autour de l'église et notamment au sud-est où plusieurs vestiges datant des XI-XIIe siècles sont apparus (fig. 112). La fosse FA (TR32) est comblée aux XI-XIIe siècles, comme le fossé F1 (TR28). Le trou de poteau F6 (TR32) date également de cette période. Une sépulture d'immaturs (TR37, F2) a livré du mobilier daté de cette même phase. On peut imaginer un premier cimetière, peut-être exclusivement d'enfants, au nord-est de l'église.

On remarque que les aménagements liés au prieuré sont exclusivement circonscrits entre les deux fossés concentriques. Il est donc fort probable que le fossé extérieur, s'il n'a pu être associé à la phase précédente avec certitude, fait indubitablement partie au moins de la fondation du prieuré. Cependant, on remarque que le fossé F1 (TR28) est situé à l'extérieur de ce fossé, dans un axe perpendiculaire. Il est également situé dans l'emprise d'une série de fossés orientés est-ouest axés sur l'église. Nous reviendrons sur ces derniers plus loin. On peut simplement observer qu'il y a là sans doute une permanence



Fig. 112 L'installation du prieuré au début du XIe siècle (fond de plan : cadastre napoléonien et contemporain).

qui semble être liée à un accès ancien.

3-3 les vicissitudes du prieuré

La prospérité du prieuré

Après être une première fois victime d'exactions au milieu du XIIe siècle, le prieuré continue à évoluer et se structurer en modifiant profondément la première construction. Le cimetière, évoqué plus haut, se densifie au cours des XIII-XIVe siècles (TR37, F3 et 4). L'espace funéraire semble être délimité par un mur (TR37, F1). Le logis du prier, décrit par A. Guillotin de Corson et visible sur le dessin d'E.-R. Ducrest de Villeneuve, est probablement construit au plus tard au début du XVe siècle, à l'instar de la grange à dîme (**fig. 113**). Les textes rapportent qu'à partir de 1429, date à laquelle le dernier prier de Livré décède, l'abbaye St Florent se désengage du prieuré. Il est donc peu probable qu'elle continue à

construire à Livré.

L'étude documentaire et le diagnostic ont permis de mettre en lumière une image du prieuré tel qu'il pouvait se présenter au cours du Bas Moyen-âge. L'ensemble prieural se compose autour d'une cour, close de murs et divers bâtiments, parmi lesquels on trouve le logis du prier, une halle surmontée d'un auditoire, un four et un pressoir à bans, une étable, une écurie, une prison et une grange dîmière. De cet ensemble, il ne subsiste plus aujourd'hui que la grange dîmière datée de 1401-1402. Son étude a montré une grande homogénéité de l'ensemble. Seuls, 6 poteaux ont été remplacés. Le poteau n°7 a d'ailleurs été remplacé en 1735, par les Jésuites montrant que ceux-ci ont participé à l'entretien du prieuré même si aucun travaux plus important ne peut leur être attribué. Plusieurs granges dîmières semblables ont été datées récemment par dendrochronologie⁸. Parmi elles, on peut citer celle de la maladrerie St Lazare à Beauvais (1218-20) ou celle de Daubeuf-la-Campagne dans l'Eure

⁸ Voir le site Dendrobases de Dendrotech.



Fig. 113 Dessin de E.-R. Ducrest de Villeneuve, milieu du XIXe siècle.

(1488-89).

L'abandon des structures anciennes

A la fin du Moyen-âge, le tracé initial de l'enclos ecclésial est abandonné comme l'atteste le dernier comblement du fossé F6 (TR37). La tranchée 37 a montré par ailleurs un remblai daté du XVIe siècle qui vient sceller le dérasement du rempart (F8) et du mur lié à l'entrée (F5). L'ancienne limite, ainsi effacée, devient perméable à de nouvelles constructions : la halle et l'auditoire s'installent ainsi sur le segment nord-ouest du fossé alors que le logis du prier forme la nouvelle clôture sud du prieuré et que la grange dîmière sert de fermeture au nord (**fig. 114**). Cette modification des limites prieurales, sous réserve de vérifier le tracé exact du fossé, pose des questions sur la permanence des bâtiments. La halle de Livré, du moins dans son emplacement actuel, serait donc postérieure au XVIe siècle. Ce type de disposition halle-auditoire est classique et de nombreux exemples sont attestés, comme à Vannes. Elle peut comprendre également une prison au

rez-de-chaussée avec la demeure du geôlier (Châteaugiron). Ces aménagements sont fréquents. Les halles du Grand-Fougeray, démolies en 1871, comportent au rez-de-chaussée des prisons, cachots et basses-fosses ainsi que les logements des geôliers et des gardes (aveu du 17 février 1769). Comme à Livré, un four banal est mentionné dans cette halle. Il en est de même pour la halle en terre de St Sulpice-la-Forêt qui contient également un pressoir (1ère ½ du XVIIe siècle). La prison est, par contre, détachée et située à côté de la halle. Ces observations ne permettent cependant pas de dater la halle de Livré. Même transformée par des réaménagements contemporains, la structure de la halle est encore perceptible au rez-de-chaussée grâce, notamment, aux trois piliers soutenant l'auditoire mais également aux trois autres noyés dans la façade de l'épicerie. Nous avons vu plus haut que le portail d'entrée et la façade de l'épicerie étaient



Fig. 114 Le plan du prieuré au Bas-Moyen-âge. L'emprise du prieuré semble se restreindre de moitié avec le développement du bourg.

contemporains.

La typologie du portail d'entrée est identique à la porte des Halles de Guingamp, construites par Forestier Le Jeune en 1757-1760 (Topic-Topo). Cette halle, aujourd'hui détruite, remplace d'ailleurs une ancienne cohue avec auditoire (fig 115). Les archives nous ont

appris que les Jésuites qui occupaient le prieuré depuis 1606 sont expulsés en 1762. Lors du procès verbal de 1763, la description qui est faite du portail correspond à celui encore visible aujourd'hui. Sa construction peut donc être attribuée au Jésuites quelques années seulement avant leur expulsion. Cependant, la halle est sans

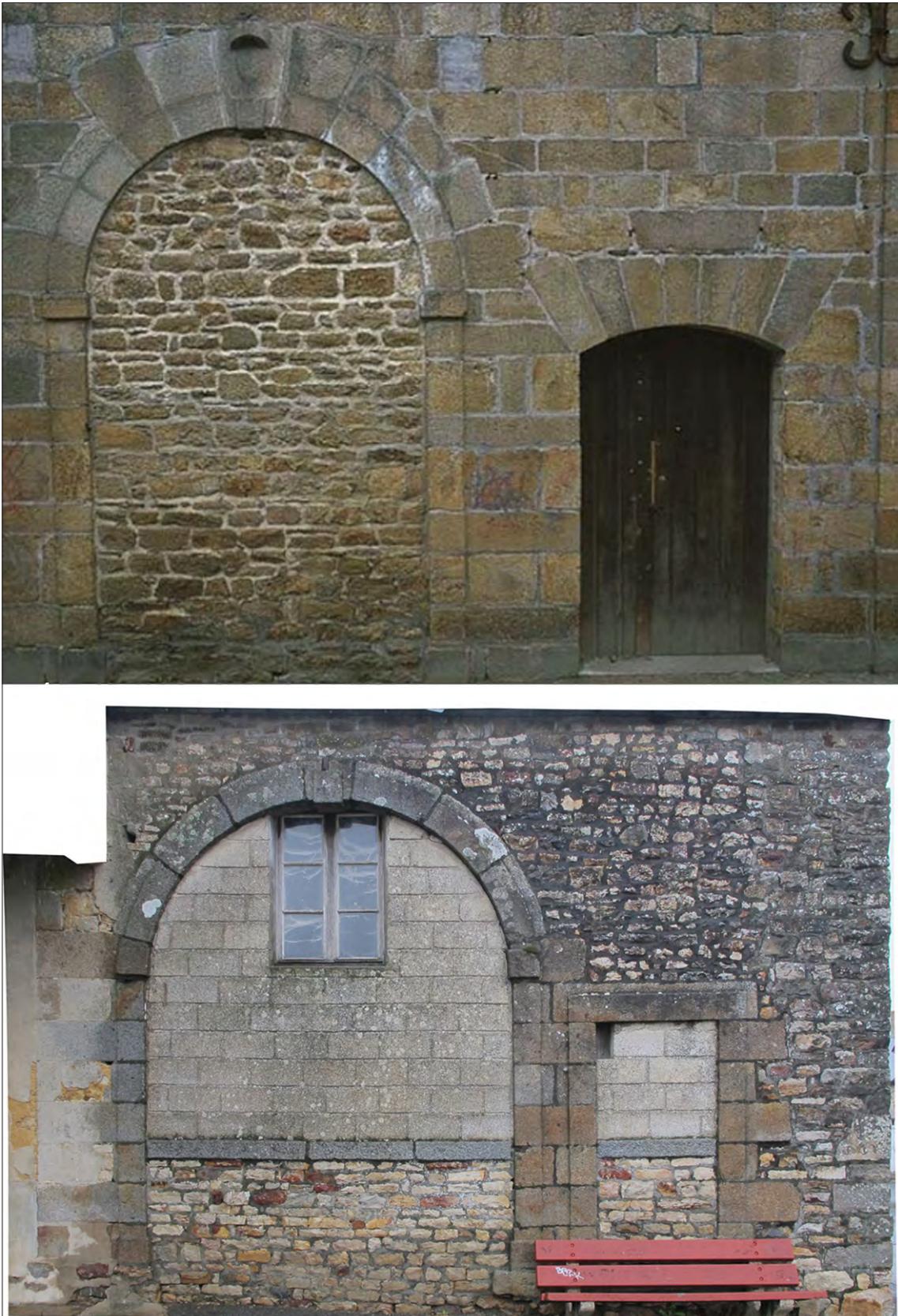


Fig. 115 La porte de la halle de guingamp en haut, le portail de Livré en bas. Les similtudes sont frappantes.



Fig. 116 Le logis du prieur, d'après un dessin d'E.-R. Ducrest de Villeneuve, milieu du XIXe siècle.

doute très rapidement transformée puisque le procès-verbal ne la mentionne plus mais évoque une boulangerie. On sait qu'en 1813 déjà, il n'y a plus de marchés⁹. En 1854, le conseil municipal vote le plan d'alignement de la rue Dol-Vitré. Plusieurs autres proches seront supprimés à cette occasion.

Si la halle actuelle est construite au cours du XVIIIe siècle sur l'ancienne limite ecclésiastique, on peut se demander si une halle plus ancienne existait et où elle se situait. La localisation de l'accès au prieuré avant la réfection du portail au milieu du XVIIIe siècle pose également question. En effet, on remarque qu'il ouvre sur ce qui est appelé « l'issue » dans le procès-verbal de 1763, issue qui mesure environ 6,50 de large. Le dessin de E.-R. Ducrest de Villeneuve, datant du milieu du XIXe siècle, montre sur le pignon du logis du prieur, deux latrines en encorbellement. Il paraît douteux qu'à l'origine, l'accès au prieuré se fasse par un passage surplombé par les latrines. On observe également sur ce dessin, en façade du logis du prieur, une ouverture voûtée condamnée (fig 116). On peut imaginer que la maison prieurale est un logis porche par lequel se fait l'entrée dans le prieuré avant que l'accès ne soit déporté au XVIIIe siècle avec la création du portail. Le logis du prieur se rapproche dans son architecture du logis-porche du prieuré des Fontaines à Plouagat ou encore du manoir des fossés à Plélan-le-Petit

⁹ En 1813, Julien Reuzeau demande à détruire son porche, actuellement à l'emplacement du n°13 de la place du Prieuré, car il n'y a plus de marché, notice de l'Inventaire général du patrimoine culturel, S. Dalibard, 2011.



Fig. 117 Le logis-porche du prieuré des Fontaines à Plouagat (22).



Fig. 118 Le manoir des Fossés à Plélan-le-Petit (22).

(fig. 117 et 118).

Le diagnostic a mis en  vidence  galement un r seau de murs et de foss s, orient s est-ouest, situ  dans le prolongement de l' glise vers l'est. Encore en partie visible sur le cadastre napol onien, ces limites parcel-laires, qui d finissent un chemin menant vers l' glise, semblent ant rieures   1827. La tranch e 28 a r v l  la pr sence d'un chemin creux (F2) qui se poursuit vers l'ouest (TR32, F15/TR33, F3). Sur le cadastre napol onien, le chemin appar it depuis l' glise sur 50m et n'est plus figur  ensuite. Or, le chemin F2 (TR 28) se situe   plus de 60m de l' glise. On peut y voir la r manence d'un chemin ancien peut- tre li  au premier prieur  o    l'enclos ant rieur, ce qui laisse   penser qu'il existait, en

plus de l'entr e nord, une entr e sur le front oriental (fig

119).

Certains  l ments d crits dans le proc s-verbal de 1763 n'ont cependant pas  t  observ  lors du diagnos-tic, notamment le mur de cl ture oriental et la prison.



Fig. 119 Plan des vestiges report s sur le cadastre napol onien.

3-4 le déclassement progressif du prieuré

Le prieuré, qui s'est lentement transformé, au cours des siècles, est définitivement abandonné en tant que tel avec le départ des Jésuites. Le dessin du milieu du XIXe siècle évoque encore les dispositions anciennes du prieuré. A partir de 1887, l'ensemble prieural devient méconnaissable. Le logis de prieur est détruit au profit du bas-côté nord de l'église, une maison est construite au milieu de la cour, l'accès par le portail est condamné. D'autres transformations vont suivre : l'ancien bâtiment de la halle est réduit en longueur de manière à aménager une cour intérieure, la façade sur rue de l'ancienne boulangerie est refaite.

Le paysage finit de se transformer également pour ressembler au paysage actuel. Le fossé extérieur est comblé en plusieurs phases. Les US 5 (TR21, F2) ou 7, 8, 9 et 13 (TR42, F1) semblent d'ailleurs correspondre au déversement du talus dans le fossé. L'ancien prieuré est devenu un domaine agricole (**fig. 120**).

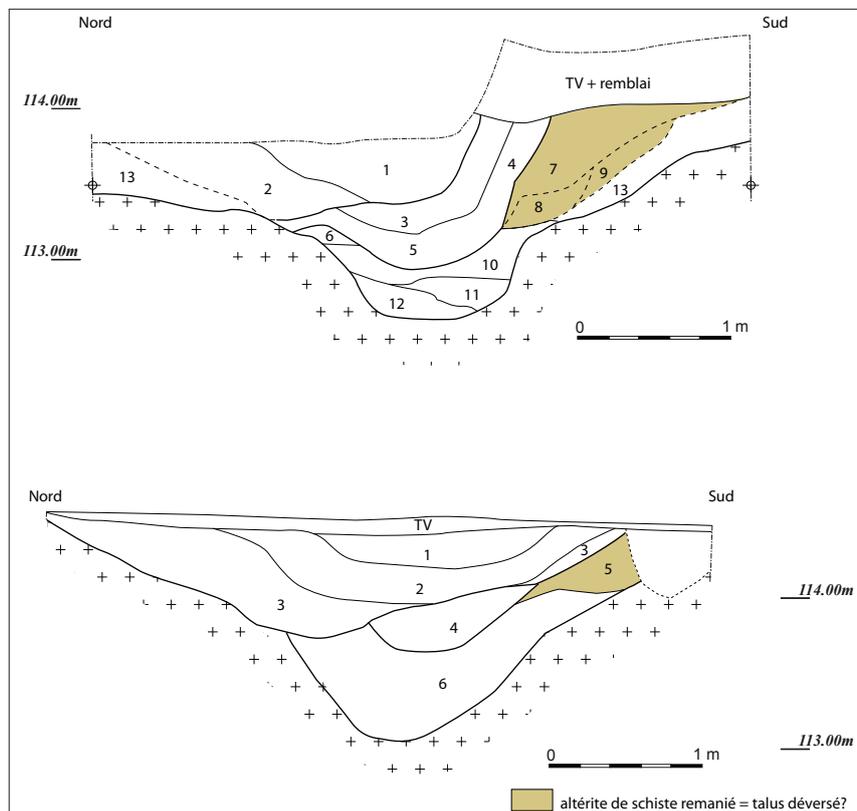
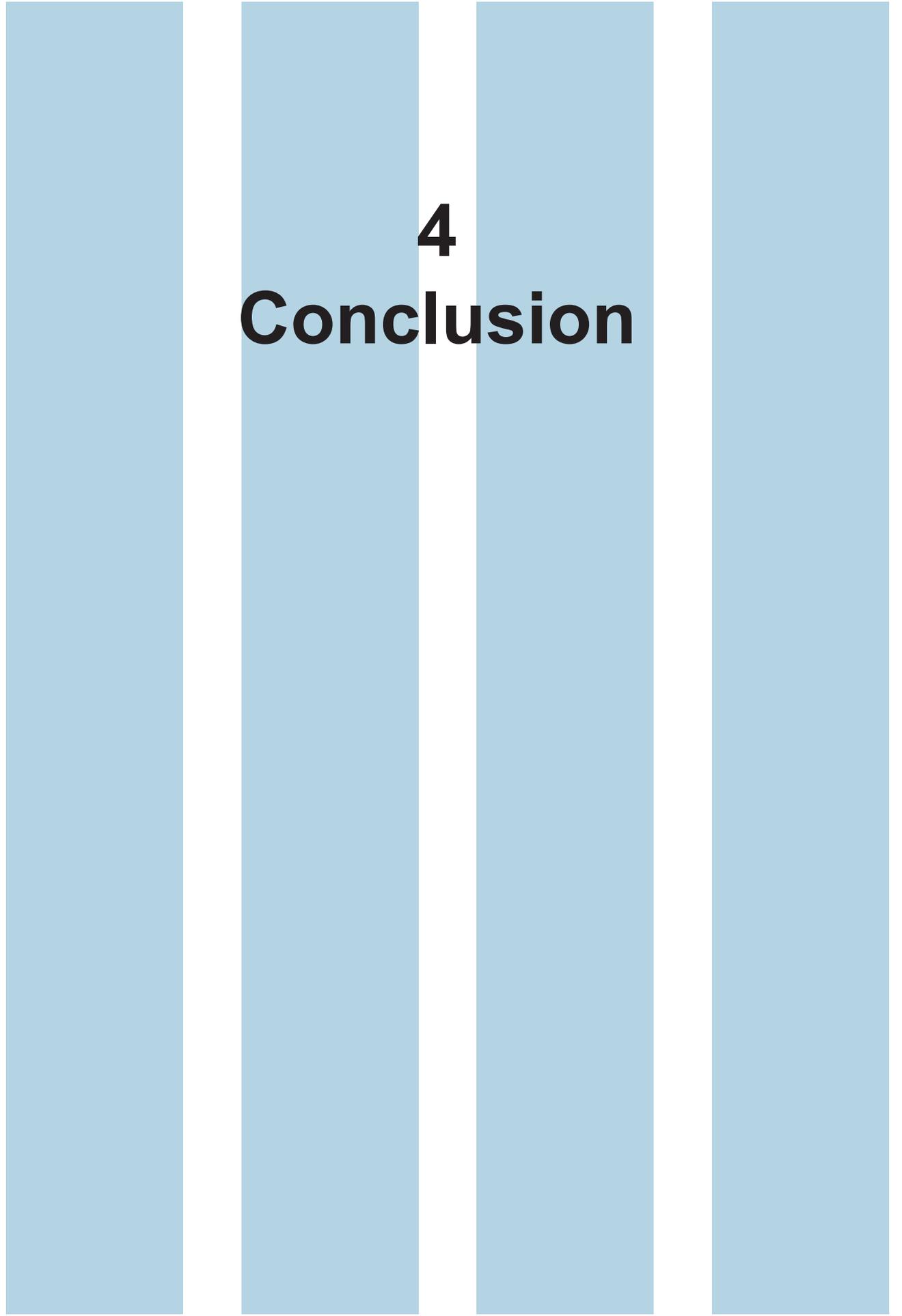


Fig. 120 Coupes interprétatives du fossé extérieur.



4 Conclusion

4-conclusion

L'histoire du prieur 

Le diagnostic a permis d'apporter des r ponses sur les b timents encore en  l vation aujourd'hui en pr cisant   quelle  poque ils pouvaient appartenir et par cons quent dans quel contexte historique li  au prieur , ils s'inscrivaient. Des pr cisions ont  t  apport es  galement, notamment sur la grange   d me, dont la datation  tait attribu e au XVIe si cle. Elle vient donc de vieillir de presque 200 ans.

L'emprise du site et la densit  des vestiges

Le site mis au jour par le diagnostic est bien d limit  gr ce au foss  ext rieur avec une progression de la densit  et de l'importance des vestiges vers l'enclos central. Le parcellaire est en effet beaucoup plus lâche en dehors du foss  ext rieur o  apparaissent quelques foss s parcellaires sans modernes ou de rares foss s plus anciens. L'espace compris entre les deux foss s semble  tre d di  aux structures annexes : fosses, citernes, b timents sur poteaux, alors que l'enclos central est tr s structur . On note en effet que le b ti se concentre sur la partie sommitale et est prot g  par un rempart tandis que le reste de l'enclos, dans la partie mis au jour lors du diagnostic, est d di    l'espace fun raire.

Les acc s   l'enclos fortifi   voluent dans le temps. D'abord orient  au nord,   l'oppos  du futur bourg, l'acc s principal se d place au sud lorsque le bourg se met progressivement en place le long de la rue Dol-Vitr . On observe que l' lise est le point central   partir duquel se d veloppent le r seau routier et parcellaire qui se met en place en int grant les contraintes des deux foss s circulaires. Le paysage se structure donc   partir du site primitif mis en  vidence lors du diagnostic.

Une vision g n rale du site s'esquisse donc   l'issue du diagnostic. Cependant, la complexit  des structures, leur p rennit  ou au contraire leur abandon ou modification, ne permettent pas, pour le moment, une compr hension fine de l'histoire du site. Les foss s, nombreux, ne se prolongent pas tous de tranch es en tranch es. Soient ils s'interrompent, soient ils tournent, ce qui laissent envisager une densit  de vestiges importante entre les tranch es r alis es lors du diagnostic. Seul un d capage g n ral permettrait d'avoir une vision d'ensemble et d'obtenir   la fois une chronologie relative et une organisation spatiale coh rente.

Avant le prieur 

Plusieurs facteurs peuvent  tre associ s   la fixation d'une population : ensemble religieux, ressources naturelles,  tablissement d'un march  ou encore lieu de pouvoir. Les  glises sont notamment des lieux embl matiques, souvent   l'origine des bourgs. Mais quelle est la raison de l'implantation-m me de l' glise : construction ex-nihilo ou r manence d'un site ant rieur ? L' tude documentaire a mis en  vidence au sud de la place du prieur  des parcelles intitul es « *le courtil aux deffunts* ». Une n cropole m rovingienne peut  tre, en ef-

fet,   l'origine de l'implantation de l' glise, coupl e   la pr sence de voie romaine Rennes-Jublains   proximit . Le diagnostic r alis  en 1999 a montr  3  tats de chevet romans ou pr romans. On observe par ailleurs que l' glise n'est pas tout- -fait orient e. Dans quelle mesure ne s'implante-t-elle pas sur un b timent ant rieur ? Plusieurs indices portent   croire que le prieur  s'installe au d but du XIe si cle sur un site pr existant fortifi . Avant la donation   l'abbaye St Florent de Saumur, Livr  est une possession ducale. On peut donc imaginer un habitat aristocratique, ce qui pourrait par ailleurs expliquer les fortifications ma onn es. Lors de l'abandon du foss    la fin du Moyen- ge, une superstructure en bois est d mont e et jet e dans le foss  devant l'entr e nord. Deux phases ont  t  attribu es   cette structure, la premi re dat e de la fin du Xe si cle donc ant rieure au prieur . Le diagnostic a r v l  un site in dit et soul ve ainsi de nombreuses questions   la fois sur le prieur , la formation du bourg et l'occupation ant rieure   l'an mille.

La disparition du site

Du prieur  m di val, il ne reste en  l vation que la grange   d me. D'apr s le diagnostic, le rempart et son foss   taient encore en partie visible au XVIe si cle,  poque   laquelle l'ensemble a  t  d ras  et combl . Cependant, aucune source ne mentionne pr cis ment ces constructions. Si une enceinte est  voqu e, elle n'est jamais d crite : type de construction, morphologie, entr e, fonction, etc.

Le projet actuel menace d'effacer les derni res traces enfouies du prieur  ou de l'occupation ant rieure. En effet, dans la cour de la ferme, les vestiges apparaissent imm diatement sous le bitume. L'arase des ma onneries, tr s  mouss es, ont m me servi de niveau de cour   l' poque moderne.

Un r el enjeu

Le diagnostic a permis une d couverte in dite, celle d'un enclos d fensif avec un rempart ma onn  associ    des b timents en pierre. L' tude de ce site permettrait d'apporter des nouvelles connaissances sur le Moyen- ge central. La construction de terre et bois, habituellement associ e   cette p riode, ne semble pas  tre la r gle   Livr . Il appara t n cessaire de comprendre pourquoi l'enclos eccl sial est fortifi  : existe-t-il un habitat aristocratique ant rieur ? La multitude de foss s circulaires,  pousant la topographie et aux centre desquels l' glise s'installe, rapproche Livr  de l' peron de la Rochette   St Mauron pour lequel une occupation de l'Age du Bronze au IXe si cle a  t  mise en  vidence.

Une fouille serait une r elle opportunit  d' tudier la formation d'un bourg. Ce contexte fait en effet rarement l'objet d'investigations. C'est  galement l'occasion de mettre en lumi re la premi re implantation de l'abbaye de St Florent de Saumur. Le contexte actuel est favorable   une  tude pouss e. En effet, deux autres sites de l'abbaye ont  t  fouill s tr s r cemment : Chasn -sur-Illet et Erc -pr s-Liffr .

Livr  est  galement   rapprocher du site du prieur  m di val de St Cresp n   Romilly-sur-Andelles

dans l'Eure, fouillé en 2005-06. Une multitude de liens réunit ses deux sites : l'église des X-XIe siècles fait suite à une première église construite entre le VIIe et le Xe siècle ; le site est pourvue d'une grange dîmière du XIVe siècle ; l'état de conservation des bois est remarquable (vaisselle, bois de structure avec traces d'outillage et d'assemblage) et se rapproche à ce titre du site de Pineuilh en Gironde où de nombreux objets en bois de la vie quotidienne ont été trouvés, dans un état de conservation exceptionnel.

Le diagnostic de Livré a permis de recueillir 85 pièces de bois d'une qualité de conservation et d'exécution remarquable. Ce corpus, très varié (planches de grandes dimensions, bardeaux, poinçons, piquets et vaisselle) et inédit en Bretagne, permet d'obtenir des informations sur les aménagements architecturaux, les techniques de travail et l'environnement. Aucune étude n'a été faite dans le cadre du diagnostic, si ce n'est un échantillonnage de 8 bois pour des datations. Cependant, les bois ont été confiés à Véronique Guitton, xylogue à l'Inrap, qui a, en plus du conditionnement du mobilier, réalisé un pré-inventaire et fait une détermination de l'essence sur l'assiette trouvée dans le fossé F6 (TR37). Cette dernière est en frêne commun (*fraxinus excelsior* L.) et présente une forme archéologiquement complète avec une marque de tourneur (fig. 122 et 123). Un devis a été demandé à Arch'antique pour la restauration et la conservation de cette pièce¹⁰.

¹⁰ Le devis est joint au présent rapport, en fin d'annexes.



Fig. 123 L'assiette en frêne, F6, TR37.

Pour conclure, le site de Livré offre un potentiel indéniable tant au niveau des structures que du mobilier (céramique et bois) d'autant que ce type de contexte, à l'origine d'un bourg, reste peu étudié et encore très mal connu. Rappelons également que les vestiges risquent d'être fortement perturbés par l'aménagement prévu qui s'avère, par ailleurs, être une réelle opportunité d'étude.

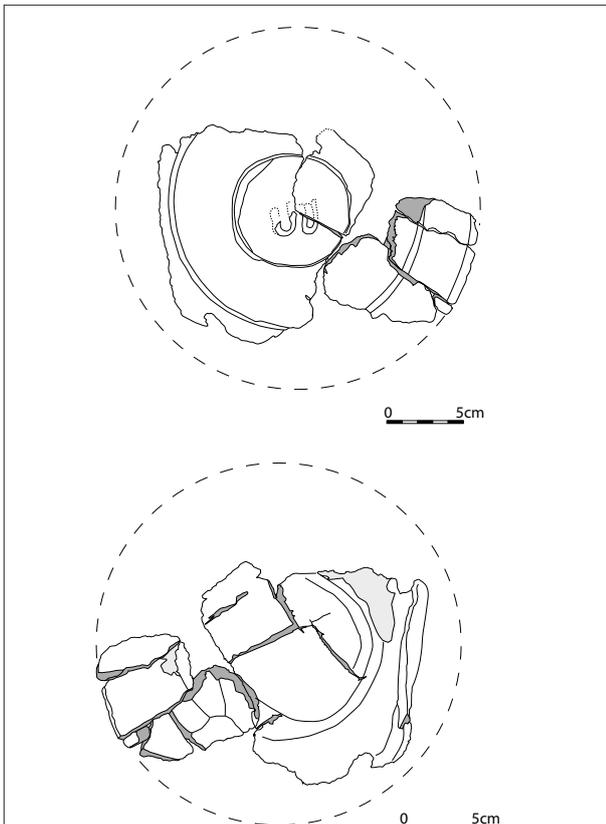
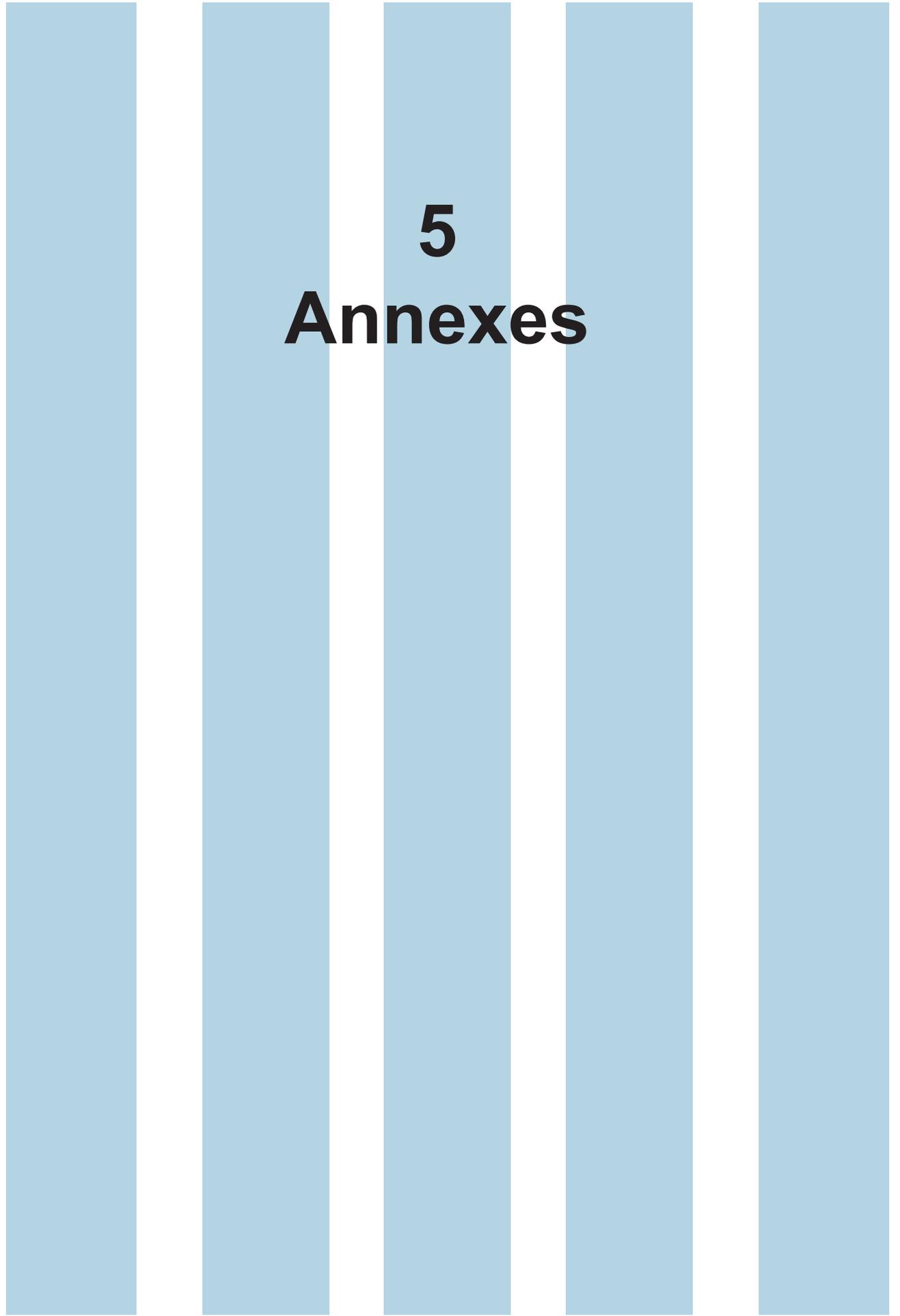


Fig. 122 relevé de la face et du fond de l'assiette, F6, TR37.



5 Annexes

5- annexes

Rapport d'étude du mobilier, E. Coffineau, Inrap

Diagnostic 2013 : Livré-sur-Changeon, Zac de l'Abbaye (35)

Présentation générale :

Les céramiques récoltées lors du diagnostic est abondant (deux-cent quatre vingt dix neuf fragments dont vingt-sept individus), systématiquement retrouvé dans les structures mises au jour dans les vingt-sept sondages positifs. L'ensemble des vases date, à quatre-vingt dix pourcents, de la période médiévale du Moyen-âge classique à la période moderne. Il provient principalement d'une citerne (tranchée 23, F5), d'un niveau de remblai (tranchée 37, F5) et des fossés alto-médiévaux (voir tableau ci-dessous).

Répartition de la céramique

Tranchée	Fait	NR*	NMI**	Datation
Bâtiment 4		3	1	XVIIe-XIXe s.
1		4	1	La Tène-XVIe s.
3		3	1	XVe-XVIe s.
17	1	1		médiéval
19		2		médiéval
20		7	3	Fin Xe-XIe s.
21		2	1	XVIIe-XIXe s.
23	5	91	2	Fin Xe-XIe s.
24	4	5		La Tène-XVIe s.
24	5	6	1	La Tène
27		2		La Tène/Gallo-romain
27	1	4		La Tène-XVIe s.
27	4	1		médiéval
28	1	1	1	Xe-XIIe s.
30		2		médiéval
31		2		La Tène-XVIe s.
31	1	7	1	XVe-XVIe s.
32	6	8	1	Fin Xe-XIe s.
32	12	3		Fin Xe-XIe s.
33	6	1		médiéval
35	6	1		XVe-XVIe s.
37	1	6	2	XVe-XVIe s.
37	2	17	1	Fin Xe-XIe s.
37	3	1		XIIIe-XIVe s.
37	4	2		XIVe s.
37	4	20	1	XIVe s.
37	5	79	7	Haut-Empire-XVIe s.
37	6	12	3	XVe-XVIe s.
37	7	5		XVe-XVIe s.

*NR : Nombre de Restes

**NMI : Nombre Minimum d'Individus

Les trois jours impartis pour cette étude a privilégié l'inventaire et l'examen de la céramique par tranchée. Elle est quantifiée en Nombre de Restes (NR) et en Nombre Minimum d'Individus (NMI) prenant en compte le nombre de bords, pondéré par le nombre de fonds.

La céramique médiévale et moderne est datée en se référant au répertoire typologique du réseau ICERAMM (Husi et *al.* 2003) qui devient un outil de référence national et à celui élaboré par F. Labaune-Jean à partir des céramiques rennaises de la fouille de la Place Saint-Anne (Labaune-Jean 2012). Les formes les plus caractéristiques ont ensuite été dessinées.

Enfin, l'ensemble a été conditionné selon les normes en vigueur du Service Régional de l'Archéologie de Bretagne.

Observation générale :

Le répertoire typologique est caractéristique du vaisselier domestique de la période du Moyen Age classique. La catégorie prédominante est celle des pots à cuire ou « oules » à bord en bandeau (quatre individus). Ce nouveau bord a la lèvre qui se redresse et s'allonge pour former un parement

externe. Il apparaît à la fin de l'époque carolingienne. Le bord est trapu et soigneusement façonné. Le bourrelet et les arêtes de la lèvre sont en saillie de type 2-2 (**Tr23-F5-US06-01;Tr37-F2-01, fig.1**). Ce type de bandeau n'est pas standardisé et peut être très varié, rendant parfois difficile une datation très précise quand le vase est trop fragmenté. Ce bord « en bandeau » devient prédominant à partir du XI^e siècle et il est plus développé de type 2-3 (Tr37, mur 1, non figuré). L'autre catégorie de pot a une lèvre dotée d'une gorge interne formant une gouttière type 2-7 (**Tr20-01 ; Tr23-F5-US06-02, fig.1**) ou une lèvre en bourrelet pourvue d'une gorge sommitale de type 2-1 (**Tr37-remblai sur F5-05, fig.1**).

Ces vases sont majoritairement cuits en atmosphère oxydante et sont des productions locales venant principalement des ateliers de Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Les productions les plus anciennes ont des pâtes kaoliniques, comportant une quantité plus ou moins importante d'oxydes de fer et les traces de tournage de ces vases ont été conservées, parfois soulignées par des petites stries ou des incisions. Les pâtes sont ensuite, à partir du XI^e siècle, de couleur jaune-orangé, plus riches en oxydes de fer.

Le vase à liquide de type pichet (cinq bords) figure dans le vaisselier. C'est un ustensile de forme allongée, muni d'un col long et étroit et pourvu d'une anse verticale (Husi et al. 2003). C'est une forme qui apparaît durant le XI^e siècle et qui est exclusivement utilisée pour la table. Les pichets sont très nombreux à partir des XIII^e et XIV^e siècles. Les modèles les plus anciens ont une forme plutôt élancée, puis ils deviennent plus trapus. Ceux trouvés lors du diagnostic datent du bas Moyen Age ou du début de l'époque moderne. L'un est une production locale de type 3-1 (**Tr37-F4-01, fig.1**). La lèvre possède une gorge interne, un col long légèrement évasé avec une anse plate se rattachant sur la lèvre. Les trois pichets, qui ont été identifiés, ont un col légèrement évasé ou cintré cannelé de type 7-1 et 8-2 en grès sombre du Domfrontais (**Tr37-remblai sur F5-01 ; Tr37-remblai sur F5-02 et Tr37-remblai sur F5-03, fig.1**).

Un autre type de récipient a été trouvé sur le site de la « ZAC de l'Abbaye ». C'est le pot utilisé à la commercialisation du beurre, appelé sinot (six bords) au cours des XV^e-XVIII^e siècles. Ce sont des pots de forme globulaire, à col cintré court ayant une anse rattachée sur la lèvre. L'un d'eux est un bord de pot avec une lèvre à inflexion externe biseauté de type 1-2 (**Tr37-F1-01, fig.1**) en grès sombre normand produit dans le Domfrontais. Les autres importations, datant du XVI^e siècle, proviennent de la région lavalloise (Mayenne) et ont un bord de type 1-1 (**Tr37-remblai sur F5-04, fig.1**) Ces productions ont une pâte bicolore grésée brun/orange-gris contenant de nombreuses inclusions de silice (principalement du quartz blanc) et du minerai ferrique. L'aspect des vases n'est pas particulièrement soigné, avec leur surface granuleuse et des traces de tournages parfois bien marqués (Naveau 2001).

Les céramiques utilisées pour le stockage viennent clore le corpus (deux exemplaires). Ils sont très fragmentés rendant impossible la détermination de leur morphologie. Les panses sont dotées de bandes appliquées. Un fragment (F04-02, fig.1) est une production de Saint-Pierre-la-Poterie à pâte siliceuse grise (Giot et Morzadec 1996). L'autre exemplaire a une pâte grossière orangée, contenant de nombreuses inclusions de quartz blanc et de mica. Il a une bande d'argile rapportée de couleur crème située sous la bande rapportée digitée (**Tr.37-08, fig.1**). Production particulière qu'il serait intéressant à rattacher aux productions de l'atelier de potier de Landéan (Illes-et-Vilaine).

Le diagnostic de la « Zac de l'Abbaye » a livré un ensemble de céramiques caractéristiques des occupations domestiques médiévales. Celui-ci est d'autant plus intéressant qu'il couvre la période chronologique des Xe-XI^e siècle jusqu'à l'époque moderne, correspondant ainsi à la fondation de l'abbaye ainsi qu'à ses diverses transformations.

Catalogue par contexte de découverte :

Bâtiment 4-Us2 :

Cette couche comporte trois fragments d'un fond d'un pot en grès gris-brun datant des XVIII^e-XIX^e s.

Tranchée 1 :

Le petit lot de vases trouvé hors-structure est constitué d'une panse modelée à pâte siliceuse brune datant de La Tène, d'un fragment de lèvre en gouttière de type 3 (non figurée) et d'une panse grésée grise datant des XV^e-XVI^e s.

Tranch e 3, d capage :

La c ramique se compose de trois fragments d'un fond   p te gr s e grise datant des XVe-XVIe s.

Tranch e 17 :

La c ramique retrouv e dans le foss  F1 est un fragment de panse   p te tr s micac e brune m di evale.

Tranch e 19 :

Deux fragments d'une panse   p te gr s e grise   c ur orange sont pr sents. C'est une production datant du bas Moyen Age ou de l' poque moderne.

Tranch e 20, d capage :

Le lot est tr s fragment  et chronologiquement h t rog ne. Il se compose d'une l vre aplatie model e   p te siliceuse brune et d'une l vre d vers e arrondie   p te micac e brune datant de La T ne. Les deux autres vases sont une anse   p te granuleuse gris clair et un bord de pot   cuire   inflexion externe rectangulaire   p te granuleuse blanche de type 2-7   p te granuleuse blanche (**Tr20-01, fig.1**). Ce sont des productions de Chartres-de-Bretagne datant de la fin Xe-XIe s (Fichet de Clairfontaine et Beuchet 1996).

Tranch e 21 :

Un fond de petit pot en gr s gris clair datant des XVIIIe-XIXe s a  t  retrouv  dans le comblement du foss .

Tranch e 23 :

Une citerne F5 a  t  mise au jour. Elle contient de la vaisselle datant de la fin du Xe s. et du XIe s. r partie dans les US 3, 4 et 6. Ce sont des productions   p te beige (dix fragments d'un fond plat), blanche kaolinitique (cinquante-six fragments d'un pot, douze fragments d'un fond plat) et   p te siliceuse grise (onze fragments d'un bord de pot) plus ou moins granuleuse ayant des traces de tournages visibles sur toute la panse. Les vases identifiables sont deux pot   cuire ayant un bord en bandeau peu d velopp  de type 2-2 (**Tr23-F5-US06-01, fig.1**) et   rebord de type 2-7 (**Tr23-F5-US06-02, fig.1**)   col court et panse globulaire. Ces pots ont des traces de leur utilisation pour la cuisson avec la pr sence de carbone sur leurs surfaces.

Tranch e 24 :

Le foss  F4 a livr  trois panses model es datant de La T ne et une panse en gr s sombre normand datant des XVe-XVIe s.

Le foss  F5 contient six fragments d'un fond model    p te siliceuse brune datant de La T ne.

Tranch e 27 :

Cette tranch e a mis au jour de la c ramique lat nienne lors du d capage et dans le foss  F1 (un total de deux panses model es   p te siliceuse brune) ainsi que de la c ramique gallo-romaine dans le foss  F1 (trois fragments d'un bord de pot en commune sombre) et hors-structure (une panse avec collerette d'une coupe en *terra nigra*). L'amorce de fond, provenant du foss  F4, est trop fragment e pour en d terminer la datation.

Tranch e 28 :

La structure F1 contient un fond plat   p te grise datant entre la fin du Xe et le XIIe si cle.

Tranch e 30 :

Les deux fragments de vases sont une panse d'une c ramique commune claire gallo-romaine et une panse   p te granuleuse beige   c ur gris datant de bas Moyen Age.

Tranch e 31 :

La c ramique, r cup r e lors du d capage, se compose de deux panses model es   p te siliceuse brune datant de La T ne. Celle issue du foss  F1 est constitu e d'un fond et de cinq panses en gr s sombre de Normandie datant des XVe-XVIe s.

Tranchée 32 :

Les quelques fragments de vases datent des Xe-XIe siècles. Le fossé F12 comporte trois panses à pâte granuleuse blanche et la structure F6, deux fragments d'un fond plat à pâte granuleuse beige et six panses à pâte grise.

Tranchée 33 :

La céramique retrouvée dans le fossé F6 est un fragment d'une panse à pâte jaunâtre à cœur gris datant du bas Moyen Age.

Tranchée 37 :

C'est la tranchée ayant livré le plus grand nombre de poteries (cent dix fragments dont dix individus). Ce mobilier est réparti dans les fondations du mur F1, dans les sépultures F2, F3, F4, le remblai couvrant le mur F5 et la fosse F7.

Trois fragments d'une panse à pâte micacée rouge-orange a été trouvée lors de nettoyage du mur F1. Ce fragment est difficile à dater précisément, pouvant dater du bas Moyen Age jusqu'au XVIe siècle. Cette datation est cependant confirmée par la présence d'un bord incomplet en bandeau développé de type 2-3 à pâte brun-grise et par un bord de pot à beurre ou sinot de type 1-2 (**Tr37-F1-01, fig.1**) en grès sombre normand produit dans le Domfrontais entre les XVe et XVIe s.

Les comblements des sépultures F2, F3 comportent des poteries datant entre la fin du Xe et le XIe siècle. Ce sont des productions à pâte blanche kaolinitique et à pâte siliceuse grise plus ou moins granuleuse. Ce sont des pots à fond plat, ayant des traces de tournages visibles sur toute la panse qui sont parfois soulignées par de légères incisions. Deux fragments, dans la sépulture 2, ont des traces de peinture orangée. Le seul vase identifiable se trouve dans le comblement de F2. C'est un pot à cuire ayant un bord en bandeau peu développé de type 2-2 (**Tr37-F2-01, fig.2**). Un petit tesson, datant des XIIIe-XIVe siècles, a été trouvé lors du nettoyage des sépultures F2 et F3. Il appartient à un pichet à pâte fine blanche doté d'une glaçure couvrante verte.

Les deux fragments de vases trouvés lors du nettoyage de la sépulture F4, sont une panse à pâte jaunâtre et un fragment à pâte granuleuse crème semblable aux productions sarthoises de Saint-Jean-de-la-Motte (Guilleux 1980) commercialisées en Ille-et-Vilaine durant tout le XIVe siècle.

Cette structure a livré un lot de vases datant des XIIIe-XIVe siècles. Il est constitué de treize fragments d'un bord de pichet trapu de type 3-1 (**Tr37-F4-01, fig.1**). Il a une pâte siliceuse orange comportant des inclusions d'oxydes de fer. Sa lèvre possède une gorge interne, un col long légèrement évasé avec une anse plate se rattachant sur la lèvre. Les autres vases sont trop fragmentés pour en déterminer leur forme. Ce sont des fragments de panses à pâte siliceuse jaunâtre, rougeâtre, et grise. Enfin, deux fragments d'une panse d'un vase de stockage pourvu de bandes appliquées viennent clore le corpus (F04-02).

Enfin, les céramiques issues du niveau de remblai sur F5, le mur F5 et la fosse F7 datent des XVe-XVIe siècles. Le remblai comporte vingt-cinq fragments de trois pichets trapu à col légèrement évasé ou cintré cannelé de type 7-1 et 8-2 (**Tr37-remblai sur F5-01, Tr37-remblai sur F5-02 et Tr37-remblai sur F5-03, fig.1**) en grès sombre du Domfrontais, un col et neuf fragments d'un bord de pot pourvu d'une anse se rattachant sur la lèvre de type 1-1 (Tr.37-04, fig.) à col cintré court et lèvre à inflexion externe biseauté à pâte bicolore grésée brun-gris produit dans les ateliers de potiers lavallois (Naveau 2001). Les trois bords recensés sont de deux sortes : à lèvre en bourrelet pourvue d'une gorge sommitale de type 2-1 (**Tr37-remblai sur F5-05, fig.1**) et à lèvre déversée aplatie rectangulaire dont le sommet peut avoir une gorge plus ou moins prononcée avec le col souligné par une baguette (**Tr37-06, fig.2**). Ils peuvent être pourvus d'une anse rattachée au niveau de la lèvre et avoir plusieurs tenons. Les rares céramiques plus anciennes, redéposées sont un fond et quatre panses datant des Xe-XIe s. et une panse d'amphore ligérienne Gauloise 4/5 datant de la fin du Ier-IIe s. de notre ère. C'est une production des officines de Thésée-Pouillé (Indre-et-Loire) à pâte micacée brune, pourvue d'un engobe noir (Barthélémy-Sylvand et alii. 2005).

Le mur F5 comporte une panse à pâte grésée rougeâtre datant du bas Moyen Age et une panse à pâte granuleuse gris clair difficile à en préciser la datation dans la période médiévale.

L'ensemble des vases du fossé F6 date des XVe-XVIe siècles. Il se compose de six fragments de deux bords de pots à beurre ou sinot en grès sombre de Normandie, plus précisément du Domfrontais qui apparaît dès le début du XVe siècle (Dufournier et Fajal 1995). Ils ont une lèvre déjetée plate terminée en biseau de type 1-1 (**Tr37-F6-01, fig.2**) et avec un col plus court de type 1-2 (**Tr37-F6-02, fig.2**). Les autres vases sont des productions locales à pâte siliceuse jaunâtre et grise trop fragmentées pour les dater précisément (deux fragments d'un fond plat, deux cols et deux panses).

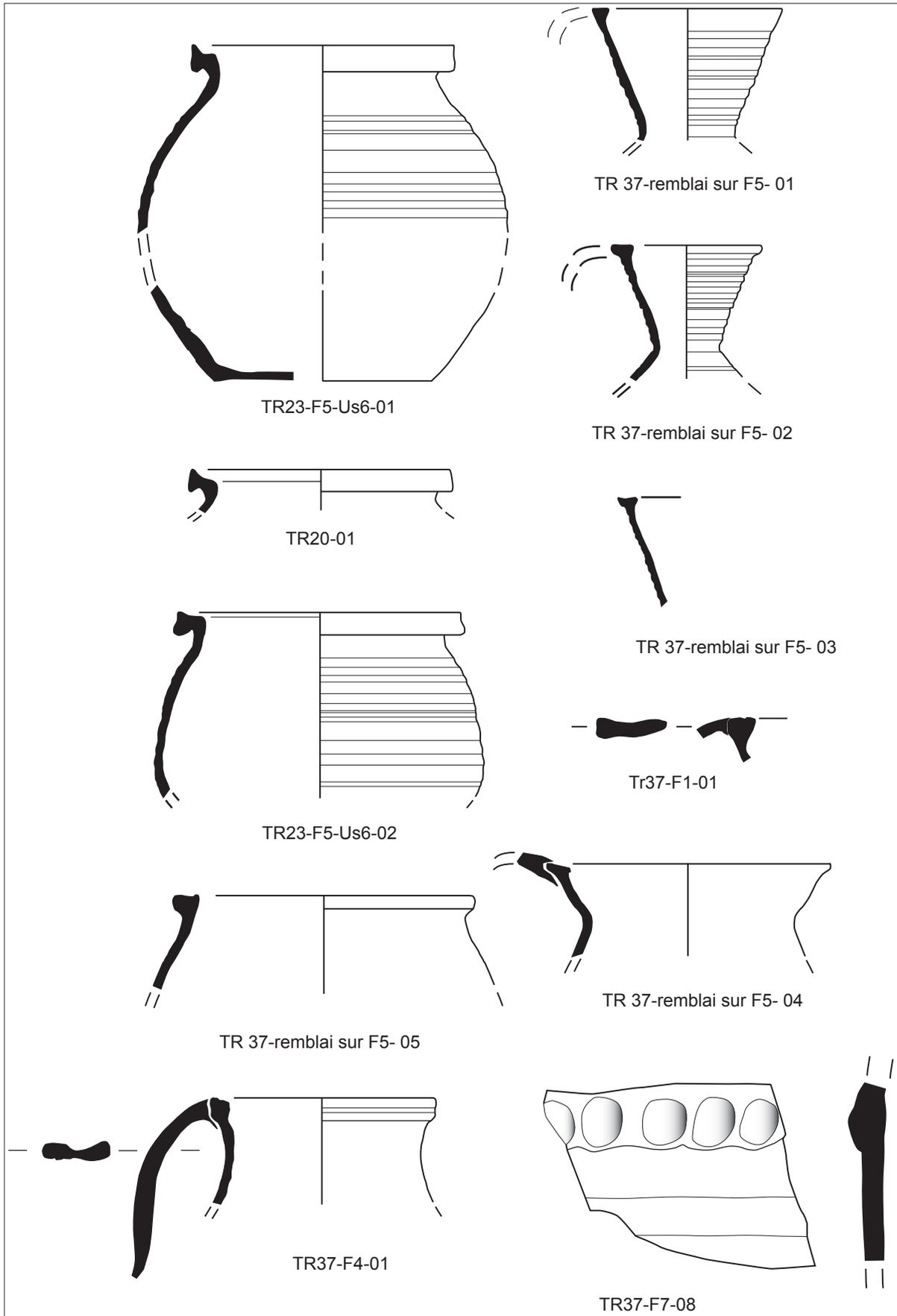


Fig. 1

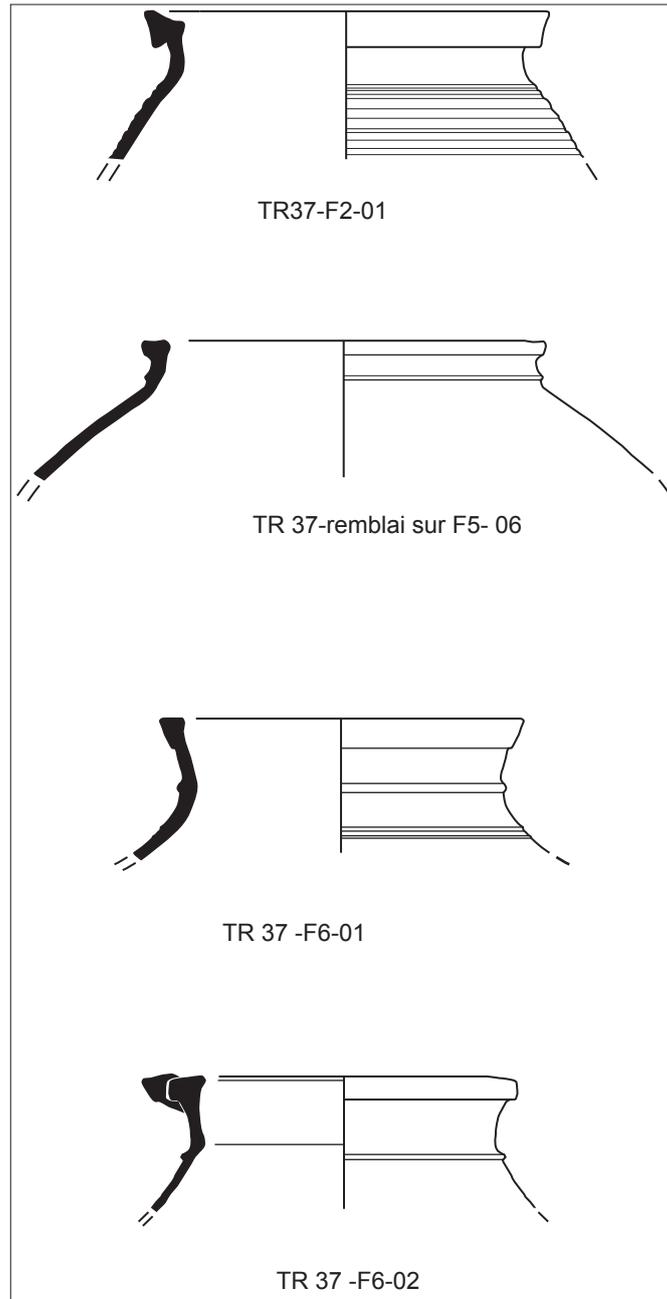


Fig. 2

La fosse F7 a livr  deux fragments d'une panse d'un vase de stockage   p te grossi re orange ayant une bande d'argile rapport e de couleur cr me situ e sous la bande rapport e digit e (**Tr37-F7-08, fig.1**) et trois fragments d'une panse en gr s sombre de Normandie. L'ensemble date des XVe-XVIe si cles.



Fig. 3, Tr37, F7-08, le vase de stockage.

BIBLIOGRAPHIE :

Barthélémy-Sylvand et alii. 2005 : BARTHELEMY-SYLVAND (C.), CHAMBOND(M.-P.), COUVIN (F.) : les amphores ligériennes en région Centre (Carnute, Turon, Biturige), de la période augustéenne à la fin du Haut-Empire, in *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, actes du congrès de Blois, 5-8 mai 2005, p.159-176.

Dufournier et Fajal 1995 : DUFOURNIER (D) et FAJAL (B).- L'apparition du grès dans la région domfrontaise, premières observations, *la céramique du XIe au XVIe siècle en Normandie, Beauvaisie, Ile-de-France*, 1995, p.73-80.

Giot et Morzadec 1996 : GIOT (P.-R.) et MORZADec (H.).- Caractérisation pétrographique des céramiques bretonnes, in ss. Dir FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.) *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne, Document d'Archéologie Française*, n°55, 1996, p.139-153.

Guilleux 1980 : GUILLEUX (J.), fouille de sauvetage sur le site " La Chaussée-Paillère " en Saint-Jean-de-la-Motte (Sarthe), *Bulletin de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de la Sarthe*, 1980, p41-60.

Husi et al. 2003 : ss dir. HUSI (P.).- La céramique médiévale et moderne du Centre-Ouest de la France (11^e – 17^e siècle), chrono-typologie de la céramique et approvisionnement de la vallée de la Loire moyenne, Tours : FERAC, 20^e supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, 110 p. et un cd-rom.

Fichet de Clairfontaine et Beuchet 1996 : FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.), BEUCHET (L.).- Le centre potier de Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) aux XIe-XIIe s. l'atelier I de Fontenay, in ss. Dir FICHET DE CLAIRFONTAINE (F.) *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne, Document d'Archéologie Française*, n°55, 1996, p.89-110.

Labauve-Jean 2013 : LABAUNE-JEAN (F.).- Répertoire des céramiques de Rennes aux XVe et XVIe siècles, à partir des découvertes du site hospitalier de la place Sainte-Anne (Ille-et-Vilaine, Bretagne), *Revue Archéologique de l'Ouest*, n°29, 2012, p.259-286.

Naveau 2001 : NAVEAU (J.).- Les potiers lavallois au début des temps modernes, in *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, n°24, 2001, p.47-77.

Tranchée	Fait	US	Type	NMI	NR	Descriptif	Datation
	Bâtiment 4	2	céramique	1	3	fond	XVIe-XVIIe s.
1		H-S	céramique	1	4	1 lèvre et 3 panses	La Tène--XVIe s.
3		décapage	céramique	1	3	1 fond	XVe-XVIe s.
17	1		céramique		1	panse	médiéval
19			céramique		2	panse	XVe-XVIe s.
20			céramique	3	7	3 bords et 1 anse	XIe-XIIe s.
21		1	céramique	1	2	1 petit pot	XVIe-XVIIe s.
23	5	3	céramique		1	panse	XVe-XVIe s.
23	5	4	céramique	1	12	1 fond et 2 panses	XIe-XIIe s.
23	5	6	céramique	2	78	1 pot, 1 bord, 1 fond et 15 panses	XIe-XIIe s.
24	4		céramique		5	panses	proto-XVIe s.
24	5		céramique		8	panses	proto
27			céramique		2	panses	gallo-romain
27	1		céramique		4	panses	proto/XVe-XVIe s.
27	4		céramique		1	panse	médiéval
28	1		céramique	1	1	fond	XIe-XIIe s.
30			céramique		2	panses	médiéval
31		H-S	céramique	2	2	lèvres	gaulois-romain?
31	1		céramique	1	2	fond	XVe-XVIe s.
31	1	sond.1	céramique		5	panses	XVe-XVIe s.
32	6		céramique	1	7	1 fond et 2 panses	XIe-XIIe s.
32	6	avec bois	céramique		1	panse	XIe-XIIe s.
32	12	9	céramique		3	panses	XIe-XIIe s.
35	6		céramique		1	panse	XVe-XVIe s.
37	1		céramique		3	panses	XIVe s.
37	remblai sur F1		céramique	2	3	2 bords et 1 panse	XVe-XVIe s.
37	2		céramique	1	17	1 bord et 16 fonds	XIe-XIIe s.
37	entre 2 et 3		céramique		1	panse glaçurée	XIIIe-XIVe s.
37	4	nettoyage	céramique		2	panses	XIVe s.
37	4		céramique	1	20	1 bord avec anse et 8 panses	XIVe s.
37	remblai sur F5		céramique		2	panses	XVe-XVIe s.
37	6		céramique	3	12	3 fonds et 5 panses	XVe-XVIe s.
37	7		céramique		5	panses	XIVe-XVe s.

Tableau des datations.

Rapport de dendrochronologie, Dendrotech

DENDROTECH

RAPPORT SYNTHETIQUE



Grange dîmière

Livré-sur-Changeon (35154), Ille-et-Vilaine



Etude financée par

INRAP Grand-Ouest

Yannick LE DIGOL
(Dirigeant de Dendrotech)

Yann COUTURIER
(Assistant de Dendrotech)

Axel MARAIS
(Assistant de Dendrotech)

Vincent BERNARD
(Concours scientifique CNRS-
UMR 6566
auprès de Dendrotech)



novembre 2013
N° DT-2013-048

DENDROTECH

Siège et Laboratoire

Campus scientifique de Beaulieu
Bâtiment 24, bureau 119 - Case 2402
263, avenue du Général Leclerc - CS 74205
35042 Rennes cedex
(+33) 02 23 23 60 45 / (+33) 06 82 39 01 92
yannick.ledigol@dendrotech.fr / www.dendrotech.fr

Grange dîmière

Livré-sur-Changeon (35154), Ille-et-Vilaine

novembre 2013
N° DT-2013-048

Etude financée par INRAP Grand-Ouest

Yannick LE DIGOL
(Dirigeant de Dendrotech)

Yann COUTURIER
(Assistant de Dendrotech)

Axel MARAIS
(Assistant de Dendrotech)

Vincent BERNARD
(Concours scientifique CNRS-
UMR 6566
auprès de Dendrotech)



TABLE DES MATIERES

□	SYNTHESE DES RESULTATS	7
	<i>Fiche synthétique</i>	7
	<i>Sites à proximité</i>	8
	<i>Notes explicatives</i>	9
■	METHODE	10
	<i>Principe de la dendrochronologie</i>	10
	<i>Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures</i>	11
	<i>Synchronisation et datation</i>	12
	<i>Signification d'une date dendrochronologique</i>	13
■	FIGURES	15
	<i>Fig. 1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques</i>	15
	<i>Fig. 2 - Qualité de l'échantillonnage</i>	16
	<i>Fig. 3 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles</i>	17
	<i>Fig. 4 - Synchronisation des séquences dendrochronologiques en valeurs naturelles sur les référentiels</i>	18
	<i>Fig. 5 - Table (extrait) de propositions du calcul dendrochronologique pour dater les séquences dendrochronologiques</i>	19
	<i>Fig. 6 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques</i>	21
	<i>Fig. 7 - Bloc-diagramme représentant de façon schématique les séquences individuelles</i>	22
	Tableau des composantes	23
■	DONNEES CHIFFREES	24
■	ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	30
■	COPYRIGHTS DES REFERENTIELS DENDRO. UTILISEES	32

SYNTHESE DES RESULTATS

Fiche synth tique

Retrouvez la fiche synth tique des r sultats sur Internet



Informations g n rales (1)

Site	Grange d�mi�re
D�partement	Ille-et-Vilaine (Bretagne)
Commune	Livr�-sur-Changeon - 35154
Est ^a / Longitude ^b	377708 / -1.34159
Nord ^a / Latitude ^b	6799856 / 48.21929

^a Lambert 93 (m) / ^b RGF93 (degr s d cimaux)



Liste des interventions sur le site

N� Inventaire	Responsable(s)	Financement	Date
DT-2013-048	Elen Esnault (INRAP Grand-Ouest)	INRAP Grand-Ouest	12/11/2013

Datations (2) (3) (4) des  l ments en bois

15 bois dat s sur 16 bois  chantillonn s

<p>Grange</p>	<div style="background-color: #808000; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> Charpente de couverture </div> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre : [1398-1402d] (probablement 1401-02d) <div style="background-color: #808000; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> Structure porteuse </div> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre : [1401-02d] - Remplacement de poteau(x) ? : ann�e 1735d <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div>
---------------	---

Moyennes dendrochronologiques associ es (5)

Nom	Essence	P�riode couverte	Fiabilit� de la datation
GrangeLivreChangeon.006	ch�ne (Quercus sp.)	1287 ~ 1400	acquise
livrechan16	ch�ne (Quercus sp.)	1631 ~ 1735	provisoire

Documentation graphique



Grange vue depuis le sud-ouest



Int rieur, vue vers l'est



Poteau de la phase initiale en place, avec son lien d pos 

☐ SYNTHÈSE DES RESULTATS

Sites à proximité

Chercher sur Internet les sites situés dans un rayon de 100 km

			
Sites à proximité			
(rayon : 45 km)			
Nom	Commune	Département	Distance (km)
Château	Vitré (35360)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	14
ZAC Plaisance II	Saint-Sauveur-des-Landes (35310)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	14
Eglise Saint-Hilaire	Saint-Hilaire-des-Landes (35280)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	15
Manoir de Vassé	Torcé (35338)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	19
Le Bois Orcan	Noyal-sur-Vilaine (35207)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	21
Le Petit Bénazé	Domloup (35099)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	21
Fontaine couverte	Le Châtelier (35071)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	23
Maison du Chapitre	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
6 rue Saint-Yves	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Jeu de Paume / Grand séminaire	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Couvent des Cordeliers	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
7 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
22 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
14 rue Derval	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
26 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
16B rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
18 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
20 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
24 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
12 rue Derval	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
10 rue Derval	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
16 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
11B rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
9 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
11 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Couvent des Jacobins	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Portes Mordelaises	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Parlement de Bretagne	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
La Ville Allée	Hédé-Bazouges (35130)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	33
Maison Pierre Briand	Laval (53130)	Mayenne (Pays de la Loire)	45
Place Saint-Tugal	Laval (53130)	Mayenne (Pays de la Loire)	45
25 rue des Serruriers	Laval (53130)	Mayenne (Pays de la Loire)	45
Les Cours	Lapenty (50263)	Manche (Basse-Normandie)	45
Château-Neuf	Laval (53130)	Mayenne (Pays de la Loire)	45
Château de la Bourbansais	Pleugueneuc (35226)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	46

□ SYNTHÈSE DES RESULTATS

Notes explicatives

(1) Les documents ci-avant sont les fac-similés de fiches synthétiques mis en ligne sur le site web de DENDROTECH™. La reproduction des informations qui y sont affichées est autorisée sauf à des fins commerciales et sous réserve de la mention de la source, du ou des responsables de l'opération, et du ou des commanditaires de l'analyse, sous la forme :

Référence électronique

DENDROTECH™ - Fiche intitulée «Grange d'imièrre - Livré-sur-Changeon (35154)»
 > DT-2013-048 / Elen Esnault (INRAP Grand-Ouest) / - / INRAP Grand-Ouest
 URL : http://www.dendrotech.fr/fr/Dendrabase/site.php?id_si=033-53-35154-0001

Cette autorisation ne couvre pas les écrans de navigation, les logos et les images du site internet pour lesquels toute reproduction, totale ou partielle, ou imitation, est interdite, sans l'accord exprès, préalable et écrit de DENDROTECH™.

(2) Attention : les dates fournies sur le site correspondent aux dates d'abattage des arbres ; selon le système de notation mis en place par P. Hoffsummer (Université de Liège, Belgique), elles sont suivies d'un «d» pour «dates obtenues par dendrochronologie». Par extension, une date d'abattage revient le plus souvent à dater la structure elle-même ; les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont en effet depuis longtemps prouvé l'emploi de bois dits «verts» (c'est-à-dire fraîchement abattus) dans la charpente. Ces dates sont ici mises en relation avec les faits archéologiques qui s'y associent (phases de construction, de réparation, remaniement...).

(3) Estimation établie selon l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement (UMR 6249) de Besançon, soit 19 ± 15 de cernes d'aubier dans 96,5% des cas, et à partir de l'observation des pièces de charpente avant et après échantillonnage (aubier quasi-complet ou cambium partiellement détruit par le carottage).

(4) Le système de notation suivant a été adopté pour les datations des phases d'abattage (coupes des arbres) :

- printemps 1500d : cambium mesuré - absence de bois final,
- aut.-hiver 1500/01d : cambium mesuré - présence de bois final,
- année 1500d : cambium mesuré - saison indéterminée,
- [1500-02d] au plus tard : cambium non conservé (état de surface du prélèvement dégradé),
- [1500-05d] au plus tard : aubier quasi-complet - abattage au plus tard dans les 5 années qui suivent le dernier cerne mesuré,
- [1500-29d] : présence d'aubier - application de l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon,
- après 1500d : absence d'aubier - terminus post quem (date après laquelle l'abattage des arbres est intervenu.).

(5) Les séries de largeurs de cernes sont accessibles aux chercheurs dans le cadre de conventions de recherche.

METHODE

Principe de la dendrochronologie

La dendrochronologie (du grec *dendron* « arbre » et *chronos* « temps ») est une méthode de datation précise basée sur l'analyse des cernes annuels de croissance des arbres. C'est ce procédé qui a été mis en oeuvre pour dater, parfois à l'année près, les phases d'abattage des arbres qui ont servi à la construction des bâtiments présentés dans ce rapport.

Voici donc quelques principes généraux qui permettront de mieux appréhender cette méthode, et de mieux comprendre les résultats.

L'arbre : un enregistreur climatique fiable

1 - Chaque année les arbres fabriquent sous l'écorce un anneau de croissance (cerne). En

comptant le nombre de cernes sur la tranche d'un arbre abattu, on peut déterminer l'âge de cet arbre.

2 - La largeur des cernes varie chaque année en fonction du climat. On considère que : un cerne large équivaut à une bonne année, un cerne étroit à une mauvaise année (sécheresse, inondation...).

3 - La croissance d'un arbre synthétise donc l'ensemble des variations météorologiques et climatiques de toute une vie.

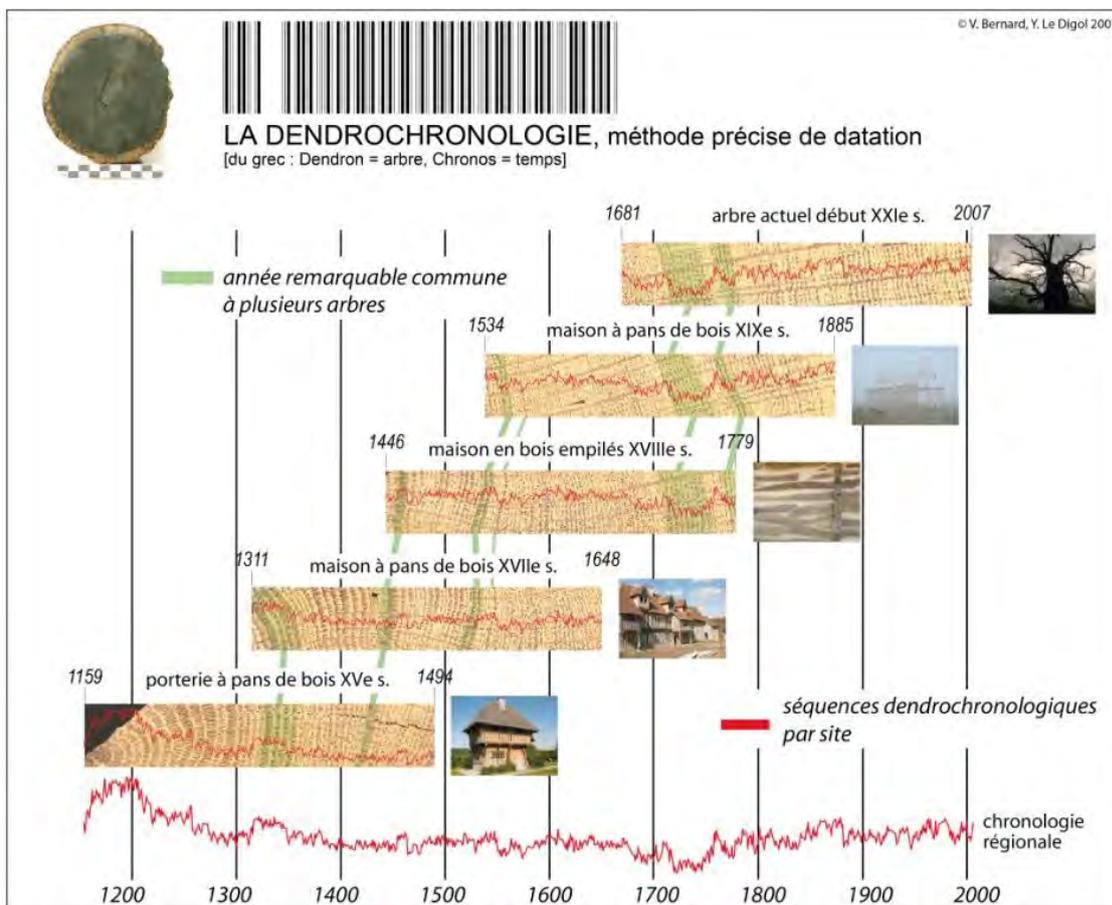
4 - Ainsi les chênes d'une même région subissent les mêmes effets du climat au même moment. On remarque donc dans la croissance de ces arbres des accidents identiques qui prouvent qu'ils ont

grandi à la même période.

5 - Ces accidents caractérisent une période spécifique et servent de points de repère pour remonter progressivement dans le temps grâce à des bois toujours plus anciens, mais partiellement contemporains.

Les mauvaises années créent ainsi des rythmes caractéristiques non reproductibles dans le temps, et constituent un véritable «code barre» propre à une période, une région et une espèce.

En Bretagne, on peut ainsi remonter de façon pratiquement ininterrompue sur 2300 ans.



METHODE*Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures*

Dans l'absolu, la datation d'une structure de bois requiert 10 à 15 échantillons par phase de construction afin d'assurer la chronologie de départ. Dans la pratique, ce noyau permet rapidement, par un jeu de recoupements successifs, de diminuer sensiblement le nombre d'échantillons d'autres phases ou ensembles, en privilégiant les bois porteurs d'un aubier complet. Parfois les vestiges mêmes ne nous laissent guère le choix, et nous imposent un nombre plus réduit d'échantillons. Si l'on veut enfin dépasser les aspects purement chronométriques de la discipline, dans une démarche dendro-archéologique, il faut en revanche prévoir un nombre beaucoup plus important de prélèvements¹.

Rappelons que les bois comportant de l'aubier voire un cambium (cf. infra) sont essentiels pour dater précisément une structure. Sur des structures détruites ou en restauration, on peut parfois prélever des sections complètes de bois d'environ 5 cm d'épaisseur. Mais plus généralement, le prélèvement est obtenu à l'aide d'une carotteuse dendrochronologique spécialement conçue, montée sur une perceuse électrique. À Rennes, nous sommes particulièrement sensibles au type et au diamètre des tarières employées (Bartholin : 1,6 cm, Pressler : 2, et Walesch : 2,5 cm). En effet, selon la section des pièces de bois, leur accessibilité et donc l'esthétique, on optera pour un carottage plus ou moins gros. Toutefois, il est parfois

préférable de privilégier l'efficacité à l'esthétique, quitte à reboucher le trou à l'aide d'une cheville (sachant que du point de vue mécanique, les risques sont négligeables), de façon à acquérir suffisamment de matière pour éviter, une fois en laboratoire, toute erreur de mesure en raison de croissances trop serrées, trop perturbées ou en raison de rayons ligneux trop larges et/ou trop nombreux.

En laboratoire, ces échantillons sont préparés par surfaçage de la partie

transversale à l'aide d'un cutter et/ou de lames de rasoir ; les largeurs de cernes sont ensuite mesurées au 1/100e de millimètre grâce à un matériel optique et informatique spécifique².

Les séries de cernes sont ensuite transformées en graphiques dits 'de croissance' (ou 'courbes de croissance') pour permettre leur comparaison et vérifier les propositions de datation sur les référentiels.

Le matériel du dendrochronologue



Tarière Rinntech et sa carotte



Appareils optique et informatique utilisés pour la mesure des cernes

¹ La « dendro-archéologie » ou « dendrotypologie » permet, par exemple, de suivre l'organisation et la dynamique d'un chantier de construction, les espaces forestiers sollicités, leur gestion au fil des agrandissements et des restaurations...

² Banc de mesure dendrochronologique Lintab (Digital Linear Table), associé au logiciel TSAPwin (Time Series Analysis Program) commercialisé par le laboratoire allemand Rinntech, à Heilberg, en Allemagne (www.rinntech.com).

METHODE

Synchronisation et datation

Pour synchroniser et dater les séries de largeurs de cernes, nous utilisons classiquement comme points de repères les séries de petits cernes (années difficiles pour les arbres) qui correspondent le plus souvent à des accidents climatiques particulièrement marqués en Europe.

Des calculs mathématiques et statistiques effectués à l'aide de logiciels appropriés permettent de sélectionner les périodes de plus forte ressemblance entre le référentiel dendrochronologique et les séries à dater. Ils permettent d'effectuer un premier 'tri' entre les propositions de datation les plus fiables.

Pour évaluer la qualité des synchronismes et dater les moyennes, nous utilisons les tests standards du CNRS et Européens (test « W » de Eckstein, « t » de Student calculés sur valeurs brutes et divers indices) qui ont fait leurs preuves.

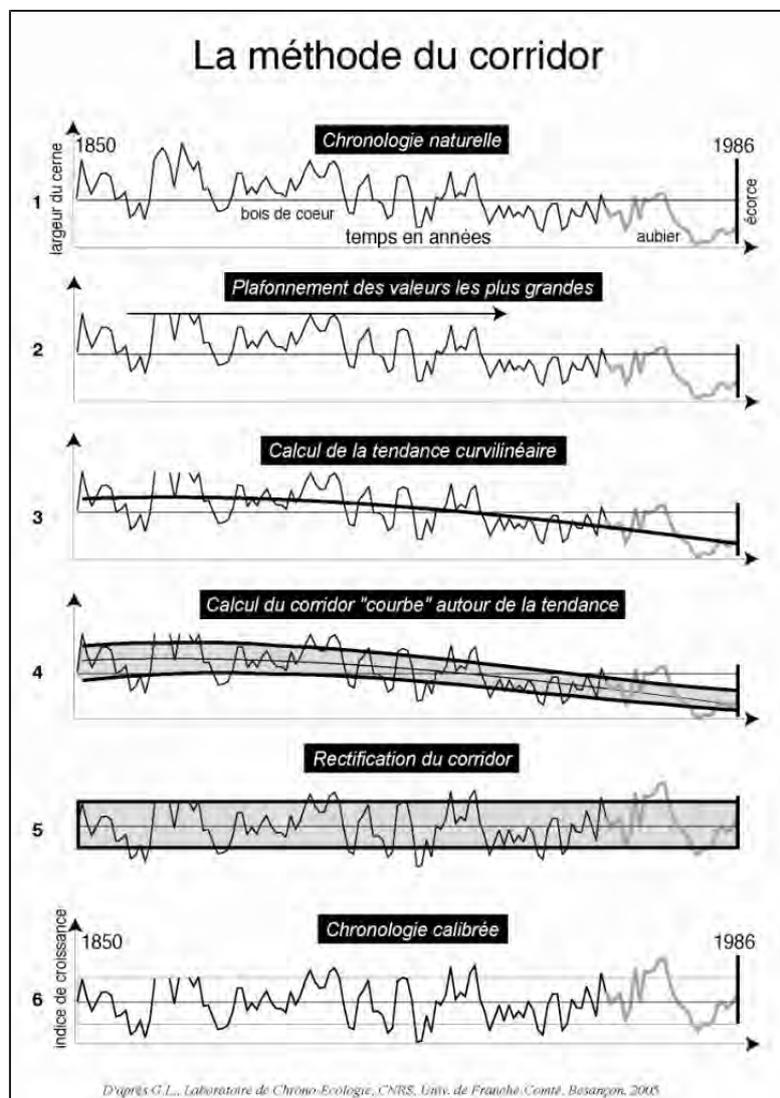
Ces analyses sont conduites depuis 2004 à l'aide du logiciel Dendron II élaboré par G.-N. Lambert (2005), du laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon (UMR 6249 du CNRS). Ce programme propose par ailleurs un nouvel indice de croissance qui permet de lisser notamment l'effet du vieillissement des arbres.

Cette nouvelle méthode dite du 'corridor', qui s'avère particulièrement efficace pour les longues séquences, a été testée sur près de 5000 chênes de France, de Suisse et de Belgique sur les 2500 dernières années. Celle-ci permet de "dessiner un corridor ou un couloir de hauteur variable qui colle globalement aux variations de la croissance"

pour pouvoir ensuite "lui donner la forme d'un long rectangle dont la hauteur est constante, les largeurs de cernes se déformant pour rester ajustées au mieux au 'plafond' et au 'plancher' de ce rectangle" (Lambert 2005). Cette correction présente l'avantage d'accentuer les variations trop faibles ou d'atténuer les variations trop fortes. Selon l'auteur, la méthode perd néanmoins de son efficacité face à des séries de moins de 60 cernes, ou face à des individus à la croissance fortement stressée.

Dendron II propose également le montage des séquences dendrochronologiques sous la forme de matrices de corrélation, qui évaluent la qualité des datations en fonction de la redondance d'un même résultat sur un lot de chronologies contemporaines.

Et même si un certain nombre de tâches sont désormais automatisées, il n'en demeure pas moins que la décision finale d'un montage ou d'une datation relève toujours de la responsabilité de l'opérateur.



METHODE

Signification d'une date dendrochronologique

Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire lorsque le dernier cerne formé à la périphérie du tronc est présent, la dendrochronologie permet de dater à la saison près l'abattage de l'arbre¹. Par extension, on peut estimer la mise en oeuvre des bois dans la structure, et ainsi dater la structure elle-même. En effet, les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont depuis longtemps prouvé l'emploi de bois verts dans la charpente (Hoffsummer 1995 ; Mille 1996 ; Chapelot 2004). Les arguments sont nombreux ; rappelons- en ici les plus évidents : un bois fraîchement abattu se travaille plus aisément ; une fois assemblés, les tenons-mortaises sèchent et se déforment ensemble, renforçant ainsi la cohésion de la structure ; les pièces équarrées, qui présentaient à l'origine des surfaces planes, sont aujourd'hui légèrement convexes et des fentes séparent fréquemment les marques de charpente, signe d'un travail sur bois frais. Enfin, lorsque la dendrochronologie s'intéresse à la datation de pièces millésimées, les dates sont parfaitement convergentes.

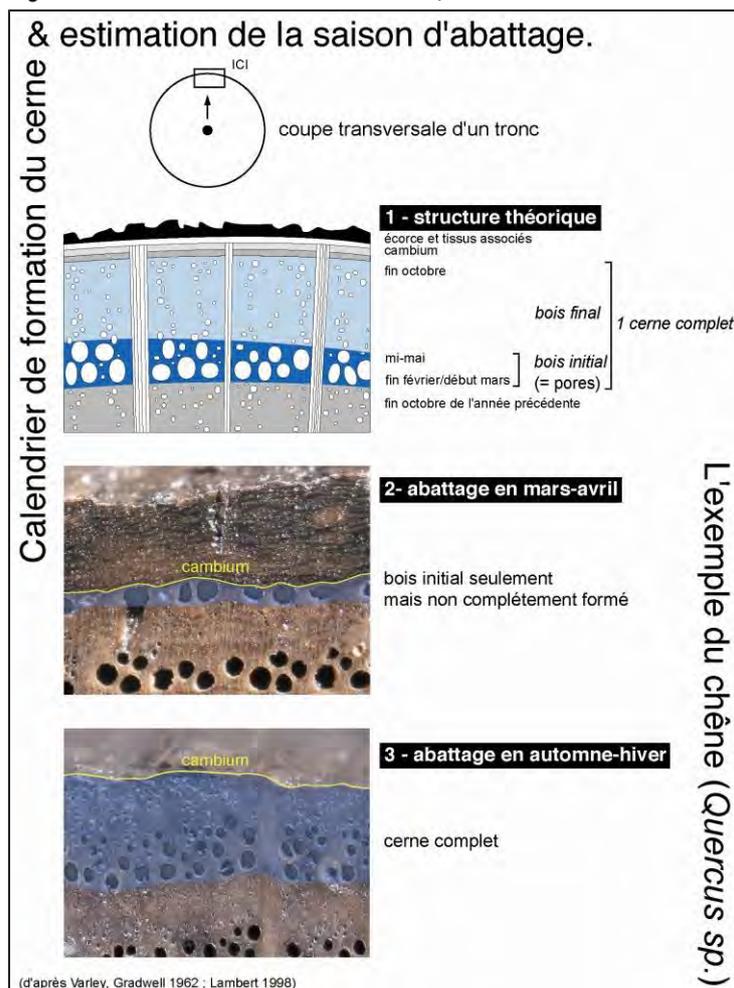
En conséquence, la répétition d'une même date d'abattage au sein d'un même ensemble suggère

¹Un arbre ne produit plus de bois pendant la saison de repos végétatif (entre la fin du mois d'octobre et la fin du mois de février de l'année suivante, selon les conditions météorologiques et climatiques locales) (BAILLIE 1982 d'après VARLEY et GRADWELL 1962). La saison d'abattage peut donc être établie, chez les essences à zone poreuse comme le chêne, à partir de la structure anatomique du dernier cerne (présence/absence du bois final). Toutefois, chez les individus à cernes étroits, la zone de bois final est pratiquement inexistante (BARY-LENGER, NEBOUT 1993). La saison d'abattage est, dans ce cas précis, difficile à estimer.

une mise en oeuvre immédiate des arbres, alors que leur étalement indique plutôt le recours à un stock de bois ou à un surplus d'abattage. Nous admettons donc, sauf précision de notre part, que la date d'abattage marque la mise en oeuvre des bois dans la structure. Toutefois, lorsque l'on a affaire à des bois en position de remploi, ce sont d'autres arguments qui devront être avancés, qu'ils soient archéologiques ou dendrochronologiques. Car c'est bien la mort d'un arbre que livre la date dendrochronologique ; et si aucune étude du bois en tant que matériau de construction et objet archéologique n'a été réalisée au préalable, il est évident que la plus grande confusion résultera de

l'analyse.

Lorsque les arbres sont équarris ou débités, une partie de l'aubier disparaît, avec parfois le dernier cerne. Il reste malgré tout possible de proposer une fourchette de datation pour la coupe de l'arbre. Nous savons, par exemple, que les chênes français de tous âges et de toutes périodes disposent, dans 96,5 % des cas, d'un nombre de cernes d'aubier compris entre 4 et 34, soit 19 ± 15 cernes (Lambert 2006). Pour la Normandie médiévale, V. Bernard l'évalue à 6-26 ans (Epaud F. et Bernard V., 2003). En d'autres termes, l'imprécision de la date pour un échantillon comportant un cerne d'aubier est au



■ METHODE

Signification d'une date dendrochronologique

maximum de 33 ans, voire de 25 ans si l'on prend en compte la seconde estimation.

Lorsque l'aubier est en revanche totalement absent, seul un terminus post quem peut être proposé. Toutefois, par comparaison avec les bois présentant un cambium ou, à défaut, des traces d'aubier, auxquels on associera d'autres critères dendrochronologiques (types de croissance, croissance cumulée) et archéologiques (structure d'origine, type de débitage...), il est parfois possible de rattacher ces éléments à une phase d'abattage précise.

 FIGURES

Grange d'imièrre (35154)

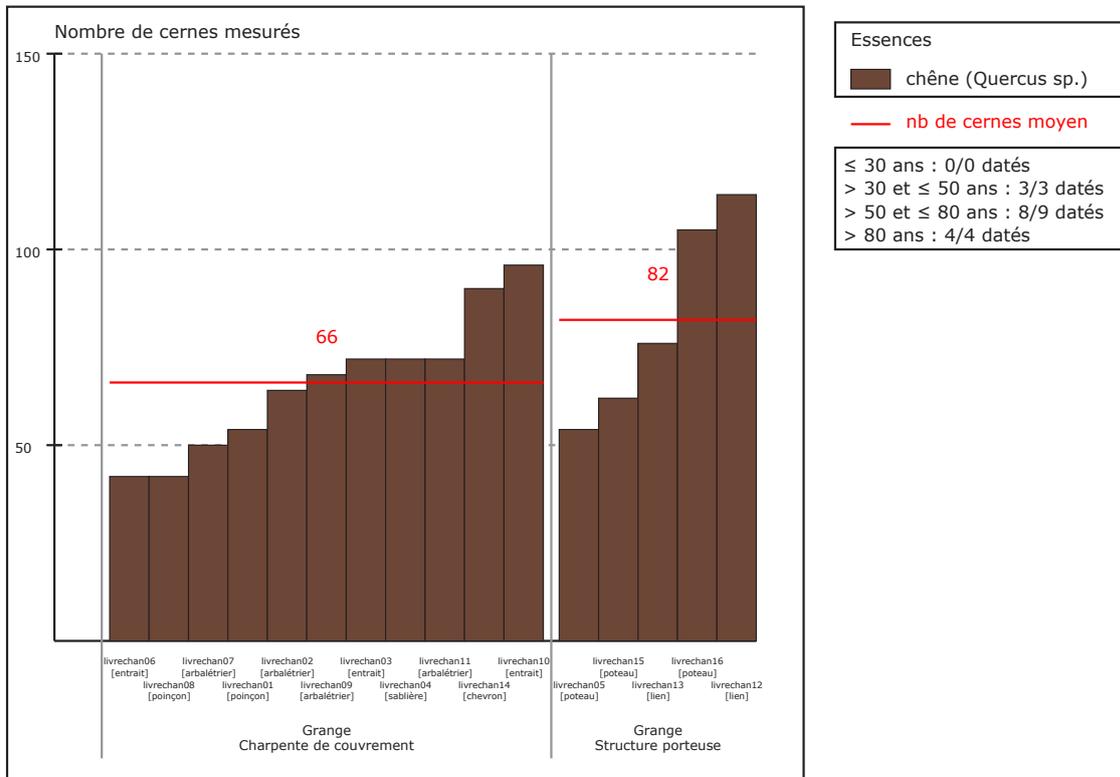
Fig. 1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques

Ensemble	Structure	Localisation	Type pièce	Essence	N° Bois
Grange d'imièrre (35154)	Charpente de couverture	2e ferme depuis ouest	poignon	chêne	livrechan01
		2e ferme depuis ouest, versant nord	arbalétrier	chêne	livrechan02
		2e ferme depuis ouest	entrait	chêne	livrechan03
		versant nord, 1ere depuis ouest	sablère	chêne	livrechan04
		3e ferme depuis ouest	entrait	chêne	livrechan06
		3e ferme depuis ouest, versant sud	arbalétrier	chêne	livrechan07
		3e ferme depuis ouest	poignon	chêne	livrechan08
		3e ferme depuis ouest, versant nord	arbalétrier	chêne	livrechan09
		4e ferme depuis ouest	entrait	chêne	livrechan10
		4e ferme depuis ouest, versant nord	arbalétrier	chêne	livrechan11
		versant nord, partie haute, 4e chevron à l'ouest de 3e ferme	chevron	chêne	livrechan14
		Structure porteuse	1e ferme depuis ouest, partie sud	potéau	chêne
	pièce déposée (1e ferme depuis ouest, partie sud, lien ouest vers sablière ?)		lien	chêne	livrechan12
	4e ferme depuis ouest, partie sud, lien ouest vers sablière		lien	chêne	livrechan13
	1e ferme depuis ouest, partie nord		potéau	chêne	livrechan15
			4e ferme depuis ouest, partie nord	potéau	chêne

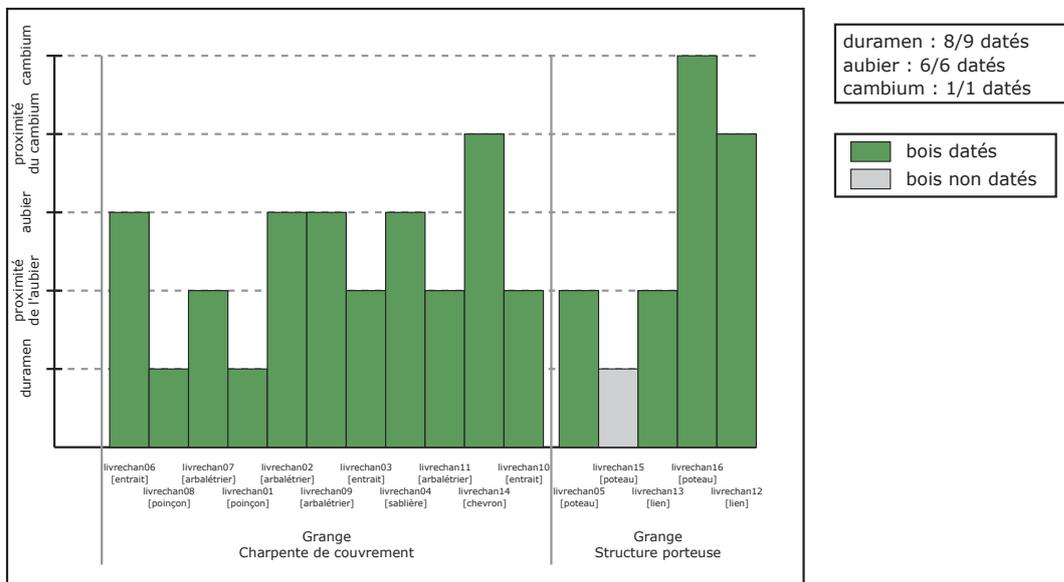
FIGURES

Grange d'imière (35154)

Fig. 2 - Qualité de l'échantillonnage



Nombre de cerne mesurés et essence des échantillons

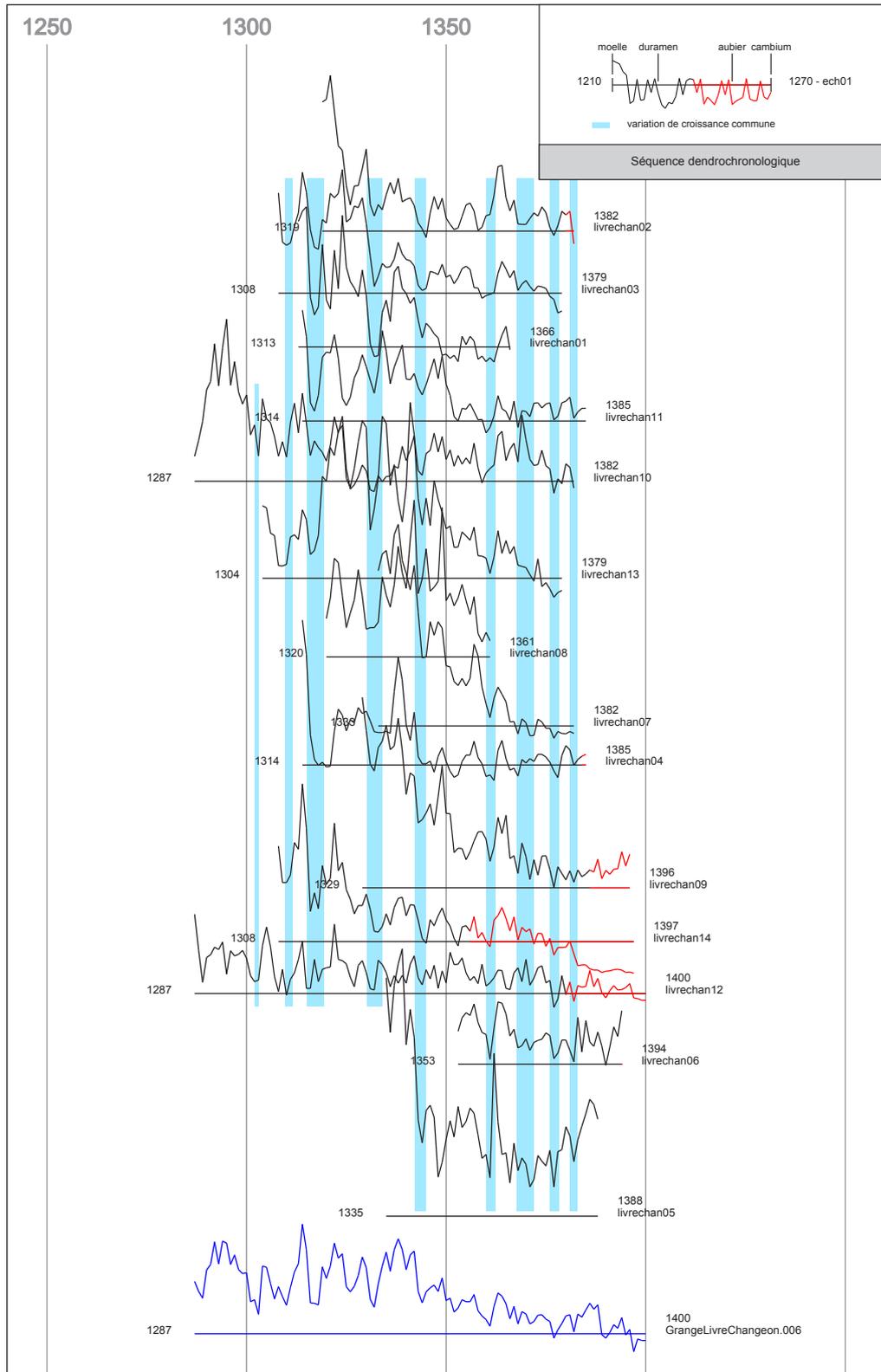


Etat de conservation des échantillons

FIGURES

Grange d'imière (35154)

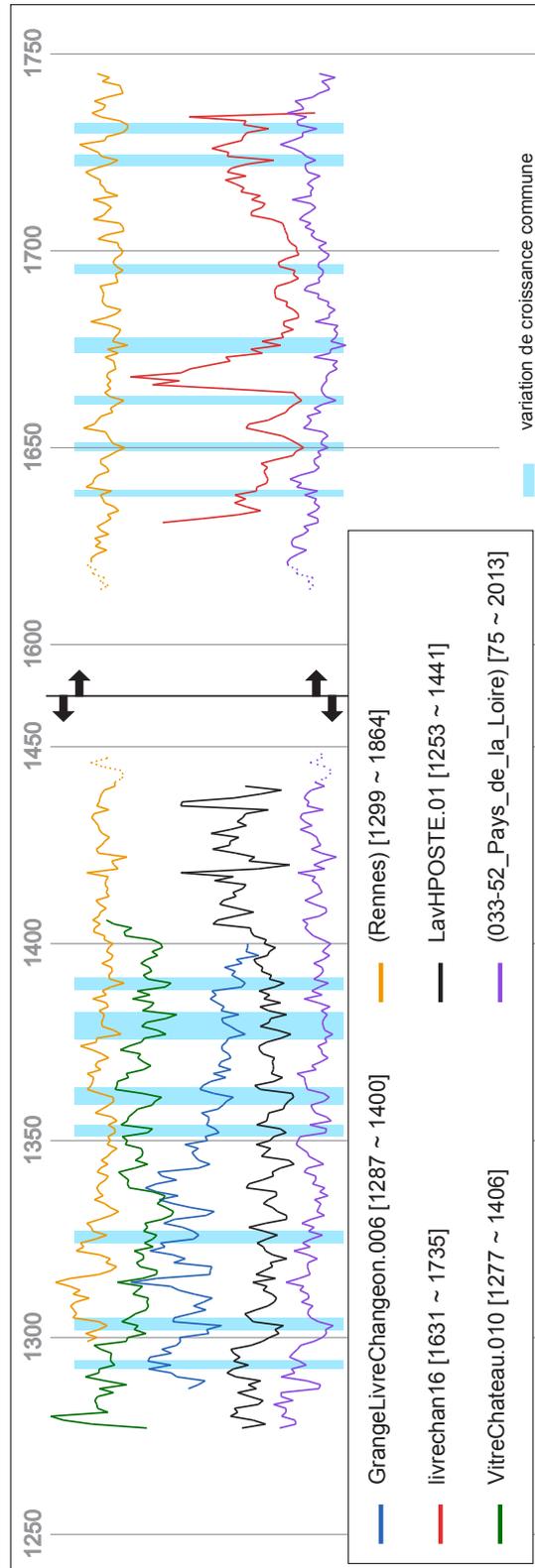
Fig. 3 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles.



FIGURES

Grange d'imière (35154)

Fig. 4 - Synchronisation des séquences dendrochronologiques en valeurs naturelles sur les référentiels.



FIGURES

Grange d mi re (35154)

Fig. 5 - Table (extrait) de propositions du calcul dendrochronologique pour dater les s quences dendrochronologiques.

Calculs (1)			R�f�rences interrog�es	Distance orthodromique (km)
t de Student	s�curit� th�orique	recouvrement		

GrangeLivresChangeon.006 : ch�ne (Quercus sp.) 1287 ~ 1400 [datation acquise]				
9.6	0.999995	113	LavHPOSTE.01	45
8.5	0.999995	93	(Rennes)	28
8.32	0.999995	111	Lav9-11GDR.008	46
8.29	0.999995	104	(033-53_Bretagne)	111
8.06	0.999994	113	VitreChateau.010	14
6.41	0.99999	108	ChateaubriantVC.18	56
6.39	0.99999	113	(Laval)	45
6.33	0.99999	108	PouVolant.004	46
6.29	0.999987	65	LavTremoille.03	45
5.92	0.999981	113	(033-52_Pays_de_la_Loire)	91
5.88	0.999979	93	AngersSMlambris	102
5.65	0.99997	74	6StYves.005	28
5.36	0.999964	101	MaisonChapitre.07	28
5.13	0.999958	108	(Guerande)	128
5.08	0.999957	110	Mirebeau.003	110
4.99	0.999954	110	17Laiterie.003	101
4.99	0.999954	113	(Erve_et_Charnie)	75
4.99	0.999948	56	17SaintAignan.004	102
4.87	0.999946	71	REN20StGeorges.009	28
4.84	0.999949	98	GdeCourbe.006	63
4.81	0.999946	90	REN10Derval.102	28
4.73	0.99994	78	JuignelaPree.001	90
4.73	0.999939	76	ChapelleCircata.102	92
4.7	0.999931	56	Cuon_Vilbouvey.007	123
4.6	0.999933	95	CrvCoeurCht.003	141
4.51	0.999928	98	Kerpondarnes.003	129
4.44	0.999914	54	REN09StGeorges.002	28
4.4	0.999921	113	(Angers)	101
4.35	0.999915	77	ChampeauxEGLI.02	8
4.32	0.999903	46	VaigesPrieure.002	67
4.27	0.999913	113	LaPsallette.008	112
4.24	0.99991	93	ChapelleCircata.402	92
4.22	0.99991	113	(033-25_Basse_Normandie)	99
4.18	0.999904	76	PlesseFresnay.101	85
4.14	0.999905	112	EuCollegiale.005	286
4.06	0.99989	113	(Nantes)	112

(1) R sultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des s quences dendrochronologiques par la m thode du 'corridor'.

■ r f rence(s) locale(s)

FIGURES

Grange d'îmière (35154)

Calculs (1)			Références interrogées	Distance orthodromique (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement		

livrechan16 : chêne (Quercus sp.) 1631 ~ 1735 [datation provisoire]				
4.66	0.999938	100	(Rennes)	28
4.61	0.999932	77	Guerande_NDBL.102	128
4.47	0.99992	67	REN11bStGeorges.007	28
4.25	0.999909	76	AmbrieresLesVallees.101	56
4.06	0.999815	54	RenJeuPaume.207	28
3.93	0.999815	100	(Guerande)	128
3.71	0.999615	51	ChateauduHac.501	51
3.51	0.999548	76	LesBintinais.201	29
3.3	0.998915	39	Questembert.03	103
3.26	0.99897	51	Le_Quiou.002	51
3.13	0.99864	100	(033-53_Bretagne)	111
3.02	0.997821	100	Nantes8-12Santeuil.701	113
3.02	0.997685	73	Ancenis.201	96
2.87	0.996731	95	LeClou.101	81
2.72	0.995648	100	(033-52_Pays_de_la_Loire)	91
2.49	0.992011	70	Pointre.Sg-GL13	523
2.42	0.990538	63	REN11_11bStGeor.002	28
2.38	0.989669	64	chammes01	73
2.33	0.986907	47	CordeliersNTES.402	112
2.28	0.98429	35	GuerandeStJ.003	128
2.14	0.979987	53	REN22StGeorges.004	28
2.13	0.979771	58	StLazareEglise.003	100
2.08	0.97686	36	REN26StGeorges.005	28
2.04	0.975759	40	Bes.Citad-GL13	562
2.03	0.976504	71	Benaze.001	21
1.85	0.963264	54	LesCroisnieres101	73

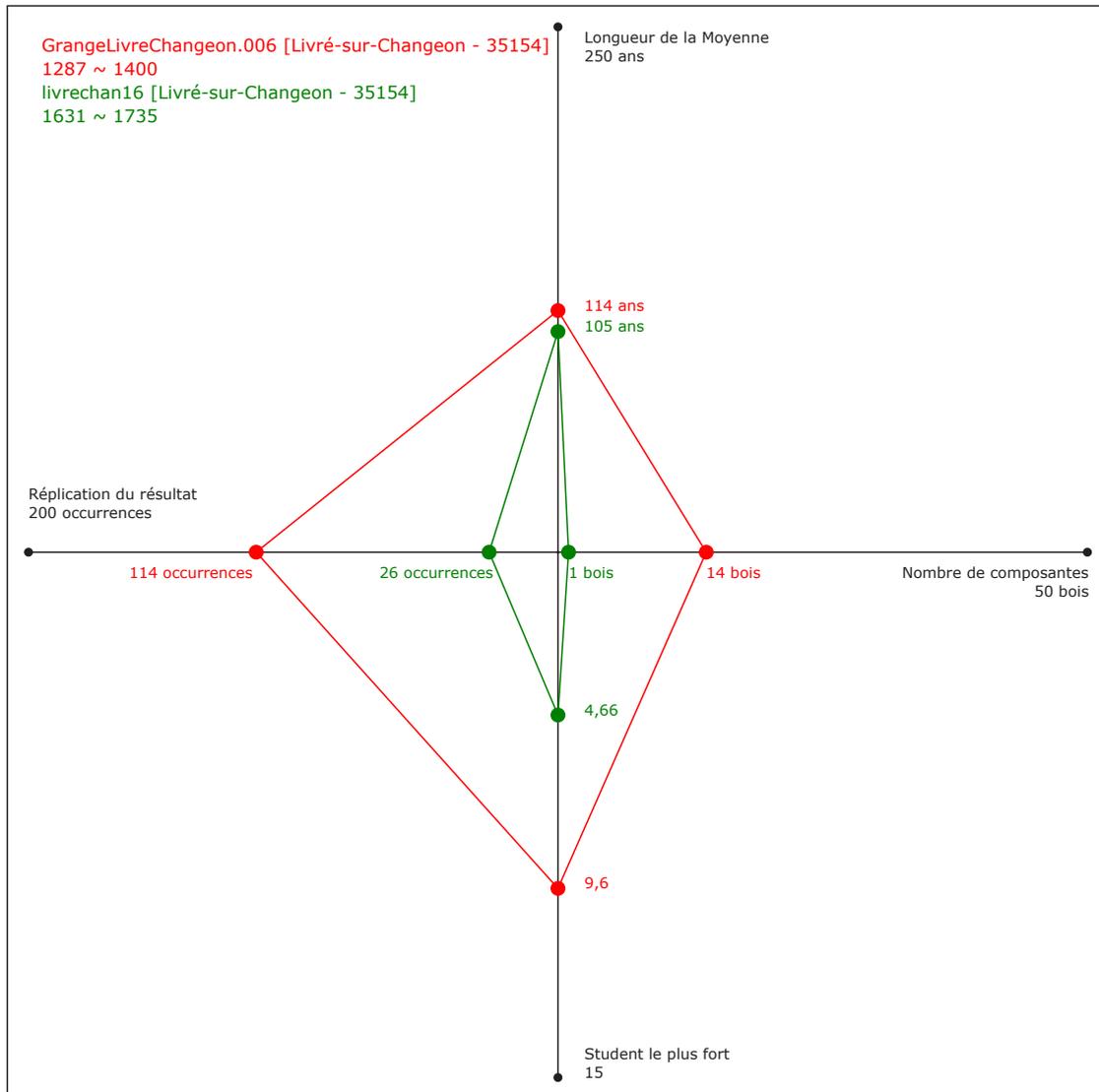
(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du 'corridor'.

■ référence(s) locale(s)

■ FIGURES

Grange d'îmière (35154)

Fig. 6 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques

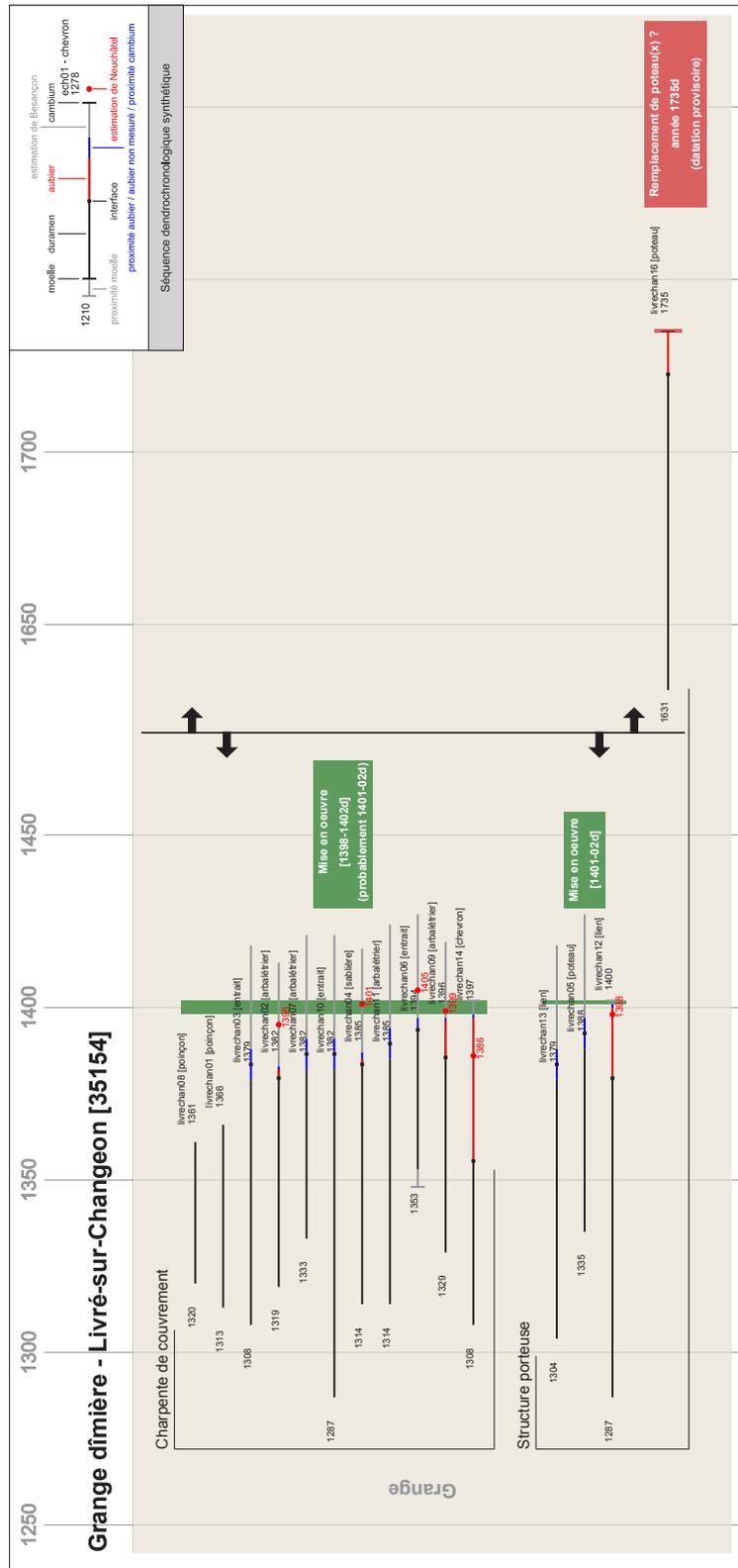


A noter : plus la surface d'un polygone formé par les points est grande et centrée, plus la fiabilité de la datation avancée est élevée.

FIGURES

Grange d'imière (35154)

Fig. 7 - Bloc-diagramme représentant de façon schématique les séquences individuelles.



FIGURES

Grange d'imièrre (35154)

Tableau des composantes

Grange d'imièrre (Livré-sur-Changeon - 35154)											
Ensemble	Structure	Localisation supplémentaire	Essence	Type pièce	Débitage	N° Bois	Dendrotech (1)				
							min.	max.			
Grange	Charpente de couverture	[1398-1402d] (probablement 1401-02d) - Mise en oeuvre									
		3e ferme depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	poignon	bois-de-brin	livrechan08	1361				
		2e ferme depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	poignon	bois-de-brin	livrechan01	1366				
		2e ferme depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	livrechan03	1388	1418			
		2e ferme depuis ouest, versant nord	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	quartier / refendu	livrechan02	1383	1413			
		3e ferme depuis ouest, versant sud	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	demi-bille / fendu	livrechan07	1391	1421			
		4e ferme depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	livrechan10	1391	1421			
		versant nord, 1ere depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	sablère	bois-de-brin	livrechan04	1387	1417			
		4e ferme depuis ouest, versant nord	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	bois-de-brin	livrechan11	1394	1424			
		3e ferme depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	livrechan06	1397	1427			
		3e ferme depuis ouest, versant nord	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	demi-bille / fendu	livrechan09	1397	1419			
		versant nord, partie haute, 4e chevron à l'ouest de 3e ferme	chêne (Quercus sp.)	chevron	quartier / refendu	livrechan14	1398	1402			
		Structure porteuse	Bois non daté(s)								
		1e ferme depuis ouest, partie nord	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	livrechan15	non daté	non daté			
	année 1735d (datation provisoire) - Remplacement de poteau(x) ?										
	4e ferme depuis ouest, partie nord	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	livrechan16	1735	1735				
	[1401-02d] - Mise en oeuvre										
4e ferme depuis ouest, partie sud, lien ouest vers sablière	chêne (Quercus sp.)	lien	bois-de-brin	livrechan13	1388	1418					
1e ferme depuis ouest, partie sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	livrechan05	1397	1427					
1e ferme depuis ouest, partie sud, pièce déposée	chêne (Quercus sp.)	lien	bois-de-brin	livrechan12	1401	1402					

(1) estimation associant l'écart-type de Besançon à l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier, aubier quasi-complet, cambium en partie détruit par le carottage).

GrangeLivresChangeon.006 : chêne (Quercus sp.) [acquise]													
N° Bois	Interdat. (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)	Dendrotech (7)	
									min.	max.		min.	max.
livrechan08		42	non	1320	1361		duramen		1361			1361	
livrechan01		54	non	1313	1366		duramen		1366			1366	
livrechan03		72	non	1308	1379		proche aubier		1379			1388	1418
livrechan13		76	non	1304	1379		proche aubier		1379			1388	1418
livrechan02		64	non	1319	1382	1380	aubier		1383	1413	1395	1383	1413
livrechan07		50	non	1333	1382		proche aubier		1382			1391	1421
livrechan10		96	non	1287	1382		proche aubier		1382			1391	1421
livrechan04		72	non	1314	1385	1384	aubier		1387	1417	1401	1387	1417
livrechan11		72	non	1314	1385		proche aubier		1385			1394	1424
livrechan05		54	non	1335	1388		proche aubier		1388			1397	1427
livrechan06		42	proche	1353	1394	1394	aubier		1397	1427	1405	1397	1427
livrechan09		68	non	1329	1396	1386	aubier		1397	1419	1399	1397	1419
livrechan14		90	non	1308	1397	1356	proche cambium		1398	1389	1386	1398	1402
livrechan12		114	non	1287	1400	1380	cambium altéré		1401	1413	1398	1401	1402

livrechan16 : chêne (Quercus sp.) [provisoire]													
N° Bois	Interdat. (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)	Dendrotech (7)	
									min.	max.		min.	max.
livrechan16		105	non	1631	1735	1723	cambium (végétat*)		1735	1735		1735	1735

(1) qualité de la corrélation de l'individu au sein de la moyenne ; barème coloré utilisé : vert > corrélation acquise - orange > proposition de corrélation - rouge > corrélation à risque.
 (2) soit le premier cerne mesuré de la séquence individu. (3) soit le dernier cerne mesuré de la séquence individu.
 (4) 'proche aubier' = à 5 cernes de l'interface - 'très proche aubier' = à 2 cernes de l'interface - 'proche cambium' = à 5 cernes max. du cambium - 'cambium altéré' = à 2 cernes max. du cambium.
 (5) estimation établie selon l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement (UMR 6249) de Besançon, soit 19±15 de cernes d'aubier dans 96.5% des cas.
 (6) estimation établie par le Laboratoire de Neuchâtel (Suisse), qui consiste à attribuer à l'aubier potentiel le même nombre d'années que celles comptées dans les deux derniers centimètres analysés.
 (7) estimation associant l'écart-type de Besançon à l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier, aubier quasi-complet, cambium en partie détruit par le carottage).

■ DONNEES CHIFFREES

Grange dîmière (35154)

Nous vous rappelons que les résultats de ces analyses (mesures des cernes, datations, justifications des calculs) seront transmis au CNRS et à l'Université de Rennes 1 par le biais de Vincent Bernard dans le cadre d'un contrat de coopération scientifique.

Dans le cas de publications et d'utilisations de nos résultats, nous demandons à rester associé à ces travaux.

Séquence(s) datée(s)

Séquence Moyenne

GrangeLivreChangeon.006

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 114

origine : 1287

terme : 1400

0232 0207 0190 0261 0275 0332 0276 0334 0329 0275 0299 0262 0252
0254 0181 0186 0149 0271 0268 0227 0188 0219 0194 0172 0217 0256
0277 0377 0312 0178 0177 0173 0269 0240 0271 0329 0291 0302 0219
0206 0220 0247 0294 0267 0187 0167 0226 0271 0306 0258 0312 0340
0313 0262 0299 0309 0207 0178 0206 0216 0223 0207 0241 0184 0190
0155 0165 0186 0181 0181 0199 0158 0145 0136 0119 0169 0203 0195
0176 0138 0169 0125 0156 0150 0125 0131 0147 0148 0137 0131 0089
0110 0126 0145 0148 0105 0150 0142 0160 0177 0162 0173 0098 0089
0103 0123 0114 0141 0097 0111 0055 0087 0083 0083

Composantes de la Moyenne GrangeLivreChangeon.006

livrechan01

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 54 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

origine : 1313

terme : 1366

0417 0443 0454 0225 0181 0201 0359 0219 0196 0344 0247 0432 0302
0265 0249 0227 0294 0230 0107 0076 0078 0187 0218 0164 0289 0304
0248 0235 0210 0225 0168 0123 0160 0149 0133 0123 0079 0082 0071
0079 0063 0127 0106 0127 0115 0069 0077 0063 0073 0062 0100 0130
0152 0093

livrechan02

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 64 cernes

aubier : 3 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : aubier

■ DONNEES CHIFFREES*Grange d'imière (35154)**origine : 1319**terme : 1382*

0426 0433 0493 0404 0315 0304 0215 0166 0214 0215 0258 0307 0167
 0138 0167 0154 0192 0223 0194 0233 0174 0180 0184 0165 0121 0106
 0084 0146 0187 0155 0183 0133 0117 0104 0108 0137 0166 0171 0151
 0102 0110 0139 0142 0190 0263 0266 0185 0151 0178 0118 0117 0117
 0132 0146 0138 0161 0147 0109 0089 0114 0150 0141 0150 0068

livrechan03*essence : chêne (Quercus sp.)**longueur : 72 cernes**moelle : absente**dernier cerne mesuré : proche aubier**origine : 1308**terme : 1379*

0353 0229 0221 0227 0269 0303 0405 0355 0260 0216 0211 0286 0277
 0352 0341 0352 0412 0280 0288 0320 0316 0341 0276 0193 0117 0143
 0175 0165 0167 0186 0228 0199 0185 0182 0169 0120 0107 0112 0155
 0152 0147 0173 0140 0146 0124 0139 0162 0168 0160 0114 0113 0087
 0094 0097 0101 0150 0180 0161 0139 0157 0107 0123 0132 0117 0105
 0118 0116 0112 0092 0084 0050 0055

livrechan04*essence : chêne (Quercus sp.)**longueur : 72 cernes**aubier : 2 cernes mesurés**moelle : absente**dernier cerne mesuré : aubier**origine : 1314**terme : 1385*

0466 0379 0176 0114 0099 0107 0095 0097 0185 0241 0226 0186 0214
 0207 0245 0230 0236 0211 0184 0182 0182 0185 0180 0285 0372 0315
 0201 0162 0233 0121 0103 0103 0110 0082 0122 0144 0109 0084 0069
 0075 0109 0125 0125 0160 0119 0103 0071 0075 0061 0137 0162 0116
 0087 0092 0072 0114 0105 0116 0109 0127 0127 0120 0107 0085 0068
 0124 0149 0138 0099 0114 0122 0127

livrechan05*essence : chêne (Quercus sp.)**longueur : 54 cernes**moelle : absente**dernier cerne mesuré : proche aubier**origine : 1335**terme : 1388*

0702 0564 0683 0737 0775 0533 0622 0552 0343 0285 0367 0380 0350
 0199 0236 0294 0341 0300 0377 0324 0339 0373 0360 0305 0246 0256
 0197 0511 0338 0256 0260 0184 0284 0215 0247 0231 0174 0193 0253
 0239 0227 0266 0174 0263 0268 0326 0303 0238 0293 0327 0359 0395
 0382 0345

■ DONNEES CHIFFREES

Grange d'imière (35154)

livrechan06

essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 42 cernes

aubier : 1 cerne mesuré

moelle : proche

dernier cerne mesuré : aubier

origine : 1353

terme : 1394

0183 0217 0230 0223 0252 0205 0180 0175 0112 0191 0257 0254 0227
0171 0188 0141 0147 0164 0135 0155 0160 0163 0179 0172 0114 0128
0161 0161 0135 0106 0218 0131 0210 0156 0145 0181 0146 0097 0143
0194 0170 0235

livrechan07

essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 50 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1333

terme : 1382

0492 0534 0543 0484 0583 0609 0518 0485 0444 0505 0387 0272 0274
0363 0329 0363 0347 0252 0249 0212 0202 0220 0201 0220 0306 0277
0198 0156 0121 0170 0198 0180 0161 0110 0111 0080 0118 0108 0075
0076 0117 0110 0094 0094 0069 0086 0081 0080 0086 0081

livrechan08

essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 42 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

origine : 1320

terme : 1361

0197 0249 0349 0338 0255 0174 0211 0244 0320 0254 0170 0174 0174
0188 0302 0256 0226 0282 0379 0313 0273 0395 0496 0260 0297 0373
0266 0276 0291 0477 0242 0261 0229 0249 0283 0242 0207 0252 0159
0138 0162 0141

livrechan09

essence : *chêne (Quercus sp.)*

longueur : 68 cernes

aubier : 11 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : aubier

origine : 1329

terme : 1396

0581 0497 0412 0395 0454 0470 0510 0449 0458 0528 0448 0336 0390
0382 0264 0272 0289 0312 0258 0330 0408 0288 0287 0189 0200 0199
0171 0191 0218 0241 0242 0223 0167 0203 0278 0237 0283 0174 0181
0136 0213 0179 0121 0171 0132 0180 0181 0146 0101 0153 0136 0120

■ DONNEES CHIFFREES

Grange d'imière (35154)

0143 0114 0145 0128 0135 0145 0140 0172 0123 0144 0134 0147 0148
0191 0155 0185

livrechan10

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 96 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1287

terme : 1382

0163 0203 0251 0331 0352 0447 0341 0437 0509 0342 0402 0325 0295
0318 0217 0242 0164 0308 0258 0248 0213 0163 0200 0161 0248 0297
0222 0322 0246 0165 0202 0185 0173 0151 0191 0263 0222 0264 0132
0080 0091 0111 0141 0126 0078 0074 0114 0099 0112 0113 0138 0133
0188 0152 0180 0215 0127 0115 0170 0178 0221 0174 0213 0155 0179
0138 0165 0143 0159 0144 0196 0134 0096 0121 0132 0141 0215 0226
0152 0181 0196 0149 0267 0205 0155 0140 0142 0178 0139 0131 0070
0106 0094 0144 0135 0083

livrechan11

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 72 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1314

terme : 1385

0380 0313 0146 0125 0165 0261 0274 0272 0318 0258 0158 0139 0160
0209 0231 0267 0237 0203 0170 0229 0328 0276 0194 0236 0263 0292
0206 0204 0220 0185 0166 0192 0224 0257 0207 0265 0193 0165 0111
0100 0132 0130 0144 0124 0103 0104 0070 0084 0113 0164 0131 0124
0102 0150 0084 0126 0124 0111 0145 0146 0133 0143 0146 0103 0112
0146 0150 0160 0107 0123 0132 0132

livrechan12

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 114 cernes

aubier : 21 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium altéré

origine : 1287

terme : 1400

0300 0210 0128 0191 0198 0217 0211 0230 0149 0208 0195 0199 0209
0189 0145 0130 0134 0221 0268 0218 0143 0105 0161 0096 0136 0152
0186 0232 0113 0113 0186 0130 0161 0165 0167 0275 0186 0183 0175
0141 0117 0171 0183 0153 0112 0109 0184 0173 0153 0117 0145 0126
0146 0126 0174 0195 0140 0122 0160 0137 0171 0113 0157 0127 0204
0173 0174 0190 0152 0133 0143 0125 0174 0119 0127 0140 0159 0158
0113 0110 0152 0165 0130 0186 0121 0139 0165 0170 0127 0133 0065
0086 0145 0097 0129 0080 0120 0116 0118 0158 0117 0138 0102 0089
0107 0120 0109 0110 0115 0125 0089 0087 0083 0083

■ DONNEES CHIFFREES

Grange d'imièrre (35154)

livrechan13

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 76 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1304

terme : 1379

0283 0278 0214 0208 0132 0131 0135 0204 0210 0198 0273 0248 0160
0170 0208 0357 0345 0430 0410 0471 0486 0352 0329 0377 0444 0498
0481 0222 0275 0352 0509 0491 0335 0387 0294 0242 0330 0544 0463
0302 0235 0302 0233 0347 0299 0266 0225 0232 0178 0179 0217 0207
0196 0229 0157 0156 0151 0112 0154 0220 0163 0195 0162 0180 0133
0130 0127 0109 0093 0149 0079 0089 0073 0052 0064 0069

livrechan14

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 90 cernes

aubier : 42 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche cambium

origine : 1308

terme : 1397

0341 0249 0249 0268 0350 0333 0498 0386 0176 0223 0183 0292 0244
0260 0399 0279 0300 0231 0207 0170 0191 0191 0220 0181 0126 0124
0138 0170 0142 0186 0209 0212 0165 0193 0192 0154 0108 0096 0155
0140 0165 0185 0155 0139 0108 0089 0137 0140 0126 0163 0109 0123
0101 0087 0154 0166 0186 0159 0127 0162 0104 0136 0125 0132 0094
0121 0120 0088 0108 0066 0085 0085 0086 0101 0069 0039 0041 0041
0031 0028 0028 0022 0025 0026 0029 0030 0028 0022 0023 0020

Séquence Individuelle (datation isolée)

livrechan16

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 105

origine : 1631

terme : 1735

0399 0298 0208 0152 0188 0218 0190 0217 0163 0162 0137 0134 0139
0144 0135 0151 0114 0071 0064 0044 0059 0077 0098 0143 0189 0182
0133 0112 0089 0081 0067 0049 0061 0070 0241 0424 0357 0480 0353
0330 0280 0229 0240 0148 0177 0102 0149 0095 0100 0070 0094 0094
0057 0058 0069 0088 0085 0114 0116 0117 0111 0078 0057 0070 0066
0104 0108 0088 0056 0062 0062 0077 0084 0085 0090 0093 0097 0124
0176 0175 0149 0141 0175 0153 0202 0194 0216 0241 0189 0236 0226
0187 0119 0236 0233 0275 0241 0200 0196 0187 0132 0195 0189 0332
0015

■ DONNEES CHIFFREES*Grange d'îmière (35154)***Séquence(s) non datée(s)**

Séquence(s) individuelle(s)

livrechan15*essence : chêne (Quercus sp.)**longueur : 62 cernes**moelle : absente**dernier cerne mesuré : duramen*

0592 0530 0448 0467 0487 0485 0421 0466 0330 0361 0291 0299 0450
0536 0370 0432 0499 0375 0408 0492 0390 0342 0354 0319 0409 0336
0248 0338 0357 0328 0321 0349 0354 0451 0215 0226 0232 0244 0179
0246 0219 0212 0218 0200 0213 0172 0169 0134 0158 0150 0171 0168
0220 0205 0249 0259 0206 0174 0110 0101 0130 0148

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BAILLIE M.G.L. 1982 - *Tree-ring Dating and Archeology*, Croom Helm ed., London and Camberra, 274 p.

BARY-LENGER A., NEBOUT J.-P. 1993 - *Le chêne. Les chênes pédonculé et sessile en France et en Belgique (Ecologie) - Economie) - Histoire) - Sylviculture)*, ed. du Perron, Allier-Liège, 604 p.

BERNARD V. 1998 - *L'homme, le Bois et la Forêt dans la France du Nord entre le Méolithique et le Haut Moyen-Age*, BAR International Series 733, Oxford (England), 190 p.

BERNARD V., EPAUD F., LE DIGOL Y. 2007 - « Bois de haie, bois de bocage, bois d'architecture » in *Bocages et Sociétés*, Actes du colloque organisé à l'université Rennes 2 les 29, 30 septembre et 1er octobre 2004 par le CERHIO et le CREA sous la direction de Annie Antoine et Dominique Marguerie : 213-230.

CALAME F. 1983 - « Les marques de charpente » in *Ethnologie Française*, tome XIII-I (janvier-mars) : 7-24.

CHAPELOT O. 2003 - « Bois sec, bois vert. Vraie ou fausse question ? » in POISSON J.-M., SCHWIEN J.-J., 2003 (dir.) : 79-89.

COLARDELLE M. 1996 (dir.) - « L'homme et la nature au Moyen Age », Grenoble, Actes du Ve Congrès International d'archéologie médiévale (s.d. M. Colardelle), 1993 (6 au 9 oct.), Ed. Errance, Paris, 259 p.

EGGER H., GASSMANN P., BURRI N. 1985 - « Situation actuelle du travail au laboratoire de dendrochronologie de Neuchâtel ». *Dendrocronologia* 3 : 177-192.

EPAUD F. 2002 - L'évolution des techniques et des structures de charpenterie du XIe au XIIIe siècle en Normandie : une approche des charpentes par l'archéologie du bâti, Thèse de doctorat d'Histoire de l'université de Rouen sous la direction de A.-M. Flambard Hélicher, 2 vol., Rouen, 506 et 189 p.

EPAUD F. 2007 (avec la collaboration de Vincent Bernard et Yannick Le Digol pour le chapitre « Le bois : de la forêt au chantier ») - *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie*, Publications du CRAHM, Caen, 624 p.

GASSMANN P., LAMBERT G., LAVIER C., BERNARD V., GIRARD CLOS O. 1996 - « Pirogues et analyses dendrochronologiques » in ARNOLD B. (dir.) : *Pirogues monoxydes d'Europe Centrale. Construction, typologie, évolution* ; vol.2, Coll. Archéologie aujourd'hui, Archéologie Neuchâteloise, 160 p., 150 fig.

HOFFSUMMER P. 1995 - *Les charpentes de toitures en Wallonie. Typologie et dendrochronologie (XIe-XIXe siècle)*, Etudes et Documents, série Monuments et Sites, 1, Division du Patrimoine, Ministère de la région Wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Namur, 173 p.

HOFFSUMMER P. (dir.), MAYER J. (coord.) 2002 - *Les charpentes du XIe au XIXe siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Cahier du Patrimoine n°62, Monum, Editions du Patrimoine, Paris, 376 p.

HUNOT J.-Y. 2001 - *L'évolution de la charpente de comble en Anjou, du XIe au XVIIIe siècle*, Patrimoine d'Anjou : études et travaux 1, Conseil général de Maine-et-Loire, 166 p.

HOLLSTEIN E. 1980 - *Mitteleuropäische Eichenchronologie*. Philipp von Zabern, Mainz am Rhein. 273p.

HUBER B., GIERTZ-SIEBENLIST V. 1969 - Unsere tausendjaerhrige Eichen-Jahringchronologie durchschnittlich 57(10-150) fach belegt. Aus den Sitzungsberichten der Oesterr. Akademie der Wissenschaften, Mathem.-naturw. Kl.Abt, 1z/178, Hft 1-4 : 37-42.

HUBER B., GIERTZ-SIEBENLIST V. 1978 - Our 1000-year Oak annual ring chronology. In Fletcher J. : *Dendro in Europe*, BAR International Series 51 : 27-32.

JANSMA E. 1995 - RemembeRings : the development and application of local and regional tree-ring chronologies of Oak for the purposes of archaeological and historical research in the Netherlands. R.O.B., Nederlandse Archeologische Rapporten, 19, Amsterdam : 149 p.

JONES M.C.E., MEIRION-JONES G.I, GUIBAL F., PILCHER J.R. 1989 - « The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany : a provisional assessment ». *Antiquaries Journal* LXIX(1) : 73-110.

JOURNOT F. 1999 - « Archéologie du bâti » in BESSAC J.-C., BURNOUF J., JOURNOT F. et al. - *La construction : les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Collection Archéologie dirigée par A. Ferdière, Errance, Paris : p. 101-162.

LAMBERT G., LAVIER C. 1992 - « L'étalon dendrochronologique Bourgogne 29 », Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne. Catalogue d'exposition, Musée Rolin, Autun : 123-156.

■ ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

LAMBERT G. 1996 - « Recherches de signaux anthropiques dans des s ries dendrochronologiques du Moyen-Age », *L'homme et la nature au Moyen-Age, Pal o-environnement et soci t s europ ennes*, Ve Congr s International de la Soci t  d'Arch ologie M di vale, Grenoble, oct. 1993 : 143-150.

LAMBERT G., BERNARD V., DOUCERAIN C., GIRARDCLOS O., GUIBAL F., LAVIER C., SZEPERTISKY B. 1996 - French regional oak chronologies spanning more than 1000 years. Proceedings of the International Conference on Tree Rings, Environment and Humanity : Relationships and Processes, May 1994, RADIOCARBON, University of Tucson, Arizona, Ed. Dean S.S., Meko D.M. et Swetnam T.W. : 821-932.

LAMBERT G. 1998 - « La dendrochronologie, m moire de l'arbre », in EVIN et al. - *La datation en laboratoire*, Collection Arch ologique dirig e par A. Ferdi re, Errance, Paris : 13-69.

LAMBERT G. 2006 - « Dendrochronologie, histoire et arch ologie, mod lisation du temps. Le logiciel Dendron II et le projet Historic Oaks », HDR (Directeur) pr sent e le 9 novembre 2006 sous la direction de A. Daubigney, 2 vol. : 1. Textes et annexes, 152 p. - 2. Figures, 206 p.

LE DIGOL Y. et BERNARD V. 2003 - « Les maisons   pans de bois vues par la dendrochronologie », in *La Mayenne : Arch ologie, Histoire*, t. 26 : 166-170.

LE DIGOL Y. et BERNARD V. 2005 - « Dendro-arch ologie sur le site de Pineuilh, «La Mothe» (Gironde) : dynamique de l'activit  constructrice, cycles d'exploitation foresti re et gestion des bois d'oeuvre », Rapport d' tude dendro-arch ologique in PRODEO F. (dir.), DFS Pineuilh, «La Mothe», Inrap.

LE DIGOL Y. et RIOULT J.-J. 2009 - « Le logis dit la Psalette   Nantes : la dendrochronologie et l'analyse architecturale au service de la restauration et de l'histoire », in *Les cahiers d'Icomos France, Structures en bois dans le patrimoine b ti, Actes des journ es techniques internationales Bois, Metz, 29, 30 et 31 mai 2008* : 28-32.

MILLE P. 1996 - « L'usage du bois vert au Moyen Age : de la contrainte technique   l'exploitation organis e des for ts », in COLARDELLE M. (dir.) 1996 : 166-170.

PILCHER J.-R. 1987 - « A 700 year dating chronology for Northern France », in Ward R.G.W. : *Applications of tree-ring studies : current research in dendrochronology and related subjects*. British Archaeological Report, Oxford, Int. Series 333 : 127-139.

POISSON J.-M., SCHWIEN J.-J. 2003 (dir.) - « Le bois dans le ch teau de pierre au Moyen Age », Actes du Colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besan on, 448 p.

VARLEY G.C., GRADWELL G.R. 1962 - « The effect of partial Defoliation by Caterpillars on the Timber Production of Oak Trees in England », in XI Internationaler Kongress f r Entomologie, Bd II, Wien 1960, Sonderdruck aus den Verhandlungen : 211-214.

■ COPYRIGHTS DES REFERENTIELS DENDRO. UTILISES

LCE-CNRS
Laboratoire de Chrono-Environnement
Unité de Dendrochronologie
Laboratoire de Chrono-Environnement, CNRS
Université de Franche-Comté
Campus de la Bouloie, 16, Route de Gray
F - 25030 - cedex
BESANCON
joellamb@club-internet.fr

RENNES1
Unité de dendrochronologie, Laboratoire d'Archéosciences de Rennes I
Laboratoire d'Archéosciences
Université de Rennes I, Campus de Beaulieu
F - 35042
RENNES
vincent.bernard@univ-rennes1.fr

DENDROTECH
Expertise Dendro-Archéologique
Campus scientifique de Beaulieu - CS 74205
263, avenue du Général Leclerc - Bâtiment 24, bureau 117 - Case 2402
F - 35042
Rennes cedex
yannick.ledigol@dendrotech.fr
yann.couturier@dendrotech.fr
axel.marais@dendrotech.fr

Coll. MEIRION-JONES, Musée de Bretagne
Professor Gwyn MEIRION-JONES - gwynmj@ntlworld.com
Martin BRIDGE - MarBrdg@aol.com
Frédéric GUIBAL - ms451a08@univ.u-3mrs.fr
Jon PILCHER - j.pilcher@qub.ac.uk
Andy MOIR - amoir@tree-ring.co.uk
Donald SHEWAN - dshewan007@btinternet.com

CEDRE
Centre d'Etudes en Dendrochronologie et de Recherches
sur l'Environnement
12, Av. de Chardonnet
F - 25 000
BESANCON
cedre.perrault@wanadoo.fr

DUIg
Laboratoire de dendrochronologie, Centre Européen d'Archéométrie
Université de Liège
Bâtiment B5a - Allée du 6 août,
17 - Sart-Tilman
B-4000
LIEGE
www.ulg.ac.be/dendro

DENDROTECH

RAPPORT SYNTHETIQUE



ZAC de l'Abbaye

Livré-sur-Changeon (35154), Ille-et-Vilaine



Etude financée par

DENDROTECH

Yannick LE DIGOL
(Dirigeant de Dendrotech)

Yann COUTURIER
(Assistant de Dendrotech)

Axel MARAIS
(Assistant de Dendrotech)

Vincent BERNARD
(Concours scientifique CNRS-
UMR 6566
auprès de Dendrotech)



mars 2014
N° DT-2014-010

DENDROTECH

Siège et Laboratoire

Campus scientifique de Beaulieu
Bâtiment 24, bureau 119 - Case 2402
263, avenue du Général Leclerc - CS 74205
35042 Rennes cedex
(+33) 02 23 23 60 45 / (+33) 06 82 39 01 92
yannick.ledigol@dendrotech.fr / www.dendrotech.fr

ZAC de l'Abbaye

Livré-sur-Changeon (35154), Ille-et-Vilaine

mars 2014
N° DT-2014-010

Etude financée par DENDROTECH

Yannick LE DIGOL
(Dirigeant de Dendrotech)

Yann COUTURIER
(Assistant de Dendrotech)

Axel MARAIS
(Assistant de Dendrotech)

Vincent BERNARD
(Concours scientifique CNRS-
UMR 6566
auprès de Dendrotech)



TABLE DES MATIERES

□	SYNTHESE DES RESULTATS	7
	<i>Fiche synthétique</i>	7
	<i>Sites à proximité</i>	8
	<i>Notes explicatives</i>	9
■	METHODE	10
	<i>Principe de la dendrochronologie</i>	10
	<i>Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures</i>	11
	<i>Synchronisation et datation</i>	12
	<i>Signification d'une date dendrochronologique</i>	13
■	FIGURES	15
	<i>Fig. 1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques</i>	15
	<i>Fig. 2 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles</i>	16
	<i>Fig. 3 - Synchronisation des séquences dendrochronologiques en valeurs naturelles sur les référentiels</i>	17
	<i>Fig. 4 - Table (extrait) de propositions du calcul dendrochronologique pour dater les séquences dendrochronologiques</i>	18
	<i>Fig. 5 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques</i>	20
	<i>Fig. 6 - Bloc-diagramme représentant de façon schématique les séquences individuelles</i>	21
	Tableau des composantes	22
■	DONNEES CHIFFREES	24
■	ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	28
■	COPYRIGHTS DES REFERENTIELS DENDRO. UTILISEES	30

☐ SYNTHÈSE DES RESULTATS

Fiche synthétique

Retrouvez la fiche synthétique des résultats sur Internet

DENDROTECH

Informations générales (1)

Site	ZAC de l'Abbaye
Département	Ille-et-Vilaine (Bretagne)
Commune	Livré-sur-Changeon - 35154
Est ^a / Longitude ^b	377691 / -1.34179
Nord ^a / Latitude ^b	6799815 / 48.21891



^a Lambert 93 (m) / ^b RGF93 (degrés décimaux)

Liste des interventions sur le site

N° Inventaire	Responsable(s)	Financement	Collaborateur(s)	Date
DT-2014-010	Elen Esnault (INRAP Grand-Ouest)	DENDROTECH	Vincent Bernard (CNRS - UMR 6566 - CReAAH)	03/03/2014

Datations (2) (3) (4) des éléments en bois

6 bois datés sur 7 bois échantillonnés

Fortifications

Comblement des fossés

- Abattage [Bois B.10] : après 990d [997-1027d]
- Abattage [Bois B.10] : après 993d (probablement [997-1027d])
- Abattage [Bois B.10 b et 10 c] : [997-1027d]
- Abattage [Bois B.02] : après 1084d (probablement [1094-1117d])
- Abattage [Bois B.08] : [1087-1117d] (probablement [1094-1117d])
- Abattage [Bois B. 17?] : après 1094d (probablement [1094-1117d])

Moyennes dendrochronologiques associées (5)

Nom	Essence	Période couverte	Fiabilité de la datation
LivreZacAbbaye.002	chêne (Quercus sp.)	878 ~ 994	acquise
LivreZacAbbaye.101	chêne (Quercus sp.)	950 ~ 1094	acquise

SYNTHESE DES RESULTATS

Sites à proximité

Chercher sur Internet les sites situés dans un rayon de 100 km

DENDROTECH			
(rayon : 45 km)			
Sites à proximité			
Nom	Commune	Département	Distance (km)
Grange d'îmière	Livré-sur-Changeon (35154)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
Château	Vitré (35360)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	14
ZAC Plaisance II	Saint-Sauveur-des-Landes (35310)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	14
Eglise Saint-Hilaire	Saint-Hilaire-des-Landes (35280)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	15
Manoir de Vassé	Torcé (35338)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	19
Le Bois Orcan	Noyal-sur-Vilaine (35207)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	21
Le Petit Bénazé	Domloup (35099)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	21
Fontaine couverte	Le Châtelier (35071)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	23
Couvent des Cordeliers	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	27
26 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	27
24 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	27
Maison du Chapitre	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
6 rue Saint-Yves	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Jeu de Paume / Grand séminaire	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
7 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
22 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
14 rue Derval	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
16B rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
18 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
20 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
12 rue Derval	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
10 rue Derval	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
16 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
11B rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
9 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
11 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Couvent des Jacobins	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Portes Mordelaises	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
Parlement de Bretagne	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
8 rue Saint-Yves	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	28
La Ville Allée	Hédé-Bazouges (35130)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	33
Maison Pierre Briand	Laval (53130)	Mayenne (Pays de la Loire)	45
Place Saint-Tugal	Laval (53130)	Mayenne (Pays de la Loire)	45
25 rue des Serruriers	Laval (53130)	Mayenne (Pays de la Loire)	45
Les Cours	Lapenty (50263)	Manche (Basse-Normandie)	45

□ SYNTHÈSE DES RESULTATS

Notes explicatives

(1) Les documents ci-avant sont les fac-similés de fiches synthétiques mis en ligne sur le site web de DENDROTECH™. La reproduction des informations qui y sont affichées est autorisée sauf à des fins commerciales et sous réserve de la mention de la source, du ou des responsables de l'opération, et du ou des commanditaires de l'analyse, sous la forme :

Référence électronique

DENDROTECH™ - Fiche intitulée «ZAC de l'Abbaye - Livré-sur-Changeon (35154)»
 > DT-2014-010 / Elen Esnault (INRAP Grand-Ouest) / Vincent Bernard (CNRS - UMR 6566 - CReAAH) /
 DENDROTECH
 URL : http://www.dendrotech.fr/fr/Dendrabase/site.php?id_si=033-53-35154-0002

Cette autorisation ne couvre pas les écrans de navigation, les logos et les images du site internet pour lesquels toute reproduction, totale ou partielle, ou imitation, est interdite, sans l'accord exprès, préalable et écrit de DENDROTECH™.

(2) Attention : les dates fournies sur le site correspondent aux dates d'abattage des arbres ; selon le système de notation mis en place par P. Hoffsummer (Université de Liège, Belgique), elles sont suivies d'un «d» pour «dates obtenues par dendrochronologie». Par extension, une date d'abattage revient le plus souvent à dater la structure elle-même ; les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont en effet depuis longtemps prouvé l'emploi de bois dits «verts» (c'est-à-dire fraîchement abattus) dans la charpente. Ces dates sont ici mises en relation avec les faits archéologiques qui s'y associent (phases de construction, de réparation, remaniement...).

(3) Estimation établie selon l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement (UMR 6249) de Besançon, soit 19 ± 15 de cernes d'aubier dans 96,5% des cas, et à partir de l'observation des pièces de charpente avant et après échantillonnage (aubier quasi-complet ou cambium partiellement détruit par le carottage).

(4) Le système de notation suivant a été adopté pour les datations des phases d'abattage (coupes des arbres) :

- printemps 1500d : cambium mesuré - absence de bois final,
- aut.-hiver 1500/01d : cambium mesuré - présence de bois final,
- année 1500d : cambium mesuré - saison indéterminée,
- [1500-02d] au plus tard : cambium non conservé (état de surface du prélèvement dégradé),
- [1500-05d] au plus tard : aubier quasi-complet - abattage au plus tard dans les 5 années qui suivent le dernier cerne mesuré,
- [1500-29d] : présence d'aubier - application de l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon,
- après 1500d : absence d'aubier - terminus post quem (date après laquelle l'abattage des arbres est intervenu.).

(5) Les séries de largeurs de cernes sont accessibles aux chercheurs dans le cadre de conventions de recherche.

METHODE

Principe de la dendrochronologie

La dendrochronologie (du grec *dendron* « arbre » et *chronos* « temps ») est une méthode de datation précise basée sur l'analyse des cernes annuels de croissance des arbres. C'est ce procédé qui a été mis en oeuvre pour dater, parfois à l'année près, les phases d'abattage des arbres qui ont servi à la construction des bâtiments présentés dans ce rapport.

Voici donc quelques principes généraux qui permettront de mieux appréhender cette méthode, et de mieux comprendre les résultats.

L'arbre : un enregistreur climatique fiable

1 - Chaque année les arbres fabriquent sous l'écorce un anneau de croissance (cerne). En

comptant le nombre de cernes sur la tranche d'un arbre abattu, on peut déterminer l'âge de cet arbre.

2 - La largeur des cernes varie chaque année en fonction du climat. On considère que : un cerne large équivaut à une bonne année, un cerne étroit à une mauvaise année (sécheresse, inondation...).

3 - La croissance d'un arbre synthétise donc l'ensemble des variations météorologiques et climatiques de toute une vie.

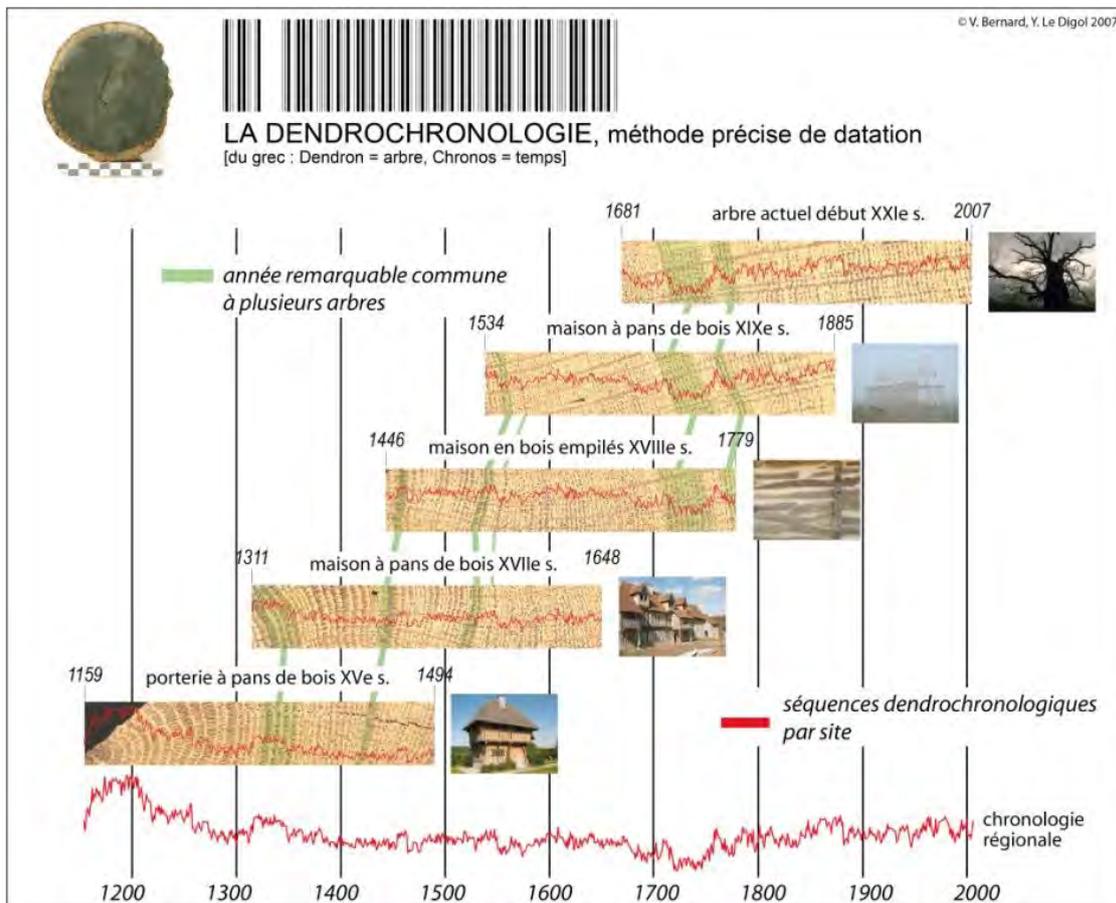
4 - Ainsi les chênes d'une même région subissent les mêmes effets du climat au même moment. On remarque donc dans la croissance de ces arbres des accidents identiques qui prouvent qu'ils ont

grandi à la même période.

5 - Ces accidents caractérisent une période spécifique et servent de points de repère pour remonter progressivement dans le temps grâce à des bois toujours plus anciens, mais partiellement contemporains.

Les mauvaises années créent ainsi des rythmes caractéristiques non reproductibles dans le temps, et constituent un véritable «code barre» propre à une période, une région et une espèce.

En Bretagne, on peut ainsi remonter de façon pratiquement ininterrompue sur 2300 ans.



METHODE

Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures

Dans l'absolu, la datation d'une structure de bois requiert 10 à 15 échantillons par phase de construction afin d'assurer la chronologie de départ. Dans la pratique, ce noyau permet rapidement, par un jeu de recoupements successifs, de diminuer sensiblement le nombre d'échantillons d'autres phases ou ensembles, en privilégiant les bois porteurs d'un aubier complet. Parfois les vestiges mêmes ne nous laissent guère le choix, et nous imposent un nombre plus réduit d'échantillons. Si l'on veut enfin dépasser les aspects purement chronométriques de la discipline, dans une démarche dendro-archéologique, il faut en revanche prévoir un nombre beaucoup plus important de prélèvements¹.

Rappelons que les bois comportant de l'aubier voire un cambium (cf. infra) sont essentiels pour dater précisément une structure. Sur des structures détruites ou en restauration, on peut parfois prélever des sections complètes de bois d'environ 5 cm d'épaisseur. Mais plus généralement, le prélèvement est obtenu à l'aide d'une carotteuse dendrochronologique spécialement conçue, montée sur une perceuse électrique. À Rennes, nous sommes particulièrement sensibles au type et au diamètre des tarières employées (Bartholin : 1,6 cm, Pressler : 2, et Walesch : 2,5 cm). En effet, selon la section des pièces de bois, leur accessibilité et donc l'esthétique, on optera pour un carottage plus ou moins gros. Toutefois, il est parfois

préférable de privilégier l'efficacité à l'esthétique, quitte à reboucher le trou à l'aide d'une cheville (sachant que du point de vue mécanique, les risques sont négligeables), de façon à acquérir suffisamment de matière pour éviter, une fois en laboratoire, toute erreur de mesure en raison de croissances trop serrées, trop perturbées ou en raison de rayons ligneux trop larges et/ou trop nombreux.

En laboratoire, ces échantillons sont préparés par surfacage de la partie

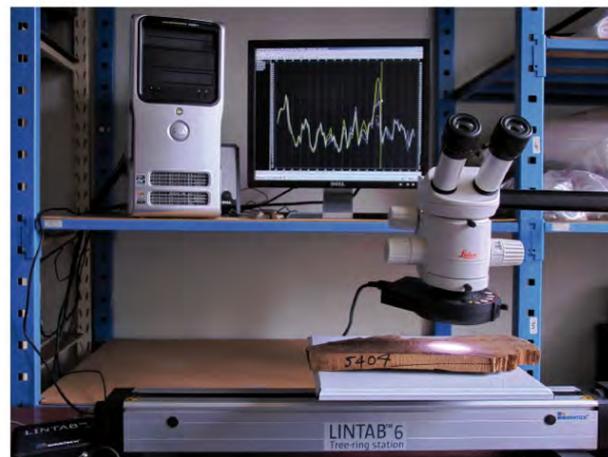
transversale à l'aide d'un cutter et/ou de lames de rasoir ; les largeurs de cernes sont ensuite mesurées au 1/100e de millimètre grâce à un matériel optique et informatique spécifique².

Les séries de cernes sont ensuite transformées en graphiques dits 'de croissance' (ou 'courbes de croissance') pour permettre leur comparaison et vérifier les propositions de datation sur les référentiels.

Le matériel du dendrochronologue



Tarière Rinntech et sa carotte



Appareils optique et informatique utilisés pour la mesure des cernes

¹ La « dendro-archéologie » ou « dendrotypologie » permet, par exemple, de suivre l'organisation et la dynamique d'un chantier de construction, les espaces forestiers sollicités, leur gestion au fil des agrandissements et des restaurations...

² Banc de mesure dendrochronologique Lintab (Digital Linear Table), associé au logiciel TSAPwin (Time Series Analysis Program) commercialisé par le laboratoire allemand Rinntech, à Heilberg, en Allemagne (www.rinntech.com).

METHODE

Pour synchroniser et dater les s ries de largeurs de cernes, nous utilisons classiquement comme points de rep res les s ries de petits cernes (ann es difficiles pour les arbres) qui correspondent le plus souvent   des accidents climatiques particuli rement marqu s en Europe.

Des calculs math matiques et statistiques effectu s   l'aide de logiciels appropri s permettent de s lectionner les p riodes de plus forte ressemblance entre le r f rentiel dendrochronologique et les s ries   dater. Ils permettent d'effectuer un premier 'tri' entre les propositions de datation les plus fiables.

Pour  valuer la qualit  des synchronismes et dater les moyennes, nous utilisons les tests standards du CNRS et Europ ens (test « W » de Eckstein, « t » de Student calcul s sur valeurs brutes et divers indices) qui ont fait leurs preuves.

Ces analyses sont conduites depuis 2004   l'aide du logiciel Dendron II  labor  par G.-N. Lambert (2005), du laboratoire de Chrono-Environnement de Besan on (UMR 6249 du CNRS). Ce programme propose par ailleurs un nouvel indice de croissance qui permet de lisser notamment l'effet du vieillissement des arbres.

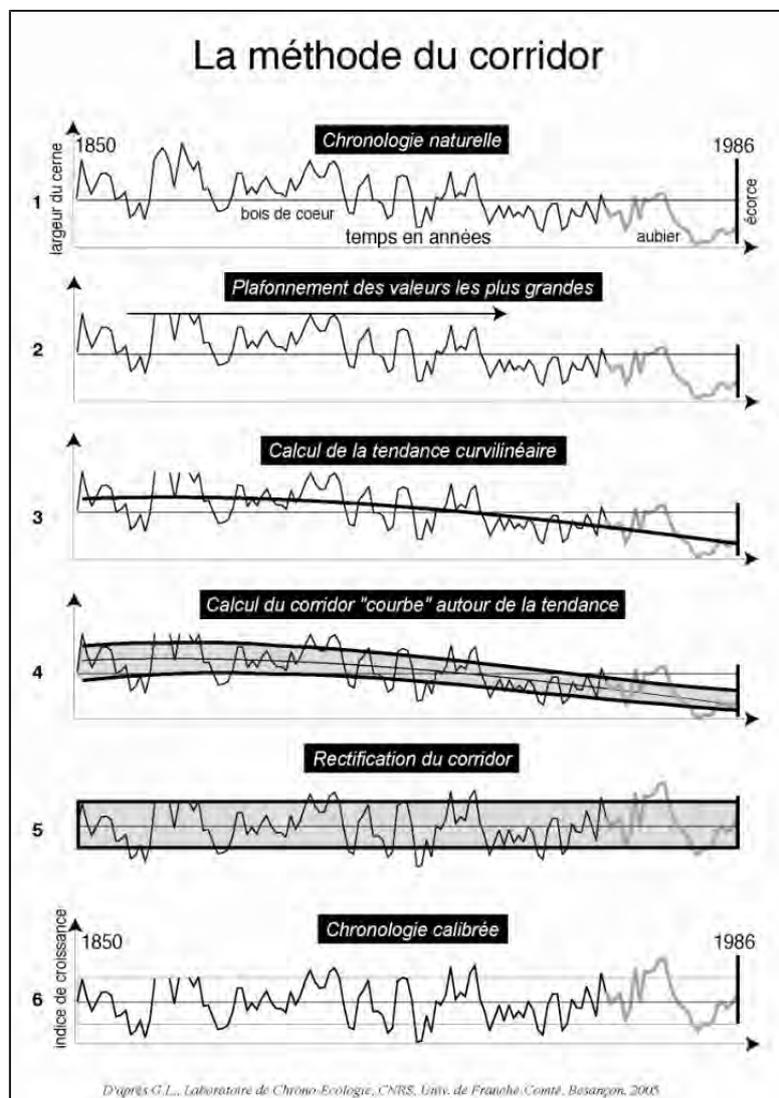
Cette nouvelle m thode dite du 'corridor', qui s'av re particuli rement efficace pour les longues s quences, a  t  test e sur pr s de 5000 ch nes de France, de Suisse et de Belgique sur les 2500 derni res ann es. Celle-ci permet de "dessiner un corridor ou un couloir de hauteur variable qui colle globalement aux variations de la croissance"

pour pouvoir ensuite "lui donner la forme d'un long rectangle dont la hauteur est constante, les largeurs de cernes se d formant pour rester ajust es au mieux au 'plafond' et au 'plancher' de ce rectangle" (Lambert 2005). Cette correction pr sente l'avantage d'accentuer les variations trop faibles ou d'att nuer les variations trop fortes. Selon l'auteur, la m thode perd n anmoins de son efficacit  face   des s ries de moins de 60 cernes, ou face   des individus   la croissance fortement stress e.

Synchronisation et datation

Dendron II propose  galement le montage des s quences dendrochronologiques sous la forme de matrices de corr lation, qui  valuent la qualit  des datations en fonction de la redondance d'un m me r sultat sur un lot de chronologies contemporaines.

Et m me si un certain nombre de t ches sont d sormais automatis es, il n'en demeure pas moins que la d cision finale d'un montage ou d'une datation rel ve toujours de la responsabilit  de l'op rateur.



METHODE

Signification d'une date dendrochronologique

Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire lorsque le dernier cerne est présent, la dendrochronologie permet de dater à la saison près l'abattage de l'arbre¹. Par extension, on peut estimer la mise en oeuvre des bois dans la structure, et ainsi dater la structure elle-même. En effet, les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont depuis longtemps prouvé l'emploi de bois verts dans la charpente (Hoffsummer 1995 ; Mille 1996 ; Chapelot 2004). Les arguments sont nombreux ; rappelons- en ici les plus évidents : un bois fraîchement abattu se travaille plus aisément ; une fois assemblés, les tenons-mortaises sèchent et se déforment ensemble, renforçant ainsi la cohésion de la structure ; les pièces équarrées, qui présentaient à l'origine des surfaces planes, sont aujourd'hui légèrement convexes et des fentes séparent fréquemment les marques de charpente, signe d'un travail sur bois frais. Enfin, lorsque la dendrochronologie s'intéresse à la datation de pièces millésimées, les dates sont parfaitement convergentes.

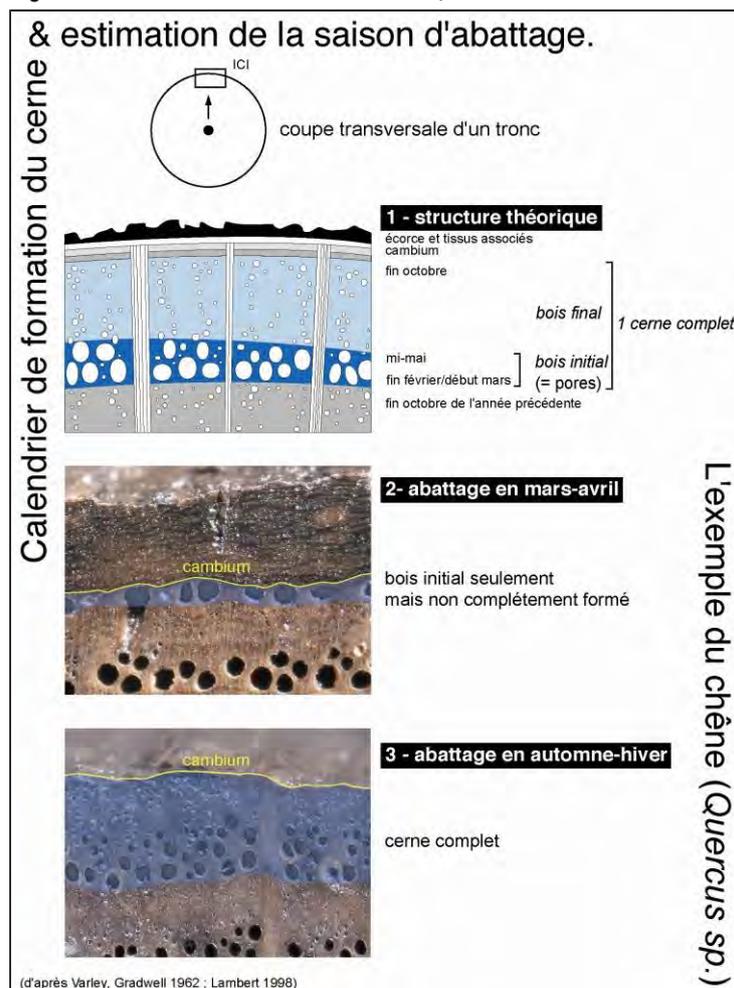
En conséquence, la répétition d'une même date d'abattage au sein d'un même ensemble suggère

¹Un arbre ne produit plus de bois pendant la saison de repos végétatif (entre la fin du mois d'octobre et la fin du mois de février de l'année suivante, selon les conditions météorologiques et climatiques locales) (BAILLIE 1982 d'après VARLEY et GRADWELL 1962). La saison d'abattage peut donc être établie, chez les essences à zone poreuse comme le chêne, à partir de la structure anatomique du dernier cerne (présence/absence du bois final). Toutefois, chez les individus à cernes étroits, la zone de bois final est pratiquement inexistante (BARY-LENGER, NEBOUT 1993). La saison d'abattage est, dans ce cas précis, difficile à estimer.

une mise en oeuvre immédiate des arbres, alors que leur étalement indique plutôt le recours à un stock de bois ou à un surplus d'abattage. Nous admettons donc, sauf précision de notre part, que la date d'abattage marque la mise en oeuvre des bois dans la structure. Toutefois, lorsque l'on a affaire à des bois en position de remplissage, ce sont d'autres arguments qui devront être avancés, qu'ils soient archéologiques ou dendrochronologiques. Car c'est bien la mort d'un arbre que livre la date dendrochronologique ; et si aucune étude du bois en tant que matériau de construction et objet archéologique n'a été réalisée au préalable, il est évident que la plus grande confusion résultera de

l'analyse.

Lorsque les arbres sont équarris ou débités, une partie de l'aubier disparaît, avec parfois le dernier cerne. Il reste malgré tout possible de proposer une fourchette de datation pour la coupe de l'arbre. Nous savons, par exemple, que les chênes français de tous âges et de toutes périodes disposent, dans 96,5 % des cas, d'un nombre de cernes d'aubier compris entre 4 et 34, soit 19 ± 15 cernes (Lambert 2006). Pour la Normandie médiévale, V. Bernard l'évalue à 6-26 ans (Epaud F. et Bernard V., 2003). En d'autres termes, l'imprécision de la date pour un échantillon comportant un cerne d'aubier est au



■ METHODE

Signification d'une date dendrochronologique

maximum de 33 ans, voire de 25 ans si l'on prend en compte la seconde estimation.

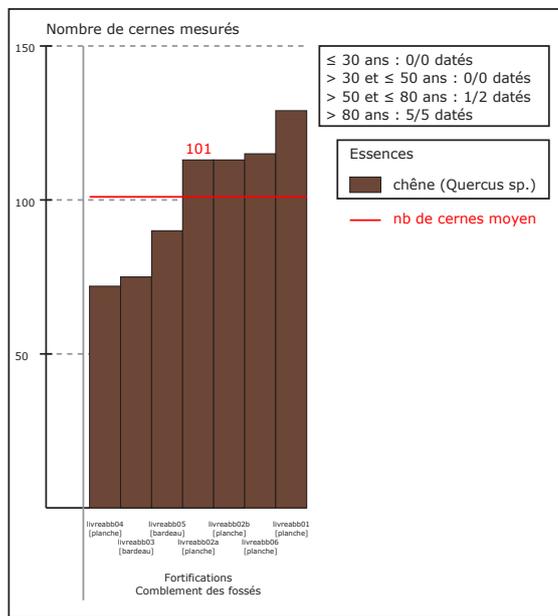
Lorsque l'aubier est en revanche totalement absent, seul un terminus post quem peut  tre propos . Toutefois, par comparaison avec les bois pr sents un cambium ou,   d faut, des traces d'aubier, auxquels on associera d'autres crit res dendrochronologiques (types de croissance, croissance cumul e) et arch ologiques (structure d'origine, type de d bitage...), il est parfois possible de rattacher ces  l ments   une phase d'abattage pr cise.

FIGURES

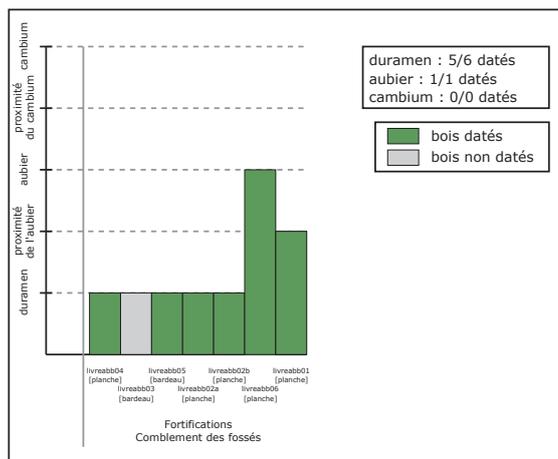
ZAC de l'Abbaye (35154)

Fig. 1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques

ZAC de l'Abbaye (35154)					
Ensemble	Structure	Localisation	Type pièce	Essence	N° Bois
Fortifications	Comblement des fossés	F.6 / TR 37	planche	chêne	livreabb01 / Bois B.08
		F.6 / TR 37	planche	chêne	livreabb02a / Bois B.10
		F.6 / TR 37	planche	chêne	livreabb02b / Bois B.10
		F.5 / TR 23 - US 07	bardeau	chêne	livreabb03 / Bois B. 18?
		F.6 / TR 37	planche	chêne	livreabb04 / Bois B.02
		F.5 / TR 23 - interface US 08/13	bardeau	chêne	livreabb05 / Bois B. 17?
		F.6 / TR 37	planche	chêne	livreabb06 / Bois B.10 b et 10 c



Nombre de cernes mesurés et essence des échantillons

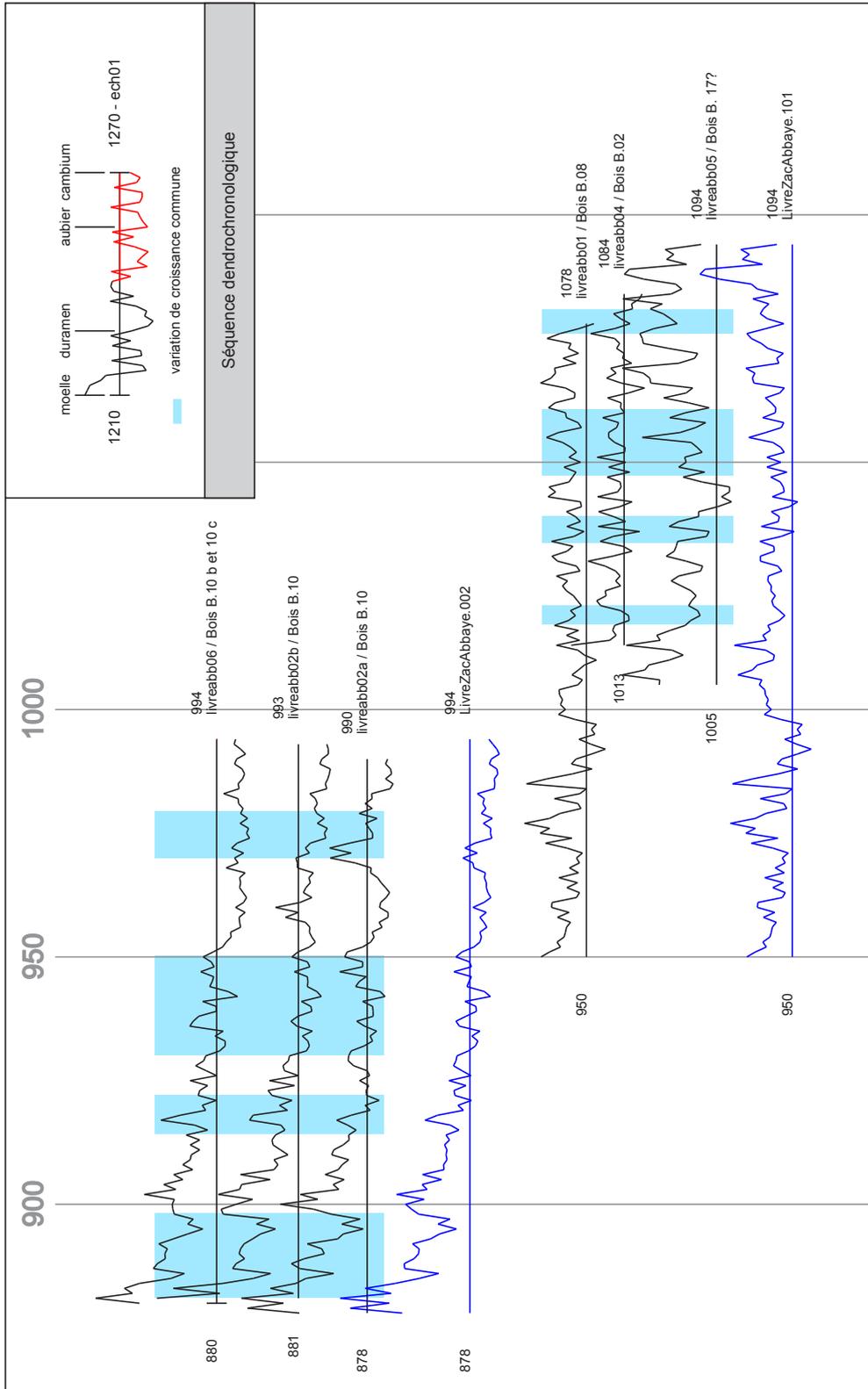


Etat de conservation des échantillons

FIGURES

ZAC de l'Abbaye (35154)

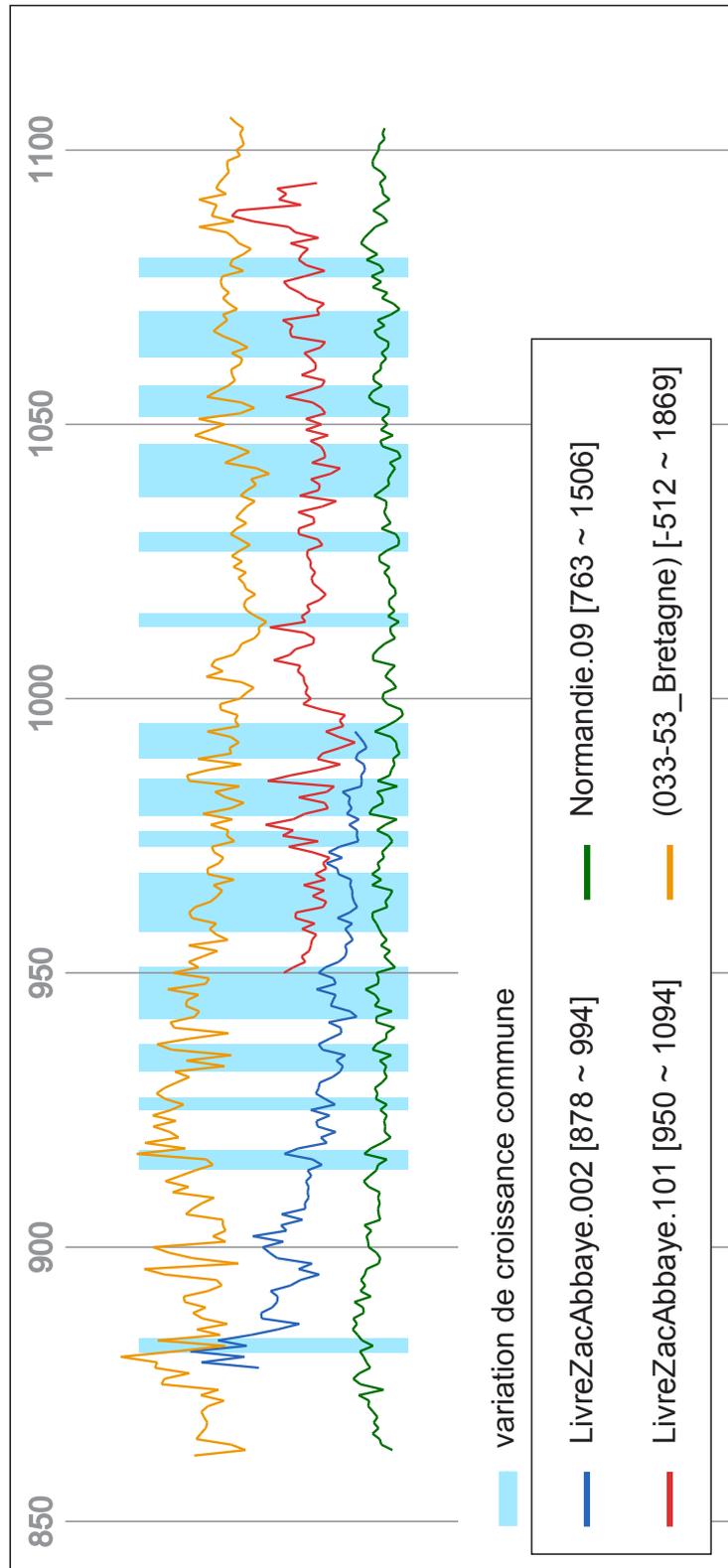
Fig. 2 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles.



FIGURES

ZAC de l'Abbaye (35154)

Fig. 3 - Synchronisation des séquences dendrochronologiques en valeurs naturelles sur les référentiels.



FIGURES

ZAC de l'Abbaye (35154)

Fig. 4 - Table (extrait) de propositions du calcul dendrochronologique pour dater les s quences dendrochronologiques.

Calculs (1)			R�f�rences interrog�es	Distance orthodromique (km)
t de Student	s�curit� th�orique	recouvrement		
LivreZacAbbaye.002 : ch�ne (Quercus sp.) 878 ~ 994 [datation acquise]				
4.19	0.999908	111	Normandie.09	146
3.69	0.999673	100	CormeillesEnVexin.02	266
3.65	0.999647	111	ROUENtda-rpp.00	224
3.6	0.999613	92	(033-52_Pays_de_la_Loire)	91
3.59	0.999611	111	Paris.StGrm-GL01	279
3.54	0.999525	52	BrivetPirogues	103
3.4	0.999493	99	Abbeville.03	312
3.21	0.999058	108	Tournus.Abb-GL30	505
2.85	0.996573	92	montj01	99
2.78	0.996058	109	aiz09	197
2.56	0.993571	89	Colomby.006	139
2.53	0.992956	82	ChampagneSurOise.02	281

(1) R sultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des s quences dendrochronologiques par la m thode du 'corridor'.

■ r f rence(s) locale(s)

FIGURES

ZAC de l'Abbaye (35154)

Calculs (1)			Références interrogées	Distance orthodromique (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement		

LivreZacAbbaye.101 : chêne (Quercus sp.) 950 ~ 1094 [datation acquise]				
5.09	0.999957	120	(033-24_Centre)	240
4.87	0.999951	144	(033-53_Bretagne)	111
4.79	0.999947	144	Normandie.09	146
4.46	0.999925	115	montj01	99
4.45	0.999923	93	Neuvy2clochers.011	321
4.37	0.999918	85	Paris.ND-GL315	281
4.36	0.99992	144	Landevennec.33	216
4.15	0.999905	119	ROUENtda-rpp.00	224
4	0.999834	76	AngersSaintAubin.M2	102
3.94	0.999824	137	AngersStAubin.M1	102
3.92	0.999752	57	Paris.Montm-PH06	281
3.84	0.99977	144	Trier.Holl-1964a	606
3.78	0.999716	90	Stuttgart-1978b	776
3.57	0.999571	68	ChampagneSurOise.02	281
3.49	0.999554	127	ChamboisDonjon.01	125
3.45	0.999463	59	Bonport.103	218
3.42	0.99952	142	NL_HIS_HMA	664
3.42	0.99945	69	AngersPontVerdun.001	101
3.4	0.99946	79	Poitiers.ca-CE53	222
3.38	0.999478	140	2Bonneme.04	66
3.36	0.999416	142	BrivetPirogues	103
3.3	0.999295	138	Stuttgart-1978c	776
3.23	0.999124	141	Munchen-Huber-1969a	956
3.13	0.998461	75	AngersRonceray.XIe	101
2.95	0.996826	51	DeuilLaBarre.03	282
2.93	0.997134	85	aiz09	197
2.89	0.996206	40	Liege.StBarth-PH08	568
2.47	0.99155	69	AngersStMartinCloitre	102
2.41	0.990138	55	CormeillesEnVexin.02	266
2.32	0.98803	79	Cahors_ChateauduRoi.001	470
2.29	0.986245	62	Loches.donj-LCE07	213
2.25	0.984089	49	AngersSMchoeurXIIe	102

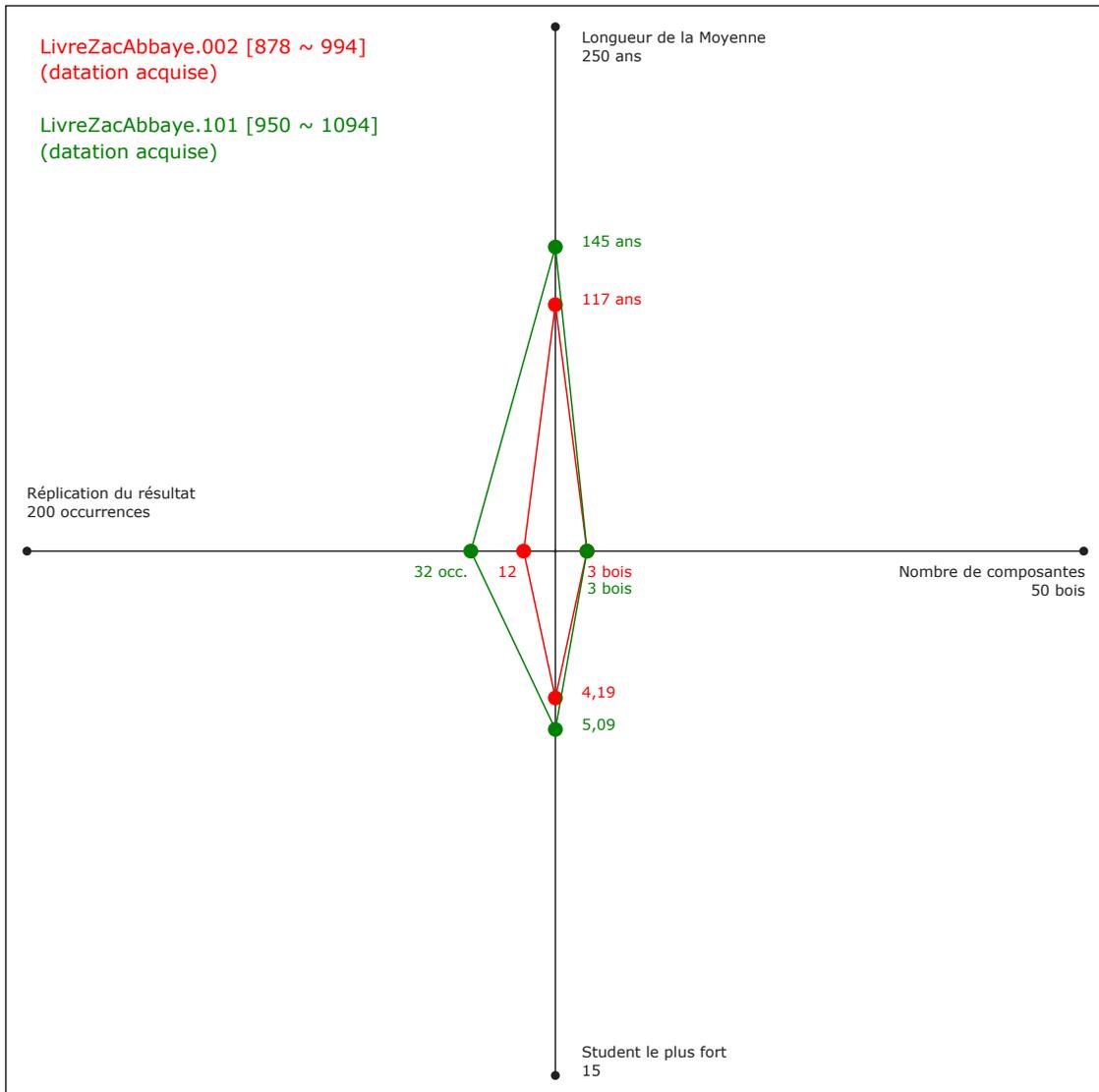
(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du 'corridor'.

■ référence(s) locale(s)

■ FIGURES

ZAC de l'Abbaye (35154)

Fig. 5 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques

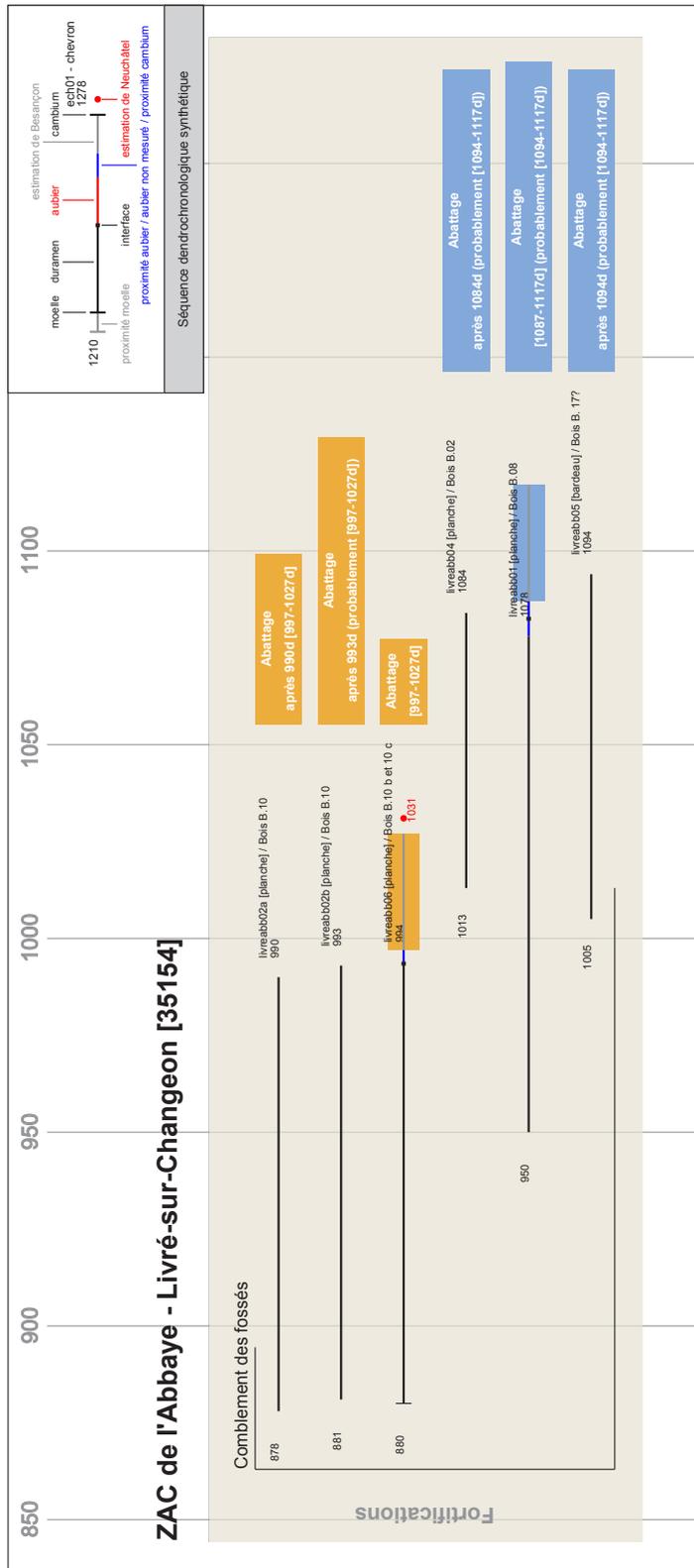


A noter : plus la surface d'un polygone formé par les points est grande et centrée, plus la fiabilité de la datation avancée est élevée.

FIGURES

ZAC de l'Abbaye (35154)

Fig. 6 - Bloc-diagramme représentant de façon schématique les séquences individuelles.



 **FIGURES**
ZAC de l'Abbaye (35154)**Tableau des composantes**

Ensemble	Structure	Localisation supplémentaire	Essence	Type pièce	Débitage	N° Bois	Dendrotech (1)			
							min.	max.		
Fortifications	Comblement des fossés	ZAC de l'Abbaye (Livré-sur-Changeon - 35154)								
		Bois non daté(s)								
		F.5 / TR 23 - US 07	chêne (Quercus sp.)	bardeau	quartier / refendu	livreabb03 / Bois B. 18?		non daté	non daté	
		après 993d (probablement [997-1027d]) - Abattage								
		F.6 / TR 37	chêne (Quercus sp.)	planche	quartier / refendu	livreabb02b / Bois B. 10		993		
		[1087-1117d] (probablement [1094-1117d]) - Abattage								
		F.6 / TR 37	chêne (Quercus sp.)	planche	quartier / refendu	livreabb01 / Bois B. 08		1087	1117	
		après 990d [997-1027d] - Abattage								
		F.6 / TR 37	chêne (Quercus sp.)	planche	quartier / refendu	livreabb02a / Bois B. 10		990		
		après 1084d (probablement [1094-1117d]) - Abattage								
		F.6 / TR 37	chêne (Quercus sp.)	planche	quartier / refendu	livreabb04 / Bois B. 02		1084		
		après 1094d (probablement [1094-1117d]) - Abattage								
		F.5 / TR 23 - interface US 08/13	chêne (Quercus sp.)	bardeau	quartier / refendu	livreabb05 / Bois B. 17?		1094		
[997-1027d] - Abattage										
F.6 / TR 37	chêne (Quercus sp.)	planche	quartier / refendu	livreabb06 / Bois B. 10 b et 10 c		997	1027			

(1) estimation associant l'écart-type de Besançon à l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier, aubier quasi-complet, cambium en partie détruit par le carottage).

FIGURES

ZAC de l'Abbaye (35154)

LivreZacAbbaye.002 : chêne (Quercus sp.) [acquise]

N° Bois	Interdat (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)		Dendrotech (7)	
									min.	max.	min.	max.	min.	max.
livreabb02a / Bois B.10		113	non	878	990		duramen		990			990		
livreabb02b / Bois B.10		113	non	881	993		duramen		993			993		
livreabb06 / Bois B.10 b et 10 c		115	oui	880	994	994	aubier		997	1027	1031	997	1027	1027

LivreZacAbbaye.101 : chêne (Quercus sp.) [acquise]

N° Bois	Interdat (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)		Dendrotech (7)	
									min.	max.	min.	max.	min.	max.
livreabb01 / Bois B.08		129	non	950	1078		proche aubier		1078			1087		1117
livreabb04 / Bois B.02		72	non	1013	1084		duramen		1084			1084		
livreabb05 / Bois B. 17?		90	non	1005	1094		duramen		1094			1094		

(1) qualité de la corrélation de l'individu au sein de la moyenne ; barème coloré utilisé : vert > corrélation acquise - orange > proposition de corrélation - rouge > corrélation à risque.

(2) soit le premier cerne mesuré de la séquence individu. (3) soit le dernier cerne mesuré de la séquence individu.

(4) 'proche aubier' = à 5 cerne de l'interface - 'très proche aubier' = à 2 cerne de l'interface - 'proche cambium' = à 5 cerne max. du cambium - 'cambium alléré' = à 2 cerne max. du cambium.

(5) estimation établie selon l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement (UMR 6249) de Besançon, soit 19±15 de cerne d'aubier dans 96,5% des cas.

(6) estimation établie par le Laboratoire de Neuchâtel (Suisse), qui consiste à attribuer à l'aubier potentiel le même nombre d'années que celles comptées dans les deux derniers centimètres analysés.

(7) estimation associant l'écart-type de Besançon à l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier, aubier quasi-complet, cambium en partie détruit par le carottage).

■ DONNEES CHIFFREES

ZAC de l'Abbaye (35154)

Nous vous rappelons que les r sultats de ces analyses (mesures des cernes, datations, justifications des calculs) seront transmis au CNRS et   l'Universit  de Rennes 1 par le biais de Vincent Bernard dans le cadre d'un contrat de coop ration scientifique.

Dans le cas de publications et d'utilisations de nos r sultats, nous demandons   rester associ    ces travaux.

S quence(s) dat e(s)

S quence Moyenne

LivreZacAbbaye.002

essence : ch ne (Quercus sp.)

longueur : 117

origine : 878

terme : 994

0236 0340 0262 0360 0258 0310 0250 0202 0163 0231 0232 0212 0203
0202 0215 0179 0161 0127 0164 0140 0203 0217 0229 0192 0247 0186
0196 0157 0195 0152 0153 0146 0148 0146 0151 0141 0148 0122 0139
0190 0165 0113 0124 0097 0130 0132 0108 0142 0098 0116 0133 0128
0126 0103 0089 0084 0096 0080 0121 0128 0108 0087 0088 0110 0059
0071 0106 0102 0097 0132 0097 0101 0128 0116 0092 0080 0077 0080
0066 0072 0080 0067 0094 0072 0058 0064 0067 0067 0071 0069 0092
0094 0114 0085 0110 0090 0056 0059 0058 0073 0055 0077 0068 0074
0071 0085 0051 0050 0051 0044 0046 0061 0057 0041 0046 0054 0062

Composantes de la Moyenne LivreZacAbbaye.002

livreabb02a

essence : ch ne (Quercus sp.)

longueur : 113 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesur  : duramen

origine : 878

terme : 990

0236 0340 0268 0352 0248 0294 0243 0223 0167 0235 0252 0226 0186
0191 0220 0159 0148 0108 0151 0114 0172 0207 0274 0199 0234 0157
0168 0146 0184 0158 0150 0137 0171 0167 0148 0136 0137 0122 0139
0161 0132 0094 0104 0076 0101 0102 0097 0115 0095 0100 0127 0138
0137 0132 0106 0089 0094 0081 0105 0121 0088 0088 0089 0109 0064
0074 0123 0116 0102 0155 0109 0109 0145 0140 0109 0093 0086 0090
0070 0076 0058 0058 0075 0073 0062 0055 0063 0072 0079 0093 0092
0124 0174 0132 0175 0135 0089 0089 0096 0103 0080 0116 0090 0104
0090 0091 0054 0048 0063 0051 0053 0063 0059

livreabb02b

essence : ch ne (Quercus sp.)

longueur : 113 cernes

mars 2014

■ DONNEES CHIFFREES

ZAC de l'Abbaye (35154)

moelle : absente
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 881
terme : 993

0384 0258 0351 0252 0191 0156 0232 0225 0208 0219 0216 0209 0192
 0176 0146 0184 0159 0251 0255 0225 0192 0261 0218 0214 0157 0216
 0149 0141 0149 0121 0136 0151 0153 0146 0127 0135 0198 0191 0122
 0138 0113 0153 0161 0108 0158 0100 0128 0131 0120 0118 0084 0078
 0081 0092 0072 0103 0115 0101 0073 0075 0094 0054 0063 0082 0081
 0082 0108 0077 0082 0113 0101 0078 0066 0073 0078 0077 0086 0126
 0100 0146 0097 0073 0090 0085 0076 0079 0070 0102 0102 0105 0078
 0086 0076 0045 0048 0042 0062 0048 0063 0068 0062 0066 0077 0043
 0046 0041 0038 0036 0057 0053 0040 0040 0043

livreabb06

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 115 cernes
aubier : 1 cerne mesuré
moelle : présente
dernier cerne mesuré : aubier
origine : 880
terme : 994

0255 0343 0269 0285 0255 0192 0165 0227 0219 0203 0204 0199 0216
 0187 0158 0128 0158 0147 0185 0188 0189 0185 0245 0182 0206 0168
 0186 0148 0168 0153 0151 0134 0153 0134 0161 0118 0144 0212 0173
 0122 0129 0101 0137 0134 0118 0153 0100 0121 0142 0126 0122 0094
 0083 0083 0103 0087 0154 0147 0136 0101 0101 0128 0058 0077 0114
 0109 0106 0132 0105 0111 0127 0107 0088 0081 0071 0072 0052 0054
 0055 0043 0062 0046 0040 0047 0054 0052 0054 0043 0081 0057 0064
 0046 0070 0059 0034 0040 0036 0053 0038 0052 0047 0056 0057 0086
 0055 0057 0048 0044 0049 0064 0060 0042 0052 0065 0062

Séquence Moyenne

LivreZacAbbaye.101

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 145
origine : 950
terme : 1094

0191 0174 0152 0159 0145 0142 0140 0132 0158 0135 0170 0169 0120
 0114 0139 0118 0155 0116 0134 0114 0120 0108 0139 0182 0129 0193
 0174 0224 0174 0153 0111 0117 0164 0113 0100 0220 0179 0128 0089
 0130 0121 0090 0062 0091 0115 0083 0090 0080 0123 0156 0142 0152
 0148 0154 0155 0166 0161 0209 0180 0170 0138 0136 0153 0216 0152
 0159 0144 0149 0126 0115 0126 0138 0141 0134 0143 0142 0149 0148
 0121 0129 0164 0164 0136 0137 0165 0122 0096 0162 0128 0126 0142
 0106 0089 0140 0116 0118 0124 0143 0111 0151 0123 0151 0116 0123
 0139 0187 0153 0122 0117 0159 0134 0133 0142 0154 0125 0116 0177
 0180 0175 0193 0127 0131 0118 0149 0162 0182 0191 0153 0117 0150
 0164 0158 0147 0179 0128 0170 0182 0246 0285 0275 0160 0200 0186
 0203 0131

■ DONNEES CHIFFREES

ZAC de l'Abbaye (35154)

Composantes de la Moyenne LivreZacAbbaye.101

livreabb01

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 129 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 950

terme : 1078

0191 0174 0152 0159 0145 0142 0140 0132 0158 0135 0170 0169 0120
0114 0139 0118 0155 0116 0134 0114 0120 0108 0139 0182 0129 0193
0174 0224 0174 0153 0111 0117 0164 0113 0100 0220 0179 0128 0089
0130 0121 0090 0062 0091 0115 0083 0090 0080 0123 0156 0142 0152
0148 0154 0155 0117 0108 0129 0116 0104 0080 0104 0117 0160 0114
0140 0116 0164 0136 0122 0132 0110 0118 0126 0140 0148 0138 0160
0113 0120 0158 0169 0139 0127 0170 0125 0105 0139 0112 0122 0140
0110 0112 0177 0162 0175 0135 0128 0121 0145 0112 0135 0120 0131
0148 0180 0156 0110 0117 0140 0142 0176 0163 0124 0123 0142 0192
0171 0162 0164 0121 0147 0116 0136 0131 0179 0153 0115 0085

livreabb04

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 72 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

origine : 1013

terme : 1084

0206 0129 0116 0123 0119 0090 0091 0107 0147 0155 0136 0138 0107
0117 0108 0117 0138 0172 0123 0084 0102 0148 0122 0069 0152 0097
0121 0151 0109 0084 0153 0113 0106 0108 0134 0089 0131 0097 0154
0099 0098 0119 0131 0131 0115 0111 0143 0099 0107 0106 0133 0091
0059 0106 0135 0116 0127 0085 0103 0100 0115 0109 0119 0167 0119
0088 0107 0121 0083 0085 0069 0064

livreabb05

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 90 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

origine : 1005

terme : 1094

0215 0214 0289 0244 0236 0195 0167 0189 0281 0213 0220 0193 0163
0152 0133 0138 0156 0150 0141 0151 0171 0191 0176 0132 0128 0161
0201 0185 0181 0178 0120 0115 0195 0176 0136 0136 0098 0070 0090
0074 0074 0129 0167 0124 0176 0161 0164 0129 0139 0151 0249 0173
0142 0122 0194 0162 0115 0156 0206 0161 0148 0232 0234 0247 0289
0176 0144 0138 0196 0247 0249 0254 0226 0179 0192 0207 0233 0209
0288 0191 0170 0182 0246 0285 0275 0160 0200 0186 0203 0131

■ DONNEES CHIFFREES*ZAC de l'Abbaye (35154)***Séquence(s) non datée(s)**

Séquence(s) individuelle(s)

livreabb03*essence : chêne (Quercus sp.)**longueur : 75 cernes**moelle : absente**dernier cerne mesuré : duramen*

0072 0101 0112 0103 0113 0088 0072 0149 0115 0110 0122 0114 0104
0126 0101 0163 0083 0097 0100 0142 0097 0082 0062 0107 0081 0079
0081 0095 0081 0090 0111 0162 0138 0124 0116 0092 0092 0138 0125
0138 0113 0141 0092 0139 0191 0185 0251 0410 0316 0364 0336 0205
0428 0377 0435 0344 0288 0341 0514 0330 0499 0473 0570 0488 0414
0282 0483 0436 0305 0405 0359 0385 0407 0340 0242

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BAILLIE M.G.L. 1982 - *Tree-ring Dating and Archeology*, Croom Helm ed., London and Camberra, 274 p.

BARY-LENGER A., NEBOUT J.-P. 1993 - *Le ch ne. Les ch nes p doncul  et sessile en France et en Belgique (Ecologie) - Economie) - Histoire) - Sylviculture)*, ed. du Perron, Alleur-Li ge, 604 p.

BERNARD V. 1998 - *L'homme, le Bois et la For t dans la France du Nord entre le M solithique et le Haut Moyen-Age*, BAR International Series 733, Oxford (England), 190 p.

BERNARD V., EPAUD F., LE DIGOL Y. 2007 - « Bois de haie, bois de bocage, bois d'architecture » in *Bocages et Soci t s*, Actes du colloque organis    l'universit  Rennes 2 les 29, 30 septembre et 1er octobre 2004 par le CERHIO et le CREA sous la direction de Annie Antoine et Dominique Marguerie : 213-230.

CALAME F. 1983 - « Les marques de charpente » in *Ethnologie Fran aise*, tome XIII-I (janvier-mars) : 7-24.

CHAPELOT O. 2003 - « Bois sec, bois vert. Vraie ou fausse question ? » in POISSON J.-M., SCHWIEN J.-J., 2003 (dir.) : 79-89.

COLARDELLE M. 1996 (dir.) - « L'homme et la nature au Moyen Age », Grenoble, Actes du Ve Congr s International d'arch ologie m di vale (s.d. M. Colardelle), 1993 (6 au 9 oct.), Ed. Errance, Paris, 259 p.

EGGER H., GASSMANN P., BURRI N. 1985 - « Situation actuelle du travail au laboratoire de dendrochronologie de Neuch tel ». *Dendrocronologia* 3 : 177-192.

EPAUD F. 2002 - L' volution des techniques et des structures de charpenterie du XIe au XIIIe si cle en Normandie : une approche des charpentes par l'arch ologie du b ti, Th se de doctorat d'Histoire de l'universit  de Rouen sous la direction de A.-M. Flambard H richer, 2 vol., Rouen, 506 et 189 p.

EPAUD F. 2007 (avec la collaboration de Vincent Bernard et Yannick Le Digol pour le chapitre « Le bois : de la for t au chantier ») - *De la charpente romane   la charpente gothique en Normandie*, Publications du CRAHM, Caen, 624 p.

GASSMANN P., LAMBERT G., LAVIER C., BERNARD V., GIRARD CLOS O. 1996 - « Pirogues et analyses dendrochronologiques » in ARNOLD B. (dir.) : *Pirogues monoxyles d'Europe Centrale. Construction, typologie,  volution* ; vol.2, Coll. Arch ologie aujourd'hui, Arch ologie Neuch teloise, 160 p., 150 fig.

HOFFSUMMER P. 1995 - *Les charpentes de toitures en Wallonie. Typologie et dendrochronologie (XIe-XIXe si cle)*, Etudes et Documents, s rie Monuments et Sites, 1, Division du Patrimoine, Minist re de la r gion Wallonne, Direction g n rale de l'Am nagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Namur, 173 p.

HOFFSUMMER P. (dir.), MAYER J. (coord.) 2002 - *Les charpentes du XIe au XIXe si cle. Typologie et  volution en France du Nord et en Belgique*, Cahier du Patrimoine n 62, Monum, Editions du Patrimoine, Paris, 376 p.

HUNOT J.-Y. 2001 - *L' volution de la charpente de comble en Anjou, du XIe au XVIIIe si cle*, Patrimoine d'Anjou :  tudes et travaux 1, Conseil g n ral de Maine-et-Loire, 166 p.

HOLLSTEIN E. 1980 - *Mitteleurop ische Eichenchronologie*. Philipp von Zabern, Mainz am Rhein. 273p.

HUBER B., GIERTZ-SIEBENLIST V. 1969 - Unsere tausendjaerhrige Eichen-Jahringchronologie durchschnittlich 57(10-150) fach belegt. Aus den Sitzungsberichten der Oesterr. Akademie der Wissenschaften, Mathem.-naturw. Kl.Abt, 1z/178, Hft 1-4 : 37-42.

HUBER B., GIERTZ-SIEBENLIST V. 1978 - Our 1000-year Oak annual ring chronology. In Fletcher J. : *Dendro in Europe*, BAR International Series 51 : 27-32.

JANSMA E. 1995 - RemembeRings : the development and application of local and regional tree-ring chronologies of Oak for the purposes of archaeological and historical research in the Netherlands. R.O.B., Nederlandse Archeologische Rapporten, 19, Amsterdam : 149 p.

JONES M.C.E., MEIRION-JONES G.I, GUIBAL F., PILCHER J.R. 1989 - « The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany : a provisional assessment ». *Antiquaries Journal* LXIX(1) : 73-110.

JOURNOT F. 1999 - « Arch ologie du b ti » in BESSAC J.-C., BURNOUF J., JOURNOT F. et al. - *La construction : les mat riaux durs : pierre et terre cuite*, Collection Arch ologie dirig e par A. Ferdi re, Errance, Paris : p. 101-162.

LAMBERT G., LAVIER C. 1992 - « L' talon dendrochronologique Bourgogne 29 », Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne. Catalogue d'exposition, Mus e Rolin, Autun : 123-156.

■ ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

LAMBERT G. 1996 - « Recherches de signaux anthropiques dans des séries dendrochronologiques du Moyen-Age », *L'homme et la nature au Moyen-Age, Paléo-environnement et sociétés européennes*, Ve Congrès International de la Société d'Archéologie Médiévale, Grenoble, oct. 1993 : 143-150.

LAMBERT G., BERNARD V., DOUCERAIN C., GIRARDCLOS O., GUIBAL F., LAVIER C., SZEPERTISKY B. 1996 - French regional oak chronologies spanning more than 1000 years. Proceedings of the International Conference on Tree Rings, Environment and Humanity : Relationships and Processes, May 1994, RADIOCARBON, University of Tucson, Arizona, Ed. Dean S.S., Meko D.M. et Swetnam T.W. : 821-932.

LAMBERT G. 1998 - « La dendrochronologie, mémoire de l'arbre », in EVIN et al. - *La datation en laboratoire*, Collection Archéologique dirigée par A. Ferdière, Errance, Paris : 13-69.

LAMBERT G. 2006 - « Dendrochronologie, histoire et archéologie, modélisation du temps. Le logiciel Dendron II et le projet Historic Oaks », HDR (Directeur) présentée le 9 novembre 2006 sous la direction de A. Daubigney, 2 vol. : 1. Textes et annexes, 152 p. - 2. Figures, 206 p.

LE DIGOL Y. et BERNARD V. 2003 - « Les maisons à pans de bois vues par la dendrochronologie », in *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, t. 26 : 166-170.

LE DIGOL Y. et BERNARD V. 2005 - « Dendro-archéologie sur le site de Pineuilh, «La Mothe» (Gironde) : dynamique de l'activité constructrice, cycles d'exploitation forestière et gestion des bois d'oeuvre », Rapport d'étude dendro-archéologique in PRODEO F. (dir.), DFS Pineuilh, «La Mothe», Inrap.

LE DIGOL Y. et RIOULT J.-J. 2009 - « Le logis dit la Psalette à Nantes : la dendrochronologie et l'analyse architecturale au service de la restauration et de l'histoire », in *Les cahiers d'Icomos France, Structures en bois dans le patrimoine bâti, Actes des journées techniques internationales Bois, Metz, 29, 30 et 31 mai 2008* : 28-32.

MILLE P. 1996 - « L'usage du bois vert au Moyen Age : de la contrainte technique à l'exploitation organisée des forêts », in COLARDELLE M. (dir.) 1996 : 166-170.

PILCHER J.-R. 1987 - « A 700 year dating chronology for Northern France », in Ward R.G.W. : *Applications of tree-ring studies : current research in dendrochronology and related subjects*. British Archaeological Report, Oxford, Int. Series 333 : 127-139.

POISSON J.-M., SCHWIEN J.-J. 2003 (dir.) - « Le bois dans le château de pierre au Moyen Age », Actes du Colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon, 448 p.

VARLEY G.C., GRADWELL G.R. 1962 - « The effect of partial Defoliation by Caterpillars on the Timber Production of Oak Trees in England », in XI Internationaler Kongress für Entomologie, Bd II, Wien 1960, Sonderdruck aus den Verhandlungen : 211-214.

■ COPYRIGHTS DES REFERENTIELS DENDRO. UTILISES

LCE-CNRS
Laboratoire de Chrono-Environnement
Unité de Dendrochronologie
Laboratoire de Chrono-Environnement, CNRS
Université de Franche-Comté
Campus de la Bouloie, 16, Route de Gray
F - 25030 - cedex
BESANCON
joellamb@club-internet.fr

RENNES1
Unité de dendrochronologie, Laboratoire d'Archéosciences de Rennes I
Laboratoire d'Archéosciences
Université de Rennes I, Campus de Beaulieu
F - 35042
RENNES
vincent.bernard@univ-rennes1.fr

DENDROTECH
Expertise Dendro-Archéologique
Campus scientifique de Beaulieu - CS 74205
263, avenue du Général Leclerc - Bâtiment 24, bureau 117 - Case 2402
F - 35042
Rennes cedex
yannick.ledigol@dendrotech.fr
yann.couturier@dendrotech.fr
axel.marais@dendrotech.fr

Coll. MEIRION-JONES, Musée de Bretagne
Professor Gwyn MEIRION-JONES - gwynmj@ntlworld.com
Martin BRIDGE - MarBrdg@aol.com
Frédéric GUIBAL - ms451a08@univ.u-3mrs.fr
Jon PILCHER - j.pilcher@qub.ac.uk
Andy MOIR - amoir@tree-ring.co.uk
Donald SHEWAN - dshewan007@btinternet.com

CEDRE
Centre d'Etudes en Dendrochronologie et de Recherches
sur l'Environnement
12, Av. de Chardonnet
F - 25 000
BESANCON
cedre.perrault@wanadoo.fr

DUIg
Laboratoire de dendrochronologie, Centre Européen d'Archéométrie
Université de Liège
Bâtiment B5a - Allée du 6 août,
17 - Sart-Tilman
B-4000
LIEGE
www.ulg.ac.be/dendro

Etude documentaire, P. Poilpré, Inrap

**Etude documentaire préalable au diagnostic archéologique
De la ZAC de l'Abbaye
(Livré-sur-Changeon, Ille-et-Vilaine)**

**P. Poilpré
Septembre 2013/Février 2014**

1. Formes du prieuré de Livré à travers les siècles	3
1.1. Évolution du prieuré de Livré d'après les textes.....	3
1.1.1. Aux XI ^e et XII ^e siècles : une fondation richement dotée, bien protégée mais finalement attaquée	3
1.1.2. Aux XIII ^e et XIV ^e : une période d'accalmie ponctuée par un nouveau saccage5	
1.1.3. Aux XV ^e et XVI ^e siècles : abandon progressif du prieuré par les moines de Saint-Florent.....	6
1.1.4. Du XVII ^e au XIX ^e siècle : un dernier élan avant la chute.....	7
1.2. Reconstitution de l'ensemble prieural d'après les aveux modernes	7
2. Aux origines du bourg de Livré	11
2.1. Un substrat altomédiéval manifeste	12
2.1.1. Une église consacrée à la Vierge dès le X ^e siècle	12
2.1.2. Une contrée dévastée par les « invasions normandes » ?.....	12
2.1.3. Une nécropole altomédiévale ?	13
2.2. Une localité fortement structurée autour d'un enclos central	15
2.2.1. Analyse morphologique du bourg et des vestiges :	15
2.2.1.1. <i>Restitution du tracé des enclos concentriques</i>	15
2.2.1.2. <i>Un bourg prieural à l'extérieur de l'ensemble concentrique</i>	16
2.2.1.3. <i>Un chemin initial</i>	19
2.2.2. Enclos ecclésial et/ou défensif ?	21
2.2.2.1. <i>Des enclos ecclésiaux ?</i>	21
2.2.2.2. <i>Un établissement comtal ?</i>	24
2.2.2.3. <i>Un enclos ecclésial fortifié ?</i>	24
3. Synthèse	25

Le prieuré et les origines du bourg de Livré-sur-Changeon

L'emprise du diagnostic archéologique de la ZAC de l'Abbaye est en grande partie occupée par l'ancien prieuré bénédictin Notre-Dame de Livré et par ses terres. Aussi, convenait-il d'évaluer les vestiges de cet établissement susceptibles d'être rencontrés lors de l'opération afin d'orienter au mieux le choix des sondages à pratiquer. Pour cela, nous avons mis en œuvre une étude documentaire visant à rassembler toutes les informations textuelles nous permettant d'appréhender l'évolution du prieuré depuis ses origines jusqu'à nos jours. Conformément à la prescription, l'étude documentaire réalisée en amont du diagnostic s'est attachée à identifier et à replacer l'organisation du prieuré telle que les archives pouvaient nous la faire connaître ou supposer. Nous la reproduisons ici dans une première partie en incluant les nouvelles informations issues du diagnostic. Cependant, compte tenu des résultats exceptionnels de l'opération archéologique, il nous a semblé opportun de compléter cette première approche par une seconde étude *a posteriori* prenant en considération les vestiges mis au jour. Réévaluant certains soupçons que le travail initial avait mis en évidence, cette seconde approche a également mis en œuvre une analyse morphologique du cadastre ancien et des vestiges découverts permettant d'éclairer sous un jour nouveau les origines du bourg de Livré-sur-Changeon. Nous exposerons dans une seconde partie les résultats de ces travaux. Toutefois, le caractère exceptionnel des découvertes du diagnostic de la ZAC de l'Abbaye est tel qu'il engendre plus de questions que de réponses. Notre propos s'est donc attaché à tirer le plus grand parti des analyses historiques et spatiales afin de poser les jalons d'une étude plus exhaustive que seule une fouille archéologique pourra permettre. Celle-ci permettrait en outre de renouveler considérablement nos connaissances sur l'origine des bourgs et le rôle joué par les prieurés dans leur essor.

1. Formes du prieuré de Livré à travers les siècles

Sollicitée par les autorités rennaises, la fondation du prieuré de Livré remonte au tournant des XI^e et XII^e siècles et constitue la première implantation de l'abbaye Saint-Florent de Saumur en Bretagne. Celle-ci est certes précoce mais elle s'inscrit dans un mouvement général qui dépasse la seule Bretagne et qui vit entre la fin du X^e siècle et la première moitié du XI^e siècle, une implication presque exclusive des comtes dans la création de tels établissements¹. Passé cette période en effet, les nouvelles fondations de prieuré se feront désormais à l'initiative de seigneurs châtelains et de leurs vassaux. Au-delà du geste religieux conforme à la réforme grégorienne, il faut bien souvent voir dans ces créations la manifestation d'intérêts politiques. Ici, il semble que se soit la situation stratégique de Livré aux confins de la forêt comtale de Rennes et des deux puissantes seigneuries de Fougères et de Vitré qui motiva la fondation².

Nous ne nous attarderons pas sur ces aspects politiques puisque notre propos consiste pour l'instant à retracer l'histoire matérielle du prieuré. Tâchons donc de déceler à travers les documents qui nous sont parvenus les éléments nous permettant de reconstituer cet établissement monastique depuis ses origines jusqu'à sa destruction.

1.1. Évolution du prieuré de Livré d'après les textes

1.1.1. Aux XI^e et XII^e siècles : une fondation richement dotée, bien protégée mais finalement attaquée

¹ Legros 2010, p. 50-51.

² Sur ce point, voir Beaumon 2006, p. 76-78.

Le document le plus ancien concernant Livr  qui nous soit parvenu est dat  d'entre 1013 et 1022 (I). Dans cet acte tr s emphatique, rappelant sur la forme les dipl mes royaux carolingiens³, Alain III, comte de Rennes et duc de Bretagne, confirme la donation de Livr    l'abbaye Saint-Florent de Saumur faite quelques ann es plus t t par son p re Geoffroy I^{er}. L'acte relatant la donation initiale n'a pas  t  conserv , nous ignorons donc sa date. Cependant, Geoffroy fut duc de Bretagne et comte de Rennes entre 992 et 1008, il convient donc de le situer dans cet intervalle. Certes, certains aveux du XVII^e si cle avancent la date de 992⁴ et J. Og e celle de 998⁵ mais ces all gations ne reposent sur rien. Cette donation qui concerne autant le territoire de Livr  que l' glise qu'il porte s'effectue donc au tournant des X^e et XI^e si cles. Pourtant, les moines ne s'y installent pas imm diatement. Il faut attendre les ann es 1010 ou le d but des ann es 1020 pour que l'abb  de Saint-Florent prie le comte de Rennes de renouveler la donation initiale avant la cr ation effective du prieur  (I). D s lors, les lib ralit s   l' gard du petit monast re vont se multiplier et ce dernier prosp ra, on l'imagine, tr s vite.

D s sa fondation, le prieur  obtient un statut privil gi . En effet, lorsqu'Alain III confirme la donation de Livr , il y ajoute la « *potestas* », c'est- -dire le droit de justice et d'administration (I). Dans le m me temps, l' v que de Rennes conc de   Saint-Florent tous les droits spirituels et temporels attach s   l'administration de la paroisse de Livr  et les exempte de toute redevance (II). Ces privil ges font donc du prieur de Livr  le seigneur spirituel et temporel de la paroisse. Les comtes de Rennes poursuivent ensuite les largesses   l' gard des moines. Entre les ann es 1055 et 1066, Conan II leur accorde ainsi qu'aux habitants de Livr  divers droits dans sa for t, comme l'usage du bois mort pour le chauffage et du bois vif pour les constructions, la p ture du b tail par bois et plaines ou encore le p nage des porcs (III). En 1089, Alain IV leur c de une portion de terre contigu    la paroisse de Livr  (VIII). Enfin en 1136, Conan III leur abandonne tout un terrain bois  de sorte qu'ils ne soient plus soumis aux vexations de ses forestiers (X). Certes le prieur  conn t pendant cette p riode quelques conflits mais tous se termin rent   l'avantage des moines, notamment gr ce   l'intervention des comtes de Rennes. Ainsi, dans les ann es 1055-1070, un chevalier nomm  Hamon de Livr  pr tendit avoir droit sur la pr v t  de Livr  mais il finit par y renoncer et l'abandonna au prieur  (IV). Quelques ann es plus tard, il renouvelera m me sa soumission   l'abb  de Saint-Florent (VI). De m me, en 1068, un certain Giron, fils de Robert Avenel, voulut enlever aux moines deux borderies de terre et un moulin   Livr , pr tendant que son p re les avait jadis tenus en fief de l'abb  de Saint-Florent (V). Le comte de Rennes, Geoffroy Grenonat, intervint lui-m me et condamna alors Giron   restituer ces biens aux religieux. Cette p riode s'ach ve toutefois par un conflit plus violent que les pr c dents. Pour une raison que nous ignorons, le duc de Bretagne Conan IV qui malgr  tous les privil ges accord s au prieur  conservait la mouvance de la paroisse, transmit celle-ci au baron de Vitr  Robert III, entre 1156 et 1166⁶ (XI). Les moines s'oppos rent   ce transfert sans doute parce qu'ils « pensaient d choir en se voyant forc s de porter leur hommage non plus directement au souverain de Bretagne, mais   l'un de ses grands vassaux⁷ » souligne A. de La Borderie. En r ponse, Robert III aurait commis des actes de violence sur les religieux et sur le prieur  (XI). A. de La Borderie estime m me que le temporel du prieur  fut d vast ⁸. L'affaire prend

³ **La Borderie 1888**, p. 9-10.

⁴ **AD 35**, 2 G 159-1, fol. 1 r^o notamment (texte non retranscrit ici).

⁵ **Og e 1843**, p. 510

⁶ Ce transfert n'est pas pr cis ment dat  puisqu'aucun document conserv  ne le ratifie. Il est seulement relat  dans la charte XI. Il fut toutefois r alis  sous le r gne de Conan IV, donc entre 1155 et 1166.

⁷ **La Borderie 1868**, p. 233.

⁸ *ibid.*

fin entre 1160 et 1166, lorsque les moines de Saint-Florent acceptent la nouvelle autorité et le baron de Vitré l'engagement en retour de les protéger.

On le voit, ces textes ne nous renseignent pas directement sur le prieuré en lui-même, on ignore donc tout du ou des premiers bâtiments qui le constituaient. Ils nous apprennent cependant avec assez de précision la date de sa fondation et nombre de largesses dont il bénéficia. Entre 1020 et 1160, les moines ont donc du s'affairer dans un premier temps à construire leur prieuré, résidence et bâtiments de service, puis à l'aménager au fur et à mesure des libéralités obtenues et des rentes recueillies. En effet, le prieur de Livré était seigneur temporel et spirituel et percevait à ce titre toutes les dîmes et impôts féodaux de la paroisse. D'ailleurs, en tant que détenteur de toutes les juridictions, nous pouvons supposer que le premier établissement disposait déjà d'un auditoire, d'une prison et d'un gibet sans que nous puissions préciser d'avantage la disposition de ces équipements ni même assurer qu'ils étaient à l'intérieur de l'ensemble prieural. En effet, les installations banales étaient souvent rejetées à l'extérieur. Quoiqu'il en soit, cette période sans doute très active connaît dans les années 1160 un premier accroc avec l'expédition punitive de Robert III qui s'est peut-être soldée par une destruction partielle du prieuré.

1.1.2. Aux XIII^e et XIV^e : une période d'accalmie ponctuée par un nouveau saccage

A partir des années 1160, le prieuré de Livré entre sans conteste dans une nouvelle ère. L'acquisition d'un certain nombre de droit et privilège ainsi que la constitution de son patrimoine foncier semble s'achever et le transfert de mouvance du duc de Bretagne au baron de Vitré semble entériner la fin de cette période de structuration. Pendant les deux siècles qui suivent, beaucoup moins de textes sont produits par ou pour le prieuré. La situation semble apaiser et l'établissement fonctionner normalement, au moins jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

Au XIII^e siècle, le prieuré obtient encore quelques avantages mais dans une mesure bien moindre que précédemment. En effet, nous ne relevons que la restitution au prieur de Livré en 1224, de la moitié des dîmes prélevées dans la paroisse de Cicé par le prêtre de cette paroisse qu'il détenait indûment et au préjudice de Saint-Florent (XIII) et la donation en 1294 par le curé de Livré, Nicolas de Metibouf, de tous ses biens à l'abbaye saumuroise (XVIII). Les relations avec le seigneur de Vitré semblent toujours tendues. Le prieur de Livré obtient en effet l'excommunication de Robert de Vitré en 1245 (XIV) avant que le pape n'annule cette sentence quelques années plus tard (XV). Toutefois, le climat semble s'apaiser lorsque la seigneurie de Vitré passe aux mains des comtes de Laval en 1254. Nous voyons en effet dans les années 1264 et 1265, Guy VII de Laval conclure un accord avec le prieur de Livré sur la juridiction de son établissement (XVI, XVII). Le texte règle les formes judiciaires à observer en cas d'appel de la part des inculpés de la cour du prieur et en particulier les délais de traitement des contredits. Les termes de cet accord sont très détaillés et assez techniques mais ne semblent pas léser les moines. En outre, il proclame l'obligation du comte de Laval de protéger le prieur et ses hommes ainsi que leurs terres. S'ensuit alors une longue période de calme pendant laquelle aucun acte touchant le prieuré n'est rédigé – aucun qui nous soit parvenu en tout cas. Ce silence est violemment brisé à la fin du XIV^e siècle. En 1395, l'obédience est victime d'une attaque dont il est compliqué d'identifier les causes mais qui semble à nouveau liée à l'appartenance de la mouvance de Livré. L'évènement est rapporté par un mandement du duc Jean IV (XIX) qui ordonne au sénéchal de Rennes de mener l'enquête sur les exactions perpétrées à Livré suite à la plainte du seigneur de Vitré, alors que les fautifs semblent être des officiers du duc lui-même. Ceux-ci se seraient rendus de nuit au prieuré, en auraient forcé l'entrée et commis de nombreux larcins. Mais surtout, l'un d'entre eux, Thomas Sonnet, aurait fait « *abattre certain edifice du prieuré de Livré* » (XIX). A cette destruction au moins partielle des bâtiments prieuraux, s'ensuivit manifestement une phase de

reconstruction. Le diagnostic archéologique a en effet permis de dater l'édification de la grange dîmière de 1401 ou 1402. Suite à cet épisode, nous observons à nouveau une carence de textes au début du XV^e siècle.

Les XIII^e et XIV^e siècles semblent correspondre à une période d'accalmie pour le prieuré de Livré tant dans l'essoufflement des libéralités qui lui sont accordées que dans la normalisation de ses rapports avec son seigneur supérieur. Le petit monastère semble fonctionner normalement sans que nous puissions évaluer l'évolution de ses aménagements. Cependant, si nous ignorons encore la composition exacte de l'ensemble, nous savons qu'en 1395 une partie au moins de ses bâtiments est fortement mise à mal par un saccage.

1.1.3. Aux XV^e et XVI^e siècles : abandon progressif du prieuré par les moines de Saint-Florent

En 1429, suite au décès de Pierre Cartin, le prieur de Livré, les moines de Saint-Florent règlent quelques dispositions financières avec la comtesse de Laval. Le document qui relate ces tractations est d'un intérêt limité et nous ne le détaillerons pas d'avantage ici (XXI). En revanche, sa valeur se dévoile *a posteriori* lorsqu'on se rend compte que cet acte est le dernier dans lequel apparaît un prieur de Livré issu de l'abbaye Saint-Florent. Il apparaît en effet que la maison mère ne put ou ne voulut placer à Livré un successeur à Pierre Cartin. Dès l'année suivante, une bulle du pape Martin III porte collation à un certain Hervé Couaynon, religieux du Saint Siège, du prieuré de Livré resté alors vacant (XXIII). Le bénéfice du petit monastère a donc été concédé à un ecclésiastique extérieur à Saint-Florent. D'ailleurs, lorsqu'en 1433, cet Hervé de Couaynon rend aveu pour le prieuré de Livré à la comtesse de Laval, le nom de l'abbaye saumuroise n'est jamais évoqué (XXIV). Il en est de même en 1434 dans l'accord conclut entre les deux mêmes protagonistes (XXIV). Saint-Florent semble alors se désengager entièrement de la gestion du prieuré. A la fin du XV^e siècle, l'abbaye envisage même de céder le possessoire du petit monastère à l'évêque de Tréguier (XXVI). Finalement, le projet n'aboutit pas et quelques années plus tard, elle entreprend de faire revenir un de ses moines à Livré. Cependant, l'abbaye a confié en commende le prieuré à François Regis, un homme qui au tournant des XV^e et XVI^e siècles cumule les bénéfices ecclésiastiques et a placé à Livré un fermier (XXVII). Pierre Mareton, le moine de Saint-Florent chargé de réintégrer le prieuré est alors refoulé à la porte de l'établissement et se voit dans l'obligation de séjourner à la taverne du bourg ! Le roi lui-même se fend vers 1500 d'un mandement obligeant François Regis à accueillir le religieux. On apprend alors dans cette lettre que le prieuré tombe en ruine. On constate également que l'abandon de Livré par les moines s'est fait progressivement puisqu'on y lit un aveu presque pathétique qui concède qu'il y avait « *autrefois ung autrefois deux autrefois troys* » religieux en place dans le prieuré (XXVII). Le mandement de Louis XII enjoint également le commendataire d'effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'endroit ainsi que d'agrandir l'église paroissiale. On ignore si le prieuré bénéficiât véritablement des réparations sollicitées mais on sait que l'église fut, elle, augmentée en 1534 comme l'indique une date inscrite sur l'une de ses pierres. Quoiqu'il en soit, Saint-Florent ne recouvra jamais l'usufruit de Livré. En 1578, un nouveau mandement du roi, Henri III cette fois, ordonne à un certain Louis Chenu de restituer aux moines le prieuré que l'abbaye lui avait seulement baillé (XXXI). Puis en 1604, le prieuré dépend désormais de l'archidiacre de Dol⁹.

Durant les XV^e et XVI^e siècles, les moines de Saint-Florent ne contrôlent plus le prieuré de Livré. Tantôt porté en collation, confié en commende ou simplement baillé, le bénéfice échappe à l'abbaye. L'ensemble qui a pourtant bénéficié d'un réaménagement au

⁹ Guillotin de Corson 1881, p. 488.

tournant des XIV^e et XV^e siècle paraît partir en ruine. Seules quelques réparations ont pu y être apportées au début du XVI^e siècle suite au mandement de Louis XII.

1.1.4. Du XVII^e au XIX^e siècle : un dernier élan avant la ruine

Cette situation précaire prend fin au début du XVII^e siècle. En 1606, le prieuré est définitivement détaché de l'abbaye saumuroise et transmis au collège des jésuites de Rennes nouvellement formé (XXXII, XXXIII). La nouvelle communauté à peine installée rachète ou retire du fief des terres ayant appartenues jadis au prieuré et obtient du roi Henri IV l'établissement d'un marché tous les samedis et de quatre foires par an à proximité du prieuré. Les jésuites produisent aussi un certain nombre d'aveux qui nous permettent de mieux appréhender l'ensemble prieural et que nous analyserons plus loin. Cependant, suite à la condamnation de l'ordre en 1761, la fermeture des collèges est proclamée et les jésuites quittent Livré en 1762. L'année suivante, une inspection révélera la grande vétusté des lieux en général et de la maison prieurale en particulier (XLII). Il ne semble pas alors que l'ordre ait effectué de grands travaux pendant leur établissement à Livré. Ensuite et jusqu'en 1790, la gestion du prieuré est confiée à des fermiers généraux puis conformément aux décrets révolutionnaires sur les biens ecclésiastiques, le bâtiment devenu « la métairie du bourg de Livré y compris la grange couverte de paille » est vendu comme bien national¹⁰. L'acquéreur est l'avocat vitréen P.-A. Thomas de la Plesse en 1794. Il le possède encore lorsque le cadastre napoléonien de Livré est dressé en 1827 et le transmet ensuite à ses héritiers. Il sert alors de maison d'habitation aux fermiers de ce qu'on appelle désormais « l'Abbaye » et ce jusqu'en 1887. Cette année là, le petit fils de P.-A. Thomas de la Plesse, Alexandre, établit une convention avec le recteur de Livré, A. Martin. Par cet acte, « M. de la Plesse abandonnait à M. Martin le bâtiment servant de demeure aux fermiers de l'Abbaye, ainsi que les maisons de décharge et celliers y faisant suite et adossés à la nef de l'église, et, de son côté, M. Martin s'obligeait à démolir ces vieilles constructions et à édifier à ses frais, avant le 1er juillet 1887, dans la cour de la métairie et dans l'endroit désigné par le propriétaire, un corps de bâtiment destiné à servir de maison d'habitation¹¹ ». Le but de cet accord était de libérer suffisamment de terrain afin de pouvoir construire un nouveau bas-côté au nord de l'église.

Les XVII^e et XVIII^e siècles voient donc le prieuré décliner au point d'entraîner la destruction de sa maison le siècle suivant. Cependant, grâce aux aveux, cette période moderne offre enfin quelque description de l'établissement. Tâchons d'en tirer parti.

1.2. Reconstitution de l'ensemble prieural d'après les aveux modernes

Le premier aveu rendu pour le prieuré date de 1433 (XXIV). Il est donc postérieur à la construction de la grange et du réaménagement qu'elle dut provoquer ou dont elle faisait partie. Ce document énumère les différentes possessions des moines (terres, domaines, droits ou rentes) et ne donne pas de description de l'ensemble prieural. Toutefois, on peut lire au détour d'une phrase que ce dernier comptait « *mesons court et circuite* ». L'information est certes mince mais retenons qu'au XV^e siècle, l'ensemble était déjà composé de plusieurs bâtiments et d'une cour ceints par une clôture. A partir du XVII^e siècle, les jésuites rendent plusieurs aveux précisant d'avantage le contenu du prieuré. En 1626, on y trouve « *maisons priorales dudit Livré le four et pressoir bannaux avec l'auditoire et autres edifices* » (XXXIV) puis en 1664 « *maisons prieurales, auditoire, halles, grange, prisons et conciergerie, four et pressoir à ban, maisons, jardins* » (XXVIII) et enfin en 1687 « *maisons*

¹⁰ Livré 1992, p. 82.

¹¹ Bulletin paroissial du canton de Liffré... de Juillet 1910, p. 8-9.

prieurales, auditoire, halles, granges, prison et conciergerie, four et pressoir a ban, maisons, pourpry, jardin » (XL). On le voit, les aveux tout en restant très proches entre eux, gagnent en précision avec les années de sorte que celui de 1626 décrit sans doute la même réalité que celui de 1687 mais de façon plus laconique. Ces documents sont certes précieux, ils confirment ce que nous pouvions supposer à savoir que l'ensemble prieural était composé en plus de la maison principale, d'une prison, d'un auditoire, d'un four et d'un pressoir banaux, attributs habituels des seigneurs justiciers. Cependant, ils ne nous apprennent rien sur les proportions ni sur l'agencement entre eux des édifices. Cette lacune est toutefois comblée par un procès-verbal dressé en 1763 suite au départ des jésuites (XLII). Ce texte est remarquable par la profusion des détails et par la précision des mesures qu'il donne de chaque bâtiment. La qualité des informations est telle que nous avons pu reconstituer rigoureusement le prieuré tel qui se présentait en 1763.

L'emprise au sol des bâtiments décrits correspond - à quelques exceptions près - à celle représentée sur le cadastre napoléonien de 1827. Cependant, contrairement au P.-V., le cadastre ne donnait lui aucune information sur la nature des édifices relevés. Les deux documents se complètent donc parfaitement, l'un servant de légende à l'autre. L'entrée principale de l'ensemble se trouvait au sud entre la maison prieurale et l'auditoire surélevé par des piliers et en saillie sur la place du bourg (**fig. 1**). Cette entrée et l'auditoire sont actuellement toujours en élévation. On pénétrait alors dans une vaste cour empierrée entièrement ceinte, à l'ouest et au sud par des bâtiments, au nord par un premier mur d'environ 1,50 m de hauteur et à l'est par un second d'environ 2,80 m. Derrière l'auditoire, fermant la cour à l'ouest se trouvait respectivement du nord au sud, une boulangerie, un fournil et un pressoir, une étable, une écurie, un refuge à porc (qui n'apparaît pas sur le cadastre) et une grange faisant l'angle. Dans l'angle opposé, au nord-est, se dressait la « grande grange », celle qui est conservée aujourd'hui (**fig. 1**). Au sud de cette dernière s'ouvrait une porte dont la description a été omise (XLII, p. 56). Sur le mur d'enceinte à l'est, étaient appuyés un petit logement pour le jardinier et un jardin ceint d'un mur d'environ 1,60 m de hauteur qui est dit avoir été pris sur l'espace de la cour. Dans l'angle sud-est, la muraille paraît s'être effondrée. La partie sud de la cour est close par l'église elle-même sur laquelle sont appuyés des appentis et par la maison prieurale. Une précision s'impose ici quant au rapport entre la maison prieurale et l'église. A la fin du XIX^e siècle, peu de temps avant la destruction de la maison, A. Guillotin de Corson écrivait que celle-ci « s'élève adossé[e] à la nef, et l'on voit même dans ses salles une vaste baie romane, maintenant bouchée, qui devait donner entrée dans le transept septentrional de l'église¹² ». Cette description, souvent reprise depuis, est fautive. Les mesures données dans le P.-V. l'attestent, les deux édifices ne sont pas accolés, seul l'arête de deux de leurs angles devaient se côtoyer rendant leur communication impossible (**fig. 1**). Une gravure du prieuré réalisé par E.-R. Ducrest de Villeneuve dans le courant du XIX^e siècle confirme d'ailleurs notre restitution (**fig. 2**). On remarque en outre sur ce document que la façade de la maison présente une large baie avec un arc en plein cintre condamnée correspondant probablement à l'ouverture décrite par le chanoine, qui donnait donc à l'origine sur le parvis ou le cimetière de l'église mais en aucun cas sur sa nef. Pour terminer notre reconstitution, notons que la cour comptait également un puits et une aire à battre. Enfin une seconde cour, un cellier et un jardin se développaient à l'ouest des bâtiments fermant la façade occidentale de la cour principale (**fig. 1**).

¹² Guillotin de Corson 1881, p. 489.

ZAC de l'Abbaye : Etude documentaire



Fig. 1 Reconstitution de l'ensemble prieural (P. Poiipré).

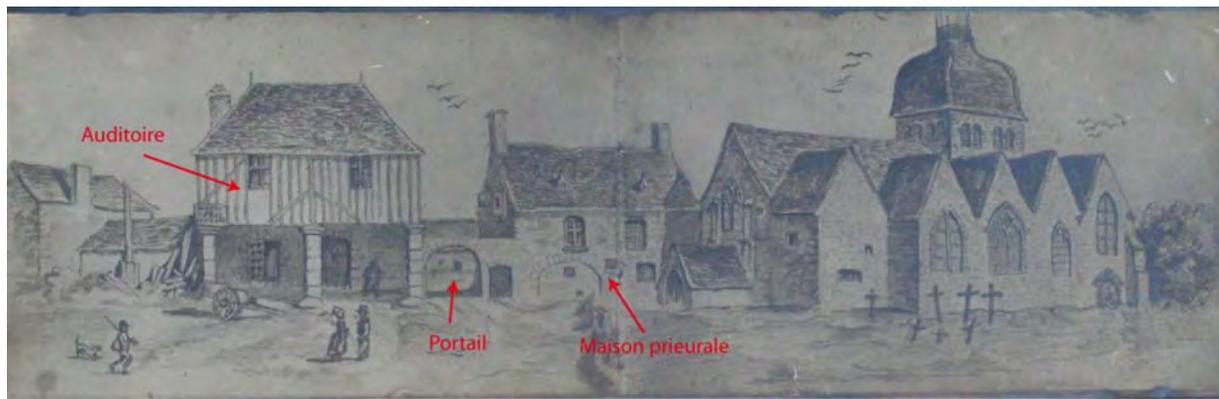


fig. 2 : Gravure représentant l' glise et le prieur  de Livr 
(E.-R. Ducrest de Villeneuve, milieu du XIX^e si cle, **AD35** : 4 J 154)

Gr ce au proc s-verbal, nous sommes donc parvenus   reconstituer l' tat du prieur  en 1763. Cependant, dans quelle mesure cet instantan  est-il l'h ritier du prieur  m di val ? T chons dans un premier temps de remonter jusqu'aux premiers aveux rendus par les j suites. Pour faciliter cette r gression, nous avons r pertori  les  l ments d clar s sous forme d'un tableau.

1433	1626	1664	1687	1763
maisons	maisons prieurales	maisons prieurales	maisons prieurales	maison prieurale
cour				cour principale
enceinte				mur de cl�ture
	four et pressoir banaux	four et pressoir banaux	four et pressoir banaux	fournil et pressoir
	auditoire	auditoire	auditoire	auditoire
	autres �difices	halles	halles	= boulangerie ?
		grange	grange	grange 1
		prisons et conciergerie	prisons et conciergerie	
		jardins	jardins	jardins
				celliers
				�table �curie
				grange 2

Nous savons d'ores et d j  que deux des principaux  l ments qui le constituent, la maison prieurale et la grande grange, sont ant rieurs   ces documents. En effet, la grange est dat e des ann es 1401-1402. Quant   la maison, on en connaissait jusqu'alors que la description des salles int rieures rapport es par A. Guillotin de Corson qui en plus de la « baie romane » signalait « des chambres peintes en rouge, des chemin es avec colonnes et quelques autres vestiges d'une importance depuis longtemps tomb e¹³ », on sait d sormais gr ce au P.-V. que nous avons exhum  que ses petites fen tres  taient prot g es par des grilles (**XLII**). Autant d' l ments tendant   dater l' difice du XV^e ou XVI^e si cle au plus tard, ce que ne d ment pas le dessin d'E.-R. Ducrest de Villeneuve. Avec l' glise, les deux  difices de l'ensemble dont nous pouvons  valuer la datation sont donc ant rieurs aux aveux. Il ne fait donc aucun doute que la maison et la grange d crites dans le P.-V. de 1763 sont ceux d clar s en 1644 et qu'il faut donc inclure la grange parmi les « autres  difices » de 1626. De m me, l'association syst matique du four et du pressoir dans les aveux et le P.-V. sugg re que les deux am nagements sont inclus dans une m me entit  aussi bien en 1626 qu'en 1763 et que d s lors celle-ci n'a probablement pas d m nag e entre ces deux dates. La table du pressoir

¹³ *ibid.*

est d'ailleurs qualifiée de « *très vieille* » en 1763 (XLII, p. 67). Dans le P.-V., l'auditoire est décrit comme surélevé et en saillie au dessus de la place du bourg dans laquelle il domine le poteau du carcan. Cet agencement est hautement symbolique et doit trouver son origine bien au-delà du XVIII^e siècle. Le bâtiment, en partie conservé aujourd'hui, est daté des XVI^e-XVII^e siècles et correspond sans aucun doute à l'auditoire de 1626.

Maintenant que nous avons relevé les permanences entre les aveux et le P.-V., il nous faut maintenant pointer les divergences. Les aveux des jésuites mentionnent des halles et une prison avec sa conciergerie qui font défaut dans le P.-V. Tandis que ce dernier décrit une boulangerie, une seconde grange, plusieurs bâtiments pour loger le bétail et quelques annexes absents des déclarations antérieures. Au début du XIX^e siècle, alors que la mémoire des halles semblait encore vivace, on situait cet édifice sous l'auditoire, c'est-à-dire à l'emplacement de la boulangerie de 1763 (fig. 1). Une telle configuration paraît plausible dans la mesure où elle proposait une ouverture sur la place du village. En revanche, aucun indice ne permet de retrouver l'emplacement de la prison. Cependant, il est probable que cette dernière occupait au XVII^e siècle, l'un des bâtiments pour le bétail ou la seconde grange de 1763 qui n'ont pas d'équivalence à l'époque précédente. Considérant que le prieuré des jésuites devait posséder écurie ou étable, même s'ils ne sont pas mentionnés, et eu égard la grande stabilité de l'ensemble, nous sommes enclins à placer la prison dans la seconde grange mais il ne s'agit là que d'une hypothèse.

Malgré quelques incertitudes, nous parvenons à restituer l'état général de l'ensemble prieural du début du XVII^e siècle. Quelques indices nous permettent même de poursuivre plus avant notre analyse régressive. En effet, le jardin principal apparaît comme une création *a posteriori* puisque son emplacement « *a été pris sur celui de la cour principale* » (XLII). De même, les parcelles situées les plus à l'ouest semblent constituer une extension tardive de l'ensemble. D'une part, elles sont occupées par un cellier qui est qualifié de « neuf » et d'une cour dite du « cellier neuf » en 1763 (XLII), et d'autre part la description précise du bâtiment qui en est alors donnée le signale comme l'un des seuls dont l'état soit satisfaisant. En outre, contrairement au reste du prieuré, elles ne sont pas ceintes de murailles puisque seul le jardin attenant à la cour est dit bordé « *par un carlis en bois* », c'est-à-dire une pallissade (XLII). Antérieurement au XVI^e siècle, le prieuré devait donc être entièrement clos par l'enceinte. Le tracé de celle-ci est-il alors le même que celui de la « *circuitte* » mentionnée dès 1433 ? Rien ne permet de l'avancer mais on notera que les édifices supposés voire désormais attestés du XV^e siècle, la maison et la grande grange, sont disposés au sein de la cour principale à l'opposé l'un de l'autre, ce qui permet d'affirmer que dès cette époque l'espace du prieuré occupe déjà au minimum celui de cette cour (fig. 1).

2. Aux origines du bourg de Livré

La reconstitution que nous sommes parvenus à établir nous donne une image de l'ensemble prieural tel qu'il devait se présenter à la fin du Moyen Age. Nous ignorons si l'organisation d'alors est nouvelle ou si elle perpétue celle mise en place à l'origine de l'établissement car les contraintes propres au diagnostic n'ont pas permis d'effectuer de tranchées à l'emplacement supposé des bâtiments conventuels. En revanche, l'opération a mis en évidence plusieurs aménagements médiévaux voire altomédiévaux totalement déconnectés de la restitution du prieuré tardo-médiéval. Ces vestiges se développant bien au-delà de l'emprise du prieuré, se pose la question de leur lien avec lui et de leur interprétation. Pour tenter d'y répondre, nous avons relu les textes anciens à l'aune des découvertes archéologiques et entrepris une analyse morphologique des vestiges et du cadastre. Cette enquête nous a conduit, tant d'un point de vue spatial que chronologique, au-delà du prieuré lui-même et c'est dès lors l'histoire du bourg de Livré qui a été questionnée.

2.1. Un substrat altomédiéval manifeste

Dès avant l'opération archéologique, des indices d'occupation altomédiévale étaient décelables. Exposons-les.

2.1.1. Une église consacrée à la Vierge dès le X^e siècle

L'acte I rappelle que Geoffroy, comte de Rennes, avait concédé aux moines l'une de ses possessions nommée Livré (« *vulgo Livriacum vocatam* ») avec son église dédiée à la Vierge (« *cum ecclesia in ibi in honorem sancte Dei Genitricis consecrata* »). Ainsi, dès 1008 au plus tard, Livré possède une église. Cependant, celle-ci existait probablement depuis plusieurs années car il n'apparaît pas que la libéralité du comte soit consécutive à une création. D'ailleurs, en 1286, lorsque le pape Urbain III confirme l'abbaye Saint-Florent dans ses possessions, il précise que l'église possède « une antique dignité et immunité » (« *Ecclesiam sanctae Marie de Livreyo cum antiqua sua dignitate et immunitate* », XII). Pour J. Beaumon, ce qualificatif « antique » indiquerait que le monument était déjà ancien lorsque Geoffroy le cède aux moines¹⁴. Église ancienne certes, mais dans quelle mesure pouvons-nous faire remonter sa fondation dans le haut Moyen Âge ? Rien ne permet en l'état de répondre à cette question. On notera toutefois que la dédicace à la Vierge n'exclut pas une datation très haute. Certes, cette titulature n'est pas un bon marqueur typo-chronologique car son succès fut constant aux cours des siècles mais elle fut avec celle de Saint-Pierre parmi les plus anciennement données¹⁵.

Cette dédicace à la Vierge s'est maintenue pendant tout le Moyen Âge et l'époque moderne jusqu'à nos jours. Or l'actuelle église Notre-Dame doit une partie de son architecture à l'époque romane et des sondages archéologiques réalisés en 1999 ont permis la mise en évidence de deux maçonneries arasées antérieures à la construction du chœur aux XI^e-XII^e siècles¹⁶. La plus récente pour former un arc de cercle parfaitement inscrit dans le plan absidial du chœur roman devait en constituer un premier état. La plus ancienne, vestige d'un mur droit, séparait quant à elle la croisée du transept du chœur roman. Elle a été interprétée comme la base du chevet plat d'une première église¹⁷.

Les textes et l'archéologie se rejoignent donc pour signaler l'ancienneté de l'église de Livré, déjà consacrée au tournant des X^e et XI^e siècles et ayant connues plusieurs phases de construction avant l'édifice actuel des XI^e-XII^e siècles.

2.1.2. Une contrée dévastée par les « invasions normandes » ?

A. de La Borderie affirme qu'à l'époque de la donation de Geoffroy, le territoire de la paroisse de Livré était devenu un « désert » après avoir été dévasté « par les invasions normandes¹⁸ ». En réalité, cette assertion est le produit de la lecture d'un très court passage de la charte I et d'une interprétation de l'historien. La donation de Livré mentionne en effet laconiquement que la terre concédée à Saint-Florent a été « rendue inculte » (« *absiditate redactam* », I) mais il n'a jamais fait allusion aux normands ni ici ni dans les textes ultérieurs. Cependant, même s'il s'agit d'un cliché historiographique, l'hypothèse de La

¹⁴ Beaumon 2006, p. 77.

¹⁵ Zadora-Rio 2008, p. 53.

¹⁶ Tournier, Batt 1999.

¹⁷ *ibid.*

¹⁸ La Borderie 1868, p. 230.

Borderie ne doit pas être évacuée, il faut seulement prévenir qu'il s'agit là d'une interprétation.

Si nous nous en tenons au texte, l'endroit a manifestement décliné. L'emploi du verbe *redigo* suggère en effet un retour en arrière. Cette situation n'est pas particulièrement mise en avant, elle ne paraît pas outrée et semble dès lors un constat objectif. Livré connaît donc probablement à la fin du X^e siècle une certaine désertification sans que nous puissions en identifier précisément les causes. Toutefois, ces quelques mots, « *absiditate redactam* », supposent que le lieu était habité et exploité dès avant cette période.

2.1.3. Une nécropole altomédiévale ?

L'examen des matrices du cadastre napoléonien de Livré¹⁹ a révélé la concentration d'un microtoponyme assez univoque à proximité du bourg. Nous avons en effet relevé trois parcelles nommées « le Courtil aux Deffunts » (A 720, A 732, A 734) disposées de telle sorte qu'elles semblent matérialiser les contours d'un vaste rectangle d'un demi-hectare (**fig. 3**). A l'intérieur de ce rectangle, seule la parcelle centrale (A 733) ne porte pas ce nom puisqu'on aura préféré sa morphologie pour la qualifier et la nommer « le Grand Courtil » (**fig. 3**).

L'attribution de ces parcelles à des défunts est explicite et signale bien sûr que leur terre contenait de nombreux ossements humains. Or la superficie potentiellement couverte par ces terres osseuses exclut d'identifier le site qu'elles recouvrent à un simple charnier et la prégnance du toponyme suggère que les ossements incriminés ne proviennent pas uniquement de quelques tombes isolées. Il ne fait donc guère de doute que ce groupe de parcelles dissimule un ancien ensemble funéraire. Ancien certes mais à quel point ?

Il ne peut s'agir du cimetière médiéval ou d'une partie de celui-ci puisque l'endroit est éloigné de l'église paroissiale qui depuis le Moyen Age central au moins n'a pas déménagé. Par ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que de vastes espaces à vocation funéraire avaient pu être créés en dehors du cimetière paroissial aux époques modernes, lorsque les épidémies provoquaient de trop nombreux décès²⁰. Ces sites ne fonctionnaient que le temps de la crise et ne laissaient ensuite quasiment aucune trace dans le paysage, les textes ou les mémoires. Cependant, les rares cas connus de telle création sont tous signalés en dehors des bourgs voire même en pleine campagne²¹. La situation de notre groupe parcellaire par sa position trop éloignée ou trop proche de l'église de Livré nous conduits donc à émettre l'hypothèse d'un ensemble funéraire utilisé avant le Moyen Age central et donc très probablement au haut Moyen Age.

Cette rapide analyse s'appuie certes sur peu de documents, essentiellement la charte I et le cadastre napoléonien. Cependant, elle fait apparaître indéniablement que le territoire de Livré n'était pas vierge lorsqu'il est cédé aux moines de Saint-Florent. Sans que nous puissions assurer la parfaite contemporanéité de tous les indices mis en évidence, cet endroit devait accueillir au haut Moyen Age un lieu de culte et un ensemble funéraire à proximité du bourg actuel et une population mettant en valeur la terre, que nous ne pouvons situer précisément. On notera à cet égard que dans la région voisine du Bas-Maine qui a bénéficié d'une étude exhaustive de ses prieurés, J. Beaumon a montré que les fondations précoces comme celles de Livré privilégiaient « les sites anciens, liés à l'exercice d'un pouvoir public²² ».

¹⁹ AD 35, 3 P 1399.

²⁰ Poilpré 2011, p. 65.

²¹ *ibid.*

²² Beaumon 2010, p. 42-43.

ZAC de l'Abbaye : Etude documentaire

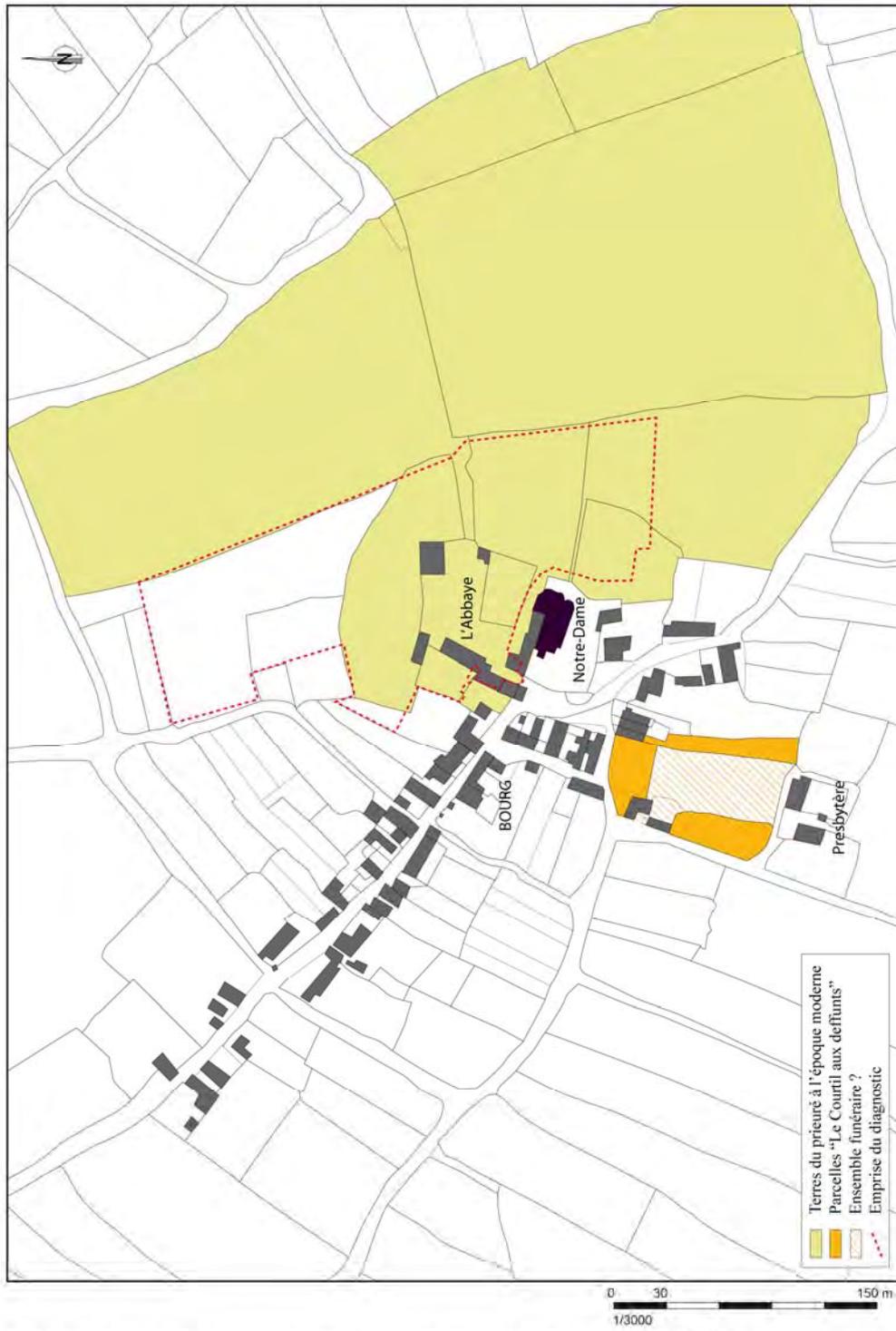


Fig. 3 Indices d'ensemble funéraire près du bourg de Livré-sur-Changeon sur le cadastre napoléonien (P. Poilpré).

2.2. Une localité fortement structurée autour d'un enclos central

Les vestiges archéologiques mis au jour se développant manifestement au-delà de l'emprise du diagnostic, nous avons tenté de restituer leur intégrité en procédant à une analyse morphologique du cadastre ancien. Ce procédé visait à en donner une meilleure interprétation. Cependant afin de l'affiner nous avons dû étendre l'analyse à l'ensemble du bourg de Livré.

2.2.1. Analyse morphologique du bourg et des vestiges : un ensemble cohérent

2.2.1.1. *Restitution du tracé des enclos concentriques*

Le diagnostic a permis la mise en évidence d'au moins deux enclos, l'un que nous nommons enceinte et l'autre que nous qualifions de périphérique. Seule une partie de leurs tracés a pu être appréhendée mais il nous semble cependant possible de restituer leur plan *in extenso*. Cinq sondages ont permis de révéler une partie du plan de l'enceinte correspondant à une demi-ellipse. La partie manquante se développe hors de l'emprise du diagnostic, sous le bourg actuel. Or ce bourg tel qu'il est représenté sur le cadastre napoléonien, paraît avoir fossilisé partiellement le tracé de cette partie de l'enceinte. En effet, au sud-ouest de l'église la rue principale dessine une large courbe répondant parfaitement au tracé révélé par le diagnostic (**fig. 4**). Une restitution du tracé de l'enceinte empruntant cette rue complète ainsi le plan en ovale de façon cohérente. L'enclos périphérique n'a été repéré lui que dans quatre tranchées assez éloignées les unes des autres mais son tracé au nord et à l'est de l'église se devine encore aisément dans le dessin de deux limites parcellaires courbes du cadastre napoléonien (**fig. 4**). Le plan révélé par le diagnostic est à nouveau celui d'une demi-ellipse dont le prolongement se développe lui aussi hors de l'emprise de l'opération archéologique. Une projection en miroir de cette portion de plan permet cependant de restituer un ovale complet dont la rémanence est encore perceptible sur le cadastre ancien. Une limite parcellaire légèrement discordante au nord-ouest épouse en effet parfaitement cette restitution et l'une des rues du bourg dans son prolongement pourrait reprendre au moins partiellement le tracé de l'enclos (**fig. 4**).

Quelque soit la part d'incertitude inhérente à ce type de reconstitution, les deux enclos forment indubitablement un ensemble concentrique dont l'église de Livré constitue le centre. Cette configuration emboîtée des deux ovales pourrait trahir une certaine contemporanéité de leur aménagement. S'ils n'ont pas été construits simultanément, l'un ayant pu générer l'autre, ils participent néanmoins d'une même organisation de l'espace et celle-ci diffère totalement de celle mise en œuvre par le prieuré à la fin du Moyen Âge (**fig. 4**). Avant de proposer une interprétation de cet ensemble et afin de disposer de quelques clefs, examinons en détail son inscription dans le bourg de Livré.

ZAC de l'Abbaye : Etude documentaire

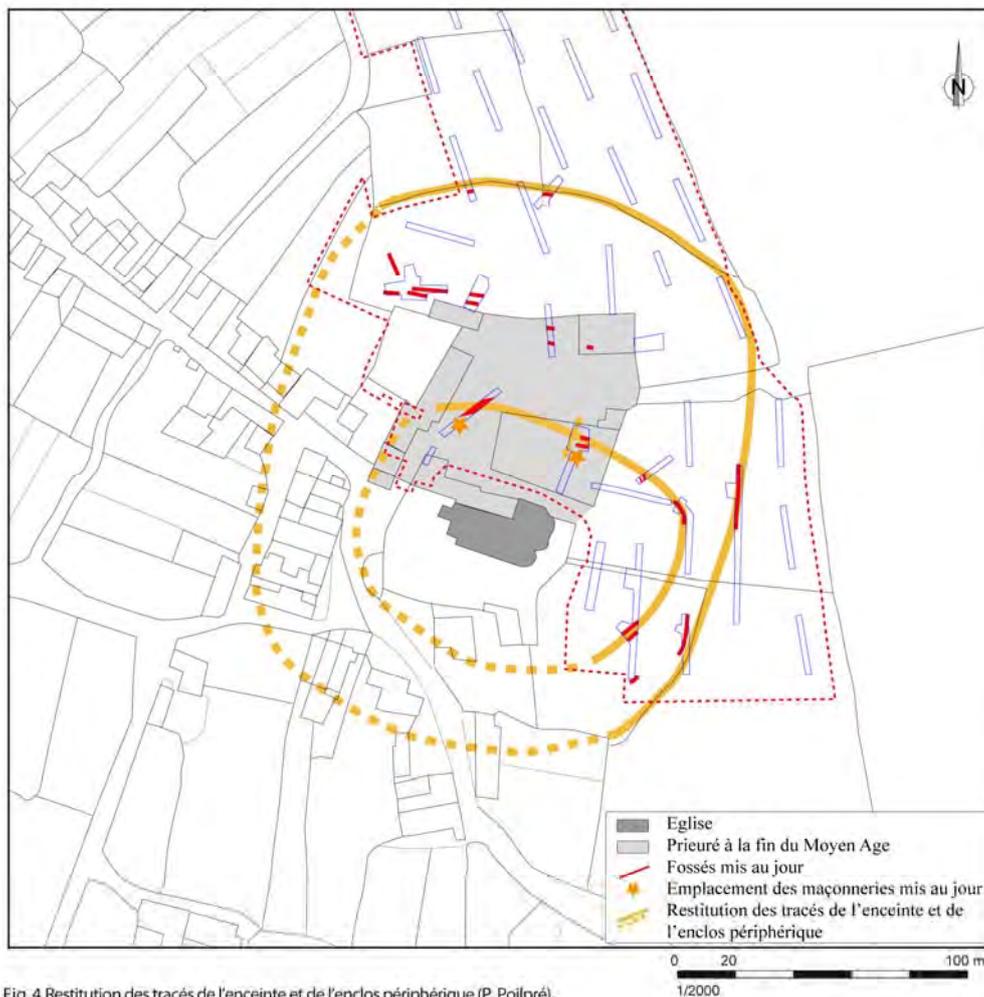


Fig. 4 Restitution des tracés de l'enceinte et de l'enclos périphérique (P. Poilpré).

2.2.1.2. Un bourg prieural à l'extérieur de l'ensemble concentrique

Immédiatement à l'ouest de l'enclos périphérique, se développe un parcellaire assez régulier de part et d'autre de la route de Saint-Aubin-du-Cormier. Au premier abord, celui-ci semble anodin mais un examen attentif révèle son importance. Sur 170 mètres, des habitations se massent au contact de la route et des parcelles allongées se développent à leur arrière (**fig. 5**). Beaucoup ont la même longueur, environ 45 mètres, et leurs largeurs contiennent toutes un même module d'environ 10 mètres. Cette organisation stricte trahit un lotissement prémédité de l'espace caractéristique de l'établissement d'un bourg. Au crédit de cette interprétation, il faut souligner qu'en plus du modèle organisationnel, les valeurs métriques des parcelles sont très proches voire identiques à celles d'autres bourgs connus. A Laval, l'analyse morphologique du bourg Saint-Martin sur le cadastre napoléonien a révélé que les parcelles avaient 45 mètres de longueur et un module de 5 mètres de large²³. A Douai, où quatre parcelles ont été fouillées, l'une d'entre elles reconnue dans sa totalité mesurait 45 sur 9

²³ Gousset 2003, p. 118.

mètres²⁴. Dans l'Ouest de la France, les fondations connues de ces bourgs sont toutes datées entre le début du XI^e siècles et le milieu du XII^e siècle. Celui de Livré serait donc l'œuvre des moines de Saint-Florent, qui à cette époque constituent la seule autorité compétente sur la paroisse. Ce fut probablement d'ailleurs l'une de leur première action après la prise de possession du prieuré. Certes la première mention du bourg de Livré ne date que de 1395 (XIX) et il n'est jamais fait mention de sa fondation mais ce silence s'explique aisément. En effet, les fondations de bourgs prieuraux ou monastiques ne nous sont connues que lorsqu'un seigneur stipule expressément aux religieux de se charger de cette tâche, c'est-à-dire uniquement lorsqu'un seigneur les fait venir auprès de lui. Ce n'est pas le cas à Livré puisqu'ici le comte se défait de toute la terre et de toute son autorité qui lui est attachée, libre aux moines ensuite d'en faire l'usage qu'ils souhaitent. Les religieux de Saint-Florent n'ont donc pas reçu de commande mais ne tardèrent certainement pas à procéder au rassemblement d'une population aux abords de leur prieuré. L'établissement d'un bourg constituait en effet le meilleur moyen d'asseoir une seigneurie banale telle que celle qu'ils possédaient à Livré. Saint-Florent étant installé à Livré dès les années 1010 ou 1020, le bourg dut être fondé dans le courant du XI^e siècle.

L'examen de la relation spatiale entre le bourg et l'ensemble concentrique nous paraît riche d'enseignements. En effet, l'enclos limite très nettement le bourg à l'est. Plus encore, la partie nord-est du bourg semble contrainte par l'arrondi de l'enclos qui semble venir perturber un ensemble parfaitement organisé (**fig. 5**). Compte tenu de l'ordonnance très rigoureuse du bourg, cette inflexion ne peut s'expliquer que par deux raisons. Soit l'enclos est antérieur au bourg et constituait une limite si forte que même la structuration planifiée du lotissement ne put s'en affranchir, soit l'enclos est postérieur et a rogné une partie du bourg. C'est à n'en pas douter la deuxième solution qu'il convient de retenir. En effet, le mobilier le plus ancien livré par le fossé de l'enclos remonte au XV^e siècle et un angle de limite parcellaire situé à l'intérieur de l'ellipse semble conserver le souvenir du développement initial du bourg vers l'est (**fig. 5**). L'enclos périphérique semble donc avoir été aménagé assez tardivement.

²⁴ Pesez, Esquieu 1998, p. 181.

ZAC de l'Abbaye : Etude documentaire



Fig. 5 Reconstitution du bourg prieural de Livré sur le cadastre napoléonien (P. Polpré).

2.2.1.3. Un chemin initial

La fondation du bourg prieural et l'aménagement de l'enclos concentrique semblent parachever une restructuration plus générale du paysage initiée à partir de l'église et de son enceinte. L'examen du réseau viaire aux abords du bourg de Livré permet en effet de s'en rendre compte. L'église constitue le point central incontestable d'un agencement rayonnant de la voirie (**fig. 6**). Le phénomène n'est pas exceptionnel et à vrai dire assez logique, il est cependant rarement aussi régulier. La forme curviligne de l'enceinte y a sans doute contribué. Le réseau initié à partir du centre ecclésial se développe alors dans toutes les directions sauf vers le sud, où les deux chemins qui s'en échappent sont immédiatement happés par un axe complètement insensible à la force centripète de l'église (**fig. 6**). Contrairement aux rayons précédents qui dépendaient de leur centre, cette voie transcende les points d'appui locaux. Il s'agit d'un axe qui n'a pas été généré par les structures médiévales identifiées (église, enclos, bourg) et qui leur est dès lors manifestement antérieur. Cette chronologie relative se lit d'ailleurs parfaitement dans le tracé du chemin de Saint-Aubin-du-Cormier à Vitré passant par le centre de Livré. Celui-ci emprunte évidemment le nouvel axe important localement, celui servant de support au bourg. Mais puisque cet axe n'est qu'un segment attaché à l'église, le chemin de Saint-Aubin se prolonge ensuite par l'ancienne voie afin d'accomplir sa liaison de long parcours (**fig. 6**). D'autres indices viennent confirmer l'ancienneté de cette voie. D'abord, son tracé peut se suivre vers l'ouest sur quelques 3000 mètres, jusqu'à sa rencontre avec la voie antique Rennes-Jublains sur laquelle elle semble se greffer. Ensuite, la zone nécropolitaine que nous pensons avoir identifiée au sud de Livré se développe à ses abords (**fig. 6**). Ainsi, cette voie apparaît nettement comme l'élément le plus ancien du paysage sur le cadastre et doit sans doute être liée à une première occupation que nous ne percevons pas. Au cours du haut Moyen Age, l'église Notre-Dame fut édifiée légèrement à l'écart de cet axe, à une centaine de mètres plus au nord. A une époque indéterminée, elle généra autour d'elle un réseau rayonnant qui se raccrocha à l'ancienne voie.

Cette chronologie relative nous éclaire un peu plus sur la constitution du bourg de Livré et elle nous apporte peut-être de nouveaux éléments pour comprendre l'enceinte et l'enclos périphérique. Nous avons dit que le réseau rayonnant était centré sur l'église. C'est le cas certes mais peut-être au prix d'une contrainte révélatrice. Les deux tronçons de chemin méridionaux se dirigent certes vers l'église mais terminent leurs courses au moment où ils se rencontrent, précisément sur le pourtour supposé de l'enceinte. Le même phénomène se constate pour le chemin oriental et la restitution de celui provenant du nord-ouest (**fig. 6**). De telles coïncidences sont troublantes et enjoignent à envisager des points de passage obligés. Ces points se trouvant sur le tracé de l'enceinte, ils correspondraient alors à des portes. Cette hypothèse est plus que vraisemblable. En effet, le diagnostic archéologique a permis de mettre en évidence une interruption du tracé de l'enceinte correspondant à une entrée et le chemin provenant du nord-est se dirige précisément vers ce point (**fig. 7**). Or cette entrée attestée archéologiquement est installée au milieu de la face septentrionale de l'enceinte, tout comme les deux points de passage supposés obligés le sont sur les faces occidentales et méridionales. Quant au dernier chemin quittant à l'Est le centre de Livré, il traverse le tracé de l'enceinte à proximité du milieu de sa face orientale (**fig. 7**). La convergence vers deux points de l'enceinte de plusieurs chemins permettait déjà d'esquisser la possibilité de deux entrées, mais la position de celles-ci par rapport à l'entrée attestée et au point de sortie du chemin oriental autorise désormais à formuler l'hypothèse d'une enceinte à quatre ouvertures, chacune placée de part et d'autre du grand et du petit axe de son ellipse (**fig. 7**). L'enceinte semble donc avoir joué un rôle important dans la constitution du réseau viaire de Livré contrairement à l'enclos périphérique qui semble lui n'y avoir imprimé aucune influence.

ZAC de l'Abbaye : Etude documentaire

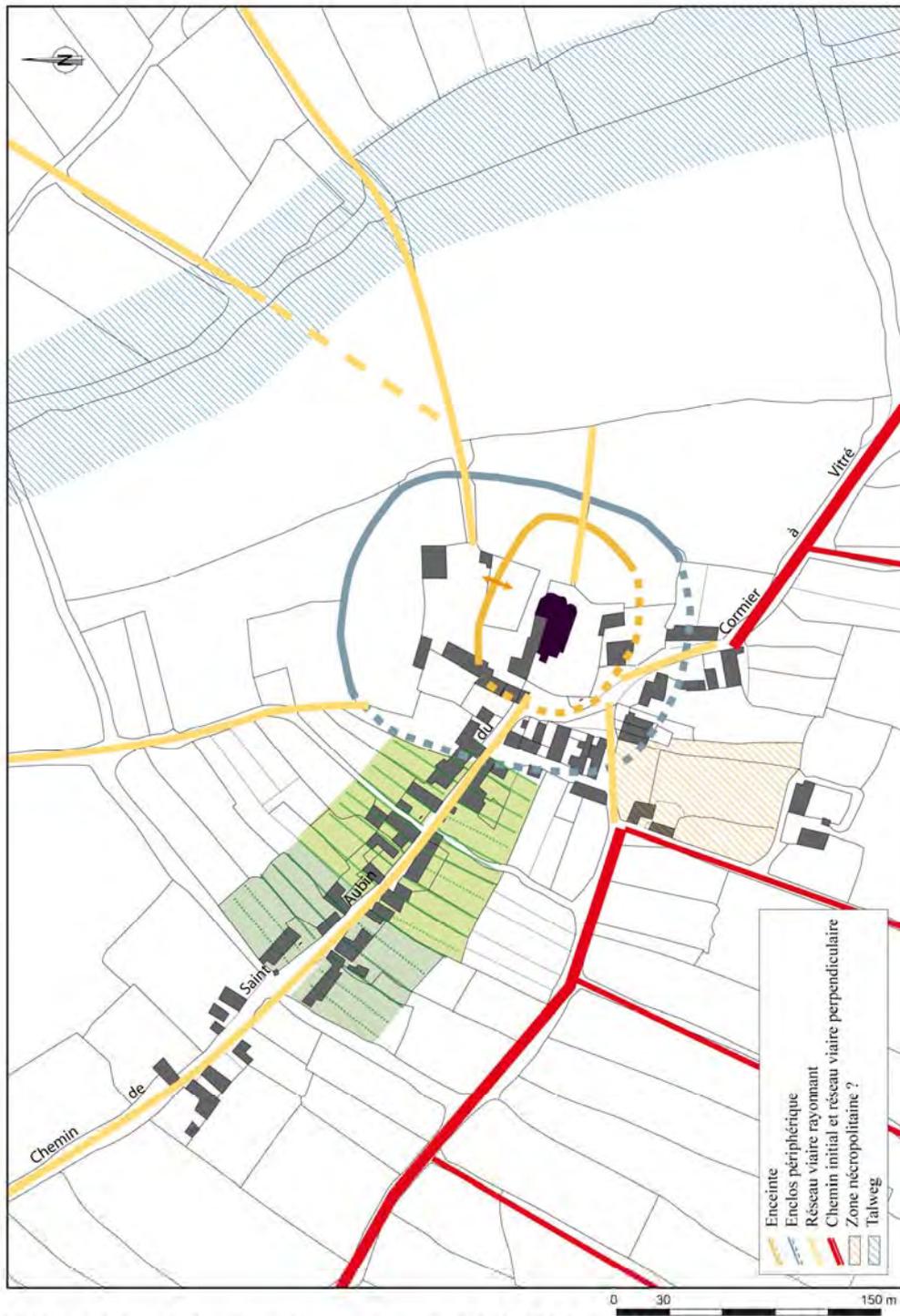


Fig.6 Mise en évidence de deux réseaux viaires distincts aux abords de Livré (P. Polpré), 1/3000

ZAC de l'Abbaye : Etude documentaire

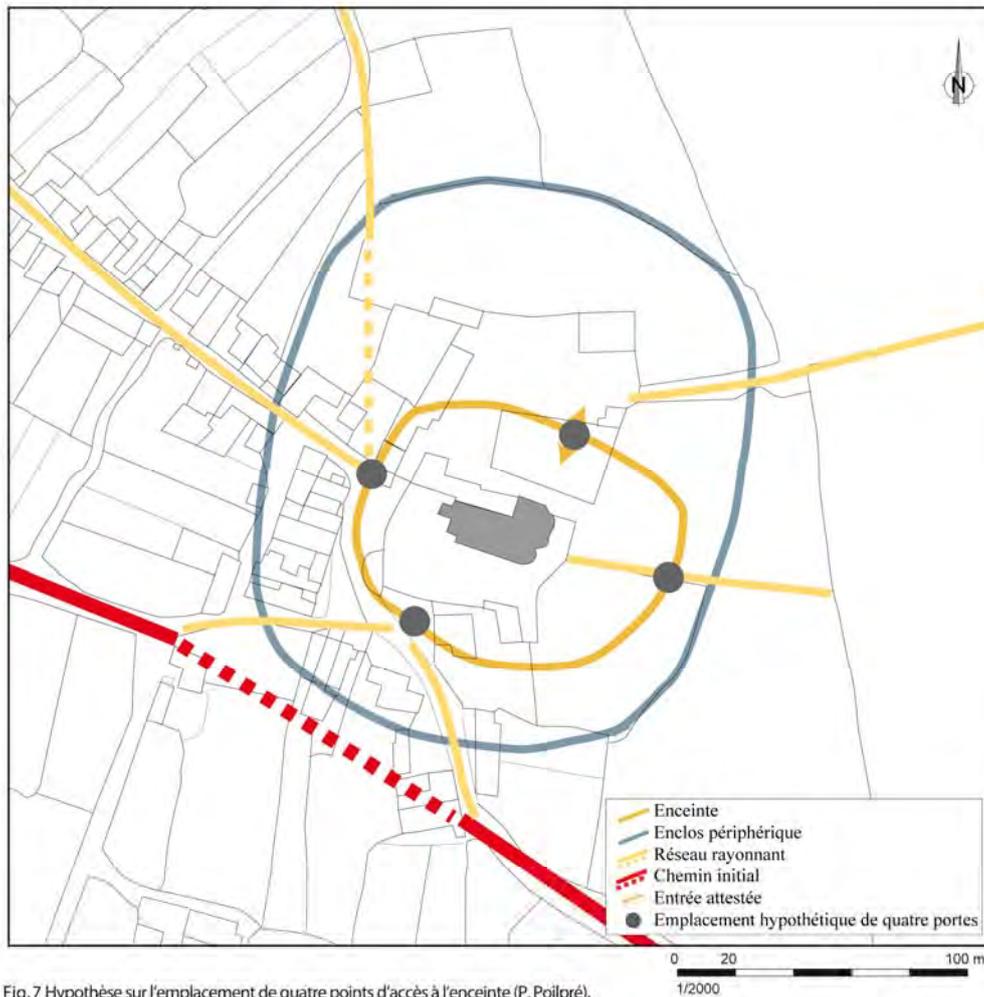


Fig. 7 Hypothèse sur l'emplacement de quatre points d'accès à l'enceinte (P. Poilpré).

Au terme de cette analyse morphologique, nous comprenons mieux l'inscription des vestiges archéologiques au sein de la localité livréenne et une chronologie relative s'ébauche. L'enceinte semble avoir généré un réseau viaire rayonnant qui a désaffecté un ancien chemin issu de la voie antique Rennes-Jublains. Une branche de ce réseau a servi de support à l'établissement d'un bourg qui sera par la suite légèrement amputé par l'établissement de l'enclos périphérique.

2.2.2. Enclos ecclésial et/ou défensif ?

2.2.2.1. Des enclos ecclésiaux ?

Les deux enclos de Livré pour être centrés sur une église s'apparentent à ce que les historiens nomment enclos ecclésial. En effet, ce type de forme a déjà été repéré autour de certaines églises et fait l'objet de quelques typologies sommaires sous l'impulsion d'E. Zadora-Rio en particulier²⁵. Essentiellement identifiée sur les cadastres anciens, il s'agit de

²⁵ Fixot, Zadora-Rio 1990, Fixot, Zadora-Rio 1994.

l'empreinte d'anciens enclos qui d'apr s les rares sondages arch ologiques et les textes ont  t  m nag s autour des lieux de culte depuis au moins le VI^e si cle jusqu'au XII^e si cle²⁶. Ce ph nom ne serait issu du droit d'asile qui d s la fin de l'empire romain instaurait un p rim tre autour de l' glise   l'int rieur duquel tout individu pouvait venir trouver refuge m me s'il  tait poursuivi par les autorit s publiques. Au cours du haut Moyen Age, l'enclos mat rialisant ce p rim tre tend   se confondre avec l'emprise du cimetiere²⁷. Attir s par la protection que leur offrait ce lieu, des b timents provisoires s'y install rent puis dans bien des cas, des habitats finirent par l'occuper de fa on p renne, pr figurant ainsi le bourg moderne.

Les dimensions des deux enclos bien que tr s diff rentes s'accordent avec cette interpr tation. L'enceinte couvrant environ 0,7 ha s'apparente au groupe des enclos les plus fr quemment rencontr s par E. Zadora-Rio, dont la superficie moyenne est de 0,5 ha²⁸. Cependant, d'autres auteurs interpr tent des formes beaucoup plus vastes proches de celle de l'enclos p riph rique comme des enclos eccl siaux. J. Bachelier qui avait d'ailleurs d j rep r  sur le cadastre napol onien de Livr  une partie du contour de cet enclos le qualifie d'eccl sial²⁹. Lequel des deux enclos doit-on alors consid rer comme eccl sial ? Nous avons  crit qu'ils  taient concentriques mais il s'agit d'un abus de langage, d'une facilit  pour d crire l'imbrication des deux structures qui en r alit  n'ont pas le m me centre. Si l'enceinte est parfaitement centr e sur l' glise, l'enclos lui pr sente un certain d calage. D'un point de vue strictement g om trique, le centre de l'enclos p riph rique serait   placer au nord de l' glise voire l g rement au nord-ouest. Ces consid rations euclidiennes peuvent surprendre mais nous allons t cher de les justifier. En effet, consid rant que ce centre g om trique se situe au sein de l'ensemble prieural que nous percevons   la fin du Moyen Age et plus pr cis ment aux abords de sa maison prieurale, que les prieur s s' tablissaient de pr f rence au nord des  glises et en particulier au contact de la nef soit plut t au nord-ouest³⁰, et enfin que les seuls vestiges de b timent que le diagnostic a r v l s se situaient au nord de l' difice cultuel, nous proposons l'hypoth se que ces derniers correspondent au premier  tablissement monastique. Ainsi, l'enclos p riph rique n'aurait pas  t   tabli en fonction de l' glise mais par rapport au prieur . Des observations m trologiques pourraient abonder en ce sens. Consid rons l'espace situ  entre la nef de l' glise et la face nord de l'enceinte contre laquelle les vestiges ma onn s ont  t  mis au jour. Cet espace correspond   l'emplacement suppos  du prieur  et constitue le centre de l'enclos. Une distance d'un peu moins de 90 m tres le s pare du trac  de l'enclos sur le grand axe de son ellipse (**fig. 8**). Or cette valeur est deux fois celle du « circuit » autour de l' glise que les conciles pr conisent pour l' tablissement de l'aire d'asile (30 pas soit 44,4 m tres)³¹. On peut d'ailleurs  ventuellement retrouver cette distance dans la forme de l'enceinte en restituant un  difice primitif plus petit que l' glise romane et parfaitement plac  au centre de celle-ci (**fig. 8**). Mais plus qu'un simple rapport math matique constat , cette mesure d'un peu moins de 90 m tres appara t dans plusieurs textes officiels. En effet, en 1059, une lettre du pape Nicolas II  mise depuis le concile le Latran et destin e aux  v ques des Gaules, prescrit conform ment aux saints canons des P res que les limites des cimeti res doivent  tre fix es   60 pas (soit 88,8 m tres) autour des *majores ecclesiae* et   30 pas autour des *capellae vel minores ecclesiae*³². Il faut entendre par cimetiere, le territoire d'asile. Cette ordonnance sera int gr e aux d crets du droit canon   la fin du XI^e si cle par Yves de Chartres et reprise par Gratien au si cle suivant dans son D cret,   propos de la

²⁶ Zadora-Rio 1990, p. 13-15.

²⁷ Zadora-Rio 1990, p. 11-13.

²⁸ Zadora-Rio 1990, p. 15.

²⁹ Bachelier 2013, t. 2, p. 255.

³⁰ Legros 2010, p. 60

³¹ Mouillebouch  2009, p. 79-80.

³² Mouillebouch  2009, p. 80.

protection des églises. Les textes ultérieurs corrigeront les « *LX passus* » de Nicolas II en « *XL passus* » estimant que cette première valeur était excessive et relevait probablement d'un lapsus³³.

Par leur forme et leur dimension, les deux enclos peuvent donc prétendre avoir ceint le territoire d'asile de l'église. Cependant, l'enceinte semble la mieux placée pour remplir cette fonction. Pourtant, le gabarit de ses fossés ne correspond absolument pas à ceux des quelques exemples connus. En effet, la clôture de ce territoire était avant tout symbolique, seulement matérialisée par un faible fossé, un simple mur voire uniquement quelques croix³⁴.

ZAC de l'Abbaye : Etude documentaire

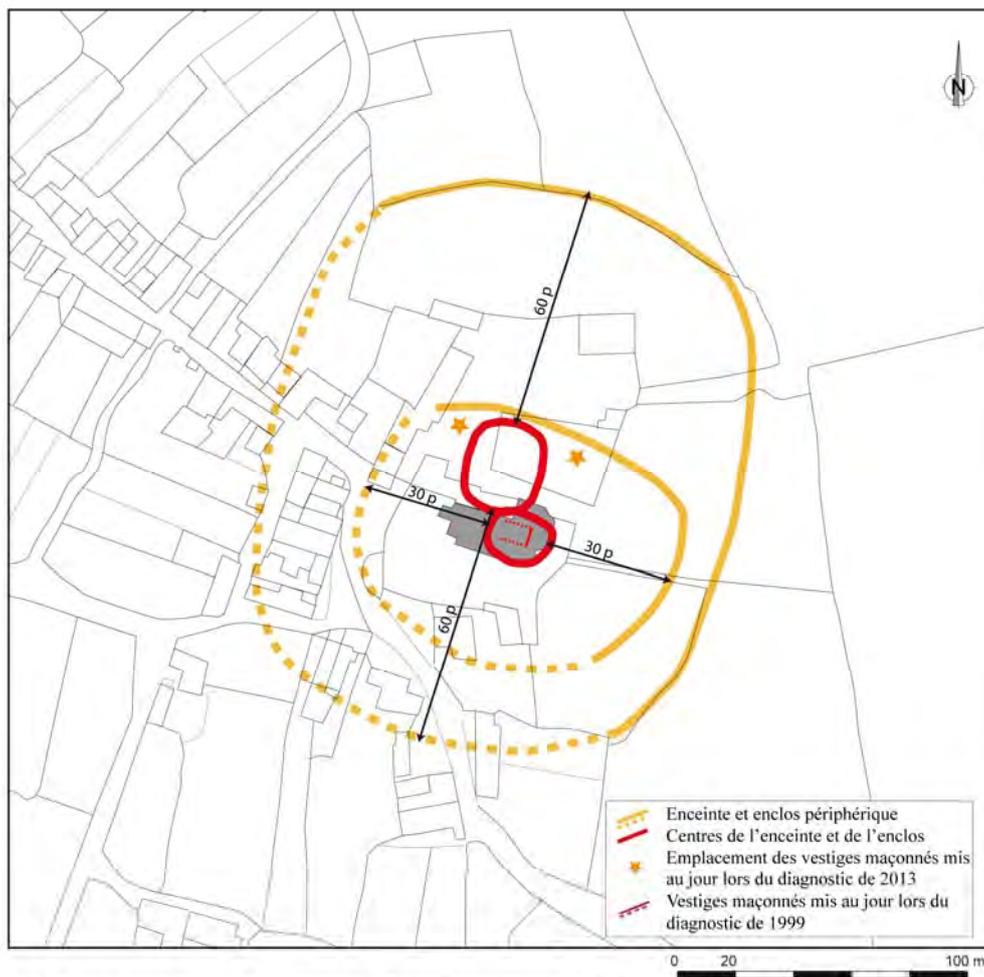


Fig. 8 Centres de l'enceinte et de l'enclos périphérique et hypothèses métrologiques (P. Poilpré), 1/2000

³³ Mouillebouché 2009, p. 80-81.

³⁴ Querrien 2008, p. 127.

2.2.2.2. *Un  tablissement comtal ?*

Ici, tant t large et profond, tant t d doubl , tant t associ    un puissant mur, le foss  de l'enceinte semble avoir une vocation d fensive. Livr  aurait-il  t  un lieu fortifi  ? Cette hypoth se prend une certaine dimension quand nous rappelons l'identit  du possesseur de Livr    la fin du X^e si cle. En effet, ce lieu, son territoire et l'autorit  qui s'y exerce appartiennent alors directement au comte de Rennes. Cette possession pleine et enti re faisant donc de Livr  un domaine comtal, on ne peut exclure qu'une r sidence princiere ou qu'un ouvrage militaire y soit li  et ait pr c d  l'installation des moines. Cette hypoth se pourrait expliquer que le foss  de l'enceinte est d j  en partie combl  aux XI^e-XII^e si cles comme l'a montr  l'un des sondages du diagnostic. Une implantation strat gique ne semble pourtant pas  vidente. La *via publica redonensis*, voie romaine reliant Rennes   Jublains passe certes   proximit  du territoire de Livr  puisqu'elle sert m me   fixer les limites de la paroisse au XI^e si cle (III). N anmoins, nous doutons que le site ait pu contr ler cet axe important dont il est distant de plus de 3 km et s par  par la vall e du Changeon. Par ailleurs, si la position de Livr  aux confins des seigneuries de Vitr  et de Foug res pouvait  tre sensible   partir du XI^e si cle,  poque de d veloppement de ces deux entit s, rien n'indique qu'elle le fut auparavant. En revanche, on sait qu'  l' poque carolingienne, les *potentes* poss daient plusieurs lieux de r sidence et que ceux-ci pouvaient  tre fortifi s. La situation de Livr ,   l'or e de l'ancienne for t de Rennes appartenant  galement au comte, accr diterait cette possibilit .

Cependant, l'hypoth se d'un  tablissement comtal est contrari e par le fait que l'enceinte soit centr e sur une  glise qui existait avant l'installation des moines de Saint-Florent, c'est- -dire avant que le lieu n'ait pu changer de destination. Il faudrait donc consid rer une  tape interm diaire durant laquelle une  glise se substitua   l' tablissement initial avant qu'elle ne soit finalement remise aux religieux. Dans un tel cas, et sauf si la configuration de l' tablissement initial laissait la partie centrale de l'enceinte vierge, l' glise dut remplacer physiquement des am nagements ant rieurs dont on devra se demander si le mur droit mis au jour en 1999 n'en constitue pas un vestige.

2.2.2.3. *Un enclos eccl sial fortifi  ?*

Si la reprise d'un ancien site pourrait expliquer l'aspect de cette cl ture, il ne faut pas exclure la possibilit  que l'enclos eccl sial ait  t  volontairement fortifi . Certes, certains historiens ont affirm  que plusieurs conciles et en particulier celui de Latran I interdisaient de fortifier les  glises, mais H. Mouillebouche a bien montr  r cemment que cette lecture  tait fautive³⁵. La seule interdiction  tait celle de ne rien construire dans les cimeti res sans l'autorisation de l' v que. L'historien rel ve d'ailleurs de nombreuses occurrences d'enclos fortifi s³⁶. Le ph nom ne n'est gu re surprenant car comme le souligne E. Zadora-Rio, « la tentation de transformer cette cl ture symbolique en enceinte fortifi e para t avoir  t  forte d s le d but du XI^e si cle³⁷ ». En outre, il ne s'agirait pas   Livr  d'un simple enclos eccl sial puisqu'il aurait accueilli les b timents conventuels des moines de Saint-Florent. En effet, lorsqu'il  tait uni   l' glise, le prieur   tait install  dans l'enceinte du cimetiere³⁸. Il serait d s logique que les religieux aient am nag  cet espace et sa cl ture.

³⁵ Mouillebouche 2009, p. 86.

³⁶ Mouillebouche 2009, p. 73-138.

³⁷ Zadora-Rio 1990, p. 13.

³⁸ Pichot 2002, p. 141.

Pour résumer, tout porte à associer l'enceinte centrée sur l'église de Livré à un enclos ecclésial et les vestiges maçonnés mis au jour aux fondations d'un prieuré primitif concomitant. Compte tenu de la datation possiblement haute du comblement de son fossé, il n'est pas exclu que cette enceinte réutilise un aménagement antérieur. Celui-ci pourrait dès lors correspondre à un enclos ecclésial ménagé autour de l'église avant l'installation des moines voire à un établissement lié à la possession comtale. Dans ce dernier cas, les moines auraient fait preuve d'opportunisme en réinvestissant des constructions déjà existantes. L'hypothèse n'est pas à exclure mais manque de soutien, d'autant plus que nous avons vu que le caractère plus ou moins défensif de cette enceinte n'était pas incompatible avec un simple contexte prieural. L'enclos périphérique, désormais centré sur le prieuré, semble quant à lui plus tardif. D'un point de vue formel et chronologique, il se substitue à l'enceinte mais nous ne pouvons lui attribuer la même fonction. Il a probablement été établi au bas Moyen Age, à une époque où la notion de territoire d'asile n'a plus cours. Sa fonction est plus difficile à établir dans la mesure où ce type d'aménagement n'a jamais suscité l'attention des chercheurs si tant est qu'ils en aient eu connaissance. Peut-être devrions-nous l'appeler enclos prieural. Au-delà de la qualification du cloître d'un prieuré, cette expression a déjà été utilisée de façon très sporadique pour désigner le parcellaire curviligne entourant certains établissements de ce type mais n'a jamais constitué un objet historique. La chose s'entend puisque lorsque des formes similaires ont pu être repérées - uniquement par interprétation cartographique - elles ont été associées au seul objet historiquement admis, le territoire d'asile. En l'absence de comparaison et devant le vide historique, nous ne pouvons attribuer à cet enclos qu'une dimension foncière, du moins dans un dernier temps. On constate en effet qu'il délimite en partie les terres du prieuré à l'époque moderne (**fig. 3**). Cependant, les motivations de son établissement, imposant une vaste forme curviligne se surimposant à des structures pourtant fortes telles que le bourg, devaient répondre à des critères ou des exigences précises qui confèrent à l'enclos un statut ou rôle déterminé.

Toutes ces formes, les enclos, le bourg, le réseau, témoignent d'un paysage fortement et rigoureusement structuré au cours des siècles. Il apparaît que les moines de Saint-Florent de Saumur, seuls seigneurs de la paroisse, ont géré l'espace entourant l'église de Livré de façon autoritaire et planifiée.

3. Synthèse

A la fin du X^e siècle, Livré est un territoire appartenant au comte de Rennes sur lequel se dresse une église dédiée à la Vierge à l'emplacement de l'édifice actuel. Dès cette époque, il semble desservi par un chemin raccordé à la *via publica* reliant Rennes à Jublains. Ce dernier court en effet à moins de 100 mètres au sud de l'église. Un probable espace funéraire altomédiéval s'est développé à ses abords, au sud de l'actuel bourg. L'endroit semble occupé mais nous ignorons l'emplacement exact et la nature de cette occupation. Au tournant des X^e et XI^e siècles, cet ensemble apparaît moribond et le comte s'en délaïsse au profit de l'abbaye Saint-Florent de Saumur. Les moines deviennent maîtres de la paroisse et y établissent un prieuré dont les ultimes vestiges ont fait l'objet de ce diagnostic archéologique.

Sur les vicissitudes de cet établissement, il faut certainement reconnaître plusieurs phases de construction. La première qui soit assurée est celle de sa fondation au début du XI^e siècle. Ce premier établissement étant en partie saccagé vers 1160, il est possible qu'une reconstruction totale ou partielle ait suivie cet évènement. Nous ignorons la composition et l'organisation exacte de ces premiers états mais nous pouvons logiquement supposer l'existence d'un certain nombre de bâtiments et d'aménagements. Le prieuré devait posséder un logis pour les moines ainsi que des dépendances agricoles nécessaires à l'exploitation de

ses terres. En outre, le prieur de Livré étant seigneur de la paroisse, son établissement pouvait compter en plus certains des instruments liés à l'exercice de son pouvoir. En 1395, le prieuré est à nouveau victime d'une attaque qui détruit une partie de ses bâtiments. Une phase de reconstruction s'ensuivit donc probablement à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle. C'est lors de celle-ci que fut édifié en 1401 ou 1402 la grange dîmière étudiée pendant le diagnostic. Peu de temps après, en 1430, les moines abandonnent le petit monastère qui tombe alors en commende. Les ecclésiastiques chargés alors de la gestion de l'établissement semblent le délaisser et celui-ci part en ruine à la fin du XV^e siècle. A cette époque, la maison prieurale et la grange s'inscrivent dans un complexe clos de murailles comprenant également un auditoire, une prison et des bâtiments pour loger le bétail.

Excepté pour la grange dîmière encore en élévation, le diagnostic archéologique n'a pu qu'effleurer les vestiges de l'ensemble prieural que nous percevons à travers les textes à la fin du Moyen Age. En revanche, l'opération a mis au jour deux portions d'enclos emboîtés semblant ceinturer l'église et précédant le complexe tardo-médiéval. Le plus précoce et plus proche de l'église doit par sa position être qualifié d'ecclésial et devait délimiter le territoire d'asile. Il devait accueillir les bâtiments conventuels et le cimetière. Ce dernier n'a pas été perçu lors du diagnostic et devait donc se développer au sud-ouest de l'église, place qu'il occupe encore sur le cadastre napoléonien. Son caractère défensif et le comblement précoce de l'un de ses fossés pourraient signaler que l'enclos réinvestit un site antérieur. Livré étant un domaine comtal avant l'installation des moines, il faudrait voir dans cet éventuel prédécesseur un établissement résidentiel ou militaire. Cette hypothèse n'a guère trouvé d'argument mais n'a pu être totalement rejetée. Nous sommes parvenus à montrer en revanche que l'enclos périphérique était assez tardif, établi postérieurement à un bourg typique du XI^e ou XII^e siècle. Contrairement au précédent qui était centré sur l'église, celui-ci est établi en fonction du prieuré qu'il semble séparer de l'habitat.

Cette opération offre l'opportunité exceptionnelle d'appréhender les origines d'un complexe prieural précoce et de suivre son évolution au cours du Moyen Age. Une fouille archéologique permettrait de répondre aux nombreuses questions qu'elle soulève comme celle de la fonction exacte de l'enclos périphérique, du motif de la fortification d'un enclos ecclésial, de la nature d'un établissement prieural primitif, de l'éventuel lien avec un établissement comtal... Elle pourrait également participer à une réflexion plus générale sur l'origine des bourgs dans cette partie du Rennais et le rôle des moines dans leur essor. Deux fouilles récentes réalisées aux abords de bourgs proches de Livré, Ercé-près-Liffré et Chasné-sur-Illet, ont en effet mise au jour des vestiges altomédiévaux aux pieds d'églises entrées en possession de Saint-Florent au cours du XI^e siècle.

**RÉPERTOIRE QUE NOUS DRESSONS
DES ACTES TOUCHANT LE PRIEURÉ DE LIVRÉ**

N°	Dates	Résumé	Original ³⁹	Copie	Edition	Corpus ⁴⁰
I.	1013-1022	Donation de Livré	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	H. Guillotel	X
II.	ca 1020	Concession par l'évêque des droits spirituel et temporel	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	Dom Morice	X
III.	1055-1066	Confirmation et augmentation de la donation	BNF, nouv. acq. lat. 1930.	AD35, 1 F 519	H. Guillotel	X
IV.	1055-1070	Renonciation d'Hamon De Livré	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	Dom Morice	X
V.	1068	Conflit avec Giron	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	Dom Morice	X
VI.	1070-1118	Renouvellement de la soumission d'Hamon	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	Dom Morice	X
VII.	1087	Don d'une terre et d'un moulin par Sylvestre	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	∅	X
VIII.	1089	Don d'une terre par le comte Alain	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	H. Guillotel	X
IX.	1122	Bulle du pape Calixte II	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 516	∅	X
X.	1136	Donation d'un terrain boisé par le comte Conan	BNF, nouv. acq. lat. 1930	AD35, 1 F 519	H. Guillotel	X
XI.	1160-1166	Accord sur la mouvance de Livré	AD49, H 3505	AD35, 1 F 909	Dom Morice	X
XII.	1186	Bulle du pape Urbain III	AD49, H 3715	AD35, 1 F 516	∅	X
XIII.	1224	Restitution de la moitié des dîmes de Cicé	AD49, H 3505	∅	∅	
XIV.	1245	Entredit que le prieur de Livré fit sur Vitré	AD35, 1 F 909	∅	∅	
XV.	ca 1250	Annulation de l'excommunication	AD49, H 3505	∅	∅	
XVI.	1264	Accord avec le seigneur de Vitré sur la juridiction	AD49, H 3505	AD 35, 1 F 519	∅	
XVII.	1265	Lettre de 10 L que le s ^r de Vitré a sur le prieuré	AD35, 1 F 909	∅	∅	
XVIII.	1294	Le curé de Livré se donne à St Florent	AD49, H 3505	AD 35, 1 F 519	∅	
XIX.	1395	Demande d'enquête sur les ravages du prieuré	particulier	AD 35, 1 F 519	M. Jones	X
XX.	1395	Audition de témoins suite aux ravages du prieuré	AD35, 1 F 1625	∅	∅	
XXI.	1429	Accord suite au décès du prieur de Livré	AD35, 1 F 1625	AD 35, 1 F 519	∅	X
XXII.	1429	Lettre de Jean V du Bellay, abbé de St-Florent	AD35, 1 F 1625	∅	∅	
XXIII.	1430	Collation à Hervé Couaynon du prieuré	AD49, H 3506	∅	∅	
XXIV.	1433	Aveu du prieuré rendu à la dame de Vitré	AD35, 5 Fa 21	∅	∅	X
XXV.	1434	Accord entre la comtesse de	AD35, 1 F 1625	AD 35, 1 F 519	∅	

³⁹ ou copie contemporaine de l'original

⁴⁰ tous les documents répertoriés ici ont servi à l'analyse mais nous n'en avons reproduit qu'une partie dans le corpus présenté

		Laval et le prieur				
XXVI.	1483-1501	Projet d'accord pour le possesseur du prieur�	AD49, H 3506	�	�	
XXVII.	1498-1515	Mandement de Louis XII sur la commende du prieur�	AD 49, H3506	�	�	X
XXVIII.	1514-1515	Comptes du prieur�	AD35, 2 G 159	�	�	
XXIX.	1542	Acte de proc�dure opposant le prieur� au s ^f de Vitr�	AD35, 1 F 1625	�	�	
XXX.	ca 1550	Enqu�te sur les d�mes du prieur� de Livr�	AD35, 3 D 6	�	�	
XXXI.	1578	Assignation de L. Chenu qui refuse de restituer le prieur�	AD49, H 3506	�	�	
XXXII.	1606	Union du prieur� de Livr� au coll�ge des j�suites de Rennes	AD49, H 3506	AM Rennes, GG 283	�	
XXXIII.	1606	Concordat pass� au sujet de l'union du prieur�	AD49, H 3506	AM Rennes, GG 284	�	
XXXIV.	1626	Addition � l'aveu du prieur� de Livr�	AM Rennes, GG 290	�	�	X
XXXV.	1644	Aveu rendu au roi pour le prieur� de Livr�	AD35, 3 D 2	�	�	
XXXVI.	1648	Pi�ces concernant l'entretien de deux religieux � Livr�	AD49, H 3506	�	�	
XXXVII.	1650-1673	Comptes annuels du prieur� de Livr�	AD35, 2 G 159	�	�	
XXXVIII.	1664	Aveu rendu au roi pour le prieur� de Livr�	AD35, 3 D 2	�	�	X
XXXIX.	1667	Transaction entre le s ^f de Vitr� et le coll�ge de Rennes	AD35, 1 F 1625	�	�	
XL.	1687	Aveu rendu au seigneur de Vitr� pour le prieur� de Livr�	AD35, 3 D 6	�	�	X
XLI.	1753	Relation ce qui se passa au bourg de Livr�	AD49, H 3506	�	�	
XLII.	1763	Proc�s-verbal du prieur� de Livr�	AM rennes, GG 290	�	�	X
XLIII.	1773	Vente des biens laiss�s au prieur� par les j�suites	AM rennes, GG 290	�	�	
XLIV.	1774-1781	Proc�s-verbal de visite du dioc�se	AD35, 1G3/4	�	�	
XLV.	1776	Bail � ferme de la m�tairie du Prieur� de Livr�	AD35, 3 D 6	�	�	

BIBLIOGRAPHIE

Angot 1900 : ANGOT (A.) – *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Laval : A. Goupil, 1900, t. 1, 851 p.

Bachelier 2013 : BACHELIER (J.) – *Villes et villages de Haute-Bretagne : les réseaux de peuplement (XI^e-XIII^e siècles)*. Thèse de doctorat : Histoire : Rennes 2, 2013, 2 vol. 955 p.

Beaumont 2006 : BEAUMON (J.) – Implantation et expansion d'un réseau de prieurés à l'époque féodale : l'exemple des prieurés de l'abbaye Saint-Florent de Saumur dans le diocèse de Rennes et la seigneurie de Dol-Combourg (XI^e-XIII^e siècle). *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 113, 2006, p. 73-91.

Fixot, Zadora-Rio 1990 : FIXOT (M.), ZADORA-RIO (E.) dir. – *L'église, la campagne, le terroir*. Paris : Editions du CNRS, 1990, 158 p.

Fixot, Zadora-Rio 1994 : FIXOT (M.), ZADORA-RIO (E.) dir. – *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*. Paris : Edition de la Maison des sciences de l'homme, 1994, 177 p. (Documents d'archéologie française, 46)

Gousset 2003 : GOUSSET (J.-M.) – L'organisation de l'habitat dans le bourg médiéval. *La Mayenne : archéologie, histoire*, t. 26, 2003, p. 104-129.

Guillot de Corson 1881 : GUILLOTIN DE CORSON (A.) – *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. 2. Rennes/Paris : Fougeray/René Haton, 1881, 792 p.

La Borderie 1868 : LE MOYNE DE LA BORDERIE (A. de) – Origines paroissiales. XI. Livré-sur-Changeon. *Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, n° 7, 1868, p. 230-234.

Livré 1992 : COMMISSION HISTOIRE éd. – *Livré-sur-Changeon : une communauté rurale dans l'histoire*. Livré-sur-Changeon : Commission Histoire, 1992, 339 p.

Mouillebouche 2009 : MOUILLEBOUCHE (H.) – Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne. In : CORBET (P.), LUSSE (J.) – Ex animo. *Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*. Langres : Dominique Guéniot, 2009, p. 73-138.

Ogée 1843 : OGÉE (J.) – *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*. t. 1. Rennes : Molliex, 1843, 534 p. (Réédition revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin de Nantes : Vatar, 1780)

Pesez, Esquieu 1998 : PESEZ (J.-M.), ESQUIEU (Y.) – *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle) : un corpus et une esquisse*. Paris : CNRS, 1998, 450 p. (Monographie du CRA, n° 20)

Pichot 2002 : PICHOT (D.) – *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen-Âge*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2002, 395 p.

Poilpré 2011 : POILPRE (P.) – Etude archivistique. Pour une confrontation des données historiques, archivistiques et archéologiques. In : ESCATS (Y.) dir. – *La Mézière, ZAC des Lignes de la Gonzée. Diagnostic archéologique*. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2011, p. 62-73 et annexes.

Querrien 2008 : QUERRIEN (A.) – Les formes circulaires de l'espace bâti et agricole au Moyen Age : tracé, mesure et partage. *Archéologie médiévale*, t. 38, 2008, p. 123-158.

Tournier, Batt 1999 : TOURNIER (F.), BATT (M.) – *Livré-sur-Changeon, chœur de l'église. Evaluation archéologique*. AFAN, ville de Livré-sur-Changeon, SRA Bretagne.

Travers 1837 : TRAVERS (N.) – *Histoire civile, politique, et religieuse de la ville et du Comté de Nantes. Tome deuxième*. Nantes : Forest, 1837, 589 p.

Zadora-Rio 1990 : ZADORA-RIO (E.) – La topographie des lieux d'asile dans les campagnes médiévales. In : FIXOT (M.), ZADORA-RIO (E.) dir. – *L'église, la campagne, le terroir*. Paris : Editions du CNRS, 1990, p. 11-16.

Zadora-Rio 2008 : ZADORA-RIO (E.) dir. – *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*. Tours : FERACF, 2008, 303 p.

SOURCES

Sources manuscrites

Archives d partementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35)

- 3 D 1, coll ge de Rennes, fondation, terrier, rentier (1604-1713)
- 3 D 2, coll ge de Rennes, titres de propri t , immeubles, aveux g n raux (1524-1727)
- 3 D 6, coll ge de Rennes, titres de propri t  et aveux pour les prieur s de Livr  (1547-1751) et Noyal-sur-Vilaine (1601-1764)
- 1 F 516, fonds La Borderie, Saint-Florent : titres g n raux
- 1 F 519, fonds La Borderie, Saint-Florent : prieur s du dioc se de Rennes
- 1 F 909, fonds La Borderie, copies d'actes des seigneurs de Vitr  (XIII  si cle)
- 1 F 1527, fonds La Borderie, baronnie de Vitr  : titres g n raux (XII-XIV  si cles)
- 1 F 1625, fonds La Borderie, titres anciens et documents originaux : Saint-Florent de Saumur
- 5 Fa 21, prieur s de la baronnie de Vitr , pi ces diverses
- 1 G 3/4, dioc se de Rennes, P.-V. de visites
- 2 G 159, dioc se de Rennes, Livr -sur-Changeon
- 3 P 3199, tableau indicatif des propri t s fonci res de la commune de Livr -sur-Changeon, 1827

Archives d partementales du Maine-et-Loire (AD 49)

- H 3505, prieur  de Livr  (1160-1293)
- H 3506, prieur  de Livr  (1430-1753)
- H 3712, copie du Livre noir de Saint-Florent de Saumur par P. Marchegay
- H 3713, Livre blanc de Saint-Florent de Saumur
- H 3714, Livre d'argent de Saint-Florent de Saumur
- H 3715, Livre rouge de Saint-Florent de Saumur

Archives municipales de Rennes (AM Rennes)

- GG 283, titres concernant le coll ge de la ville de Rennes (1603-1606)
- GG 284, titres concernant le coll ge de la ville de Rennes (1606-1608)
- GG 290, titres concernant les propri t s du coll ge de Rennes (1567-1779)

Biblioth que nationale de France (BNF)

- collection de Touraine-Anjou *
- ms, fr. 22308, Dom D. Briant, *M moires de Bretagne* *
- ms, fr. 22329, Extraits de cartulaires de Bretagne *
- nouv, acq. lat. .1930, Livre noir de Saint-Florent de Saumur *

Sources imprimées

Bulletin paroissial du canton de Liffré, Livré, la Bouexière, Saint-Sulpice. 1909-1914.

Chartes inédites concernant la Haute-Bretagne, XII^e-XV^e siècles. Ed. par JOUON DES LONGRAIS (F.-L.-M.), *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 43-2, 1914, p. 225-263

Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux. Tome II. Contenant les Preuves, et pièces justificatives. Ed. LOBINEAU (C.-A.), Paris : Veuve F. Muguet, 1707, 1828 col.

Les actes des Ducs de Bretagne (944-1148). Ed. GUILLOTTEL (H.), Thèse pour le doctorat en droit soutenue à Paris II, 1973, 524 p.

Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne. Actes de Jean V de 1407 à 1419. 1890. Ed. BLANCHARD (R.), Nantes : Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1890, 264 p.

Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. Ed. MORICE (P.-H.), Paris : Ch. Osmont, t. 1, 1742, 1708 p.-col.

Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e, XII^e, XIII^e siècles). Ed. LE MOYNE DE LA BORDERIE (A.), Rennes : Imprimerie Ch. Catel, 1888, 326 p.

Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne. Tome II. Ed. JONES (M.), Paris : C. Klincksieck, 1983, p. 347-749.

Sources iconographiques

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35)

Cadastre napoléonien de Livré-sur-Changeon, 3 P 5383

TRANSCRIPTIONS DES TEXTES

Chaque notice se présente comme suit :

Premièrement, nous associons un énoncé au texte. Il se compose d'un chiffre romain que nous lui avons attribué pour faciliter son appel, de la date connue ou supposée de la rédaction, et d'un titre rappelant les principaux faits évoqués dans le texte.

Deuxièmement, nous précisons les sources qui nous ont permis d'établir notre leçon, en distinguant trois catégories : l'original, les copies, les éditions. La première est notée *a* ; nous y indiquons si le document original est encore conservé ou non ; s'il l'est, nous précisons où et sous quelle cote. Dans la deuxième catégorie, notée *b*, nous recensons toutes les leçons du texte qui ont été produites en leur attribuant un numéro de la plus ancienne à la plus récente (*b1*, *b2*, *b3*, etc.). Nous précisons leur date ou leur époque de rédaction, éventuellement leur auteur s'il est connu, à quel emplacement et sous quelle cote elle est conservée. Lorsque cela est discernable ou précisé, nous indiquons si la leçon a été réalisée à partir de l'original (d'après *a*) ou d'après une copie (d'après *b3* par ex.). Enfin, dans la dernière catégorie notée *c*, nous donnons les références des éventuelles éditions du texte, en les numérotant de la même façon que précédemment. Nous indiquons également les sources utilisées pour l'établissement du texte (d'après *a*, ou d'après *b2* par ex.). Les catégories *b* et *c* sont de fait facultatives.

Troisièmement, nous retranscrivons le texte en précisant quelles sources ont été retenues. Les variantes, données en fin de texte, font l'objet d'un renvoi spécifique noté par un chiffre entre parenthèses. Nous soulignons les expressions importantes ou évoquées dans l'analyse.

I. 1013-1022 : Alain et Eudes monarques des Bretons, à la prière de Giraud, abbé de Saint-Florent de Saumur, concèdent à cette abbaye, pour le posséder sous la protection de l'immunité et pour subvenir aux besoins des moines, le domaine de Livré, dans le pays de Rennes, avec son église consacrée à Notre-Dame, que leur père le marquis Geoffroy avait déjà donné avec toutes ses dépendances à l'abbé Robert.

a. original perdu

b. copies :

1. de la fin du XI^e siècle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 60-61 *
2. du XII^e siècle, Livre blanc de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3713, fol. 67r -v
3. partielle du XVII^e siècle par Dom Gui Alexis Lobineau, BNF, ms. fr. 22329, p. 425 (d'après b1)
4. partielle de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle par Dom D. Briant, BNF, ms. fr. 22308, fol. 113 *
5. du XVIII^e siècle, BNF, collection de Touraine-Anjou, vol. II, t. I, fol. 43r -v, n° 361 (d'après b1) *
6. du XVIII^e siècle, BNF, collection de Touraine-Anjou, vol. II, t. I, fol. 46-47, n° 363 (d'après b2) *
7. du XIX^e siècle, par P. Marchegay, AD49, H 3712, n° 121, (n° 109 du répertoire de M. Saché) (d'après b2 et collationnée sur b1)
8. du XIX^e siècle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 2, pièce 1

c. éditions :

1. partielle par Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne...*, t. II, col. 111 (d'après b1)
2. partielle par Dom Morice, *Preuves...*, t. I, col. 381 (d'après b1)
3. par A. de La Borderie, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes...*, p. 6-8, n° II (d'après b2)
4. par H. Guillotel, *Les actes des Ducs de Bretagne...*, p. 45-48, n° 13 (d'après b1-b7 et c1-c3)

copie du texte établi par c4 :

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Alanus et Egio Britannorum monarchi. Si precibus sacerdotum, quas pro suis vel ecclesiarum sibi commissarum necessitatibus cura aliquid nobis intimare voluerint, aures libenter accommodamus, eorumque justas et rationabiles petitiones ac postulationes ad optatum pervenire facimus effectum, promtiores atque devotiores eosdem sacerdotes ad Dei misericordiam pro nobis exorandum reddimus. Quapropter noverit omnium sanctae Dei ecclesiae nostrorumque fidelium presentium atque futurorum solertia qualiter Giraldu venerabilis abba monasterii sancti Florentii¹, quod est constructum super alveum Ligeris in pago videlicet Andegavensi in loco qui vocatur castrum Salmurus, nostram deprecatu est magnificentiam ut sibi, ob Dei amorem et animae nostrae atque progenitorum nostrorum emolumentum, ad partem sui monasterii, ad aminiculandam necessitatem fratrum ibidem Deo famulantium, quandam potestatem in absiditate redactam, vulgo Livriacum vocatam, in pago Redonensi sitam, cum ecclesia in ibi in honorem sancte Dei Genitricis consecrata, per nostrae auctoritatis conscriptionem eidem monasterio concedere dignaremur, quam jam dive memoriae genitor noster, Gaufridus marchisio², ejusdem loci rectori nomine Rotberto³ pro remedio tam suae quam sui genitoris, avi scilicet nostri, magnas testificationis viri Conani, ante concesserat. Cujus petitionem divino ferventes amore libenter annuimus, et prenominatam potestatem, cum omnibus sibi pertinentibus vel adjacentibus, vel quae jam dictus genitor noster Gaufridus prefato loco concessit, sub ea conditione qua nostram supplicavit excellentiam, per hanc nostras auctoritatis roborationem partibus monasterii sancti Florentii concedimus atque firmamus, ita ut perpetuis temporibus, absque alicujus contradictione aut diminoratione, prefatum locum Livriacum rectores ipsius monasterii per hanc nostram largitionem in jus beneficii teneant et faciant quicquid legitime ordinaverint. Volumus denique et per nostrae auctoritatis preceptum decernimus atque jubemus ut nullus iudex publicus vel quilibet ex judiciaria potestate in ecclesias vel ad loca vel agros seu reliquas possessiones memorati monasterii quas moderno tempore infra ditionem regni nostri juste vel rationabiliter possidet, vel quae deinceps in jure ipsius monasterii voluerit divina pietas augere, ad causas audiendas, vel freda aut tributa exigendas, aut mansiones vel paratas faciendas, aut fidejussores tollendos, aut homines ejusdem potestatis tam ingenuos quam servos super terram ipsius commanentes distringendos, nec ullas redibitiones requirendas, nostris et futuris temporibus ingredi audeat, vel ea quae superius memorata sunt exigere praesumat ; sed liceat memorato abbati suisque successoribus res predictae potestatis sub emunitatis nostrae defensione quieto ordine possidere. Placuit namque nostrae celsitudini qualiter constitueremus praefato loco privilegium per preceptum nostre auctoritatis. Si quid infringere de supradictis quispiam jussus fuerit umquam, sexcentarum librarum auri immunitatem rectoribus ejusdem loci exsolvere cogatur. Et quicquid exinde fiscus noster sperare poterit totum nos pro aeterna remuneratione prefato monasterio concedimus in alimonia pauperum et susceptione hospitum et stipendiis servorum Dei ibidem famulantium : ita ut ab hodierna die in reliquum tempus jam dictus abbas Giraldu et successores ejus prefatum locum Livriacum teneant sicut superius insertum est atque possideant absque alicujus contradictione aut diminoratione. Hoc autem privilegium nostrae auctoritatis manu propria subter firmavimus et manibus fidelium nostrorum roborandum tradidimus.

Signum Alani comitis. Signum fratris ejus Hegionis. Signum Walterii episcopi. S. (a) Lungonoi archiepiscopi. S. Warini episcopi. S. Aduise matris horum comitum. S. Riwalloni vicarii. S. Triscanni. S. Hervei pultrelli. S. Goslini Manselli. S. Alfredi.

¹ Giraud ou Géraud, abbé de Saint-Florent de 1013 à 1022.

² Geoffroi I^{er}, comte de Rennes, père d'Alain et Eudes.

³ Robert, abbé de Saint-Florent de 985 à 1011.

II. ca 1020 : Gautier,  v que de Rennes, conc de   Giraud, abb  de Saint-Florent, tous les droits spirituels et temporels attach s   l'administration de la paroisse de Livr  et les exempt de toute redevance   son  gard.

a. original perdu

b. copies :

1. de la fin du XI^e si cle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 61r^o *
2. du XII^e si cle, Livre blanc de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3713, fol. 68
3. du XIX^e si cle, par P. Marchegay, AD49, H 3712, n^o 122
4. du XIX^e si cle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 2, pi ce 2 (d'apr s b2 et b3)

c.  ditions :

1. partielle par Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 111 (d'apr s b1)
2. partielle par Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 381-382 (d'apr s b1)

texte d'apr s b4 et c2 :

In Dei nomine Walterius⁴ Redonensium Episcopus. Notum esse volumus omnibus fidelibus sancte Dei ecclesie, presentibus scilicet et futuris, precipaeque successoribus nostris qui adiit praesentiam nostram abbas Geraldus ex coenobio sancti Florentii quod est constructum super alveulum Ligeris in loco qui vocatur castrum Salmurus, quarinus suo monasterio de quadam ecclesia quae est sita in nostra parrechia et vulgo vocatur Livriacus et est consecrata in honorem perpetue Virginis Marie quicquid ad nos jure ecclesiastico pertinebat totum et ad integrum concederemus. Cujus petitionem ratam ducentes annuimus, et super hoc etiam quod petebat scriptum nostre auctoritatis concessimus. Statuimus itaque jam dicto coenobio et concedimus quicquid ad nos ex prefata ecclesia Livriaco vocata pertinere videbatur ab hodierna die in reliquum tempus, eo tenore ut nemo successorum nostrorum hoc quod illit concedimus repetere audeat. Quod qui fecerit anathomatis vinculo innodatus cum Dathan et Abiram (sic) perpetua maledictione dampnetur. Ut autem hoc nostrum statutum veries habeatur, manu propria subterfirmavimus, manibus canonicorum atque fidelium nostrorum roborandum tradidimus.

Signum Walterii episcopi, Signum Warini episcopi, Signum Ginguenei episcopi, Signum Rodulfi episcopi, Signum Moysi archidiaconi, qui est concessit jure paerpetuo, auctorizante Walterio episcopo hoc quod sibi vel suis successoribus pertinebat de predicta ecclesia Livriaco. Signum Milonis editui. Signum Joseph clerici. Signum Amonis vicecomitis. Signum Rivalloni vicarii. Johannis militis.

⁴ Gautier,  v que de Rennes entre ca 1000 et ca 1020.

III. 1055-1066 : Conan, duc et comte de Létavie (Bretagne), à la requête de Sigon, abbé de Saint-Florent de Saumur, confirme et augmente la donation de Livré faite à Saint-Florent par son père et son grand-père le comte Geoffroy, dans les limites que ce dernier avait fixées

a. original perdu

b. copies :

1. du XI^e siècle dans le Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 61v^o-62r^o *
2. du XII^e siècle dans le Livre blanc de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3713, fol. 68r^o-v^o
3. partielle du XVII^e siècle par Dom Gui Alexis Lobineau, BNF, ms. fr. 22329, p. 365 (d'après b1) *
4. du XVIII^e siècle, BNF, Collection de Touraine-Anjou, vol. II, t. II, fol. 23 n^o 557 (d'après b1) *
5. du XIX^e siècle par P. Marchegay, AD49, H 3712, n^o 123 (n^o 111 du répertoire de M. Saché) (d'après b2 et collationnée sur b1)
6. du XIX^e siècle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 2, pièce 3 (d'après b2, b3 et b4)

c. éditions :

1. par A. de La Borderie, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes...*, p. 29-30, n^o XI (d'après b2)
2. par H. Guillotel, *Les actes des Ducs de Bretagne...*, p. 216-218, n^o 62 (d'après b1 et b2)

copie de c2 établie à partir de b1 et b2 :

In nomine sanctae (a) Trinitatis. Dux et comes Letavorum Conanus⁵ notum fore volumus satellitibus nostris et heredibus posteris omnibusque (b) quorum interest vel intererit haec nosse, Sigonem⁶, divina ordinatione pastorem monasterii beatorum Florentii Salmurensis pro salute sua et nostra Salvatori Deo nostro famulantium, petisse humiliter a benignitate nostra ut quod dederat ipsis avus meus et pater, ego quoque et mater mea annueremus ac scripto firma veramus, iterum lucidius nostro jussu describeretur terreque illius elemosynae termini ita nominibus aut aliquibus scriptionibus notificarentur, quatenus nunquam sive per ignorantiam seu per malitiam calumniaribus credendo minoretur. Quod libenter fieri consensimus, signoque nostro firmari, quod est Crux Domini, polliciti sumus. Ergo Livriacus dicitur ipsa elemosyna quae sic divisa est comitis Gautfridi jussu : ab ecclesia usque ad terram quae nuncupatur Vendeliscum, sicut Veouris currit usque ad torrentem Birzillae, atque de torrente ad publicam viam Redonensem uti dirigitur ad Rahatam per quercum Pediculosum quercumque Furcatum, Additum est etiam ut monachi et habitatores terrae illius capiant de foresta comitis ligna arida ad focum et viridia ad edificationes necessarias, et eorum quaeque animalia et per boscum et per planum pasturam, excepto XV diebus aprilis et totum maium boscum non intrent. Item additum est ut monachi de porcis suis et omnium habitantium in prefata elemosyna pasnaticum habeant, atque de porcis aliorum qui jacebunt in ea medietatem pasnatici. Licitum est etiam ut porci eant quam longe porcarii voluerint, tantum revertantur unaquaque nocte ad suum hospitium. In terra autem quae intra praescriptos est terminos nihil retentum est nisi venatio. Cetera omnia quae pertinebant ad comitem, sive ad aliquem judicariae potestatis, concessa sunt monachis igitur Conanus, Dei gratiam promereri toto corde desiderans, quae prescripta sunt volo et precipio conservari, et signo Crucis manu propria facto confirmo ; si quis vero contra haec fecerit, ut infidelis comitum et Christo contrarius judicetur.

(a) b2 ajoutée et individuae

(b) omnibus b2

⁵ Conan II, duc de Bretagne de 1040 à 1066.

⁶ Sigon, abbé de Saint-Florent de 1055 à 1070.

IV. 1055-1070 : Renonciation par Hamon de Livr  et par sa femme Sezile ou C cile, aux pr tentions qu'ils avaient  lev es contre Sigon abb  et contre les moines de Saint-Florent, au sujet de la pr v t  de Livr .

a. original perdu

b. copies :

1. de la fin du XI^e si cle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 62 *
2. partielle du XVII^e si cle par Dom Lobineau, BNF, ms. fr. 22329, p. 366 (d'apr s b1) *
3. du XIX^e si cle, par P. Marchegay, AD49, H 3712, n^o 125
4. du XIX^e si cle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 1, pi ce 8 (d'apr s b2 et b3)

c.  ditions :

1. partielle par Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 222 (d'apr s b1)
2. partielle par Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 474-475 (d'apr s b1)

texte d'apr s b4 et c2 :

Hujus kartulae scriptum omnibus quibus nosse convenit facit notum quod quidam miles Hamo nomine de Livriaco Deo et sancto Florentio et abbati Sigoni et omnibus fratribus commutiter in capitulo dimisit omnem calumniam quam per se sive per antecessores suos mittere poterat in rebus sancti Florentii et Monachorum ejus quae apud Livriacum habentur, id est in quadam prepositura quam suos antecessores tenuisse dicebat ac per hoc suum esse reclamabat, et in pasnatico et in theloneo de terra suorum hominum. Et illam terrulam ab omni calumnia dimisit liberam quam in tractu, id est in exitu sui antecessoris reclamabat suam. De his omnibus cum domno Albardo monacho praedictus Hamo totius calumniae finem et fecit, videntibus et audientibus monachis istis : benedicto, David, Witdone, Walcherio, Gauzfrido ; laicis vero Herveo filio Eventii, et aliis pluribus quos nominare longum est. Propter hujus ergo calumniae dimissionem faciendam venit ipse Hamo in capitulum sancti Florentii ibique coram domno abbate Sigone et monachis dimissa calumnia pro hoc suscepti ipse et uxor ejus suum beneficium in eleemosynis et orationibus fratrum. Hoc autem viderunt et audierunt testes legitimi quorum nomina subnotantur. Pro ista conventionem omni tempore memoranda firmissime tenenda dedit dominus Albaldus Hamoni unum caballum et duos sextarios de avena et denarios XII et unum porcum. Testes in capitulo qui hanc convenientiam audierunt fuerunt isti Johannes, Warnerius, Warinus, Durandus, Drogo, Hildegarius, et alii plures.

V.1068 : Jugement rendu par Geoffroy fils d'Alain, successeur de Conan, duc de Bretagne, et par les prélats et nobles de sa cour en faveur de Saint-Florent, contre Giron, fils de Robert Avenel, qui voulait leur enlever deux borderies de terre et un moulin à Livré.

a. original perdu

b. copies :

1. de la fin du XI^e siècle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 62v^o-63r^o *
2. du XII^e siècle, Livre blanc de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3713, fol. 71
3. du XIX^e siècle, par P. Marchegay, AD49, H 3712, n^o 127
4. du XIX^e siècle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 1, pièce 13 (d'après b2 et b3)

c. éditions :

1. partielle par Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne...*, t. II, col. 240-241 (d'après b1)
2. partielle par Dom Morice, *Preuves...*, t. I, col. 477 (d'après b1)

texte établi d'après b4 et c2 :

Ut dicta vel facta precedentium ad posterorum cognitionem perenire queant, notitiae litterali necesse est commendari. Notum sit igitur quod Gironnus filius Roberti Avenelli calumniatus est super monachos sancti Florentii apud Livriacum duas borderias terrae et unum molendinum, patrem suum dicens tenuisse in fevo ab abbate Frederico. De quibus cum clamorem fecisset ad comitem Gauzfridum⁷ filium Alani successorem Conani ipsa comes mandavit eis ut suo homini in curia sua ad iudicium starent. Terminato ita die utrique in curiam Redonis advererunt. Cumque, ille praesente comite, unde adversus monachos causaretur ut praelibatum est recitasset, tam idem comes quam alii plures qui intererant, retractantes tempus ab obitu patris ejus, mirari coeperunt qua fronte reclamare praesumebat quod tam diu tacens eos tenuisse permiserat. Quadraginta enim annorum spatium vel eo amplius jam pertransierat ex quo ab hac luce decesserat (a). Judicatum est ergo monachis ut de illata calumnia sacramento se defenderent. At comes, ne ille suspicaretur quod parti monachorum magis faveret quam suae, eligere concessit utrum ipsum sacramentum plane cum testibus acciperet, an bello calumpniaretur. Ipse vero, habito consilio cum suis amicis, quod sacramentum plane de testibus acciperet dixit et eosdem testes nominavit, videlicet Radulfum de Vendel et duos nepotes ejus, Walterium et Ansguerium quos dilatione habita monachi inquisitos et repertos ad terminum in curiam secum adduxerunt. Quorum insperata praesentia supradictus Gironnus confutatus sacramentum ab eis, ut dixerat, accipere renuit. Tunc comes et nonnulla frequentia nobilium qui tunc temporis aderant, intelligentes talem illius calumniam non esse verbum veritatis sed commentum falsitatis, monachos rectum habere dixerunt et nullatenus adhortati sunt ut de hoc litteras fcerent cunctosque qui interduerant in testimonium adhiberent ne vel ipsi vel eorum successores penam altereationis ulterius sustinerent. Hujus rei testes sunt omnes isti (b) Judhael archiepiscopus.. de Dolo. Mainus episcopus⁸. Ewenus abbas sancti Melanii. Mainardus sancti Florentii m^o [], Radulfus m^o [], Albaldus, Hamo, Eventius, monachi. Oliverius de Dinan. Rotbertus de Vitriaco. Silvester de Wirchia. Teutharius filius Brientii. Goffredus de Monasteriis. Goscelinus Germanio. Willelmus Esmales. Hamo de Laval. Herveus filius Goranton de Aciniaco. Kario Miles. Mainfinitus. Wethenocus filius Frioc. Walterius filius Milonis. Hingant filius Gosberti. Wethenocus frater ejus. Perenes filius Luciae. Hamo eques de Livriaco. Huelinus similiter. Radulphus. archidiaconus sancti Petri Redonensis.

(a) discesserat b4

(b) isti omnes b4 r

⁷ Geoffroy Grenonat, comte de Rennes de 1066 à 1084.

⁸ Main, évêque de Rennes de 1037 à 1076.

VI. 1070-1118 : Hamon de Livr  et ses fils, Petit-Gaultier et Raoul, renouvellent leur soumission entre les mains de Guillaume, abb  de Saint-Florent.

a. original perdu

b. copies :

1. du XII^e si cle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 72r^o *
2. du XII^e si cle, Livre blanc de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3713, fol. 73v^o
3. partielle du XVII^e si cle par Dom Lobineau, BNF, ms. fr. 22329, p. 372 (d'apr s b1) *
4. du XIX^e si cle, par P. Marchegay, AD49, H. 3712, n^o 148 (d'apr s b2 et collationn e sur b1)
5. du XIX^e si cle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 1, pi ce 21 et 22 (d'apr s b2-b4)

c.  ditions :

1. partielle par Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 222 (d'apr s b1)
2. partielle par Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 475 (d'apr s b1)

texte  tabli d'apr s b8 :

texte d'apr s b5 et c2 :

Sciati nostri successores quia (a) Hamo caballarius de Libriaco multas querelas adversus monachos de Libriaco habebat et multa in eos reclamabat, scilicet, terras, telonea, pasnatica. Similiter et adversus eum multa foris facta reclamabant. Tandem vero praeditctus Hamo omnes suas calumnias domno abbati Willelmo⁹ grateranter clamavit quietas, et domnus abbas quae in eum reclamabant foris facta dimisit quietas. Et super hoc dedit eidem Hamoni unum quadrantem frumenti, unum quadrantem sigule, unum avene, unum pullum equarum suarum ad ipsius Hamonis electum. Huic facto interfuerunt et concesserunt Gualteriolus et Radulfus filii ipsius Haimonis. Testes Andreas, Guorantonus, Fulcodius, Gualterius de Landauren. Goffredus de Monasteriis. Normannus de Stra lis. Goffredus de Cornilli. Alanus filius Rivalloni, Brientius Trossasna. Ansgerus filius Alvei. Rotbertus filius Garnerii. Maino filius Tehel. Brientius filius Alvei. Normannus filius Ansqutilli. Hugo filius Ansgerii. Willelmus puer filius Guillelmi filii Hervei. Hugo caballarius. Ansguerius filius eius. Alveus. David. Durandus. Herbertus. Rossellus. Fredaldus. Johannes. Caluellus : hii quinque ultimi ex familia sancti Florentii.

(a) quod b4

⁹ Guillaume, abb  de Saint-Florent de 1070   1119.

VII. 1087 : Confirmation par Riwalon de Dol du don fait à Saint-Florent par Sylvestre de quatre manses de terre avec un emplacement pour bâtir un moulin

a. original perdu

b. copies :

1. du XII^e siècle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 70v^o-71r^o *
2. du XII^e siècle, Livre blanc de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3713, fol. 74r^o
3. partielle du XVII^e siècle par Dom Lobineau, BNF, ms. fr. 22329, p. 371 (d'après b1) *
4. du XIX^e siècle, par P. Marchegay, AD49, H 3712, n^o 144 (d'après b2 et collationnée sur b1)
5. du XIX^e siècle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 1, pièce 25

copie de b5 :

Notum sit omnibus id jure cupienibus quod Silvester monachus, quando habitum monachi infirmus in Britannia apud Livriacum accepit, ea quae tunc habebat in villa que Triguena dicitur, videlicet quator masuras terre et locum in aqua juxta eandem terram ad molendinum faciendum quae ei ex patrimonio suo eveniebant, sicut illa tenebant, monachis sancti Florentii dedit. Et unam quidam ex masuris in dominium habebat, aliam vero Galterius Pleybosc propter mediam partem seminis colebat duas autem reliquas quinque viri, hoc est Ingelgerius frater Guarini et Johannes Avenel, nec non Urvoius filius Prima, atque Galterius Gormant, Magnus quoque de Corroist, ab eodem Silvestro in fevo tenebant, et domno Rivallone de Dolo, de cujus casamento eadem terra erat, singulis annis ante Natalis Domini duos quarterios avene et duos arietes et duodecim denarios ex censu reddebant, excepto servicio quod eidem atque domno Silvestro pro predicta terra exhibebant. Et ut hoc donum firmum ac stabile in perpetuum permaneret, domnus Rainaldus monachus, frater ejusdem Silvestri, domnum Rivallonium de Dolo adiit, et ut eis predictam terram concederet benigne obsecravit quod ille libentissime annuens etiam censum ac totum servicium qui ei per eandem terram a predictis viris reddebatur, presente patre suo, domno scilicet Johanne monacho, et multis optimatibus, monachis sancti Florentii donavit et concessit. Cui rei interfuerunt Hamo filius Magni. Herveus pincerna vel boutellarius. Magnus filius Bosonis. Willelmus filius Rainerii. Herveus filius Hugonis. et alii plures.

Abbas autem Willelmus et monachi sancti Florentii predictis quinque viris terram quam a Silvester [] acceperant concesserunt, ita tamen ut hominagium ac servicium quem eidem reddebant, abbati predicti sancti et monachis ejus tam ipsi quam heredes eorum perenniter redderent. Actum anno ab Incarnatione Domini M^o LXXX^o VIL^o mense Augusto.

VIII. 1089 : Notice relatant la concession par Alain, duc des Bretons, et son épouse Constance aux moines de Saint-Florent de Saumur d'une portion de terre contigüe à la paroisse de Livré, moyennant dix livres

a. original perdu

b. copies :

1. du XII^e siècle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 62r^o *
2. partielle du XVII^e siècle par Dom Lobineau, BNF, ms. fr. 22329, p. 426 (d'après b1) *
3. partielle de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle par Dom D. Briant, BNF, ms. fr. 22308, fol. 131 *
4. du XVIII^e siècle, BNF, collection de Touraine-Anjou, vol. III, t. I, fol. 105v^o, n^o 906 (d'après b1) *
5. du XIX^e siècle, par P. Marchegay, AD49, H 3712, n^o 124, (n^o 112 du répertoire de M. Saché) (d'après une copie de Dom Pitra et collationnée sur b1)
6. du XIX^e siècle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 1, pièce 1 et 2

c. éditions :

1. par A. de La Borderie, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes...*, p. 56, n^o XXIII (d'après b5)
2. par H. Guillotel, *Les actes des Ducs de Bretagne...*, p. 302-303, n^o 96 (d'après b1-b6)

copie de la version établie par c2 :

Anno ab Incarnatione Domini M. LXXX. VIII. concessit Alanus, dux Britannorum, et Constantia uxor ejus, Deo et sancto Florentio et monachis ejus quandam partem silvaticae terre adherentem Livriacensi parochie, quam Livriacenses antiqui affirmabant quondam fuisse sancti Florentii cum cetera terra Livriacensi. Protenditur autem predicta pars terre ab arra Ingelsendis usque ad Burgundinariam per crucem Triscandi. Quod ut predictus comes ac prefata comitissa consilio baronum suorum pro salute animarum suarum gratanter concederent, ex sancti Florentii caritate monachorumque decem libras denariorum habuerunt. Actum Redonis in camera comitis, pridie kalendas augusti. Testes : Silvester episcopus Redonensis, Judicael episcopus sancti Machuti, item Rivaldus capellanus ejus, Gervasius abbas sancti Melanii, Alfredus monachus, Menardus monachus, Martinus monachus, Gofredus monachus sancti Florentii, Menfinidus dapifer, Teheldus prepositus, Ernulfus Servonarius et Johannes filius ejus, Gofredus forestarius, Ansergius de Polimaco et Walterius frater ejus, Normannus de Fago. Amo de Livriaco, David filius Fromundi.

IX. 1122 : Bulle du pape Calixte II confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

a. original perdu

b. copies :

1. de la fin du XI^e si cle, Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 72-73
2. du XII^e si cle, Livre d'argent de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3714, fol. 2
3. du XIII^e si cle, Livre rouge de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3715, fol. 5v^o
4. du XIX^e si cle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 516, liasse 1, pi ce 1

extrait du texte d'apr s b8¹⁰ :

Calixtus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio nostro Stephano abbati venerabili monasterii sancti Florentii confessoris quod juxta castrum Salmurum situm est ejusque successoribus regulater substituendis in perpetuum [...] Statuimus ut bona omnia et possessiones quas idem monasterium, concessione pontificum, liberalitate regum vel principum, oblatione fidelium vel aliis justis modis possidet [...] firma tibi tuisque successoribus illibataque permaneant. In quibus hec propriis duximus nominibus annotanda ; Monasterium videlicet sancti Florentii de Glomna cum omni libertate, dignitate, et immunitate quam antiquitus habuisse cognoscitur [...] Ecclesiam de Bono opere, de Meldonia, de Loyfer, de Cantociaco. Ecclesiam sancti Hermelandi [...] Ecclesiam sancte Marie de Livrio cum ecclesia quae Capella vocatur et ecclesiis sancti Christofori, sancti Johannis, sancti Martini, sancti Briccii, sancti Lesdegarii. Ecclesiam de Ysiaco. de Tremahoco. de Dingio. de Breguino. de Plena Filgeria. Ecclesiam sancti Florentii de Dol cum capella sancte Marie. Ecclesiam sancte Marie de Dinan cum appendiciis suis. Ecclesiam de Escoblac. de Concellis. de Loriaco¹¹ [...]

¹⁰ nous ne reproduisons que la partie concernant la Bretagne

¹¹ respectivement : Bon uvre, Maidon, Louisfert, Chantoc , Saint-Herblon, Livr , Saint-Christophe-des-Bois, Saint-Jean-sur-Cou snon, Tremblai, Saint-Brice-en-Coglais, Saint-L ger, Iz , Tr m heuc, Ding , Br gain en la Boussac, Pleine-Foug re, l'Abbaye sous Dol, probablement Notre-Dame de Dol, Sainte-Marie de Dinan, Escoublac, Saint-Julien de Coucelles, le Loroux-Botereau.

X.1136 : Conan, comte des Bretons, à la prière de Mathieu, abbé de Saint-Florent, qui lui donne en remerciement soixante livres, et sur le conseil de ses barons, décide d'augmenter l'aumône de ses prédécesseurs à Livré, pour que les moines y demeurant ne soient plus soumis aux vexations de ses forestiers : il concède tout un terrain boisé dont les limites ont été parcourues sur son ordre par son sénéchal de Rennes, Guillaume, et certains de ses barons.

a. original perdu

b. copies :

1. du XII^e siècle dans le Livre noir de Saint-Florent de Saumur, BNF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 82 *
2. partielle du XVII^e siècle par Dom Lobineau, BNF, ms. fr. 22329, p. 373 (d'après b1)
3. du XIX^e siècle par P. Marchegay, AD49, H 3712, n° 168 (n° 156 du répertoire de M. Saché) (d'après une copie de Dom Pitra et collationnée sur b1)
4. du XIX^e siècle par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 1, pièce 3

c. éditions :

1. partielle par Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 574-575 (d'après b1)
2. partielle par A. de La Borderie, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes...*, p. 72-73, n° XXXIII (d'après b3)
3. par H. Guillotel *Les actes des Ducs de Bretagne...*, p. 451-453, n° 145 (d'après b1-b3 et c1-c2)

copie du texte établi par c3 :

In nomine sancte et Individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Inter varias secularium administrationum sollicitudines non nunquam sollers principum providentia, temporalibus eterna conferens ac per hec illa amittere pertimescens, saluti proprie familiariter consultit, dumque super his plerumque deliberat ex commissorum recordatione compunctio, ex compunctione devotio, atque ex devotionis precordiis pia procedit operatio. Unde sit ut quandoque aliqui loca sanctorum edificent plerique jam edificata sed hostium incursionibus eversa restaurent, ac non nulli ipsa redditibus ac libertatum honoribus accumularent ; sed ne pia predecessorum donaria versuta posteritatis impie quassare (*sic*) presumat insolentia, ne post tot annorum labentium curricula aliquatenus infestet oblivio, a prudentibus provide provisum est ipsa tenaci commendare scripto. Ego igitur Conanus, comes Britonum, tam prudentis consilii sequens vestigia, ac posterorum consulens memorie, presenti carte inscribi volui, quoniam expetitus quandoque a domno Matheo, abbate sancti Florentii, ac consilio baronum meorum persuasus, pro animabus patris ac matris ac parentum meorum insuper et pro salute anime mee, elemosinam nobilium predecessorum meorum ac meam, que est apud Livriacum, ampliare decrevi, ne scilicet monachi sancti Florentii ibidem commanentes forestariorum meorum infestatione, ut antea solebant, ulterius vexentur. Ipsis siquidem monachis concessi totum boscum et saltus, qui his cinguntur terminis : hinc rivo Berzille, illinc Fontae Cooperto, inde Quadrigaria fontis Trabium, atque Aia Mucig qua cadit in liminium et protenditur ad orientem usque rocham Bernuini et Burgundriam ; terminos autem istos, jussu meo, perambulaverunt Willelmus, dapifer¹² meus Redonensis, et quidam alii barones mei. Ampliationes quoque istas ita liberas et quietas concessi quemadmodum ceteras elemosinas meas apud Livriacum prius possidebant memorati monachi. Hujus donationis testes sunt hi : Alanus capellanus, et prescriptus Willelmus Redonensis dapifer, Gestinus de Auraio, Paganus filius Johannis ; de Vitreiensibus vero : Rotbertus vicarius, Ralfredus de Grurisio, Willelmus de Cappellis, Seneschaldus de Durdino, Johannes de Landavreio ; de monachis : domnus Matheus, abbas sancti Florentii, cujus petitione, ut predictum est, id ipsum concessi et qui hujus rei gratia dedit LX libras, deinde Gaufridus, tunc temporis prior Livriacensis, Rotbertus de Sancto-Johanne, Meinerius elemosinarius ; de hominibus mo nachorum : Herveius filius Radulfi, Willelmus de Culturis, Morinus de Livriaco, et quamplures alii clerici ac laici. Acta sunt hec in camera comitis apud Vitreium, hujus quoque donationis saisitio facta et tradita abbati memorato per cultellum ejusdem, anno ab Incarnatione Domini M^{mo} C^{mo} XXXVI^{mo}, indictione XIII^{ma}.

¹² = sénéchal

XI. 1160-1166 : Accord entre Robert de Vitr  et les moines de Saint-Florent   propos de la mouvance de Livr .

a. originaux (chirographe) :

1. AD49, H 3505, pi ce 1
2. AD35, 1 F 1527, liasse 1, pi ce 1

b. copies :

1. partielle du XIV^e si cle dans le Livre rouge de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3715
2. du XIX^e si cle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 909, liasse 3, pi ce 1

c.  dition partielle par Dom Morice, *Preuves...*, t. I, col. 670 (d'apr s b1)

Il existe deux versions de cet acte. D'une part, celle qui figure sur les deux parties du chirographe original. D'autre part, celle pr sente sur une copie tardive du XIV^e si cle qui r sume le contenu du premier acte mais livre une liste plus fournie de t moins. Nous reproduisons les deux.

texte d'apr s a :

Universis sanctae dei ecclesiae filiis notificetur controversiam fuisse inter Frogerium¹³ abbatem et monachos Sancti Florentii et Robertum de Vitreio¹⁴ que tali concordia in presentia Stephani¹⁵ redonis episcopi terminata fuit. Monachi siquidem querelas suas quas adversus Robertum de Vitreio habebant omnino dimiserunt Robertus vero in manu praefati episcopi firmavit se de cetero terram de Livreio et homines monachorum pro posse suo servaturum ab omnibus infestationibus contra omnes homines defensurum violentias exactiones universas dimissurum. Salvo jure ecclesiae Sancti Florentii et salvo jure et tenamento comitis britannie quod ei et heredibus suis Conanus¹⁶ comes junior in perpetuum donaverat possidendum et salvo jure et tenamento antecessorum memorati Roberti. Quod si alicujus plures homines suggestione predictus Robertus ab hac convencionem in aliquo exuret et praedictae tene ut hominibus aliquam violentiam inferet cum ab episcopo redonensi foret submonitus quod male gestum esset ilico emendaret hoc firmavit in manu episcopi memoratus Robertus sic tenendum et auctoritate sigilli sui sub chirographo confirmavit huic et cartule Stephanus episcopus sigillum suum fecit apponi hoc et firmaverunt in manu praefati episcopi illi quorum nomina subscribuntur Johannes de Landavren Guillelmus de Combourtillle Chalopinus de Villa Cocta Bussonius de Villa Pia huius rei testes sunt helias cantor redonensis Evonius capellarius episcopi Johannes decanius de Vitreio Robertus filius Philippi Petrus de Livreio Goffridus prior Sancti Florentii Mainardius cellarius Sancti Florentii veteris Guillelmus elemosinarius Johannes prior de Livre Petrus prior de Iseio et multi alii

texte d'apr s c :

Controversia inter Frogerium abbatem sancti Florentii et Robertum de Vitreio coram Stephano redonensium episcopo terminatur. Robertus confirmat se terram de Livreio et homines Monachorum pro posse contra omnes defensurum, et salvo jure ecclesiae sancti Florentii, et salvo jure et tenemento comitis britanniae quod ei et heredibus suis Conanus comes junior in perpetuum donaverat possidendum, et salvo jure et tenemento antecessorum dicti Roberti, [...] Testes Theobaldus de Campellis. Joannes de Landaurena. Odo de Cornilleio. Buisso de Villa-pia. Calopinus de Villa-cocta. Senescallus de Dorden. Theobaldus de Taslia, [...]

¹³ Froger, abb  de Saint-Florent de 1160   1174.

¹⁴ Robert II de Vitr , baron de Vitr  de 1154   1173.

¹⁵  tienne de La Rouchefoucauld,  v que de Rennes de 1156   1166.

¹⁶ Conan IV, duc de Rennes entre 1155 et 1166.

XII. 1186 : Bulle du pape Urbain III confirmant les possessions de l'abbaye Saint-Florent de Saumur.

a. original perdu

b. copies :

1. du XIII^e siècle, Livre rouge de Saint-Florent de Saumur, AD49, H 3715, fol. 15v^o-17v^o
2. partielle du XIX^e siècle, par A. de la Borderie, AD35, 1 F 516, liasse 1, pièce 3

texte d'après b2 :

In episcopo Redonensii :

Ecclesiam sanctae Marie de Livrevo cum antiqua sua dignitate et immunitate et omnibus pertinentiis suis. cum capella sancti Maurontii

Ecclesiam sancti Christophori

Ecclesiam sancti Georgii de Castellione

Ecclesiam sancti Johannis de super Coysnon cum capella sancti Albini

Ecclesiam sancti Bricii cum ecclesia sancti Germani de Cogleio

Ecclesiam sancti Petri de Cella

Ecclesiam sancti Martini de Trembleyo cum capellis sanctae Marie de Kateria et sancti Albini de super Coysnon et sanctae Marie de Pontso

Ecclesiam sancti Petri de Romasil

Ecclesiam sancti Germani de Albiniac

Ecclesiam de Chasneio¹⁷

XIII. 1224 : L'abbé de Saint Maur et les prieurs de saint-Maur et de Cunaud, délégués par mandement du pape Honorius III font restituer à Geoffroi, prêtre de Cicé, la moitié des dimes, levées dans la paroisse de Cicé, qu'il détenait indûment et au préjudice de Saint-Florent et dont il se démet aux mains du prieur de Livré

a. original : AD49, H 3505, pièce 2

non retranscrit

XIV. 1245 : Lettre de l'entredit que le prieur de Livré fit faire sur la terre de Vitré

a. original : AD35, 1 F 909, pièce 62

non retranscrit

XV. ca 1250 : Innocent, archidiacre du Mans, fait connaître que la sentence d'excommunication, obtenue contre André seigneur de Vitré, par le prieur de Livré, est annulée par le pape

a. original : AD49, H 3505, pièce 4

non retranscrit

¹⁷ respectivement Livré (Notre-Dame et Saint-Mauron), Saint-Christophe-des-Bois, Châtillon, Saint-Jean-sur-Couësnon, Saint-Brice-en-Coglais, la Celle-en-Coglais, Tremblai, Romazy, Saint-Germain-sur-Ille, Chasné-sur-Illet.

XVI. 1264 : *Vidimus* par Maurice,  v que de Rennes d'un accord pass  entre Guy VII de Laval et les religieux sur les droits de fief r clam s par le seigneur de Vitr  aux hommes du prieur de Livr 

a. original : AD49, H 3505, pi ce 3

b. copie partielle du XIXe si cle par A. de la Borderie, AD35, 1 F 519, liasse 2, pi ce 18

non retranscrit

XVII. 1265 : Lettre portant sur les dix livres que le seigneur de Vitr  a sur le prieur de Livr  et sur la mani re dont doivent  tre port s les contredits en la court dudit prieur

a. original : AD35, 1 F 909, pi ce 29

non retranscrit

XVIII. 1294 : L'officiel de la cour de Rennes fait conna tre que Nicolas de Metibouf, cur  de Livr , s'est donn  avec tous ses biens   Saint-Florent

a. original : AD49, H 3505, pi ce 5

non retranscrit

XIX. 1395 : Mandement du duc Jean IV au s n chal de Rennes d'enqu ter sur les faits qui se sont pass s au bourg et au prieur  de Livr  dont le sire de Laval et Vitr  lui a port  plainte

a. original : en possession de E.-F. Fornier, conseiller   la Cour de Rennes,   la fin du XIXe si cle puis de F.-L.-M. Jou n des Longrais, archiviste pal ographe au d but du XXe si cle. Aujourd'hui perdu¹⁸.

b. copies : du XIXe si cle, par M. V tault, AD35, 1 F 519, liasse 3, pi ce 4 (d'apr s a)

c.  ditions :

1. par F.-L.-M. Jou n des Longrais dans *Chartes in dites concernant la Haute-Bretagne...*, p. 247-251 (d'apr s a)
2. par M. Jones dans *Recueil des actes de Jean IV...*, p. 589-590 (d'apr s c1)

texte d'apr s b et c1 :

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Robert Brochereul¹⁹, seneschal de Rennes salut. Nous avons receu les lettres de monseigneur le duc de Bretagne   nous adrec es par lesquelles cestes presentes sont ennex s et dont la tenour s'ensuist : « Jehan duc de Bretagne   nostre seneschal de Rennes, salut. Nostre tr s cher et tr s aim  cousin et feal le sire de Laval et de Vitr  nous a donn    entendre que Georges Chesnel²⁰, chevalier, lui present et le faisant faire par un nomm  Thomas Sonnet fist abattre certain edifice du priour  de Livr  et auxi que Tristan de la Lande et R gnault de la Salle et plusieurs autres en leur compaignie par nuit   port darmes et   trompilles sonnantes, eulx disans le faire de par nous, vindrent audit lieu et priour  de Livr , desrompirent les huis d'iceluy et y entrerent par force, prindrent et emporterent deux tasses d'argent de frere Pierres Chesnel, midrent mains en lui malicieusement, emporterent barges, linceaux, oreillers, couvrechi s et une esp e qui estoit   Jehan de Vitr  demourant audit lieu de par nostre dit cousin,

¹⁸ En 1973, F. Jou n des Longrais fils de l'archiviste tenta de retrouver en vain cet acte dans les archives de son p re (*Recueil des actes de Jean IV...*, p. 590)

¹⁹ Robert Bochereul, chancelier de Bretagne.

²⁰ Georges Chesnel, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier en 1402.

froesserent et rompirent les huges dudit priouré, geterent au feu plusieurs lettres touchans le fait dudit priouré et emporterent plusieurs pieces de vaisselle d'estain d'icellui, une levrier, deux chiens pendanz et deux espaigneuls, assaillirent l'eglise dudit priouré et la descouvrirent pour y entrer ; entrerent violement par force en l'ostel d'un nommé Geffroy Piot se logerent dedenz, abatirent et hosterent l'escuzon des armes de nostredit cousin qui y estoit atachié, et au deslogier emporteront plusenrs biens estanz en icelui. Et semblablement entrerent es hostelz de Bernart Ciron et Jouhan Le Piochal ou bourc de Livré, et d'iceux lieux prindrent fain et avoine et d'autres biens, senz riens en paier. Item, vint un nommé Aliçon, soi portant sergent de par nous à Livré, faisant exploiz de sergentie ; et aussi fut un nommé André Garin oudit bourc de Livré faire assavoir par ban de par nous que le priouré et temporel dudit lieu estoit en nostre main, et aux huis dudit priouré et en plusieurs autres lieux dudit bourc midrent et assidrent pennonceaux de noz armes ; prindrent Jouhan Piot et le menerent à Saint Aubin ; et en outre furent en l'ostel de Perrin Le Doien et en emporterent un livre, chaucés et autres biens qui estoient à un religieux du priouré de Remallart²¹ ; et dudit priouré et d'une des metaeries d'icelui prindrent douze mines de blé et une vache ; et firent plusieurs autres griefs, oultrages, exploiz et autrement contre l'estat de la tenue de ses franchises et libertez de sa baronie de Vitré et en preiudice de lui et de ses heritages, comme il dit, suppliant nous estre par nous sur ce pourveu de convenable remede. Si vous mandons et commandons en commettant si mestier est, que appelé nostre procureur et qui sera à appeller vous vous informiez sommerement et de plain du donner à entendre de nostredit cousin, et tout ce que vous trouverez avoir esté fait en preiudice de lui et de sa tenue prestement reparer et mettre à estat deu en tele maniere qu'il n'ait plus cause de s'en douloir. De ce faire vous donnons plain poair et mandement especial ; mandons et commandons à touz noz subgiz en ce faisant vous obeir et diligemment entendre. Donné en nostre ville de Vennes, le III^e jour d'aoust l'an mil CCC IIII^{xx} et quinze. Par le duc en son conseil ouquel vous estiez et autres. Jehan de Maigné²² ». Par vertu desquelles et en icelles executant, nous avons procedé à faire informacion sommerement et de plain dou contenu d'icelle en tant comme touche la ville et parroisse de Livré hors le circuit de l'abitacion et demeure dou priouré doudit lieu. Et par celle informacion fuynes suffisamment informez que toute la ville et toute la parroisse de Livré ainsi que elle se comporte sont le fé et seiguourie doudit sires de Vitré tenez de li en sa baronnie de Vitré par le meen dou priouré de Livré ; et pour ce touz et chacuns les faiz et explez dessurdiz qui ont esté faiz es dite ville et parroisse, nous les adnulluns et metons au neyent dou tout en tout en la presence de monseigneur le chancelier, le procurours Jehan de Beaumont²³ et autres plusieurs des gens dou conseil de mondit seigneur le Duc ; et ne les avons fermes ne agreables ; et declerons que audit sires ne à sa tenue, franchises et libertez ne doivent nuyre ne li porter preiudice au temps advenir. Et vullons que pour tant comme à mondit seigneur le duc en pout touchier, ledit sires puisse poursuivre et traire et à restitution et à amande touz et chacuns ceulx qui ont faiz et perpetrez les faiz dessurdiz ainxi que ledit sires verra le avoir à faire. Et quant est de la main-mise que dit ledit sires avoir esté faite sur le temporel dudit priouré es dites ville et parroisse par un nommé Guerin et autres disans le faire de par mondit seigneur et d'aucunes bannies et affictions de panonceaux en ladite ville, et lesdites bannies et affictions ainsi faites, senz ce que nous le aieons fermes ne agreables, ostonz auxi et deboutons ledit Aliçon et tous les esplez faiz de par li, senz ce que les bannies et faiz dessurdiz portent ne puissent porter preiudice audit sires ne à sa tenue pour tant comme touche les dite ville et parroisse hors le circuit doudit lieu ; et en tant comme touche le circuit de l'abitacion et demeure doudit priouré de Livré, pour ce que le procurours de mondit seigneur le duc dit que il est tenu prochement de monseigneur le duc et ledit sires de Vitré dit que il est tenu de li prochement, ne avons pas vacqué ne attendu à faire informacion des choses, faiz, et explez qui ont esté faiz oudit priouré ; mes a mondit seigneur le duc commis par ses lettres certaines gens quant à en faire informacion et enquete. Et les gens qui sont oudit priouré, lesquelx ledit sires de Vitré dit que y sont entrez par force en seront mis hors et ostez et y sera mis un homme à garder l'ostel à la conservacion dou droit à celi à qui la proche seignourie doudit ostel appartindra. Et ces faiz et chacun cy dessus contenuz seront aux prochains plez generaux de la court de Rennes, au jour de la menée doudit sires de Vitré, ainsi declerés, et en aura ledit sires lettre testimonial si prendre la veulst. Donné à Rennes soubz nostre seau le IX^e jour d'aoust l'an mil CCC IIII^{xx} et quinze. Constat le procurours Jehan de Beaumont, donné comme dessus. Dou commendement de monsieur le seneschal, P. Reauté passe.

XX. 1395 : Comparution de plusieurs témoins sur la mouvance du priouré de Liffré

²¹ Remallart commune de l'Orne.

²² Jean de Maigné, secrétaire du duc depuis 1391.

²³ Jean de Beaumont, alloué de Rennes en 1384.

a. original : AD35, 1 F 1625, liasse 1, pi ce 1

non retranscrit

XXI. 1429 : Accord entre Jeanne, comtesse de Laval et baronne de Vitr , et l'abb  de Saint-Florent au sujet de diverses obligations suite au d c s de Pierre Cartin, prieur de Livr 

a. original : AD35, 1 F 1625, liasse 1, pi ce 3

b. copie : AD35, 1F 519

texte d'apr s b :

Aujourd'hui XVIII^e de fevrier l'an mil CCCC vingt neuf, sur la demande que Jamet de Champaignettes escuyer de mouns^f l'ab  de St Florent et maistre Raoul Moriou secretaire et serviteur de mondit sire l'ab  et ses procureurs et commissaires pour recueillir les mobles et heritaiges aucuns eschez puis nagu res en ceste baronnie de Vitr    mondit sire abb , de la succession et par le deceix de feu sire Pierre Cartin nagu res d c d  et en son vivant prieur du prieur  de Livr , membre et d pendant du moustier de St Florent, et noble et puissante damme madamme Jeahanne comtesse de Laval, damme de Vitr  et de Chasteillon, du contenu en deux obligacions qu'ilz disoient avoir trouv es  s coffres dudit feu Pierre, dont disoyent que par l'une desdites obligacions, feu monseigneur de Laval l'aisn , en son vivant espoux de madicte damme cognoissoit devoir avoir feu prieur la somme de deux cens escuz   cause de puis prest et disoyent aucuns que ledit prest et emprunt avoit est  fait pour employer en l'acquest que fit mondit s^f de la terre et seigneurie de Saint Ouan, Et par l'autre obligation cognoissoit mondit s^f de Laval devoir   fr re Nicholas Langlois lors prieur d'Is  la somme de cent escuz ; et que d'iceulx cent escuz et obligation, ledit feu prieur de Livr  avoit acquis et eu et atroit   soy le droit et action dudit prieur d'Is , a est  repondu par madicte damme aux dessusdits Champaignette et Moriou que apr s le deceix de feu mondit s^f de Laval elle re()   ses mobles et doibtes, et ainsi n'estoit pas oblig e acquicter lesdites obligacions, mais n anmoins que endescharge du () et poyement et en acquit sur le deu des obligacions, elle consentait et vouloit que seixante quatorze escuz que devoit ledit feu prieur   madicte damme des rentes de plusieurs contraz qu'il avoit faictz pour l'acquest de deux mesteries l'une nomm e la Baudouynoye et l'autre la Hubaudi re scises en la paroisse de Livr  pussent descharg    mondit s^f l'abb . Auquel lesdicts acquestz estoyent eschez et qu'il en demourast quicte. Et aussi pareillement de saize escuz pour certainz blez que avoit euz par achat de madicte damme ledict prieur et   tout ce que ledit prieur pouoit devoir   madite damme d'achat de boys de tout le temps pass  et de tout autres vente des contraz que avoit faiz ledit feu prieur en la seigneurie de madite damme ou temps pass  sauf des contraz des acquestz faiz par ledit prieur ou nom dudit prieur de Livr  et qui tourment audit prieur par l'appointement fait entre lesdictz commissaires pour la partie de mons^f l'abb  et entre le prieur pr sent dudit pr() des rentes Lesquels contraz madite damme entend soy jouir et icelles retient et reserve expressement qu'est estim    XXVI escuz ainsi est somme de cent esxcuz poy e et acquict e par madicte damme   mondit s^f l'ab  par l'appointement en fait avecques lesdits Champaignettes et Moriou procureurs dessusditz et par ces pr sentes sign es de leurs mains se sont oblig z et ont promis an acquicter madicte damme et ses aianz cause envers mondit s^f l'abb  et touz autres   qui an pourra appartenir. Et quant au parssurs du contenu esdites deux obligacions oultre les cent escuz dessusditz poiez comme dit est lesdites obligacions demoureront en leur estat et vertu, Au regart des deux cens escuz restanz Et ne entent madicte damme en faire cetui poiement et acquit, ne par ces pr sentes en aucune mani re soy obligez ne faire la doibte sienne de se deux cenz escuz et est dem() le double de cestuy appointement devers madite damme, sign  des signz manuelz desdiz Champaignettes et Moriou pour luy valoir envers ledit mons^f l'abb  descharge et acquit des cent escuz dessusditz et cestui escript dudit appointement sign  par deux des secr taires de madicte damme et de son commandement demoure devers mondit s^f l'abb 

sign 

Par madamme de son commandement

Henry

XXII. 1429 : Lettre de Jean V du Bellay, abb  de Saint-Florent

a. original : AD35, 1 F 1625, liasse 1, pi ce 3

non retranscrit

XXIII. 1430 : Bulle du pape Martin III portant collation   Herv  Couaynon du prieur  de Livr  vacant par r signation de Philippe Dupuy

a. original : AD49, H 3506, pièce 1

non retranscrit

XXIV. 1433 : Tenue du prieuré de Livré rendu par le prieur Hervé Couaynon à la dame de Vitré

a. original perdu ?

b. copie du XVI^e siècle : AD 35, 5 Fa 21

Sachent touz que par notre court de Rennes sest comparu en personne religieux et honneste homme frere Herve Coaynon priour du prioure de Livre se submetant et se submet li avecques touz ses biens par son serment au pouair et juridicion de notredite court quant aux choses qui ensuivent quel congnut et fut confessant estre homme et subjet de noble et puissante damme la contesse de Laval damme de Vitre sa damme et delle tenir prochement en ladite paroesse de Livre par raison dudit prioure subz ladite seigneurie de Vitre aux libertez prorogatives et usaiges acoustumez Les lieux domaines terres et appartenances dicelx et nommez saint Morron la Haliniere et chacun dicelx lieux o toutes lours appartenances quelxconques avecques les pieces de terre cy apres declares Savoir est les Prez des Aulnaiz de la Fresnaie des Eshanges et aultres terres des appartenances dudit prioure generalement en quelx lieux quilz soient situez en ladite paroesse Et fut et est confessant que universelement celle paroesse de Livre et oultre ceque dessus est declare est le fe et proche seigneurie dudit priour et que en ycelle li appartient la juridicion proche sur touz et chascun les hommes et demouranz en icelle et en ycelle universelement a celi priour rentes et devoirs plus avecques cognoissance des cas de crimes puissant de condempnez absouldre et muer les paines de cle() et ordiennez par ses juge au cas que y est he() cognoissance et devoir de quintaine boutellages espaves coustumes mesures a blez et a vin et aultres debvoirs pluss quelles chouses temporelles ledit priour fut et est confessant tenir prochement de sadite damme et lieu devoir messes prieres et oraesons Et oultre congnut et fut confessant ledit priour que par chascun an au terme de l'Angevine ses hommes et subgez en icelle paroesse doibvent a sadite damme de Vitre dix livres de rente apelez garde et taille quelle somme les

hommes et subgez dudit priour taillent et esgailent sur le general de ladite paroesse et sur les demouranz en icelle et en font la cullete et en reunissent la somme audit priour quel doit et est tenu la paier ou faire paier au receveur de Vitre Ainxi tou() que les aiournements faiz execucions et esplez de justice qui sont faiz par ladite court de Vitre sont et doivent estre presentez et bailles par les gent de la grant verge dudit lieu de Livre aus guet de la court dudit prioure de Livre affin deles conduire et meine a execucion sur sesdits hommes et subgez ce present avon fait sauff a passer du debat qui *eune* monsieur le duc de sa paine et ladite damme dant deppend par cause de la cituacion des mesons court et circuite dudit prioure et as() auquel la prouche seigneurie desdites chouses apartiennent o protestacion de corriger ou augmentez en cas que le devoit faire au regard des usce Et ad ce tenu fut ledit priour de son assentement condempne par son serment Tesmoin les sceaux des courts de notredite court sauff noz droiz Et fut present

Guillaume de Saint Melaine²⁴ quel a la requeste dudit priour
 promest ad ce meine son signe manuel pro ma()
 fait le saziesme jour du mois de janvier lan mill IIII^{xx}
 trente et doux Avis signe par Guillaume de la Bernadaye
 passe Guillaume de Saint Melaine [...]

XXV. 1434 : Accord entre Herv  Couaynon, prieur de Livr , et la dame de Vitr 

a. original : AD35, I F 519

non retranscrit

XXVI. 1483-1501 : Projet d'accord entre l' v que de Tr guier Robert et fr re Jean de Mathefelon pour le possesseur du prieur  de Livr 

a. original : AD49, H 3506, pi ce 2

non retranscrit

XXVII.ca 1500²⁵ : Mandement du roi Louis XII, duc de Bretagne, ordonnant aux conseillers et ma tres des requ tes de Rennes ainsi qu'au s n chal de contraindre les fermiers du prieur  de Livr    recevoir un religieux envoy  en ob dience par l'abb  Saint-Florent audit prieur  et de faire proc der aux r parations n cessaires

a. original : AD49, H 3506, pi ce 3

Loys par la grace de dieu roy de France et duc de Bretagne A nos am z et f aulx et f aulx (*sic*) conseillers et ma tres de requestes, s neschal allou  lieutenant et pr vost de Rennes Salut de la part de nostre am  et f al orateur Jehan []²⁶ du benoist moutier de Saint-Florens pres Saulmur nous a est  en suppliant expos  que soubz et en l'obb issance dudit couvent y a plusieurs prieur s et b n fices de bon et grant revenus esquelz pour subvenir a l'entretienement des religieu[x] de l'ordre dudit monastere que y sont en grant habondance sont et ont acoustum  estre et restez grant nombre de religieulx pour y vivre et estre entretenuz et y faire et administrer (), sell e l'ordonnance dudit monastere Et entre a[ultre] y a en l'evesch  de Rennes ung prieur  appell  le prieur  de Livr  qui est de vateur de plus de troys cens livres de revenu quel prieur  est de l'ob dience et dependance dudit monastere de Saint-Florent Et () qui en iceluy y ont eu de touz temps et doye avoir de raison religieulx de l'ordre dudit monastere autrefois ung autrefois deux autrefois troys ainsi que mesmes il est trouv  escript par les anxien livres et enseignemens dudit monastere qui doibvent estre pr() sur les fruis dudit b n fice de toutes choses n cessaires Touthoiz adceque puis nagu res de temps ung nomm  fr re Pierres Mareton²⁷ religieulx dudit ordre et monastere s'est transport  audit prieur  par l'ob dience lu[]ller jour ledit suppliant pour y r sider et demeurer, y faire et dire le () pourceque ny avoit () religieulx qui y face r sidence A est  iceluy religieulx refus  y estre receu par les fermiers dudit prieur  a cause que ap() dudit reffus que fut le seixiesme jour de janvier derroin²⁸ a raison dequoy n'est  contrainct vivre a la taverne et ou il a pou mesmes remonstrer ledit suppliant que iceluy prieur  est tenu en commande par s^r Thomas Regis²⁹ qui en

²⁴ Guillaume de Saint-Melaine, seigneur du Plessis-Saint-Melaine en Saint-Melaine *nunc* en Ch teaubourg

²⁵ Acte non dat . Louis XII r gna de 1498   1515.

²⁶ Le parchemin est rogn    cet endroit, on ignore donc le nom de ce Jean orateur. Il est possible toutefois que le terme d'orateur d signe ici l'abb  de Saint-Florent. Dans ce cas, il s'agirait de Jean de Mathefelon sup rieur de l'abbaye de 1504   1518, la date de cet acte se situerait alors entre 1504 et 1515.

²⁷ D'apr s l'abb  Angot : « Pierre Mareton, religieux de Saint-Florent, promet   l'abb  d'habiter le prieur  de Coss [-le-Vivien], le 10 novembre 1509 » (**Angot 1910**).

²⁸ « dernier »

²⁹ Thomas Regis  tait un habit  du fait. Voici comment en parle l'abb  Travers : « L'abus en fait de pluralit  de b n fices et de non r sider  tait arriv e   un exc s  tonnant, et l'on en faisait gloire. Thomas R gis, autrement le Roy natif de Messac, au dioc se de [Rennes], scripteur des lettres apostologues, et abr viateur de la grande pr sidence, l'un des procureurs du concile de Latran sous Jules II et L on X, et docteur  s deux droits, tenait l'an 1515, huit riches cures et six autres b n fices dignit s ou canonicats sans r sider dans aucun de ces quatorze b n fices quoique tous   r sidence (*Tit. de Notre-Dame*). Il passa le 9 avril

prant et lieu l'effermetz par fermes quil fait desdits fruitz quelz fermiers tendent seulement en recueillir deniers a leur puissant Et sont ap() les maisons cloaistres et autres choses dudit prieuré par deffault entretenement ruyneux et de jour en autre caduquent et plus le seront si provision n'y est donnee au grant opprobre et desavantage dudit prieuré et monastere Nous suppliant Quil nous plaise y avoir esgart et donner audit suppliant sur ce provision En contraignant ceulx qui prennent lesdits fruiz a bailler et delivrer sur iceulx al() et entretenement suffizant audit religieulx ou autres que y seront envoyez les causes que dessus avec les contraindre a poier la despense du temps passé faite par ledit religieulx depuis ledit jour de reffus aussi faire faire les reparacions necessaires audit prieuré sur lesdits fruitz dudit prieuré et choses dependente diceluy Et a celle fin ordonner que notre procureur general en face () ledit suppliant instaument pour le bien et augmentacion de l'eglise Tres humblement en nous requerant pourquoy nous lesdites choses considerées vo[] et desirans le bien et augmentacion de l'eglise estre fait et prosne vous mandons et commandons et a chacun de vous en () ceulx qui p[] seront a appeler avec ung s[] ou notaire royal appelle en la compagnie de celuy qui y vacquera faire informacion et enquete du donné a entendre par ledit suppliant fait a son instance que dudit procureur general et [] ledit prieuré estre indigeant de renovacion ainsi que dessus Et mesmes ledit prieuré estre membre deppendant de ladite abbaye de Saint-Florens et subgiet [] religieulx dicelle abaye et du reffus fait par lesdits fermiers de recevoir ledit religieulx ainsi qu'est donné a entendre cy dessus () doye contraignes re[] et deffault ledit Regis a meitre en bonne et deue reparacion ledit prieuré Et pareillement tant il que sesdits fermiers avourrer alimenter et entretenir en l'advenir ledit religieulx [...]

XXVIII. 1514-1515 : Comptes du prieuré de Livré

a. original : AD35, 2 G 159, pièce 4

non retranscrit

XXIX. 1542 : Acte de procédure opposant le prieuré de Livré au seigneur de Vitré énumérant les pièces fournies par le prieur

a. original : AD35, 1 F 1625, liasse 2, pièce 2

non retranscrit

XXX. ca 1550 : Enquête sur les dîmes perçues par le prieuré de Livré

a. original : AD35, 3 D 6, pièce 2

non retranscrit

XXXI. 1578 : Mandement d'Henri III ordonnant au premier sergent ou huissier d'assigner par devant le conseil privé frère Louis Chenu qui refusait, malgré sa promesse écrite du 26 avril 1572, de restituer le prieuré de Livré, dont l'abbé de Saint-Florent lui avait simplement baillé la garde

1515 un acte de fondation avec la collégiale de Nantes : il se dit, dans cet acte, chefcier de Notre-Dame, chanoine de Nantes, de Rennes, de Saint-Malo et de Quimper, archidiacre de Pleschastel en Treguer, doyen recteur de Bains, recteur de Nozai, de Derval, de Fougerai, de Meczac, de Poligné, de Domegnée et de Boutaha. Qui sait les autres bénéfices à résidence que Thomas le Roy ajouta à ses quatorze bénéfices, jusqu'à l'an 1524, qu'étant évêque élu de Dol, depuis quelques mois, il mourut à Rome sur la fin de Juillet [...] » (Travers 1837, p. 273-274).

a. original : AD49, H 3506, pi ce 4

non retranscrit

XXXII.1606 : Consentement des religieux de Saint-Florent   l'union du prieur  de Livr  au coll ge de Rennes

a. original : AD49, H 3506, pi ce 5

b. Copies :

1. contemporaine : AM Rennes, GG 283
2. contemporaine : AD35, 3 D 1, liasse 1, pi ce 1

non retranscrit

XXXIII. 1606 : Lettres patentes du roi portant homologation et approbation des dons faits au coll ge des J suites par les Etats et par le clerg  du dioc se, ainsi que la r union des prieur s de Bregain, Noyal et Livr  au dit coll ge

a. original : AD49, H 3506, pi ce 6

b. Copies :

1. contemporaine : AM Rennes, GG 284
2. contemporaine : AD35, 3 D 1, liasse 1, pi ce 21

non retranscrit

XXXIV. 1626 : Additions   l'aveu du prieur  de Livr ³⁰

a. original : AM Rennes, GG 290

En l'adveu du prieur  de Livr  n'ont est  employer les choses suyvantes
Premier
Que les subiectz dudit Livr  sont obligez porter et conduire leurs blateries moudre aux moulins de ladite seigneurye dedans la banlieue
Que les habitants de la ville dudit Livr  en particulier sont obligez au four et pressoir a ban dudit prieur  et a fanner l'herbe de la pr e de Roch e
[...]
Les charges dudit prieur 
[...]
Item doibt entretenir les maisons priorales dudit Livr  le four et pressoir bannaux avec l'auditoire et autres edifices [...]

XXXV.1644 : Aveu rendu au roi pour le prieur  de Livr 

a. original : AD35, 3 D 2, liasse 2, pi ce 5

non retranscrit

³⁰ Il ne s'agit que d'un compl ment   un aveu rendu sans doute quelque temps plus t t mais dont nous n'avons pas trouv  la trace.

XXXVI. 1648 : Pièces relatives à l'entretien de deux religieux

a. original : AD49, H 3506, pièce 2

non retranscrit

XXXVII. 1650-1673 : Comptes annuels du prieuré de Livré

a. original : AD35, 2 G 159, pièce 5

non retranscrit

XXXVIII. 1664 : Aveu rendu au roi pour le prieuré de Livré

a. original : AD 35, 3 D 2, pièce 2

Le dix septiesme jour
d'apvril mil six cent soixante et quatre, avant midi, devant
nous notaires du roy à Rennes soubssignés, du nombre
des cinquante et quatre de la cour et siege présidial de
Rennes, a personnellement comparu reverend pere Guillaume
Ayraut³¹ recteur de la compagnie de Jesus establee au
collège de Rennes, et en son nom et dudit college, auquel
sont annexés à perpetuité les prieurés de nostre dame de
Livrè, de nul diocese, de Bregain en l'evesché de Dol,
Noyal sur Vilaigne, et S^t Thomas en cet evesché de
Rennes, desquels prieurés le dict reverend pere jesuiste
au moïen des lettres de provision et autres actes qui en
ont esté faicts

Et pour ledit prieuré
de Livré

Confesse ledict reverend pere recteur, au nom
du dict college estre homme et subject et tenir prochement et
nuement du roy nostre sire et de lui relever en son siege
présidial de Rennes, à debvoir d'obeissance, foi et
hommage, priesres et oraisons pour sa majesté, et des
feus ducs de Bretagne fondateur d'icelui, le dict
prieuré de nostre dame de la paroisse de Livré, fief,
jurisdiction situé près St Aubin du Cormier
en Lécousse consistant pour le spirituel en l'église, choeur
et chanceau du dict Livré prohibitif à toutes personnes,
droict de toutes sortes de dixmes en la dicte paroisse et

au Petit Livré en la paroisse d'Estrelle,
et debvoirs accoustumés preminencier et superieur en ladikte
paroisse.

Et pour le temporel d'icelui es maisons prieurales,
auditoire, halles, grange, prisons et conciergerie, four et
pressoir à ban, maisons, jardins, garennes, droict de fuie
et de colombier par terre

De plus la metairie noble de la Halinniere située
proche le bourg du dict Livré, consistante en maisons,
logeix, pourpris, prairies, et terres labourables, droict
de colombier par pied, gallois, avec un refoul et antienne
attache de moulin ou il y a une chaussée qui s'apelle le
Moulin Neuf assis sur la riviere de Veusvre en un
pourpris et s'entretenant et adjoignant.

³¹ G. Ayraut sera vice-provincial de la compagnie de Jésus dans la province de France à la fin du XVII^e siècle.

D'avantage le lieu et metairie noble de St Mauron situ  proche la lande du Breuil qui conduit   St Aubin du Cormier, consistant en maisons, granges, estables, droict de colombier par pied, chappelle de St Moron, bois dict le Breuil de St Moron, vivier, terres arrables et non arrables et prairies
 Item les prairies des Aulnaies, de la Halinniere, le Pr  Heusline, le Pr  Gras, les Pr s des Fresnaies, les deux pieces des Roh es, les deux pi ces des Bergeries, le Clos Rond, le Champ Egu et le Champ de la Croix la Marzelle et aultres
 Droict de march  au samedi et quatre foires par an.
 Le nombre de cent livres monnaie de rente seigneuriale et feodale de es sur les terres roturieres possed es par les vassaux de la seigneurie
 [...]

XXXIX. 1667 : Transaction entre le duc de la Tr moille, seigneur de Vitr , et le coll ge de Rennes au sujet de rentes en Livr 

a. original : AD35, 1 F 1625, liasse 2, pi ce 7

non retranscrit

XL. 1687 : Aveu rendu au duc de la Tr moille, seigneur de Vitr , pour le prieur  de Livr 

a. original : AD 35, 3 D 6, pi ce 7

C'est l'adveu et ten e du prieur  de nostre dame de la paroisse de Livr  [...]
 Confesse ledict reverend pere recteur, audit nom seigneur spirituel et temporel preeminencier et superieur en ladite paroisse que ledit prieur  de nostre dame de la paroisse de Livr  de nul diocese scitu  depres Saint Aubin du Cormier en l'enceinte de Levesch  de Rennes ayant fieffes, juridictions, seigneuries, obeissances, moulins, hommes, et suites releve dudit seigneur de la Tremoille Consistant pour le spirituel en l'eglise, coeur et chanceau dudict Livr  prohibitif   toutes personnes, juridictions ecclesiastiques, droict de toutes sortes de dixmes en la ditte paroisse

et au Petit Livr  en la paroisse d'Estrelles, et autres rentes, et devoir accoustum s,
 Et consistant pour le temporel  s maisons prieurales, auditoire, halles, granges, prison et conciergerie, four et pressoir a ban, maisons, pourpry, jardins, garenne, vergers, un pr , et terres aiacentes, droict de fuye, et de colombier par terres,
 De plus la metairie noble de la Halinniere [...]

XLI. 1753 : Relation de ce qui se passa au bourg de Livr  et aux environs

a. original : AD49, H 3506, pi ce 9

non retranscrit

XLII. 1763 : Procès verbal du prieuré de Livré

a. original : AM Rennes, GG 290

Nous Guillaume Le Macon
S^r Deslongrais echevin de la ville, et
communauté de Rennes, et l() du commissair
du bureau d'administration du college de
la ditte ville, scavoir faisons qu'en vertu des
deliberation dudit bureau, en datte du 27
novembre dernier, nous nous sommes le jour
neuf febvrier mil sept cent soixante trois
en compagnie du S^r Chocat de Grandmaison³²
ingenieur de la ville de Rennes, et ayant
avec nous pour l'exécution de nos ordres, le
nommé Charles Saillis garde de l'hotel de
ville, transportés de la ditte ville, en la
maison prieurale de Livré, située a sept
lieues de Rennes, ou etant nous y avons
trouvé ledit Bain adjudicataire, et
fermier du prieuré de Livré, et dependance
auquel nous avons fait entendre le

sujet de nostre commission, afin quel eust
a estre present au proces verbal, que nous
luy avons declare estre venus faire de l'etat
des maisons, edifices, et clostures dependantes
dudit prieuré. Ledit Sr Bain nous a, a()
declaré, quant termes de son bail il n'est
assujetty quant seules reparations locatives
desdittes maisons, et edifices, parceque prealablement
elles luy auvons este mises en bon estat, que
quant aus clostures et hayes de la retenue
dudit prieuré, du bois taillis de St Moderant
et de la closture y jointe, il est stipulé
dans son bail que le tout luy sera remis
en bon etat, qu'il a un interest sensible
que toutes les pasties soient verifiees
par nostre proces verbal, et que les clostures
soient incessamment retablies, surtout
celles des prairies, sans quoy il souffreroit

un damage considerable, et a signe
soubz la reservation de tous ses
droits, Bain
de laquelle declaration, et requisitoire nous avons
delevré acte, et attendu la nuit survenue, nous avons
renvoyés pour proceder a nostre commission a demain
jeudy, dis febvrier mil sept cent soixante trois
aus huit heures du matin, et avons signés egalement
que le S^r Chocat de Grandmaison
Chocat de Grandmaison Lemasson Deslongrais
Advenant le jour jeudy dis febvrier mil sept cent
soixante trois aus huit heures du matin, nous com()
susdit accompagné du S^r Chocat de Grandmaison
et en presence du S^r Bain, avons commencés nos
operations par la description de la maison du
prieuré, et des edifices y adjacens, a quoy procedans
ledit Chocat de Grandmaison nous a fait voir et
avons vus ce qui suit,
Le portail d'entré dans la cour principale du
prieuré fait face au placis du bourg de
Livré vers midy.

³² Daniel Chocat de Grandmaison (1705-1783), ingénieur en chef de la province de Bretagne.

Ce portail avec son mur de closture a seize pieds

de longueur de face sur douze a treze pieds de hauteur, sous la couverture en ardoise, la grande porte cochere sur la gauche a neuf pieds de large, sur onze pieds de hauteur, sous-clef, et est ferm e par deux ventaues a bou..

La petite porte pratiqu e dans le mur a droite, a, trois pieds, et demy de largeur, sur six pieds de hauteur sous palastre, et ferm e par un venteau

Les piedroits, et le ceintre du portail sur la face au midy vers le plain, sont construis en pierre de taille, le reste de la face est en simple maconnerie de moellon, et mortier de terre,

Les ventaues du portail, et celui de la petite porte sont tres vieus, le bois en est us , et en partie poury.

Les anciennes serrures de la barre du portail et du venteau de la petite porte ne subsistent plus, ainsy qu'il sera plus amplement expliqu  a l'article

des reparations manquantes,

La maison principale du prieur  s'etend a droite, joignant la face du portail, et sur le mesme alignement, jusques a la rencontre de l'eglise paroissiale de Livr , dans la longueur de sept toises un pied six pouces, sur le cimeti re de cette eglise, elle porte de hauteur depuis le niveau du terre plein du cimeti re, jusques sous l'egout du comble, vingt quatre, a vingt cinq pieds de hauteur, ce mur de face sur le cimeti re, est perc  au rez de chauss e par trois petites ouvertures, de deux pieds, deux pieds six pouces et six huit pouces de large, au l'entresol de deux autres, et au premier etage de pareille nombre, chaque ouverture de deux pieds six pouces sur trois a quatre pieds, deffendus par une grille de fer, sur la gauche du portail, au joignant et dans le mesme alignement, est

une boulangerie portante cinq a six toises de longueur de face, sur douze pieds de hauteur. Et ensuite le mur de closture, d'une cour nomm e la Cour du Cellier Neuf.

au devant de cette boulangerie, il a est  construit trois piliers de pierre de taille a douze piez de distance de la fa ade, lesquels piliers portent en saillie l'auditoire du prieur  de Livr , laquelle est elev e a douze pieds de hauteur au dessus du sol du plain, son plancher est support e par les trois piliers susdicts, et par le mur de face de la boulangerie, la cage de cette auditoire construite en colombage dont l'entrevour est remply de terrasse, contient cinq a six toises de longueur, de dehors, en dehors, sur douze pieds de large, le poteau du Carcan³³ en place au devant de l'auditoire l'issue du portail d'entr e, qui precede

la grande cour du prieur , est bord e par le pignon de la maison

³³ Poteau sur lequel  tait fix  un collier de fer, servant   attacher par le cou les condamn s   l'exposition publique. C'est un signe de haute-justice au m me titre que les fourches patibulaires.

du prieuré, sur la droite du coste du levant, lequel pignon contient quatre toises un pied sis pouces de largeur, sur vingt quatre a vingt cinq pieds de hauteur au niveau de l'égout du comble, le quille de le pignon portante deus verges de chemine a douze, a quatorze pieds de hauteur, cette issue est bordée a gauche par le mur de la boulangerie, vers le couchant, lequel a douze a treize pieds de hauteur sous l'égout du comble, la largeur de l'issue entre le pignon, et le mur susdit, est d'environ trois toises deus pieds.

La grande cour du prieuré qui se presente a la sortie de cette issue, est bordée sur la droite en allant vers l'est, par la maison du prieuré, contenant

sept toises deus pieds de longueur de face sur vingt cinq pied de hauteur sous l'égout du comble, et ensuite jusques a la croix de l'église paroissiale, par les murs de face d'un petit bastiment servant de descharge, par ceus de deus cellier avec double grenier au dessus, le tout adossé au mur lateral de l'église, et construit en apentis et contenant dis a onze toise de longueur, sur neuf dis a douze pieds de hauteur sous l'égout du comble, et seize a dis sept pieds de profondeur, le reste de le costé de la cour, en allant vers l'est, et faisant face au nor, est bordé par les murs de la croix, et du chancel de l'église, dans la longueur de onze toises, de facon que la cour principale porte depuis le bastiment de la boulangerie jusques a l'extremite de l'église en allant de l'ouest

a l'est trente deus a trente trois toises de longueur
Les edifices qui bordent a gauche du costé de l'ouest cette cour principale consistent dans un fournil, un pressoir une etable a vaches, une autre pour les boeufs, une ecurie pour les chevaus, contenant ensemble vingt une toise deus pieds de longueur de face sur douze et quatorse pieds de hauteur sous l'égout des combles, et vingt quatre a vingt sept pieds de profondeur, le tout avec greniers, et fanerie au dessus, couverts en ardoize, de plus dans un refuge pour les cochons avec cour cloze de murs, le tout de quatre toise de face, dans un pastis de closture contenant quatre toises, et dans la face d'une grange de trois toises deus pieds de large, qui termine le costé, depuis le midy en allant au nord,

et faisant face au levant, suivant les mesures cy dessus la profondeur de la cour de le mesme costé, est de trente deus a trente trois toises,
Le costé du fond de la cour, au nort, est bordé par un mur construit en moellon et mortier de terre, qui s'etend entre la grange susditte, et une autre grange, située a la porte vers l'est, dans la longueur de seise toises trois pieds sur quatre a cinq pieds de hauteur,

L'emplacement de cette seconde grange vers l'est, contient environ onze toises de longueur, sur sis toises deus pieds de largeur, elle est construite avec murs, charpente, et couverture en ardoise,
Conformement aus mesures cy dessus le troisieme costé de la cour principale au nort, est de vingt sept vingt huit toises de longueur,
Le quatriesme costé de cette cour a l'est

est clos par le mur de pignon de la grande grange cy dessus, contenant sis toises deus pieds, ensuite par un mur, qui s'étend depuis cette grange jusques au logement du jardinier dans la longueur de dis toises trois pieds, sur huit et neuf pieds de hauteur
Le logement du jardinier adossé au mur de closture contient trois toises quatre pieds de profondeur sur deus toises deus pieds, une chambre une petite etable au rez de chaussée, avec grenier au dessus, couvert de paille
Le mur de closture s'étend ensuite sur quatorse toises de longueur, et regne le long d'un jardin dont l'emplacement a este pris sur la cour, Depuis l'extremite de le mur de quatorse toises de longueur, il reste un espace d'environ trois toises de longueur, jusques a la jonction avec le mur du chancel de l'église, qui n'est point clos, et qui laisse du coste du champs

une entrée libre dans la ditte cour, suivant les mesures cy dessus le quatriesme costé bornant la cour a l'est, est de trente sept a trente huit toises de longueur, a l'endroit le dit Sr Bain a dit que l'espace cy dessus raporté qui laisse une partie de la cour declose, a esté de tout temps fermée, et qu'il a apeler un avis a ce sujet, qu'il y avoit eu du bois abbatu, et débité pour y placer un portail, que le bois a esté enlevé, et ne subsiste plus, qu'il est essentiel que cette partie soit incessamment fermée, parce que les loups viennet *nuiteusement* dans la cour par cet endroit, ou l'ancienne closture ne subsiste plus, et peuvent causer d'un moment a l'autre un prejudice essentiel aus bestieaus, pour quoy il requerre quil y soit incessamment placé

ou un portail, ou une barriere a clair voye, afin de parer a cet inconvenient, et a signé sous la reservation de tous ses droits, Bain de laquelle declaration et requisition avons decerné acte, et continué de proceder a la description susdite,
Le jardin cy dessus mentionné, et dont l'emplacement a esté pris sur celui de la cour principale, contient dis neuf toises de largeur, sur quatorse de longueur, et est clos par un mur de quatre a cinq pied de hauteur, construit en moellon, et mortier de terre, ce jardin est sans espaliers, et sans arbres fruitiers ; a l'exception de sept a huit hautes tiges de nulle valeur,
outre l'emplacement du jardin cy dessus, il a este pratiqué au nort entre les deus granges,

une aire a battre le grain, sur le terrain de la cour, cette aire située au nort, contient

neuf toises de largeur, et est deffendue par une barriere avec poteau de bois, et fortes traverse, laquelle a vingt sis toises de longueur,

Le puits pour le service avec la margelle en pierre, couverte d'essangle, est situé au milieu de la cour, ce puits quoy que tres profond, manque souvent d'eau dans l'été, pourquoy il a esté construit deus citernes l'une dans le jardin susdit, adossée au mur de closture vers midy, ou les eaus de pluies qui tombent sur le comble de l'église sont conduittes par des vois de bois, et l'autre adossée au mur de closture de la cour vers le nort, qui recoit les eaus de pluies qui tombent sur les aisles du comble de la grande grange, par des vois de bois, il a este construit plusieurs conduits sous

le terre plein de la cour principale pour recevoir les eaus des etables ecuries, et autres etablissement, ou aller sejourner sans cette refousle, et les conduise dans les douves des champs au nort de la cour, outre les bastiments, et etablissement cy dessus, qui bordent les quatre costés de la cour principale du prieuré, l'on trouve encor derriere la boulangerie, le pressoir, les etables, ecuries, et refuges a porc, mentionnés au present, et situés a l'orient de la cour principale, une autre cour close dont l'entrée donne au midy vers le placis du bourg, laquelle contient cinq toises de largeur, terminée a l'ouest par un cellier neuf, de cinq toises de face, sur trois toises un pied de large, et neuf pieds et demy de hauteur sous l'égoust du comble, lequel est construit en colombage, et terrasses avec grenier au dessus couvert d'essangles, au nort de cette cour, et du cellier, l'on

trouve un jardin ausy dependant du prieuré attenant au derriere des ecuries etables refuge a porc et qui bordent le costé de la cour principale a l'ouest, ce jardin sans espaliers, et arbres fruitiers a l'esception de quelques vieus pieds de nulle valeur, est enclos a l'ouest, et en partie au nort par un carlis en bois, a l'est et au midy par les edifices cy dessus mentiones, son etendue, est de seize sur onze toise, la description du prieuré, et de tous les edifices qui y sont attenans estant finie, et la nuit survenant, nous avons renvoyé pour proceder a la continuation du present proces verbal, a demain vendredy onze du present mois de febvrier de l'année mil sept cent soixante trois, aus huit heures du matin, et avons signés egallement que le Sr Chocat de Grandmaison et le Sr Bain Chocat de Grandmaison Lemasson des Longrais
Bain
[...]

Devis de restauration de l'assiette en frêne

ARC'ANTIQUE

INRAP GO
37, rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON-SEVIGNE cedex

Nantes, le 7 avril 2014

Nos réf : D60-106/14 –GwL/CRB
Affaire suivie par Elen ESNAULT (RO)

DEVISConservation d'une assiette en bois corqué d'eau, de Livré-sur-Changeon (35).

Devis effectué d'après examen photographies.
Provenance : Livré-sur-Changeon (35)

Description, état de conservation :

Assiette en frêne en 7 fragments, datant vraisemblablement du XI^e siècle. Le bois semble très altéré, spongieux et la surface érodée. L'objet est lacunaire à environ 25 %, le bord déformé, les fragments jointifs en deux ensembles respectivement de 5 et 2 fragments, sans jonction apparente entre les deux ensembles. Les bords des fragments sont érodés, les collages semblent non francs. On note la présence de sédiments.

Interventions de conservation proposées :

- Nettoyage à l'état humide,
- imprégnation aux polyéthylèneglycols (PEG),
- lyophilisation,
- nettoyage après séchage,
- collage des fragments avec une résine acrylique,
- comblement éventuel de consolidation avec un mélange de résines acryliques / éther de cellulose chargé aux microballons de verre,
- conditionnement dans des matériaux neutres,
- photographies numériques (300dpi) et fiche de traitement.

TOTAL (6 heures à 60€/h)	360 €
---------------------------------	--------------

Transport : à la charge du demandeur.

Travaux : non assujettis à la TVA.

Validité du devis : 6 mois.

Délai d'exécution : à définir lors de l'accord.

La Directrice de l'EPCC

Arc Antique

Christine RIQUIER-BOUCLET

P.S : En cas d'acceptation, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me retourner un exemplaire revêtu de votre signature, précédée de la date et de la mention « Bon pour accord ».

EPCC n'entrant pas dans le champ d'application de la TVA. RIB : 30001 00589 C4420000000 73 – Banque de France IBAN : FR62 3000 1005 89C4 4200 0000 073 BIC : BDFEFRPPCCT

LABORATOIRE DE RESTAURATION ET DE RECHERCHE
Etablissement Public de Coopération Culturelle créé par le Conseil général de Loire-Atlantique, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, la Ville de Nantes et le Ministère de la Culture et de la Communication
26, rue de la Haute Forêt • 44300 Nantes • Tél. 02 51.81.09.40 • Fax. 02 51.81.09.36 • courriel : arc.antique@orange.fr
code APE 90003A • N° SIRET : 494 191 570 00014

Pré-inventaire des bois gorgés d'eau, V. Guitton, INRAP

LIVRÉ-SUR-CHANGEON (35) ZAC de l'Abbaye _ Diag 2013

R.O. : Elen Esnault

Assistée de Julie Cavanillas et Rozenn Battais

Fossés et citerne de forteresse médiévale.
HMA ?

Bois découverts le 24 octobre 2013, TR 37 (F.6) + TR 23 (F.5)

Assiette (6 fragments)

Nombreux fragments de planches

Chevilles et

Déchets de taille.

PRE-INVENTAIRE DES BOIS GORGES D'EAU

Véronique Guitton, Xyloglogue Inrap G.O.

Fait le 30/10/2013

Nature	N° Objet	Localisation	Quantité	Essence	Débit	Remarques	Dendroch	Nb cernes env.	Caisse	Lieu de stockage
Assiette	Bois B.01?	F.6 / TR 37	6 fpts	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	à déterminer	Tracéologie sur stries de tournage	Non	?	Boîte B.01	Frigo xylo. CReAAH
Planche	Bois B.02	F.6 / TR 37	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	Oui	?	Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.03	F.6 / TR 37	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	?		Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.05	F.6 / TR 37	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille		Oui	> 50	Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.06	F.6 / TR 37	1 (petit)	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	?		Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.07	F.6 / TR 37	1 (petit)	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	Non	16 environ	Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.08	F.6 / TR 37	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Tracéologie sur les chant d'extrémité	Oui	110 environ	Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.09	F.6 / TR 37	2	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	?	25 environ	Caisse 01	Cesson 2
Poinçon ? Palplanche-poutre	Bois B.10 a	F.6 / TR 37	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Tracéologie sur les doubles biseaux.	Oui	Croissance étroite : nbx cernes.	Caisse 01	Cesson 2
	Bois B.10 b	F.6 / TR 37	1 à 2							
	Bois B.10 c	F.6 / TR 37 ("sous B.10")	1							
Planche	Bois B.10	F.6 / TR 37	12 à 13	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Très grande dimension. Aubier probablement complet (≈ 35 c).	Oui	> 80	3 gds fpts sous cello, le reste en sachet Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.12	F.6 / TR 37	2	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	Oui	30/40 + 20	Caisse 01	Cesson 2
Planche ou Bardeau	Bois B.14	F.6 / TR 37 - US 09	15	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	Oui	80 environ	Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.20	F.6 / TR 37 - US 10	5	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Tracéologie : sciage + biseau double à une extrémité	Oui	> 50	Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.11?	F.6 (?) / TR 23 - US 07	1	à déterminer	à déterminer	Non reconditionné (sous cellophane)	?	?		Cesson 2
Piquet	Bois B.13?	F.5 - interface US 08/13	1	à déterminer	brin	Biseau	N		Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.15?	F.6 / TR 37	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Fragmenté	?	27 environ	Caisse 01	Cesson 2
Branche noueuse	Bois B.16?	F.5 / TR 23 - US 15	4	à déterminer	brin	Très nombreux noeuds (broussins)	Non	?	Caisse 01	Cesson 2
Planche ou Bardeau	Bois B.17?	F.5 / TR 23 - interface US 08/13	3	<i>Quercus</i> F.c.	maille	Belle pièce ! Avec rivet métallique ?	Oui	80 environ	Caisse 01	Cesson 2
Planche ou Bardeau	Bois B.18?	F.5 / TR 23 - interface US 08/13	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille	suite bois précédent ? Noeud à une extrémité et perforation avec cheville encore en place. Sciage de long ?	Oui	90 environ	Caisse 01	Cesson 2
Planche	Bois B.19?	F.5 / TR 23 - US 07	1	<i>Quercus</i> F.c.	maille	perforation centrale.	Oui	> 50	Caisse 01	Cesson 2
Déchets w + chevilles	/		20 ≈	à déterminer	à déterminer	Nombreuses pièces travaillées	Non	?	Caisse 01	Cesson 2

Prévoir des clichés de l'assiette et de la tracéologie rapidement

Bibliographie

BANEAT 1929 : BANEAT P., Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, Archéologie, Monuments, Rennes, Librairie Moderne J. Larcher, 1927-1929

BORDERIE 1868 : Le MOYNE de la BORDERIE A., Origines paroissiales, XI, Livré-sur-Changeon, Semaine religieuse du diocèse de Rennes, n°7, 1868, pp.230-234

CHEDEVILLE, PICHOT 2010 : CHEDEVILLE A, PICHOT D. (sous la dir.), Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Age, PUR, Rennes, 2010

CUCARULL 1996 : CUCARULL J., La permanence des lieux de culte païens et chrétiens : l'exemple de Livré-sur-Changeon, Bulletins & Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1996, t.94, pp. 25-40

GUILLOTIN de CORSON 1886 : GUILLOTIN de CORSON A., Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Fougeray libraire éditeur, Rennes, 1882-1886

MEIRION-JONES 2013 : MEIRION-JONES G., La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, PUR, Rennes, 2013

MIGNOT, CHATENET 1993 : MIGNOT C., CHATENET M. (sous la dir.), Le manoir en Bretagne, 1380-1600, éd. Patrimoine, Paris 1993

ORAIN 1996 : ORAIN V., Ille-et-Vilaine, églises et chapelles, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, région Bretagne, Tigris/Flohic, Rennes, 1996

TOURNIER, BATT 1999 : TOURNIER F., BATT M., Livré-sur-Changeon, chœur de l'église, évaluation archéologique, AFAN, ville de Livré-sur-Changeon, SRA Bretagne, 1999

Inventaires

22 Minutes

32 fiches d'enregistrement pour le bâti

42 fiches d'enregistrement pour les tranchées

49 prélèvements de mobilier (céramique, os, bois, verre)

XLIII. 1773 : Vente des meubles, grains et bestiaux trouvés dans le prieuré de Livré et ses dépendances après l'expulsion des Jésuites

a. original : AM Rennes, GG 290

non retranscrit

XLIV. 1774-1781 : Procès verbal de visite au prieuré de Livré par le diocèse de Rennes

a. original : AD35, 1 G 3/4

non retranscrit

XLV. 1776 : Bail à ferme de la métairie du Prieuré de Livré

a. original : AD35, 3 D 6, pièce 8

non retranscrit

Chronologie
Médiéval,
Moderne

Sujets et thèmes
Religieux,
Fortification

Le diagnostic, réalisé sur l'emprise de l'ancien prieuré de Livré-sur-Changeon, a livré de nombreuses informations sur la mise en place progressive du bourg et a notamment été marqué par la découverte inédite d'un enclos fortifié, qui semble immédiatement antérieur à l'installation du prieuré. Le fossé qui entoure l'église est doublé d'un rempart. Lors du diagnostic, une entrée a pu être localisée au nord, à l'opposé du bourg. Ces vestiges sont réutilisés et complétés (ajout d'un fossé extérieur concentrique) par le prieuré lors de sa mise en place au début du XI^e siècle avant que le site ne soit profondément modifié au Bas Moyen-âge. Malgré son déclassement en ferme au cours de l'époque moderne, la structuration médiévale est encore perceptible aujourd'hui avec notamment des vestiges encore bien conservés comme la grange dîmière datée par dendrochronologie de 1401-1402. Le diagnostic a révélé à la fois une densité de vestiges dans un très bon état de conservation, lié à l'histoire du prieuré mais également un site alto-médiéval qui lui semble antérieur et peut correspondre à une résidence aristocratique. Avant la donation à l'Abbaye St Florent de Saumur, Livré est en effet une possession ducal. Signalons enfin, que le mobilier archéologique abonde, marqué notamment par la mise au jour de lots de céramique importants (des X-XII^e siècles et XV-XVI^e siècles en particulier) mais aussi de bois (structure ou vaisselle) dans un bon état de conservation et offrant un fort potentiel de datation (des échantillons ont été datés par dendrochronologie lors du diagnostic révélant une datation de la fin du Xe et du XI^e siècles).